Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15977 – 7 F — DIMANCHE 9 - LUNDI 10 JUIN 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le préfet du Var obtient la mise à l'index du groupe de rap Suprême NTM

LE DIRECTEUR du Festival de danse de Châteauvallon, Gérard Paquet, a cédé aux injonctions du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, et a décidé de retirer de l'affiche le groupe de rap Suprême NTM (Nique ta mère) qui devait se produire le 26 juillet à l'occasion d'une manifestation consacrée au hip-hop. M. Paquet semble redouter des affrontements physiques et a préféré annuler le concert de NTM, un groupe dont le représentant de l'Etat dans le Var affirme qu'il offense la famille et la police.

Gérard Paquet ne pouvait, selon ses amis, faire face à la fois à l'offensive du maire (Front national) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui réclame son départ, et aux menaces que M. Marchiani faisait peser sur les subventions accordées au festival qu'il dirige.

Lire page 23
et notre éditorial page 13

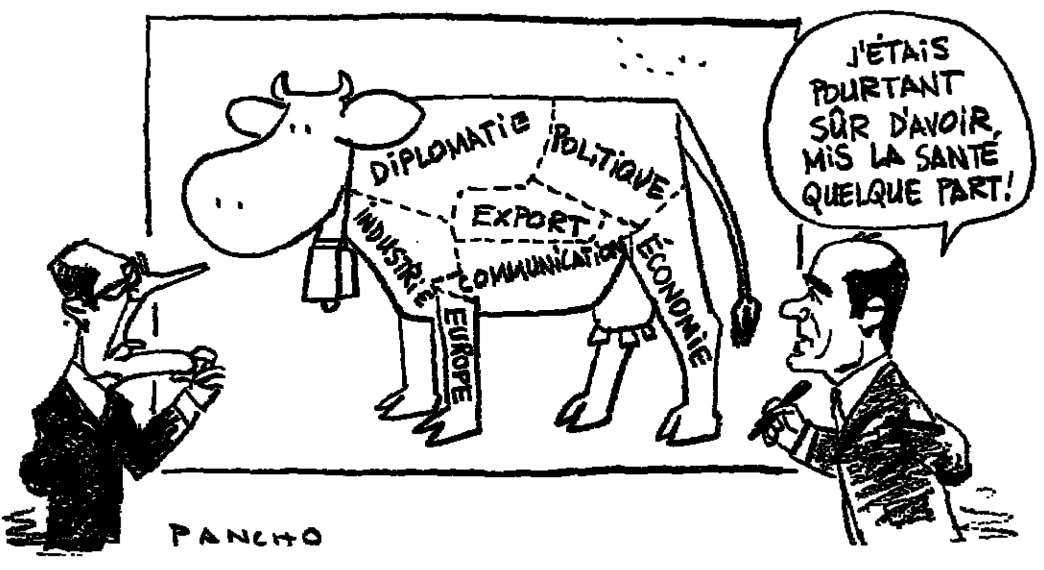
La gauche accuse M. Chirac d'« irresponsabilité » dans la crise de la « vache folle »

Le premier ministre assure que le gouvernement a fait preuve d'une « transparence totale »

L'AFFAIRE de la « vache folle », restée jusqu'alors sur le terrain sanitaire, agricole et diplomatique, a pris, vendredi 7 juin, une tournure politique. Le parti socialiste a dénoncé *« l'irresponsabilité du président de la République Jacques Chirac et de son gouvernement dans la gestion de la crise »*. Le PS reproche au chef de l'Etat et au gouvernement de *« placer les enjeux diplomatiques au-dessus des exigences de la santé publique »*. *L'Humanité*, quotidien du PCF, accuse le gouvernement de *« dissimulation et d'irresponsabilité »* en estimant que le pouvoir a *« caché »* le rapport des experts *« au mépris de la santé, de la morale et de la démocratie »*.

Cette mise en cause directe du président de la République fait suite à la publication, dans nos éditions datées samedi 8 juin, du rapport confidentiel du comité des experts invitant, dès le 9 mai, les pouvoirs publics à la plus grande vigilance en raison des risques de transmission à l'homme de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Les services du premier ministre avaient réagi à cette publication en affirmant dans un communiqué que le gouvernement a fait preuve, dans ce dossier, d'une *« transparence totale »*.

Le directeur général de la santé, Jean-François Girard, a confirmé, vendredi, l'analyse faite par le comité des experts dès le 9 mai. Il a annoncé que les Britanniques ne respectant pas toutes leurs obligations, les frontières françaises resteraient fermées aux gélatines britanniques. De son côté, dans une déclaration au *Monde*, Luc Guyau, président de la FNSEA, reproche au gouvernement d'avoir *« molli »* dans cette affaire et réclame un plan d'urgence pour les éleveurs.



Lire page 6

La justice condamne « Le Monde » à publier un texte du FN

LE TRIBUNAL de Nanterre a condamné *Le Monde* à publier un droit de réponse du Front national, *« sous astreinte de 20 000 francs par numéro de retard »*. Nous avions refusé la publication de ce texte parce qu'il relevait d'un abus de droit. Prenant prétexte d'une chronique de notre collaborateur Pierre Georges, qui évoquait dans nos éditions du 12 mai 1995 la mort d'un jeune Marocain jeté à la Seine par des participants à une manifestation du Front national, le FN entendait affirmer qu'il n'était pas un parti raciste. Les juges de Nanterre lui ont donné satisfaction au point de donner force de loi à un « extrême droit » au profit d'une extrême droite qui ne tolère pas la libre critique. *Le Monde* estime que ce jugement est une atteinte à la liberté de la presse.

Lire page 26

Turquie : les islamistes au pouvoir ?

Le président turc, Suleyman Demirel, a confié à Necmettin Erbakan, qui dirige le Parti de la *prospérité* (islamistes modérés), la difficile tâche de former un nouveau gouvernement. p. 3

Les « sept » de Tibéhirine

Enquête sur la tragédie qui a coûté la vie aux moines français enlevés en Algérie. p. 11

Le sort des Basques réfugiés à Bayonne

Après leur évacuation de la cathédrale de Bayonne, quatre des dix Espagnols militants présumés de l'ETA devaient être expulsés vers leur pays samedi 8 juin. p. 8

Placements

Investir dans l'immobilier n'est plus nécessairement une bonne affaire. p. 15

Xavier Gouyou Beauchamps

Aux commandes de France 3, le successeur, *à la tête de France Télévision*, de Jean-Pierre Elkabbach a montré plus de sagesse que d'audace.

Lire notre cahier « Télévision, radio, multimédia »

Louis Viannet au « Grand Jury »

Le secrétaire général de la CGT est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 9 juin à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0609 - 7,00 F



Les filles du roi Farouk d'Egypte réclament leur dû

LE CAIRE
de notre correspondant

Féryal, Fawzéya et Fadya. Nul ne se rappelait d'elles, si ce n'est quelques vieux nostalgiques de la période monarchique. Mais les choses ont changé depuis qu'elles ont intenté un procès au chef de l'Etat égyptien pour récupérer El Tahra, un des quatre palais présidentiels du Caire. Féryal, Fawzéya et Fadya sont les filles du dernier roi à avoir régné sur la vallée du Nil : Farouk Ier (1920-1965).

Au cours du procès qui s'est ouvert en mai, les trois princesses ont réclamé ce qu'elles prétendent être l'héritage de leur mère, la reine Farida, répudiée en 1951 pour ne pas avoir mis au monde d'héritier mâle. El Tahra, où a résidé le chah d'Iran au soir de sa vie, avait été donné en dot en 1944 au roi Farouk par celle qui était encore Safinaz Zulfiqar. Le palais, situé sur 10 000 m² dans le quartier de Zeytoun au nord-est du Caire, avait été confisqué par le Conseil de commandement de la révolution avec tous les avoirs de la famille royale au lendemain de la déclaration de la République le 8 novembre 1953.

Leurs altesses réclament aussi la récupération ou une compensation matérielle pour 16 000 m² de terrain constructible à Nazlét El Séman au pied des Pyramides ainsi que des terres agricoles confisquées par les autorités.

Le procès a été reporté au 11 juin pour laisser au service du contentieux du gouvernement le temps de préparer ses dossiers. L'avocat de l'Etat a indiqué qu'il plaidera l'incompétence du tribunal. Selon Me Hani Mohamad Ali, une loi de 1953 interdit aux tribunaux de juger des affaires concernant la récupération, sur ordre du Conseil de commandement de la révolution, des avoirs de la famille Mohamad Ali (1769-1849), fondateur de la dynastie dont est issu le roi Farouk.

Pendant des années, ceux dont le tort est d'être apparentés de près ou de loin au fondateur de l'Egypte moderne ont dû vivre d'expédients : étalagiste, professeur de ballet ou de musique, la pension de misère que leur versait l'Etat ne suffisant pas à les nourrir. Même les meubles de leurs maisons ont été décrétés propriété du peuple. Jusqu'en 1984, ces anciens propriétaires devaient payer à l'Etat le prix d'une assiette brisée ou d'une fourchette perdue. Même sanction en cas de cambriolage. C'est ce qui a poussé la vieille princesse Sémiha, la fille du sultan Hussein aujourd'hui défunte, à vendre les derniers objets qui lui restaient. Traînée en justice, elle a vertement expliqué au juge qui la condamnait à six mois d'emprisonnement avec sursis : *« Il s'agit des objets hérités de mon père et non du vôtre. »*

Paradoxalement, les petits fonctionnaires responsables de ces mesquineries n'ont jamais inventorié les bijoux, tableaux et autres œuvres d'art confisqués dans les palais royaux. C'est ainsi qu'à la fin des années 70, on s'est aperçu que des diamants, provenant de ces confiscations, avaient été remplacés par du verre, des tableaux de maître par des croûtes et des vases Ming par des pots de chambre. Le musée dit des bijoux royaux à Alexandrie ne comprend qu'un diadème, un collier en onyx et des colifichets...

Alexandre Buccianti

L'Europe du football

LE COUP D'ENVOI du championnat d'Europe des nations de football devait être donné, samedi 8 juin à Londres, avec le match Angleterre-Suisse. Huit villes britanniques accueillent cette compétition qui, pour la première fois, regroupe seize équipes au lieu de huit. L'équipe de France fera son entrée dans le groupe B en jouant contre la Roumanie, lundi 10 juin à Newcastle. Lors de ce match, le sélectionneur, Aimé Jacquet, misera sur l'association de Zinedine Zidane et de Youri Djorkaeff, deux joueurs qui forment l'une des paires les plus enviées du football européen, pour prolonger la série de vingt-trois matches sans défaite des Bleus.

Lire page 19

Milan, cité à la dérive

GIORGIO STREHLER, mythique fondateur du Piccolo Teatro, va quitter Milan ! Sa lettre ouverte a claqué comme une gifle non seulement à la face du maire Marco Formentini, élu il y a trois ans sous la bannière de la Ligue du Nord, mais de toute la ville, jadis la plus fière d'Italie. Qu'ils sont durs à entendre, les mots du vieil enchanteur, ulcéré d'avoir attendu en vain, depuis dix-huit ans, l'achèvement du nouveau théâtre qui devait abriter sa troupe : *« Milan est devenue laide, invivable, triste, opaque, égoïste, misérable, non-milanaise. Tout a commencé avec le cancer craxien, puis la Ligue et le berlusconisme ont fait le reste »*, déclarait-il à *La Repubblica, mardi 4 juin*. Et l'éditorialiste Federico Rampini de décrire *« la décadence sans fin d'une ville parmi les plus riches d'Europe, dans une région qui sue l'opulence et s'imagine plus proche de la Bavière que de la Sicile, mais qui ne sait pas lancer un projet, ne sait pas décider, ne sait pas construire »*. Que Strehler finisse ou non par revenir sur sa décision, le coup porté à l'image de Milan est rude.

Mais qu'est-il donc arrivé à la capitale économique de l'Italie, à la plus grande métropole du sud de l'Europe ? Une longue série d'échecs dans l'ordre qui lui a toujours été le plus étranger, celui du politique. *« A Milan, on ne s'occupe de politique que quand des intérêts pressants l'exigent, pour combler un vide »*, a dit un jour Piero Bassetti, président de la chambre de commerce et descendant d'une lignée d'industriels. Depuis quinze ans, Milan a proposé à l'Italie des « solutions » successives : toutes ont fait bouger la réalité, précipité les évolutions, mais toutes se sont à la fin retournées contre la ville où elles étaient nées.

Au début des années 80, c'était le règne de Bettino Craxi. Foin du provincialisme calotin de la Démocratie chrétienne, Milan et l'Italie allaient rejoindre l'Europe des restructurations industrielles, du tertiaire et du fric roi. On ne découvrirait que plus tard le revers de la médaille : une corruption érigée en système. *« Les socialistes ont volé, mais ils ont le mérite d'avoir compris l'évolution du monde moderne et d'y avoir préparé le pays »*, plaide aujourd'hui Gianpiero Borghini, qui fut pendant sept mois maire de Milan à la fin de ce qu'on est tenté d'appeler l'« ancien régime ». Cet ex-communiste repentant contemple, navré, le « trou noir » laissé dans la politique milanaise (et italienne) par la disparition de sa composante socialiste.

Sophie Gherardi

Lire la suite page 13

Un Russe à la conquête du titre



EVGUENI KAFELNIKOV

ROLAND-GARROS. Epuisé par un parcours difficile et une forte chaleur, l'Américain Pete Sampras n'a pu contrer Evgueni Kafelnikov, qui est le premier joueur russe à atteindre la finale des Internationaux de France de tennis. S'il parvenait, dimanche 9 juin, à résister à l'Allemand Michael Stich, vainqueur de Marc Rosset, il réaliserait un rêve esquissé par d'autres joueurs de tennis russes : remporter un tournoi du Grand Chelem.

Lire page 18

SOMMET Pour sa quatrième édition, la *« réunion des présidents d'Europe centrale »*, qui s'est tenue vendredi 7 et samedi 8 juin au château de Lancut, dans l'Est de la Pologne, a accueilli neuf chefs d'Etat (Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Ukraine). ● LA RENCONTRE a fait apparaître une fois de plus l'aspiration des pays anciennement communistes à intégrer la famille occidentale. Comme l'a souligné le président polonais, les changements déjà accomplis rendent inconcevable un retour en arrière, quel que soit le résultat de l'élection présidentielle russe. ● EN ROUMANIE, les résultats du premier tour des élections municipales, qui devaient être rendu publics officiellement samedi 8 juin, s'annoncent décevants pour le parti du président Ion Iliescu, qui se maintient dans les campagnes mais recule dans les grandes villes, notamment Bucarest.

Les retrouvailles de la grande famille d'Europe centrale

Neuf chefs d'Etat, de l'Italie à l'Ukraine, se sont réunis au château de Lancut, en Pologne, pour débattre de l'avenir de la nouvelle Europe avec, en toile de fond, l'élection présidentielle du 16 juin en Russie

VARSOVIE
de notre correspondant

Neuf présidents représentant pas loin de 250 millions d'habitants, de l'Allemagne et de l'Italie à l'Ukraine : la « réunion des présidents d'Europe centrale », qui s'est ouverte, vendredi 7 juin, au château de Lancut, dans l'est de la Pologne, est la quatrième du genre, et atteint cette année des dimensions tout à fait impressionnantes – même si l'objet essentiel de ces retrouvailles informelles est, comme d'habitude, d'écouter ensemble de la musique et d'échanger des propos aimables et optimistes sur le devenir de cette entité vague, faite de vieux souvenirs nostalgiques et de rêves d'un avenir commun : « l'Europe centrale ».

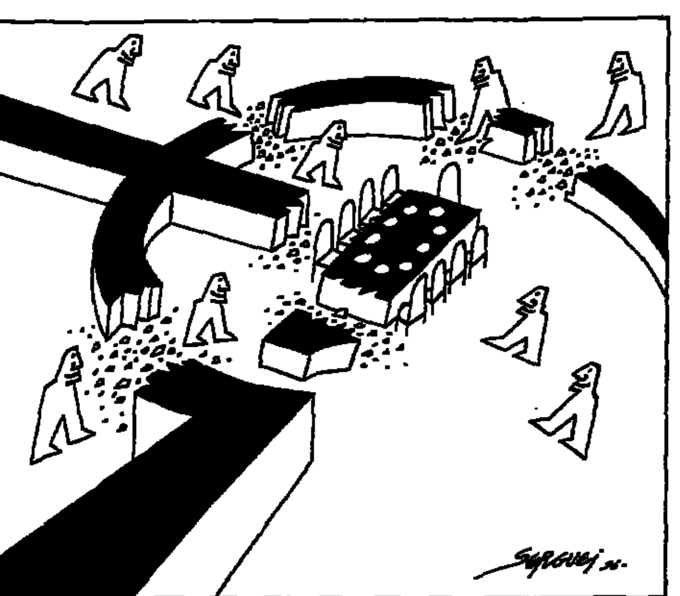
L'origine de ces réunions devenues annuelles est proprement musicale : l'été 1993, quatre présidents – d'Autriche, d'Allemagne, de République tchèque et de Hongrie – s'étaient retrouvés en marge du Festival de Salzbourg et avaient convenu de renouveler l'expérience. L'année suivante, c'est donc Vaclav Havel qui invita ses pairs à écouter, après Mozart, Smetana, et cela dans la petite ville du compositeur « national » tchèque, Litomysl ; il profita de l'occasion pour étendre l'invitation à trois autres présidents : de Slovaquie, de Slovénie, et de Pologne.

Il était désormais entendu que « l'hôte » avait ainsi l'initiative des invitations : en 1995, à Keszthely, sur le lac Balaton, le cercle s'agrandit jusqu'à inclure l'Italie, assurément centre-européenne, au moins par sa partie nord et bien sûr par son histoire.

M. KOUTCHMA, « HÔTE SPÉCIAL »

Lech Walesa proposa alors à tout le monde de se retrouver au château de Lancut, ancienne possession de la famille Potocki, où défilèrent au cours des siècles le roi Jagellon – promoteur de l'Union polono-lituanienne, le roi Jean Sobieski qui, au XVIIe siècle, défendit Vienne contre les Turcs, et plus « récemment » l'empereur François-Joseph. Lancut reçut pour l'occasion une manne inespérée de crédits de restauration.

Entre-temps, la Pologne elle-même a changé de président, mais Alexandre Kwasniewski a bien sûr confirmé l'invitation lancée par son prédécesseur, et surtout l'a étendue à l'Ukraine, faisant ainsi du président Leonid Koutchma « l'hôte spécial » de la réunion. *« Il s'agit d'aider l'Ukraine à se joindre à nous »*, explique-t-on de source officielle polonaise. De fait, à Varsovie plus sans doute que nulle part ailleurs, on est conscient de l'importance capitale de l'Ukraine – d'une Ukraine réellement indépendante et largement ouverte vers l'Ouest – pour la solidité du nouvel édifice européen. La Pologne fut le premier pays à reconnaître, en 1991, l'indépendance du nouvel Etat, et le président Koutchma doit revenir en Pologne d'ici à la fin juin pour une visite officielle. *« Plus d'Ukraine en Europe, c'est plus de sécurité en Europe »*, a ainsi déclaré M. Kwasniewski à l'issue de la première journée de la rencontre, essentiellement marquée par des entretiens bilatéraux – et, bien entendu, par un concert (Chopin, Lutoslawski, Penderecki, ce dernier étant aussi l'organisateur des festivités musicales).



Les prochaines élections en Russie ont, tout naturellement, été au centre des conversations, et Alexandre Kwasniewski, très en verve et plutôt bavard, a témoigné d'une assez bonne connaissance du sujet en rapportant publiquement une anecdote attribuée à l'un de ses interlocuteurs : le 17 juin, lendemain des élections russes, le président de la commission électorale annonce les résultats à Boris Eltsine : *« Ziouganov a 55 % des voix, mais n'ayez aucune inquiétude, Boris Nikolaïevitch, vous avez 60 %. »* Il a jugé *« irréversible »* le processus de réformes en Europe, *« indépendamment du résultat des élections russes »*.

De son côté, le président allemand Roman Herzog a précisé que le renforcement du pilier européen de l'OTAN ne changeait rien au caractère fondamentalement *« atlantique »* de l'organisation, ni à sa *« volonté »* affirmée de s'étendre vers l'Est.

Jan Krauze

Kiev veut être partie prenante

Les manœuvres militaires conjointes qui se déroulent actuellement et jusqu'au 11 juin en Ukraine, dans le cadre du Partenariat pour la paix de l'OTAN, sont une illustration de la volonté de Kiev de participer aux structures de sécurité en gestation sur le continent. Participent à ces manœuvres des troupes ukrainiennes, américaines et des pays d'Europe de l'Est, qui s'entraînent à des opérations multinationales de maintien de la paix. Le président ukrainien, Leonid Koutchma, avait insisté, mercredi 5 juin à Paris, devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), sur la nécessité de *« surmonter une fois pour toutes la division artificielle de l'Europe »*. Il avait regretté que le statut de partenaire associé de l'UEO n'ait été accordé qu'à six pays d'Europe centrale et aux trois Etats baltes, craignant d'y voir *« une tentative d'ériger la frontière orientale de la nouvelle Europe en laissant l'Ukraine en dehors »*.

COMMENTAIRE

« CASA DI TUTTI »

Au centre de la réunion de Lancut, il y aurait, selon la jolie expression du président italien Oscar Luigi Scalfaro, l'idée que l'Europe centrale doit être *« la casa di tutti »*, la maison de tous. La formule – en dépit de son parfum vaguement gorbatchévien – est peut-être moins surannée qu'il n'y paraît.

Elle traduit bien la très profonde aspiration des peuples de la « seconde » Europe à la reconnaissance. Il ne s'agit pas tant de profiter des avantages économiques de l'Union européenne ou de s'abriter derrière le parapluie nucléaire de l'OTAN. Il s'agit, tout simplement, « d'en être », de faire partie de la famille, cousins pauvres si l'on veut, mais dignes et reconnus, au terme de décennies de « malchance » historique. Bien sûr, les considérations du président Scalfaro sur la *« communauté spirituelle et culturelle »* de l'Europe centrale ne remplaceront pas les dates sonnantes et trébuchantes que plusieurs pays de la région attendent de connaître avec une impatience mal dissimulée : celles des fameuses « adhésions », ou plutôt du début des négociations en vue de l'adhésion, car on en est toujours là, sept ans après la chute du mur de Berlin.

En attendant, des réunions comme celles de Lancut ont au moins le mérite de rappeler à un monde blasé à quel point la métamorphose pacifique de la plus grande partie de l'Europe centrale et orientale, anciennement dominée par l'URSS, tient du miracle. Dans aucun des pays représentés – à l'exception de la Slovénie, brièvement touchée par le guerre, mais qui a su rapidement y échapper – le sang n'a coulé. Et si tous les participants attendent aujourd'hui avec grand intérêt le résultat des élections en Russie, aucun ne semble véritablement anxieux : pas même l'Ukraine, pourtant en première ligne, mais désormais suffisamment « solide » – en dépit de son terrible retard économique – pour échapper à un retour de flamme « grand-russe ». A condition, bien entendu, de pouvoir compter sur un soutien moral et matériel, sur des « arrières » désormais situés... en Europe centrale.

J. K.

Coup de semonce pour le président Iliescu aux municipales en Roumanie

BUCAREST
de notre correspondant

« Je me battrai jusqu'au bout, mais il est possible que je perde. Alors je serai aussi déçu qu'après mes défaites dans les grandes finales. » Le sourire en berne, Ilie Nastase découvre à ses dépens que le sport et la politique ont au moins un point commun : un match de tennis ou une élection ne sont jamais gagnés d'avance.

Alors qu'à la veille du premier tour de dimanche 2 juin la plupart des sondages le plaçaient en position de favori, l'ancien tennisman qui se présentait sous les couleurs du Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR, au pouvoir) voit aujourd'hui fort compromises ses chances d'emporter la mairie de Bucarest. Crédité de seulement 30 % des suffrages, il est distancé de près de dix points par Victor Ciorbea, l'austère candidat de la Convention démocratique de Roumanie (CDR, opposition). Ilie Nastase aura du mal à combler ce retard lors du deuxième tour, dimanche 16 juin. Le report des voix des candidats éliminés devrait en effet jouer en faveur de son adversaire.

40 % D'ABSTENTIONS

En raison d'une organisation désastreuse et de la lenteur extrême dans le dépouillement des bulletins de vote provoquée notamment par une pléthore de candidats (47 pour le poste de maire général de Bucarest, auxquels s'ajoutaient 73 listes de conseillers municipaux), les résultats définitifs ne devaient être publiés que samedi 8 juin. Mais il apparaît d'ores et déjà que le PDSR a enregistré dans la plupart des grandes villes *« des scores qui ne sont pas à la hauteur de [ses] espérances »*. Un euphémisme pour ne pas parler de déroute. Pour redresser la situation, la formation du président Iliescu entend mobiliser les abstentionnistes (plus de 40 % à l'échelle nationale) dans les rangs desquels se trouverait une majorité de ses électeurs.

L'opposition doit pourtant se garder de tout triomphalisme. Certes, les résultats obtenus dans les centres urbains, ses fiefs traditionnels, sont meilleurs que lors du précédent scrutin de 1992. De plus, les accords de désistement conclus entre la CDR (principale coalition de partis d'opposition) et l'Union sociale démocrate de l'ancien premier ministre Petre Roman préfigurent peut-être d'une entente à l'occasion des rendez-vous électoraux de l'automne 1996 alors que, jusqu'à présent, l'opposition avait pâti de cette désunion.

L'EMPRISE DU PDSR

Mais le fort taux d'abstention traduit également les difficultés de l'opposition à rassembler les mécontents et à les convaincre qu'elle constitue une véritable alternative au pouvoir actuel malgré l'incapacité de celui-ci à résoudre la profonde crise économique. *« Ces élections locales ne reflètent pas seulement les mérites de l'opposition, mais surtout les nombreuses et graves erreurs du PDSR »*, avertit d'ailleurs l'éditorialiste de l'influent quotidien d'opposition *Romania Libera*.

D'autant que le PDSR maintient son emprise dans les campagnes. Ce facteur doit être pris en considération dans un pays où la moitié de la population vit encore en milieu rural. En 1992, la CDR avait également enlevé la plupart des grandes villes avant de perdre, quelques mois plus tard, les élections générales. Le 3 novembre 1996, les Roumains renouvelleront leur Parlement et éliront leur président. S'il est fondé de se dire qu'au terme de ce scrutin local très politisé le principal avertissement a été lancé en direction du PDSR et du gouvernement qu'il soutient depuis quatre ans, l'opposition ne doit pas non plus pécher par excès de confiance, au risque pour elle de voir l'histoire se répéter.

Ch. Ch.

Les pauvres privilèges des mineurs de la vallée du Jiu, garde prétorienne du régime

PETROSANI
de nos envoyés spéciaux

La mine Vulcan n'est ni vétuste ni délabrée. Elle tombe tout simplement en morceaux et semble tout droit sortie d'un cauchemar industriel du siècle dernier. C'est de cette mine du bassin des Carpates que sont partis les mineurs de la vallée du Jiu pour leurs sinistres expéditions punitives à Bucarest. Aujourd'hui, cette « garde prétorienne » du président Ion Iliescu, qui a cassé du *« golan »* (voyou) en 1990 et chassé Petre Roman du pouvoir l'année suivante, vit dans un environnement d'une autre époque.

La mine Vulcan, comme les treize autres de ce bassin, le seul gisement de houille de Roumanie, est un spectacle de désolation. Les mineurs pataugent dans la boue, les installations sont rouillées et la sécurité, d'évidence, aléatoire. En 1995, cent sept mineurs sont morts dans les mines roumaines. *« Des privilégiés, nous ? »* ; Josif, entouré d'un petit groupe de « gueules noires » vêtus, comme lui, de salopettes déchirées, lâche un soupir amusé. *« Personne*, dit-il, *ne veut venir travailler ici ! »* Retourner faire le « ménage » à Bucarest ? *« S'il le faut, on y est prêt, mais aujourd'hui cela ne s'impose pas »*, affirme le plus tranquillement du monde un de ses collègues. *« Mais il suffit d'une étincelle »*, ajoute-t-il un brin provocateur, suscitant des sourires complices et des hochements de tête approbateurs.

A Petrosani, le bastion des trente mille mineurs de la vallée de Jiu, à 300 kilomètres au nord-ouest de Bucarest, les visages se ferment quand on évoque les « minériades » de 1990-1991. Le sujet est encore *« douloureux »*, dit-on et, à quelques exceptions près, tous ressortent le même discours : des *« regrets »* pudiques sur les *« dérapages »* et une longue litanie sur les mineurs incrédules, *« victimes et manipulés »*. Ionel Bozdog, maire adjoint de la ville, est intarissable quand il s'agit de dresser le cahier de doléances de la municipalité. Mais dès qu'il entend parler des minériades, il se tortille sur sa chaise. *« Je ne peux pas répondre »*, finit-il par lâcher, avant d'insister sur les *« avantages justifiés »* obtenus par *« les nôtres »*.

Cinq ans après la dernière descente des mineurs sur la capitale, l'heure est donc loin d'être au *mea culpa*. Les *« événements »*, comme on dit ici, passent toujours pour un moindre mal. Miron Cozma, le très turbulent président de la Ligue des mineurs du Jiu, qualifié de *« criminel numéro un »* par le général Ion Pitulescu, l'ancien chef de la police roumaine qui a récemment démissionné pour protester contre la *« corruption »* dans le pays, a son explication pour les émeutes de septembre 1991. *« Si le premier ministre, Petre Roman, était venu sur place pour négocier avec les mineurs en grève, je n'aurais pas été obligé de les amener à Bucarest*, dit-il. *Ils se sont énervés. C'est normal. »*

Tout comme est *« normale »* sa promotion comme sénateur « indépendant » aux élections de septembre. *« Normaux »*, aussi, les non-lieux prononcés dans tous les procès qui lui ont été intentés, à l'exception d'une condamnation à deux ans avec sursis pour avoir écrasé une femme au volant de sa voiture. *« Normale »*, également, la villa qu'il occupe à Snagov, siège des résidences de luxe de la nomenklatura de Ceausescu. *« Je savais que cette villa était libre et je l'ai donc occupée. J'ai ensuite régularisé ma situation avec le gouvernement. »* Simple. Mais n'allez surtout pas dire à Miron Cozma qu'il est la marionnette de qui que ce soit. Parlant de lui-même à la troisième personne comme il l'affectionne, Miron Cozma s'emporte : *« Cozma, ni Iliescu ni Vacaroiu* [le premier ministre] *ne peuvent le renvoyer ! » « Dans un pays entièrement démocratique, un homme qui a mis le feu au gouvernement ne bénéficie pas d'une totale impunité, à moins d'avoir de solides appuis là-haut »*, ironise un ingénieur de la régie autonome de houille de Petrosani. Si Miron Cozma a été amplement récompensé pour ces services musclés rendus au régime, *« ses »* mineurs ont également été payés de retour. *« Privilégiées »*, les gueules noires de la vallée du Jiu le sont incontestablement par rapport aux autres salariés de l'Etat roumain. Ils gagnent plus (800 000 lei, environ 1 300 francs par mois) que les directeurs des mines, et leur salaire est deux fois supérieur à celui d'un professeur d'université. Leur journée de travail est passée de huit à six heures par jour, la retraite à été ramenée à quarante-cinq ans. Ils bénéficient, en outre, de la gratuité des transports et de la cantine et ne paient ni l'électricité ni le chauffage de leurs logements.

> A Petrosani, le « confort » demeure une vue de l'esprit. Plusieurs quartiers n'ont pas été chauffés pendant l'hiver. L'eau chaude est une fiction pour la plupart des habitants. Quant à l'eau tout court, elle n'est assurée que huit à dix heures par jour

Mais quand on vit à Petrosani, même ces *« privilèges »* sont très relatifs, tant cette localité est une sordide caricature du *« bilan globalement positif »* des années communistes. Cité HLM miteuse toute en longueur de cinquante mille habitants, Petrosani est parcourue de gigantesques conduites d'eau percées. Ici, comme dans la plupart des villes industrielles roumaines, le « confort » demeure une vue de l'esprit. L'eau chaude est une fiction pour la plupart des habitants. Quant à l'eau tout court, elle n'est assurée que huit à dix heures par jour. Et encore, pas partout : *« Passé le quatrième étage des immeubles, il faut monter l'eau avec des seaux »*, raconte un locataire. A la mairie, on reconnaît aussi que plusieurs quartiers n'ont pas été chauffés pendant l'hiver, alors que les températures ont frôlé les – 20 degrés. Autre problème, également flagrant dans la plupart des villes du pays, à commencer par Bucarest : la collecte des ordures. Le ramassage, très irrégulier, n'a lieu que dans certains secteurs.

Et les distractions à Petrosani sont à l'image du décor ; le match de football local, le cinéma qui diffuse les prouesses érotiques de la Cicciolina (interdit aux moins de douze ans) et des *« soirées poésie »* récemment animées par Adrian Paunescu, l'ancien chantre du « Danube de la pensée », et dirigeant du Parti socialiste du travail, l'héritier du PC, qui vient de rompre son alliance de trois ans avec le gouvernement. *« Ici*, lance un opposant dépité, *le communisme n'est pas mort. Il s'est tout juste endormi. »*

Yves-Michel Riols et Christophe Chatelot

José Maria Aznar annonce une série de mesures libérales pour dynamiser l'économie espagnole

Madrid veut être au rendez-vous de la monnaie unique

Le gouvernement de José Maria Aznar a adopté, un mois après son entrée en fonctions, une série de mesures au conseil des ministres du vendredi 7 juin. Ce « plan de choc » vise à redynamiser l'économie, favoriser la création d'emplois et relancer l'investissement et la consommation. Il est essentiellement orienté en direction des petites et moyennes entreprises, et axé sur un libéralisme accentué.

MADRID
de notre correspondant

Les mesures annoncées par le gouvernement espagnol ont pour objectif principal de favoriser l'activité économique. Elles sont d'abord *d'ordre fiscal* : *réactualisation* des bilans (la dernière date de 1983) comportant une pénalisation fiscale de seulement 3 % ; réduction de 15 % de l'impôt pour les petites sociétés soumises au forfait ; suppression jusqu'à 95 % de l'impôt sur les successions en cas de maintien pendant dix ans de l'activité économique, réduction des taxes sur les plus-values de façon à réanimer le marché financier. Les 3,5 millions de titulaires de sicav verront également leur fiscalité allégée et simplifiée. Par ailleurs, les entreprises qui embauchent des personnes âgées de plus de quarante-cinq ans pourront déduire un million de pesetas (40 000 francs) de l'impôt sur les sociétés.

Ces décisions, adoptées par décret, sont applicables très rapidement et sont complétées par des mesures de libéralisation afin de favoriser la construction. La disparition de certaines règles comme la distinction entre sols urbanisables programmés et non programmés devrait multiplier par trois les terrains contructibles. Ensuite les tarifs électriques baisseront à partir de 1997, le prix maximum du gazole sera supprimé de même que le monopole de Telefonica télécom. Les services funéraires seront également libéralisés et une déréglementation du système régional des collèges professionnels comme les avocats, les notaires, les architectes sera mise en place de même qu'une plus grande liberté des prix pour les professions libérales.

Il est clair que le nouveau gouvernement entend par cette palette de mesures diverses – auxquelles il faut ajouter d'autres stimulants fiscaux – redonner du souffle à l'économie afin d'affronter dans de meilleures conditions les dix-huit mois qui séparent le pays des tests imposés par le traité de Maastricht à la fin de 1997 afin d'entrer dans l'UEM (Union économique et monétaire).

Selon un texte confidentiel du secrétariat d'Etat à l'économie auquel *El Pais* a eu accès, il existe « *des probabilités significatives* » que l'Espagne soit exclue de l'UEM au 1er janvier 1999 alors que le Portugal pourrait, lui, en faire partie. Ce n'est pour l'instant qu'une probabilité et le gouvernement de José Maria Aznar s'emploie à contrecarrer ce qui non seulement serait considéré comme un affront mais un revers politique et économique difficile à assumer.

Mais nous n'en sommes pas là pour le moment. L'important est de savoir si les remèdes mis en œuvre vendredi seront appropriés et suffisants pour opérer le coup de fouet désiré. Les nationalistes catalans qui pressaient le gouvernement d'agir sont satisfaits, même s'ils estiment qu'il s'agit d'un premier pas motivé par l'urgence. Le patronat est lui aussi entièrement satisfait par le plan : « *Ce sont des mesures structurelles qui ouvrent la voie à une meilleure compétitivité et la création d'emplois dans les nouvelles activités* », a commenté José Maria Cuevas, le patron des patrons.

AVERTISSEMENT

L'opposition et les syndicats sont non seulement réservés mais souvent très critiques sur l'opportunité et les conséquences des choix effectués par le pouvoir. Ils estiment que ce plan sera « *inefficace* ». « *C'est un cadeau fiscal à ceux qui ont le plus d'argent alors que, d'un autre côté, on réduit les dépenses de financement qui touchent à l'emploi* », a constaté Antonio Gutierrez, secrétaire général des Commissions ouvrières. Ce dernier fait ainsi allusion au détail du plan de réduction des dépenses de 200 milliards de pesetas (8 milliards de francs) annoncé au début de la semaine et selon lequel 40 % du total concerne des investissements de travaux publics et d'environnement.

En dépit d'une volonté de dialogue affichée du nouveau pouvoir en direction des partenaires sociaux, le climat commence à se détériorer avec les syndicats particulièrement sévères à l'annonce des décisions du conseil des ministres mais également à la suite des premières discussions sur le plan de privatisation et de réduction d'aides aux entreprises publiques avec le ministre de l'industrie Josep Piqué.

Candido Mendez, secrétaire général de l'UGT (Union générale des travailleurs) a accusé le ministère de vouloir « *dynamiter le dialogue social* » alors que Antonio Gutierrez, a fait savoir qu'avec « *cette batterie de faits accomplis de profonde nature droitière, José Maria Aznar va très prochainement devoir affronter les réponses des syndicats* ». Cette table ronde avec le ministre de l'industrie est la seconde d'une série de sept rencontres dans différents domaines avec le nouveau pouvoir. Le dialogue n'est pas encore rompu mais un premier avertissement a été donné.

Michel Bôle-Richard

Une croissance qui s'essouffle

Madrid

	1993	94	95	96*
en %	-1,1	2,1	3,0	1,7
en %	22,7	24,2	22,9	22,7
en % du PIB				
en % du PIB	-7,5	-6,9	-6,2	-4,8

Après les bons résultats de 1995, le chômage ne diminue plus que très lentement sous le double effet du tassement de l'activité économique et de l'augmentation rapide de la population active. Quant à l'inflation, si elle n'a cessé de se ralentir, son rythme annuel demeure trop élevé par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

Turquie : un dirigeant islamiste est appelé à former le gouvernement

La tâche reste difficile pour Necmettin Erbakan

ISTANBUL
de notre correspondante

Selon un processus désormais familier, les dirigeants politiques ont été convoqués, un par un, au palais présidentiel de Çankaya, à Ankara, vendredi 7 juin dans la matinée. Cette fois-ci, la superbe et l'assurance qu'affichaient les chefs des partis laïques lors de la première quête gouvernementale après les élections de décembre 1995 avaient disparu. C'est penauds et à court d'idées qu'ils se sont présentés devant le président de la République, Suleyman Demirel, qui n'a eu d'autre option que de désigner Necmettin Erbakan, dirigeant du Parti de la prospérité (RP, islamiste), qui commande le bloc le plus important au Parlement, pour former la prochaine coalition. « *Aucune formule pour la formation d'un gouvernement capable d'obtenir le vote de confiance ne m'a été présentée* », a déclaré le chef de l'Etat.

Necmettin Erbakan avait échoué lors de sa première tentative en janvier. Il dispose cette fois-ci d'un atout majeur. L'échec cuisant de la coalition formée pour bloquer son ascension, et les différends apparemment irréconciliables entre les deux partis conservateurs, rendent son succès sinon probable, du moins possible. Necmettin Erbakan, prêt à toutes les concessions, est cette fois-ci déterminé à devenir premier ministre. « *Nous pouvons travailler avec bonne volonté avec tous les partis représentés au Parlement* », a-t-il déclaré, conciliant, après sa nomination.

Selon le dirigeant islamiste, les partis conservateurs craignent son avance, « *car ils savent que notre gouvernement sera couronné de succès, et ils ont peur de perdre encore des votes* ».

DERNIER RECOURS

S'il est vrai que les partis traditionnels ont perdu du terrain au profit du RP, leur méfiance repose sur les divergences de vue fondamentales qui les séparent des islamistes. Ce parti, dont l'idéologie est dominée par la religion et dont le programme se résume à un « *ordre juste* » islamique, semble aller à l'encontre des principes acquis au cours de soixante-dix ans de république kémaliste.

« *Il faudra voir si les quatre dirigeants* [des partis laïques] *peuvent s'entendre pour former une coalition à quatre partis. Il n'y a pas lieu de désespérer* », a déclaré Tansu Ciller. Au cours des dernières semaines, son Parti de la juste voie (DYP) s'était rapproché des islamistes, mais une alliance avec le RP demeure une solution de dernier recours pour les partis du centre.

Une entente entre les partis traditionnels se heurte cependant à un double obstacle : les partis de gauche sont divisés par une hostilité presque aussi virulente que celle qui a envenimé les relations entre les partis conservateurs et causé la chute du gouvernement. La Turquie devra donc s'armer de patience alors que débutent des tractations pour la formation d'un gouvernement qui s'annoncent prolongées et difficiles.

Nicole Pope

Jacques Chirac exhorte l'Europe à s'affirmer comme « un grand acteur du monde »

« *L'EUROPE peut et doit s'affirmer à nouveau comme l'un des grands acteurs du monde* », a déclaré, samedi 8 juin, Jacques Chirac devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) à Paris. Le chef de l'Etat a exposé dans ce discours le sens général de la démarche qui l'a conduit à entreprendre la réorganisation du dispositif militaire et de l'outil de défense. Deux « *convictions* », a-t-il expliqué, inspirent les mesures qu'il a annoncées en février.

« *D'abord, il faut à l'Europe assurer, sur son sol, la paix et la sécurité. Pour les garantir*, a déclaré M. Chirac, *une nouvelle architecture de sécurité doit être construite, fondée sur trois piliers : une Union européenne forte, une Alliance atlantique rénovée et une organisation de sécurité européenne donnant toute sa place à la Russie. Mais l'Europe doit également contribuer à la stabilité globale, comme le commandent son histoire, son niveau de développement et ses intérêts. Elle doit se doter d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune.* » « *Deuxième conviction*, a-t-il ajouté, *la France peut et doit jouer un rôle d'impulsion pour promouvoir, en Europe et dans le monde, ce nouvel équilibre qui se cherche depuis la fin de la guerre froide.* »

Analysant la stratégie française, le président de la République a estimé que « *la dissuasion nucléaire n'occupera plus la même place que pendant la guerre froide* ». Ce qui implique que le recours à des forces classiques « *projetables* » et à des moyens de commandement et de renseignement « *diversifiés* » « *retrouve une importance nouvelle* ». La mission de telles forces « *s'exerce de plus en plus au-delà de nos frontières, parfois aux marges de l'Europe, partout où des crises peuvent par contagion menacer notre territoire et nos intérêts* ».

« *La dimension européenne s'impose d'abord pour nos forces classiques, qui doivent être en mesure d'intervenir, chaque fois que nécessaire, dans un cadre européen et interallié*, a affirmé le chef de l'Etat, en ajoutant que « *la dimension européenne apparaît également dans notre dissuasion nucléaire* ». M. Chirac a alors explicité la notion de « *dissuasion concertée* », développée en septembre 1995 à l'IHEDN par le premier ministre. « *Il ne s'agit pas*, a indiqué le président de la République à propos des conversations entre Londres et Paris sur ce sujet, *de substituer une garantie française ou franco-britannique à la dissuasion américaine. (...) Il ne s'agit ni d'élargir unilatéralement notre dissuasion ni d'imposer à nos partenaires un nouveau contrat. Il s'agit de tirer toutes les conséquences d'une communauté de destin. Compte tenu des différences de sensibilité sur l'arme nucléaire qui existent en Europe*, note-t-il, *nous ne proposons pas un concept achevé, mais une démarche progressive, ouverte aux partenaires qui souhaitent s'y engager.* »

A propos de la nouvelle architecture de sécurité européenne, M. Chirac, qui souligne la nécessité d'associer la Russie à sa construction, a expliqué qu'il fallait « *mettre fin à ce qui est perçu dans le monde comme une incapacité présente des Européens à engager une action politico-militaire d'envergure sous leur responsabilité propre* ».

« *Notre but doit être de faire du conseil européen l'instance suprême d'orientation et de décision dans ce domaine, notamment vis-à-vis de l'Union de l'Europe occidentale* », a affirmé le chef de l'Etat qui, à propos de l'Alliance atlantique, a conclu : « *L'une des préoccupations essentielles de la France est de parvenir à un meilleur partage des responsabilités entre les Etats-Unis et l'Europe (...). La décision de Berlin* [la possibilité des Européens d'user de moyens de l'OTAN], *si elle s'inscrit bien dans les faits, ouvre la voie à une participation pleine et entière de la France aux structures d'une Alliance dont les principes et les modes de fonctionnement auraient été profondément transformés.* »

Des officiers français dans les états-majors alliés

La France détachera des officiers et des sous-officiers dans les états-majors de l'OTAN pour préparer la mise sur pied des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) dont débattront, le 13 juin, à Bruxelles, les seize ministres de la défense de l'OTAN, dont Charles Millon au nom de la France. Ils seront chargés d'identifier, au sein de groupes de travail, les états-majors, les forces et les matériels propres à ces GFIM, dans le cadre de l'OTAN, ainsi que la nature des exercices à venir. Ce travail doit être achevé au printemps 1997, pour que les GFIM puissent disposer de structures opérationnelles avant la fin du siècle.

L'Argentine se passionne pour La Colifata, la radio des fous

BUENOS AIRES
de notre correspondante

L'un de ses correspondants sur la planète Mars envoie régulièrement des informations, tandis que, sur Terre, un autre s'est proclamé « *l'empereur de la paranoïa* » : en cinq ans, La Colifata – « la folle », en argot local – est devenue l'une des radios les plus populaires d'Argentine. Ecoutée par des millions d'auditeurs, elle a été reconnue comme unique au monde par l'Organisation panaméricaine de la santé, car elle est faite par les patients du Borda, principal hôpital psychiatrique de Buenos Aires.

Tous les samedis après-midi, l'émission brise l'isolement et les souffrances que vivent les treize cents personnes enfermées derrière les murs délabrés de l'hôpital. L'expérience s'est révélée être une thérapie efficace, mais également un moyen pour démythifier la folie. Les programmes de La Colifata sont enregistrés et diffusés dans l'hôpital, et des extraits sont retransmis par une douzaine d'autres radios d'audience nationale. Les auditeurs interviennent, instaurant un dialogue nourri avec les patients. Le succès est tel que La Colifata a reçu, cette année, une mention d'honneur de l'académie qui, tous les ans, à Buenos Aires, décerne ses prix aux meilleurs programmes de télévision et de radio.

« *Les fous sont rejetés et marginalisés par la société, qui en a peur. La Colifata se veut un pont entre l'hôpital psychiatrique et le monde extérieur. Elle donne aux patients un contact avec la société et ouvre à la société une fenêtre sur la maladie mentale* », explique Alfredo Olivera, étudiant en psychologie âgé de vingt-neuf ans en même temps que fondateur et coordonnateur des programmes.

« IL FAUT LE SOIGNER »

Ce samedi, malgré le froid de l'hiver austral, une quinzaine de patients misérablement vêtus se sont rassemblés dans le studio de fortune installé dans la cour de l'hôpital. Autour d'une vieille table en bois couverte de micros, de journaux et d'un matériel d'enregistrement rudimentaire, ils commentent l'actualité. Le crime récent d'un adolescent qui a tué sa fiancée de cent treize coups de couteau entraîne un débat animé sur la peine de mort. Tout le monde critique les déclarations du président Menem affirmant que l'assassin mérite la peine capitale. « *Il n'y a aucun doute que ce garçon a quelque chose qui ne tourne pas rond dans la tête. Il faut être fou pour donner cent treize coups de couteau ! Mais à quoi cela servirait-il de le tuer ? Il faut le soigner !* », affirme Vicente. Le chômage, la violence et les matchs de football sont aussi à l'ordre du jour. Les nouvelles de « l'intérieur » de l'hôpital sont l'anniversaire de César, « *les petites voitures vertes* » qui circulent sur Mars, mais aussi les fortes doses de médicaments ou les électrochocs dont certains se plaignent.

Parmi la trentaine de collaborateurs permanents de La Colifata, certains enquêtent à l'intérieur de l'hôpital ; d'autres, qui peuvent obtenir des autorisations de sortie, réalisent des entretiens, comme avec le musicien de tango Horacio Ferrer, créateur de la *Ballade pour un fou*, ou avec les retraités qui manifestent tous les mercredis dans le centre de Buenos Aires pour réclamer l'augmentation de leur maigre pension. « *Quand les auditeurs écoutent les malades se moquer d'eux-mêmes ou commenter les nouvelles de la semaine, ils réalisent qu'ils n'ont aucune raison d'avoir peur et que certains commentaires des patients sur l'actualité rejoignent leurs propres préoccupations* », indique M. Olivera.

Les petites lunettes rondes de Garces lui donnent un air d'intellectuel. C'est lui qui a inventé le nom La Colifata. « *Je suis tellement paranoïaque*, dit-il en riant, *que j'ai toujours peur qu'un nouveau patient plus paranoïaque que moi, me vole mon titre d'empereur.* »

LES HORREURS DE LA GUERRE

Costume gris élimé et cheveux gominés, Miguel est un ancien de la guerre des Malouines. Il a passé onze ans à l'intérieur du Borda avant de retrouver une vie normale, l'an dernier. A quarante-huit ans, pourvu d'une maigre pension de 700 francs par mois, il s'occupe comme pompier volontaire de la Boca, un quartier pauvre de la capitale. Cela ne suffit pas pour vivre et, tous les soirs, il rentre dormir à l'hôpital. Les poèmes qu'il récite racontent les horreurs de la guerre, mais aussi les angoisses qu'il éprouve dans « *une société sourde et aveugle où les fous sont aussi nombreux qu'à l'hôpital* ». Angel est, lui, l'animateur du club de tango du Borda. Cela fait trente-sept ans qu'il est interné, et personne n'était jamais venu lui rendre visite. Grâce à la radio, il a pu reprendre contact avec sa fille et quelques vieux amis de son village.

Le fondateur de la radio, Alfredo Olivera, est arrivé à l'hôpital Borda en 1990, comme volontaire. « *J'ai été bouleversé par l'état d'abandon des malades* », dit-il ; l'idée de La Colifata a surgi un an plus tard, dans l'indifférence des autorités de l'hôpital : « *Ils ne se sont jamais opposés à l'idée, mais ils ne nous ont pas aidés non plus.* » Aidé de sa femme, Maria Celia Vieira, psychologue et assistante à la radio, Alfredo fait chaque jour une heure d'autobus pour transporter à l'hôpital le matériel d'enregistrement et l'antenne. La Colifata ne reçoit aucun type de subvention.

L'un de ses grands succès est « Julieta », programme de théâtre radiophonique qui a pour protagoniste Ever, un Bolivien qui ponctue chacune de ses phrases de quelques mots de quechua. Pendant des années, Ever a été en contact par télépathie avec sa bien-aimée. Et puis, un jour, sans raison, la communication s'est interrompue. Le cœur brisé, Ever est parti à la recherche de Julieta, accompagné d'autres malades. « *Nous sommes dans le train mais nous n'avons pas de billets. Le contrôleur va-t-il nous jeter par la fenêtre ?* », se demande-t-il, angoissé. Ever éclate en sanglots. Pour connaître la suite, il faudra attendre le prochain épisode de La Colifata.

Christine Legrand

Une épreuve de force est de nouveau engagée en Birmanie contre l'opposition démocratique

La junte de Rangoun menace d'interdire la formation de Mme Suu Kyi

La junte militaire au pouvoir en Birmanie depuis 1988 vient de hausser le tir contre les démocrates : alarmée par la croissance des manifestations d'opposition, elle a en effet publié, vendredi 7 juin, un décret visant à mettre hors la loi la LND, principale force politique du pays, dont le leader est Mme Suu Kyi, cinquante ans, prix Nobel de la paix 1991, qui a passé six ans aux arrêts domiciliaires, avant d'être libérée il y a onze mois.

LA JUNTE militaire qui assume tous les pouvoirs en Birmanie depuis la sanglante répression du mouvement démocratique de 1988 a promulgué, vendredi 7 juin, un décret visant à museler et éventuellement à interdire la Ligue nationale pour la démocratie (LND), annoncent l'AFP et Reuter. La LND, principale force d'opposition dans ce pays de 42 millions d'habitants voué aux régimes martiaux depuis un tiers de siècle, tendait à retrouver un espace d'expression depuis l'élargissement, en juillet 1995, après six ans d'assignation à domicile, de sa dirigeante, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991. Cette formation avait emporté 392 sièges, sur 485, lors d'élections organisées en mai 1990, dont la junte a refusé de reconnaître les résultats : l'Assemblée n'a jamais été réunie.

Le nouveau texte, signé par le général Than Shwe, président du Slorc (Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre, acronyme de la junte), donne au ministère de l'intérieur la faculté de prononcer des peines de prison allant jusqu'à vingt ans à l'encontre de quiconque chercherait à entraver les travaux d'une Convention nationale qui travaille depuis 1993 à la mise au point d'une charte destinée à institutionnaliser le pouvoir des armées. Il prévoit aussi que toute organisation affectant *« de manière négative l'intérêt national »*, notamment en perturbant ou violant le processus constitutionnel en cours, sera suspendue, dissoute ou déclarée illégale. Or la LND, dont les délégués s'étaient retirés en novembre 1995 des débats à la Convention, a annoncé, en mai, vouloir rédiger son propre texte de Constitution.

Le décret du 7 juin vise, enfin, toute organisation contrevenant aux lois limitant les rassemblements. Il entend raviver l'interdiction officielle de toute réunion de plus de cinq personnes : en effet, des meetings organisés par Mme Suu Kyi ont lieu tous les samedis devant son domicile de Rangoun depuis sa libération. Et la participation à ces rencontres au cours desquelles le chef de l'opposition s'adresse à ses partisans a crû au fil des mois : samedi 1er juin, peu après que la junte eut interpellé 262 membres de la LND – tous des élus de 1990 –, en vue d'empêcher un rassemblement destiné à fêter, précisément, le sixième anniversaire de leur victoire, 10 000 à 15 000 personnes s'étaient rassemblées devant chez Mme Suu Kyi, indiquent les agences. Les autorités en ont libéré 144 après les avoir, selon un communiqué, *« traitées comme hôtes temporaires du gouvernement »*. Mais, désormais, elles menacent *« tous les membres de la LND »* d'une remise *« sur le droit chemin »* : celui de Insein, la prison de Rangoun, où, selon les défenseurs des droits de l'homme, la torture est chose courante et les conditions de détention sont très pénibles. La LND craint en particulier que la centaine de ses cadres qui demeurent aux mains des autorités depuis la fin mai ne soient menacés de longues peines de prison.

L'épreuve de force pouvait survenir dès samedi 8 juin : Mme Suu Kyi a en effet annoncé qu'elle maintenait la réunion devant chez elle. Des rouleaux de fils de fer barbelés ont été déposés vendredi par les forces de l'ordre devant sa résidence, sans toutefois être aussitôt déployés.

Réagissant à ces événements, les Etats-Unis ont annoncé vendredi la nomination et l'envoi dans la région de deux envoyés spéciaux, qui auront mission de coordonner la réponse de la communauté internationale. Pour l'instant, seul le Japon a, en Asie, condamné cette nouvelle vague de répression en Birmanie. Washington a aussi lancé un appel au Slorc afin qu'il *« mette fin à sa stratégie de pression »* contre les démocrates.

J.-P. C.

La Chine a procédé à son premier essai nucléaire de l'année

LA CHINE a procédé, samedi 8 juin, à un essai nucléaire que le centre australien d'observation sismologique a détecté, selon le ministère des affaires étrangères à Canberra, et dont l'énergie dégagée se situe dans une gamme de 20 à 80 kilotonnes (une à quatre fois la puissance de la bombe américaine sur Hiroshima). Dans la matinée, Pékin a confirmé officiellement l'explosion et annoncé aussi qu'elle suspendra tous ses essais après septembre.

L'explosion du 8 juin est la première de l'année mais, si l'on s'en tient au décompte officiellement reconnu par Pékin, c'est la quarante-quatrième depuis le début des expériences, en 1964. Selon l'agence AP, le gouvernement australien a exprimé son intention de protester auprès de Pékin.

La dernière expérimentation chinoise avait eu lieu le 17 août 1995 et, pour cette seule année-là, Pékin avait procédé à deux tirs nucléaires. Les services de renseignement occidentaux, se fondant sur le recueil, par satellite, de préparatifs sur le site de Lop Nor, dans le nord-ouest du pays, considèrent que la Chine peut se livrer à une seconde explosion dans les semaines qui viennent. Ces tests seraient apparemment destinés à mettre au point de nouvelles formules de têtes nucléaires, comme semblent le prouver les expérimentations menées par la Chine depuis 1993, avec des puissances évaluées à 10, 50, voire 80 kilotonnes.

Selon ces mêmes sources, l'arsenal nucléaire chinois comprendrait un sous-marin stratégique, le *Xia*, armé de douze missiles, et de l'ordre de soixante-dix missiles terrestres intercontinentaux et intermédiaires, dont certains emportent des charges multiples encore peu perfectionnées.

L'essai du 8 juin, qui était préparé de longue date, intervient deux jours après que la Chine a fait savoir, à la conférence du désarmement, à Genève, qu'elle était disposée à accepter une interdiction, pour dix ans, des expériences nucléaires dites « pacifiques » – à usage civil – dans le cadre des discussions sur un traité d'interdiction des essais (CTBT). Pékin était jusqu'à présent la seule des grandes puissances à vouloir continuer des explosions « pacifiques », même après un arrêt total des essais militaires. Les Chinois continuent, à Genève, de témoigner de beaucoup de réserves sur le système de contrôle et de vérification qui devrait accompagner une conclusion du CTBT favorable à « l'option zéro » sur les essais et qui suppose de déployer sur place, sur le territoire même des pays signataires, des équipes internationales d'experts et des centres permanents d'inspection.

Au Tchad, les soldats français participent à la réorganisation de l'armée comme au processus de démocratisation

N'DJAMENA
de notre envoyé spécial

Depuis le 2 juin, les avions et les hélicoptères français de l'opération « Epervier » se posent et décollent de la base aérienne de N'Djamena à une fréquence inaccoutumée. Transall et Puma ne sont pourtant pas en manœuvres : le commandement des éléments français stationnés au Tchad les a mis à la disposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui vient d'organiser le scrutin présidentiel. Dans un pays sans routes, la CENI se sert d'« Epervier » – un dispositif de 800 hommes, mis en place en 1990 pour contrer la menace libyenne. – comme collecteur de procès-verbaux. Les appareils français ont aussi transporté observateurs nationaux et internationaux, le jour du vote ; ils apporteront les bulletins du second tour jusqu'aux bureaux dans trois semaines.

L'implication de l'armée française se situe dans la continuité de la politique que la France tente, avec plus ou moins de succès, d'appliquer au Tchad depuis l'arrivée au pouvoir du président sortant, Idriss Deby. En décembre 1990, celui-ci était devenu chef de l'Etat par la grâce des armes, quelques mois après le sommet franco-africain de La Baule. Les différents gouvernements français se sont efforcés, depuis lors, de faire respecter au Tchad les normes démocratiques énoncées à La Baule.

Parallèlement au soutien au processus électoral, Paris a entrepris de réorganiser l'armée tchadienne. Peu de temps après la prise du pouvoir par Idriss Deby, celle-ci comptait 35 000 hommes intégrés au fil d'une guerre civile qui a duré plus d'un quart de siècle. Au noyau d'origine, composé de Sudistes formés par les Français, se sont ajoutés les anciens rebelles toubous, goranes ou zaghawas, qui ont fait leurs preuves au feu, contre les Sudistes, les Français ou les Libyens. Faute d'argent, leur valeur au combat a été récompensée par des promotions. Pour un effectif actuel de 29 000 hommes, on compte *« un demi-homme du rang pour un officier »*, reconnaît un colonel nordiste. Cette hiérarchie n'a pas été formée, elle est souvent analphabète. A la désorganisation s'ajoute la misère. Le budget total de la défense atteint à peine le tiers des besoins réels. L'an passé, cinq mois seulement de soldes (10 000 francs CFA – 100 francs français – pour les hommes du rang, 20 000 pour les sous-officiers et 30 000 pour les officiers) ont été payés. L'armée tchadienne est vêtue d'uniformes dépareillés et logée dans des casernes délabrées dont elle ne sort, faute de matériel pour l'exercice, que pour cultiver ses champs ou vivre de rapines.

GASPILLAGES

Si l'on complète ce tableau par l'incurable méfiance qui règne encore entre militaires nordistes et sudistes, et l'hostilité de la population à l'égard de soldats qui se servent de leurs armes pour se livrer au braconnage ou au banditisme, l'équation semble impossible à résoudre. L'armée française tente pourtant de le faire. La mission d'assistance militaire française au Tchad œuvre, sous sa forme actuelle, depuis juin 1992.

Sa première tâche a été de superviser la réduction des effectifs de l'armée tchadienne, qui devaient passer en trois ans de 50 000 à 25 000 hommes, chiffre que l'on dépasse encore de 4 000, douze mois après la fin théorique de cette opération, dont le budget total était de 35 millions de francs.Ce demi-succès s'explique par la mauvaise volonté d'une partie de la hiérarchie tchadienne, par la modicité des primes de démobilisation et par l'engagement de nouvelles troupes, au fur et à mesure que d'autres éléments rejoignaient la vie civile. Ces nouvelles recrues venaient de divers mouvements politico-militaires qui ont monnayé leur ralliement au régime contre l'intégration de leurs hommes dans l'armée nationale. La France a donc refusé de prolonger l'opération, agacée en outre par la mise au point, en secret, par les Tchadiens d'un nouveau plan de réduction que la Banque mondiale s'est engagée à financer dès cette année. Le volet « réorganisation » de l'armée et de la gendarmerie n'a pas non plus donné tous les résultats escomptés. Les aides en matériel ont été gaspillées. *« En France, un VLRA* (véhicule léger de reconnaissance et d'action) *dure en moyenne vingt-cinq ans, ici, c'est six mois »*, explique un officier français. Si l'on participe à la réfection d'une caserne, les matériaux ont toutes les chances de servir à l'amélioration du domicile des officiers supérieurs. En matière d'équipement, les Tchadiens – irrités par le refus de Paris de leur fournir des armements lourds – ont invité, à l'insu des militaires français, des techniciens chinois à organiser un atelier pour réparer les dizaines de blindés de fabrication soviétique, pris aux Libyens lors de la guerre de 1986. Côté français, on affirme que ces véhicules ne seront pas opérationnels avant longtemps . Aujourd'hui, Paris n'est plus impliqué que dans un seul projet d'équipement : celui de la musique militaire. La France fournira les instructeurs, la Chine les trompettes et les tambours.

Malgré ces déconvenues, malgré des coupes budgétaires passées (cette année, l'effectif de la mission a été réduit de 250 à 150 hommes) et à venir, les militaires français au Tchad plaident pour la poursuite de l'assistance. Ils mettent en avant le succès inespéré – jusqu'à présent – du processus électoral et le calme dont font preuve leurs homologues tchadiens, même si les officiers nordistes ne semblent pas tous prêts à accepter l'alternance. Ils souhaitent que la France ne soit pas amenée à se retirer de l'un des deux pays d'Afrique centrale – la République centrafricaine et le Tchad – où elle est aujourd'hui militairement présente. A N'Djamena, les hommes de la mission d'assistance et ceux d'« Epervier » veulent croire que l'histoire de l'armée française au Tchad n'est pas finie.

Thomas Sotinel

Deux guerriers au second tour de l'élection présidentielle

Selon les résultats provisoires du scrutin présidentiel, annoncés officiellement, vendredi 7 juin, le président sortant, le général Idriss Déby, devra affronter au second tour un autre militaire, le général Wadal Abdelkader Kamougue. Le premier a obtenu près de 48 %, le second 11 %. Au long des années de guerre civile, le général Kamougue est apparu comme le seul dirigeant militaire d'envergure qu'ait produit le Sud. Et c'est son image de défenseur des populations sudistes, gagnée dans les combats de 1979, qui lui a rallié les suffrages de plusieurs préfectures que l'on croyait acquises à des politiciens plus classiques, comme l'ancien premier ministre Jean Bawoyeu Alingué, qui n'arrive qu'en quatrième position. Le président Déby a, lui, écrasé ses concurrents nordistes, Adoum Moussa Seif et Lol Mahamat Choua. Le second tour, prévu le 23 juin, apparaîtra comme la conclusion électorale d'une guerre vieille maintenant de trente ans.

Le programme de M. Nétanyahou selon le quotidien « Maariv »

JÉRUSALEM. Le programme de gouvernement du nouveau premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, serait fondé sur un « oui » et trois « non », selon les indications fournies, vendredi 7 juin, par le quotidien de la droite modérée, *Maariv*, et le correspondant politique de la radio d'Etat. Oui, d'abord, au renforcement de la colonisation des territoires palestiniens occupés : *« Le gouvernement assurera l'existence et le développement de nouvelles implantations et attribuera les fonds nécessaires à ce besoin »*, selon *Maariv*. Les « non » se résumeraient ainsi : non à la création d'un Etat palestinien, non à la division de Jérusalem, non à des concessions territoriales sur le plateau du Golan. D'après *Maariv*, les accords d'Oslo, au terme desquels Yasser Arafat s'est vu confier la gestion « autonome » de neuf mini-enclaves dans le territoire de Gaza et en Cisjordanie, ne seraient pas cités. Il serait seulement mentionné que *« le gouvernement négociera avec l'Autorité palestinienne en vue d'atteindre un accord permanent de paix qui assurera la sécurité d'Israël et la mise en œuvre des engagements palestiniens d'empêcher le terrorisme, d'extrader en Israël les terroristes capturés et de cesser toute incitation contre Israël. »* – *(Corresp.)*

États-Unis : la bonne santé de l'économie inquiète les marchés

WASHINGTON. Nettement meilleurs qu'attendus, les chiffres de l'emploi en mai, rendus publics vendredi 7 juin, ont ravi Bill Clinton, mais ont jeté un froid sur les marchés financiers, de plus en plus inquiets des risques de surchauffe. Le mois dernier, l'économie a créé 348 000 postes de travail supplémentaires, selon le département du travail, alors que les analystes tablaient sur un gain net d'emplois limité à 153 000. En cette période électorale, le président Clinton s'est félicité de chiffres qui témoignent, selon lui, d'une croissance *« forte »* accompagnée d'une *« inflation maîtrisée »*. Il en a profité pour inviter la Réserve fédérale à ne pas relever ses taux d'intérêt. *« Je pense que les taux d'intérêt ne devraient pas monter »*, a-t-il dit. De l'avis des spécialistes, un tour de vis de la politique monétaire américaine est inéluctable d'ici à la fin de l'été. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : Nelson Mandela effectuera une visite d'Etat en France** du 13 au 16 juillet, a annoncé l'Elysée, vendredi 7 juin. Le président sud-africain, qui se sera rendu auparavant au Royaume-Uni, assistera aux cérémonies de la fête nationale du 14 Juillet.

■ **NIGERIA : la police a finalement exclu la thèse du crime crapuleux** – initialement retenue –, en évoquant, vendredi 7 juin, la mort de l'épouse de Moshood Abiola, dirigeant de l'opposition emprisonné. L'opposition avait immédiatement accusé la junte militaire au pouvoir d'être impliquée dans l'assassinat. – *(Reuter.)*

■ **TUNISIE : selon le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme** en Tunisie, douze députés de l'opposition ont adressé une lettre, mardi 4 juin, au président de l'Assemblée nationale, pour protester contre l'incarcération de leur collègue, Khémaïs Chamari, dont la mise sous mandat de dépôt, le 18 mai, est, selon eux, *« en lien direct avec ses activités politiques »*. De même source, on s'indigne du développement des *« écoutes téléphoniques »*, utilisées par la justice comme moyen d'*« intimidation »* à l'encontre de prévenus ou de simples témoins.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : plusieurs erreurs de pilotage, lors des procédures d'atterrissage d'urgence, sont à l'origine de l'accident qui a coûté la vie, le 3 avril en Croatie, au secrétaire d'Etat américain au Commerce Ron Brown et à 34 autres personnes, selon l'enquête officielle américaine rendue publique, vendredi 7 juin, par le Pentagone. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CORÉE DU NORD : une nouvelle aide alimentaire américaine** d'un montant de six millions de dollars sera accordée à Pyongyang, a indiqué vendredi 7 juin un haut responsable à Washington. La Corée du Nord fait face à une grave disette. Le porte-parole du département d'Etat a précisé que cette aide, accordée *« sur une base humanitaire »*, *« n'était assortie d'aucune condition »*. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : des élections législatives seront de nouveau organisées**, le 16 juin, dans treize des 115 circonscriptions du pays, a annoncé, vendredi 7 juin, le président albanais, Sali Berisha. A cette occasion, il a invité *« tous les partis et tous les candidats »* à participer à ces nouvelles élections partielles pour *« témoigner de leur pleine responsabilité »*. – *(AFP.)*

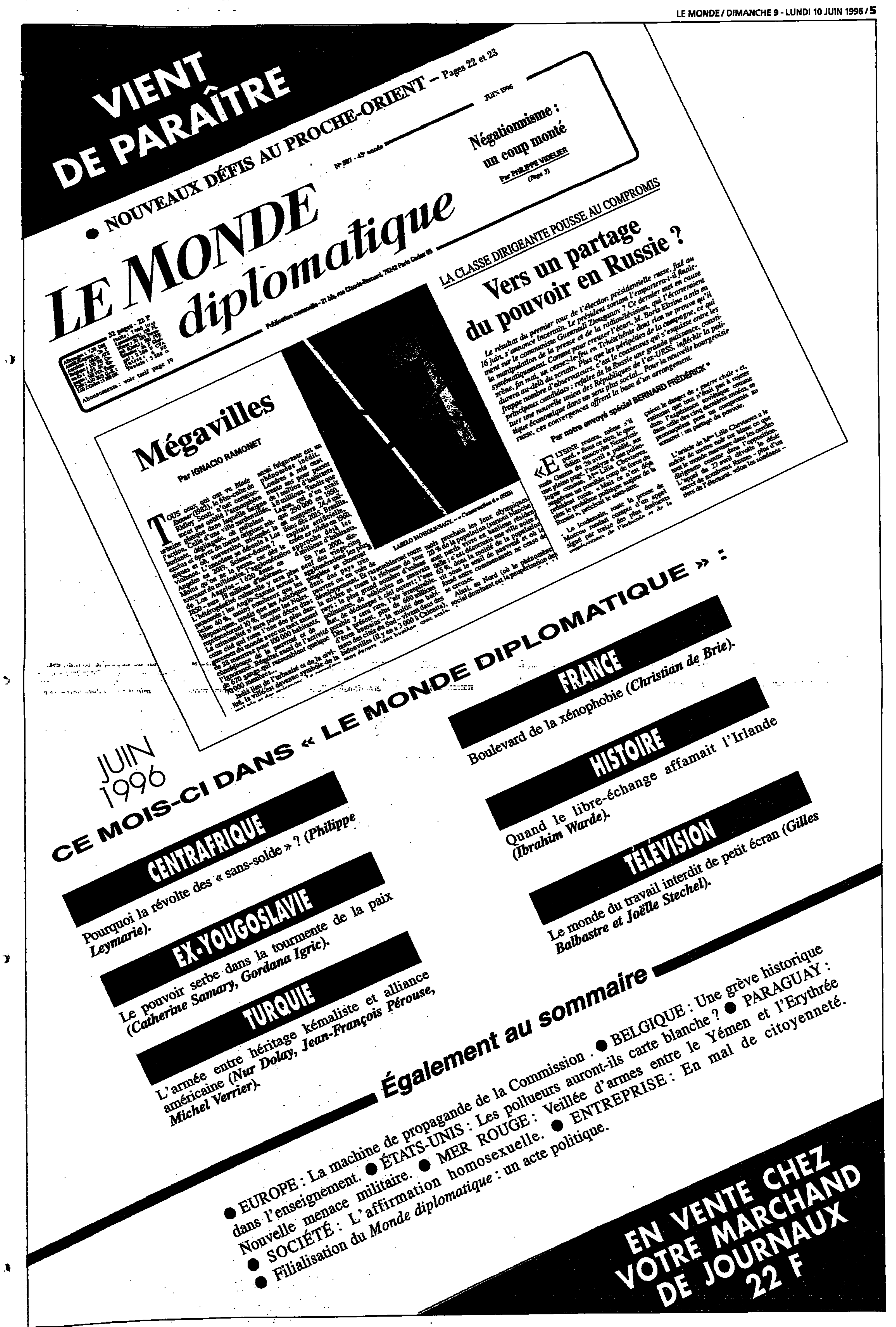
■ **RUSSIE : Valeri Chamsev, colistier du maire de Moscou**, Iouri Loujkov, lui-même candidat à sa propre réélection à la tête de la capitale russe, a été grièvement blessé, vendredi 7 juin, dans l'explosion d'une bombe télécommandée devant son domicile. Les mobiles de l'attentat restent inconnus, mais communistes et partisans du maire ont immédiatement échangé des accusations. – *(Corresp.)*

■ **EX-YOUGOSLAVIE : les négociateurs bosniaques, croates et serbes**, réunis vendredi 7 juin, à Vienne, n'ont pas paraphé le texte définitif de l'accord sur la réduction et le contrôle de leurs armements, en raison de désaccords sémantiques. Des responsables de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui encadrent les négociations depuis six mois, ont affirmé que toutes les délégations avaient accepté les quotas pour la réduction de l'armement, mais n'ont pu tomber d'accord sur la formulation du préambule. – *(Reuter.)*

L'Opep maintient ses quotas et augmente la part de l'Irak

VIENNE. Après trois jours de discussions, les pays membres de l'Opep, qui ont pris acte du départ du Gabon, se sont mis d'accord, vendredi 7 juin, pour autoriser l'Irak à produire 800 000 barils par jour supplémentaires. Désormais, le nouveau plafond de production des onze membres du cartel est de 25,03 millions de barils/jour, dont une « allocation » de 1,2 million pour Bagdad. Il était auparavant de 24,5 millions de barils/jour, dont 400 000 barils/jour pour l'Irak.

Prise pour une durée de six mois, cette mesure sera réexaminée lors de leur prochaine rencontre, le 27 novembre à Vienne. Un tel *statu quo* était anticipé depuis plusieurs semaines par les marchés. Imposée par l'Arabie saoudite et ses alliés du Golfe, cette résolution illustre l'impossibilité qu'ont les membres de l'Opep à s'attaquer au problème essentiel de leur organisation : le respect des quotas individuels. Depuis le début de l'année, l'Opep dépasse de 1,5 million de barils/jour le niveau qu'elle s'est fixé. – *(Envoyé spécial.)*


VIENT DE PARAÎTRE
● NOUVEAUX DÉFIS AU PROCHE-ORIENT – Pages 22 et 23
JUIN 1996
Négationnisme : un coup monté
Par PHILIPPE VIDELIER
LE MONDE diplomatique
LA CLASSE DIRIGEANTE POUSSE AU COMPROMIS
Vers un partage du pouvoir en Russie ?
Par notre envoyé spécial BERNARD FRÉDÉRICK
Mégavilles
Par IGNACIO RAMONET
JUIN 1996
CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :
CENTRAFRIQUE
Pourquoi la révolte des « sans-solde » ? (Philippe Leymarie).
EX-YOUGOSLAVIE
Le pouvoir serbe dans la tourmente de la paix (Catherine Samary, Gordana Igric).
TURQUIE
L'armée entre héritage kémaliste et alliance américaine (Nur Dolay, Jean-François Pérouse, Michel Verrier).
FRANCE
Boulevard de la xénophobie (Christian de Brie).
HISTOIRE
Quand le libre-échange affamait l'Irlande (Ibrahim Warde).
TÉLÉVISION
Le monde du travail interdit de petit écran (Gilles Balbastre et Joëlle Stechel).
Également au sommaire
● EUROPE : La machine de propagande de la Commission. ● BELGIQUE : Une grève historique dans l'enseignement. ● ÉTATS-UNIS : Les pollueurs auront-ils carte blanche ? ● PARAGUAY : Nouvelle menace militaire. ● MER ROUGE : Veillée d'armes entre le Yémen et l'Erythrée ● SOCIÉTÉ : L'affirmation homosexuelle. ● ENTREPRISE : En mal de citoyenneté. ● Filialisation du Monde diplomatique : un acte politique.
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 22 F

SANTÉ PUBLIQUE L'affaire de la « vache folle » devient une crise politique. Alors que l'attitude des *pouvoirs publics* français n'avait guère été critiquée jusqu'alors, le PS a publié, vendredi 7 juin, un communiqué s'en prenant directement au chef de l'Etat, dont il dénonce *« l'irresponsabilité »*, en lui reprochant de faire passer les enjeux diplomatiques avant les *« exigences de la santé publique »*. ● LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SANTÉ, Jean-François Girard, a confirmé l'analyse des experts et a critiqué l'attitude des Britanniques, *qui ne remplissent* pas toutes leurs obligations. Il a donc annoncé qu'il n'y aurait pas d'importation de gélatines anglaises. ● LUC GUYAU, président de la FNSEA, dans une déclaration au *Monde*, reproche au ministre de l'agriculture d'avoir *« molli »* et demande des mesures compensatrices pour les éleveurs français.

M. Chirac est mis en cause par le PS dans la crise de la « vache folle »

Matignon affirme avoir toujours pratiqué la « transparence » et pris les mesures de prévention nécessaire. Le monde agricole commence à contester l'attitude du gouvernement. Les organisations de consommateurs appellent au boycottage de produits anglais

LA PÉRIODE d'observation du début de septennat est bel et bien terminée. C'est une bataille politique de grande envergure que les *socialistes viennent de lancer* contre le pouvoir. En l'espace de vingt-quatre heures, ils ont engagé le fer contre le président de la République et le gouvernement sur deux terrains hautement symboliques où le PS paraissait comme pétrifié par ses déboires passés. *Jeudi 6 juin, Lionel Jospin dénonce* brutalement le *« système »* de *« corruption généralisée »* qui règne depuis des années à Paris et met en cause directement Jacques Chirac, ancien maire de la capitale. Vendredi 7 juin, le Parti socialiste ouvre un second front en accusant le chef de l'Etat et le gouvernement *« d'avoir fait preuve d'irresponsabilité »* dans la gestion de l'affaire de la « vache folle ».

Après la publication dans nos colonnes, vendredi après-midi, du rapport confidentiel remis le 9 mai au gouvernement par le comité d'experts pour attirer l'attention des autorités sur la nécessité de prendre en compte le risque de transmission de la maladie de la « vache folle » à l'homme, les services du premier ministre allument immédiatement un contre-feu. *Dans un long communiqué*, l'hôtel Matignon rappelle l'ensemble des initiatives prises depuis la publication du rapport des ministres britanniques de la santé et de l'agriculture évoquant la possibilité d'une transmission à l'homme de l'encéphalopathie spongiforme *bovine*.

« VOLTE-FACE SCANDALEUSE »

Ce communiqué omet toutefois soigneusement de rappeler les initiatives prises, notamment, par le président de la République, lors de son voyage d'Etat en Grande-Bretagne à la mi-mai et qui se sont traduites, le 15 mai, lors de la réunion du comité vétérinaire permanent des Quinze, à Bruxelles, par une demande française d'assouplissement des mesures d'embargo à l'encontre du Royaume-Uni.

La réplique socialiste est immédiate. Dans un communiqué, Georges Garot, responsable national du PS chargé de l'agriculture, dénonce la *« volte-face scandaleuse du président de la République et de son gouvernement dans la gestion de la crise, décrétant d'abord la fermeture de nos frontières aux viandes anglaises, soutenant ensuite John Major dans sa demande d'assouplissement de l'embargo »*, notamment pour certains produits dérivés comme le suif et la gélatine. Le PS ajoute que lorsque le président de la République, à l'occasion de son voyage en Grande-Bretagne, fait un geste en direction du premier ministre britannique en prenant position pour un assouplissement de l'embargo, le pouvoir était *« déjà saisi de l'avis du comité des experts nationaux recommandant l'application du* "principe de précaution" *»*.

Le PS accuse enfin le *« président Chirac et le gouvernement Juppé de placer les enjeux diplomatiques au-dessus des exigences de la santé publique »* et stigmatise cette *« attitude d'irresponsabilité dont les conséquences peuvent être très graves »*.



De son côté, Roger-Gérard Schwartzenberg, président délégué de Radical et député (apparenté PS) du Val-de-Marne, a adressé, vendredi, une question écrite au premier ministre pour lui demander *« quel est, aux yeux du gouvernement, l'impératif prioritaire, le commerce international ou la santé publique »*. M. Schwartzenberg demande notamment à M. Juppé *« pour quelle raison il a choisi de ne pas rendre public »* le rapport du comité des experts français du 9 mai, qui invitait les pouvoirs publics à se conformer au *« principe de précaution »*.

C'est donc une double offensive directe contre le chef de l'Etat qui est engagée par les socialistes. *Agacé par les reproches* qui lui étaient faits, au sein même du PS, de son ton trop modéré dans la critique de la majorité et du gouvernement, Lionel Jospin avait prévenu, le 14 mai, à *« 7 sur 7 » : « Nous serons désormais très sévères »*. Il avait esquissé ce changement de ton en dénonçant le 29 mai, la *« dérive solitaire »* du président de la République dans la conduite de la réforme des armées. Il vient de passer à un tout autre registre en attaquant directement Jacques Chirac sur les affaires de financement politique et sur la politique de santé publique. *Le PS* n'est pas le plus mal placé pour savoir qu'il s'agit là de deux armes redoutables.

Gérard Courtois

Les gélatines britanniques resteront interdites assure le directeur général de la santé

CACOPHONIE et contradictions ont émaillé la journée du 7 juin. Organisée en urgence dans la soirée du jeudi 6 juin, une conférence de presse visant à faire une *« mise au point »* sur l'ensemble des questions sanitaires du dossier de la « vache folle » s'est tenue dans les locaux du ministère de l'agriculture. Le gouvernement devait à cette occasion annoncer l'effort financier qu'il compte accomplir pour soutenir et développer la recherche sur les *maladies à prions*.

Le bel ordonnancement prévu a subi quelques perturbations. Il y eut d'abord la révélation dans nos éditions du 8 juin de l'existence d'un document confidentiel daté du 9 mai et remis au gouvernement par le docteur Dominique Dormont, *président du comité des* experts français. Ce document démontre que le gouvernement français était informé dès le début du mois de mai de la réalité et de la nature des risques de transmission à l'homme de l'agent infectieux à l'origine de la maladie de la « vache folle ». Il y eut ensuite la diffusion organisée par le gouvernement de la réponse des experts français aux différentes questions qui leur étaient posées par les trois ministères (santé, agriculture, recherche) ayant à gérer depuis deux mois la crise de la « vache folle ». Ces experts accordent *« un énorme crédit »* à l'hypothèse d'une transmission possible de la maladie à l'homme. Il y eut enfin les déclarations du professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé.

Ce dernier a notamment indiqué que la Grande-Bretagne ne remplissait pas actuellement les conditions de traitement et de contrôle qui, en toute hypothèse, permettraient d'autoriser la levée partielle de l'embargo frappant les produits dérivés des bovins britanniques. *« La Grande-Bretagne ne remplit pas ces conditions*, a déclaré le professeur Girard. *Les frontières ne vont donc pas s'ouvrir dès demain aux gélatines britanniques. »* Le directeur général de la santé reprenait ainsi à son compte l'avis du comité des experts présidé par le docteur Dominique Dormont. Ce comité avait été chargé, le 26 avril, par les direction générale de la santé, de l'alimentation et de la répression des fraudes d'effectuer *« une analyse des risques liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) selon les méthodes internationalement reconnues »*. Ce comité avait remis ses réponses le 23 mai. Au chapitre de la gélatine, il rappelait d'abord que, dans les cas de « tremblante du mouton » (affection voisine de la maladie de la « vache folle »), l'agent infectieux avait pu être isolé *« à de très faibles titres »* à partir de la moelle osseuse des animaux. Le comité remarque ensuite qu'il ne lui est pas possible, à ce jour, *« de connaître, et donc d'évaluer, le procédé de fabrication exact de toutes les gélatines commercialisées »*. Il estime en conséquence que la *« fabrication de gélatines utilisées pour une administration par voie orale à l'homme ne devrait pas dériver de bovins qui auraient pu être contaminés par l'agent de l'ESB. Dans l'état actuel des connaissances, ceci inclut les bovins élevés en Grande-Bretagne ainsi que, pour les autres pays, les bovins appartenant aux cheptels qui ont été confrontés aux risques de contamination par des farines infectées. Par extension, et à titre de précaution, ceci inclut également les dérivés des petits ruminants issus de cheptels dont le caractère indemne de « tremblante » n'aurait pu être démontré »*. *« A notre connaissance*, ajoutent les experts, *ces impératifs sont actuellement respectés pour les gélatines utilisées dans les médicaments autorisés de mise sur le marché en France. Le respect de ces conditions devrait également être vérifié pour toutes les préparations injectables n'ayant pas le statut de médicament. »*

Au chapitre des gélatines utilisées par voie orale, en particulier dans l'alimentation, les experts s'estiment dans l'incapacité de garantir *« l'absence de risques des gélatines issues de bovins affectés »*.

Le comité du docteur Dormont rejoint les conclusions auxquelles étaient parvenu le comité scientifique vétérinaire de l'Union européenne. Ces conclusions sont résumées dans un document daté du 9 avril dont nous avions révélé le contenu dans nos éditions datées 21-22 avril. Le comité vétérinaire permanent de l'Union européenne ayant par la suite refusé d'assouplir l'embargo sur les gélatines bovines britanniques, c'est la *Commission européenne qui a pris* cette décision. Entre-temps, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, avait – sur indication de l'Elysée, indique-t-on de bonnes sources – voté en faveur de cet assouplissment. Pour sa part, Jacques Chirac avait indiqué, le 16 mai, lors de son passage à Londres et en présence de John Major, que les conditions que devait satisfaire la Grande-Bretagne en matière de contrôle techniques sur les exportations de gélatines bovines *« étaient déjà remplies »*.

Jean-Yves Nau

Le gouvernement savait depuis le 9 mai

Officiellement constitué à la mi-avril, le comité des experts français, présidé par le docteur Dominique Dormont (service de santé des armées, Commissariat à l'énergie atomique), a *pris*, à deux reprises, position sur une possible transmission à l'homme de l'encéphalite spongiforme bovine. Il a, dans un premier temps, remis au gouvernement un avis daté du 9 mai, confirmant cette hypothèse *(Le Monde* du 8 juin). Le comité du docteur Dormont a ensuite remis un *rapport réunissant les réponses aux questions* que lui avaient posées, le 26 avril, les directions générales de la santé, de l'alimentation et de la répression des fraudes. Ce document a été rendu public vendredi 7 juin. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, a expliqué que le gouvernement n'avait reçu ce document que le 4 juin dernier. *Le rapport des experts est toutefois daté du 23 mai.*

Quand le président de la République dénonçait « l'irresponsabilité des médias »

● **20 mars** : rendu public aux Communes, le rapport des experts britanniques qui déclenche la crise souligne : *« Il n'existe pas, à ce jour, de preuve scientifique que l'ESB peut être transmise à l'homme par le bœuf, mais les experts ont conclu que l'explication la plus probable aujourd'hui est que ces cas* [de personnes atteintes d'une forme suspecte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob] *sont liés au contact de l'ESB »*.

● ***29* mars** : *à l'issue du sommet européen de Turin, Jacques Chirac dénonce « l'irresponsabilité des médias dans la crise de la vache folle »*. Il affirme qu'il n'y a *« aucun témoignage scientifique fiable »* permettant d'affirmer qu'il y a un risque de transmission à l'homme.

● **26 avril** : à Amiens, Jacques Chirac souhaite que l'on demande *« aux scientifiques une réponse claire »*. Il souligne que la crise a *« des conséquences sociales et économiques considérables »*. Il dénonce *« l'espèce de dérèglement psychologique auquel on assiste sans preuve »*.

● **15 mai** : au comité vétérinaire européen, la France prend position pour la levée de l'embargo imposé par l'Union aux exportations britanniques de suif, de gélatine et de sperme de bovins.

● **15 mai** : en visite officielle à Londres, M. Chirac défend deux principes : ne pas prendre de risque en matière de santé publique, mais dépassionner le débat. Il réaffirme, à l'issue de son entretien avec John Major, une attitude compréhensive sur l'assouplissement de l'embargo demandé par Londres. Devant la presse, il observe qu'*« il apparaît que les conditions* [que doit remplir Londres] *sont déjà remplies »*.

● **4 juin** : Jacques Chirac reçoit le premier ministre belge à Paris. Selon l'Elysée, Français et Belges considèrent que les mesures prises par Londres pour contrôler l'épizootie sont *« un premier pas »*, mais souhaitent *« un plan plus complet »*.

● ***5 juin*** : lors du sommet franco-allemand de Dijon, le président de la République affirme qu'*« il n'y a pas de divergences avec l'Allemagne »*, partisane d'une position dure. *« En aucun cas on ne peut prendre de risque avec la santé publique »*, dit-il. Pour la levée générale de l'embargo, il souligne qu'*« il faut une politique forte d'éradication, qui passe par l'abattage d'un nombre de bovins plus important qu'actuellement »*. *« Nous attendons*, dit-il, *que les Anglais acceptent de prendre les mesures que les savants estiment nécessaires. »*

La FNSEA reproche à M. Vasseur d'avoir « molli »

LES NOUVEAUX développements de la crise de la « vache folle » interviennent à un moment où la consommation de viande de bœuf, sans retrouver son niveau d'avant le 21 mars, commençait à remonter sensiblement, puisque les experts de l'Institut de l'élevage estimaient le 7 juin à 10 % ou 15 % seulement le retard global par rapport à la même période de l'an dernier. Cette légère remontée est due à trois facteurs : les achats communautaires dits d'« intervention » de viande bovine auprès d'abattoirs et de transformateurs de plusieurs pays européens, l'élimination totale des troupeaux au sein desquels un seul cas est découvert, enfin la politique de promotion des groupements d'éleveurs régionaux (Bourgogne-Charolais, Normandie, Maine), qui mettent en avant la qualité des bêtes nourries à l'herbe ou au lait pour les veaux et engraissées aux céréales naturelles.

D'ailleurs, si la chute de la consommation a été forte depuis deux mois et demi en France, en Allemagne, en Espagne et en Grande-Bretagne, elle a été beaucoup plus accentuée en Italie. La Péninsule étant le principal acheteur de jeunes bovins français de sept à dix mois – appelés « broutards », ces animaux, élevés essentiellement dans le Morvan, le Massif central et le Sud-Ouest, sont vendus aux Italiens, qui les engraissent et les consomment, – le mouvement d'exportation est actuellement quasi paralysé ; cela risque de provoquer des explosions de colère dans les départements concernés à l'automne prochain, au moment des grandes ventes.

Le président de la FNSEA, Luc Guyau, désapprouvant l'attitude de Philippe Vasseur, *« qui a molli en acceptant une levée partielle de l'embargo »*, promet un été chaud, car *« déjà la pression monte »*, nous a-t-il déclaré : *« Le marché des animaux femelles destinés à la consommation française s'est à peu près stabilisé, mais pour les mâles c'est chaque jour davantage la catastrophe. »* La FNSEA chiffre à 1,5 à 2 milliards de francs les pertes des éleveurs depuis le début de la crise. Quant aux chambres d'agriculture, qui tiennent leur session les 12 et 13 juin à Paris, elles vont être amenées à proposer une modification du système très complexe des soutiens publics, alors que, depuis 1992, le cheptel français a augmenté de 237 300 têtes !.

Abondant dans le sens des agriculteurs, plusieurs associations de consommateurs, notamment l'UFC-« Que choisir ? » et la branche spécialisée de la Fédération de l'éducation nationale, multiplient les appels et directives de boycottage des produits alimentaires anglais contenant de la gélatine (bonbons, confiseries, pâtisseries, crèmes glacées et autres desserts). La lecture attentive des étiquettes précisant les ingrédients d'un produit, les labels, les appellations d'origine ou les noms des organismes certificateurs, bref l'apprentissage des la « traçabilité », va devoir franchir un pas décisif.

François Grosrichard

« Une transparence totale », selon Matignon

DANS UN COMMUNIQUÉ publié dans l'après-midi du vendredi 7 juin, Matignon a fait connaître *« l'exacte chronologie des mesures prises depuis le 21 mars, ainsi que les principes qui ont guidé l'action gouvernementale en matière de prévention »*. Dès cette date, *« le gouvernement français a été le premier à fermer ses frontières à la viande bovine et à l'ensemble des produits d'origine bovine britanniques, appliquant d'emblée le principe de précaution qui s'imposait. Dès ce moment, il a choisi d'assurer une transparence totale des informations lui parvenant. »*



VERBATIM

« Le 17 avril, un comité d'experts a été installé sous la présidence du professeur Dormont et, le 26 avril », il a été demandé à ce comité de *« répondre à une série de questions sur les risques et modes de transmission à l'homme »*.

« Le 9 mai, le professeur Dormont transmet » au gouvernement *« un premier avis d'une page. Il confirme que le principe de précaution implique que, dans les décisions à prendre en matière vétérinaire et de santé, l'agent de l'ESB* [encéphalopathie spongiforme bovine] *soit considéré comme transmissible à l'homme »*.

« Le 4 juin, le rapport demandé au comité scientifique le 26 avril est reçu par les directeurs généraux des administrations concernées et un rapport d'orientation des programmes de recherche est soumis par le même comité au secrétaire d'Etat à la recherche. Le 6 juin, Alain Juppé réunit les ministres en charge de l'alimentation, de la recherche et de la santé et valide ces deux rapports. Est alors décidé » d'organiser une conférence de presse le 7 juin au matin, à l'occasion de laquelle *« est distribué le rapport analysant le risque de transmissibilité de l'ESB »*.

Le conseil national du PS débat du renouveau de la démocratie

La Gauche socialiste devrait mener une bataille d'amendements

Le PS continue la mise au point de son programme de gouvernement. Sa convention nationale, réunie samedi 8 juin, débat du renouveau de la démocratie. MM. Jospin et Lang ont effectué une synthèse des contributions, mais cela ne devrait pas éviter une bataille d'amendements menée par la Gauche socialiste.

AU MENU du conseil national du Parti socialiste, qui se réunit samedi 8 juin, figurent le renouveau de la démocratie et la réforme du service national. Sur le premier point, les 408 membres du « parlement » du PS doivent approuver le texte rédigé par Jack Lang sur *« les acteurs de la démocratie »*, résultat d'une première synthèse interne (*Le Monde* du 7 juin), avant qu'il soit soumis au vote des militants et ratifié par une convention nationale les 29 et 30 juin.

Sur le second, ils devraient entériner la position de Lionel Jospin, qui, pour maintenir une forme de conscription, propose un « rendez-vous citoyen » d'une durée de deux mois. Dans un cas comme dans l'autre, la Gauche socialiste pourrait se singulariser et reprendre sur le service national sa demande de consultation des militants et son idée de référendum.

Habilement, MM. Jospin et Lang ont évité que le débat se focalise sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales – retenu dans le projet mais non dans le programme législatif pour 1998 – et picoré dans chacune des quatre contributions déposées.

Les rocardiens de l'Action pour le renouveau socialiste (ARS) estiment que leur texte a été *« presque tout entier repris »* et jugent qu'il faut maintenant *« trouver le fil directeur, les trois ou quatre idées fortes qui donnent une cohérence à l'ensemble »*. Les ex-fabiusiens du groupe Partages, animés par Régis Passerieux et François Rebsamen, se félicitent aussi des nombreux emprunts qu'on leur a faits.

LES LEÇONS DE M. FABIUS

In extremis, vendredi, les rénovateurs d'« Agir en socialistes », courant animé par Vincent Peillon et Christophe Clergeau, ont obtenu un additif sur *« le principe de l'exemplarité »*, qu'ils souhaitent que le PS s'applique à lui-même en matière de démocratie, notamment sur le non-cumul des fonctions ou la parité. Ni les emmanuellistes, ni les fabiusiens – très impliqués dans la phase d'élaboration – n'ont déposé de texte, ce qui n'exclut pas le dépôt d'amendements lors du conseil national. Henri Emmanuelli et Jean Glavany ont critiqué l'idée de « primer » les partis faisant une plus grande place aux femmes dans les élections. Certains élus pestent contre une limitation du cumul des mandats jugée trop sévère.

De son côté, Laurent Fabius est resté très discret. Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a cependant délivré quelques leçons sur la démocratie, devant deux cent cinquante militants de son département, réunis, lundi 3 juin à Petit-Couronne (Seine-Maritime), pour des *« assises citoyennes »*. Prenant l'exemple de la défense, l'ancien premier ministre s'est inquiété de voir Jacques Chirac décider, *« sans consultation du Parlement »*, des essais nucléaires, de la réforme du service national et du rapprochement de la France avec l'OTAN.

UNE PARADE S'ESQUISSE

« Il faut que notre parti corrige de manière très forte ce déséquilibre » [entre le président de la République et le Parlement], a souligné M. Fabius, pour qui *« la démocratie est mieux incarnée dans un régime parlementaire »*. *« On ne peut pas traiter convenablement la démocratie si on ne met pas au premier plan la défense du service public »*, a ajouté le maire de Grand-Quevilly, avant d'asséner qu'*« on ne peut pas parler de démocratie si on reste les bras ballants devant le chômage »*.

Décidé à cadrer le débat du conseil national, M. Jospin ne veut pas se retrouver dans la même posture que lors de la précédente convention, sur l'Europe et la mondialisation, où l'amendement anti-Maastricht de la Gauche socialiste avait réuni 40,74 % des suffrages. S'il est fort peu probable que Jean-Luc Mélenchon et ses amis fassent de leur contribution sur *« la République sociale »* un texte alternatif, ils pourraient déposer plusieurs amendements au conseil national. L'un porterait sur l'octroi d'un droit de veto au comité d'entreprise pour s'opposer à un plan de licenciement, accompagné d'un retour de fait à l'autorisation administrative préalable, alors que le texte de M. Lang évoque *« un système de recours suspensif contre les licenciements »* ; un autre porterait sur le transfert au premier ministre du droit de dissolution, un troisième sur les structures de la Sécurité sociale.

Toute la question est de savoir si, dans l'hypothèse où ces amendements ne seraient pas retenus, la Gauche socialiste choisira de les soumettre au vote des militants. Dans ce cas, une parade s'esquisse. D'autres sensibilités sont prêtes alors à « noyer » les textes de M. Mélenchon et de ses amis d'une pluie d'amendements...

Michel Noblecourt

Le projet de programmation militaire a été facilement adopté par les députés

La faible affluence du vendredi au Palais-Bourbon a permis au texte fixant la nouvelle doctrine de défense d'être très largement approuvé. L'importance de la fronde UDF n'a pu être mesurée lors du vote

ON NE S'ATTAQUE pas impunément à l'un des fondements de l'UDF – la liberté d'expression –, ni davantage à la traduction parlementaire de ce principe, à savoir la liberté de vote. Le député RPR René Galy-Dejean, maire du XV[e] arrondissement de Paris, l'a appris à ses dépens, vendredi 7 juin, peu avant le vote de la loi de programmation militaire, qui a finalement été approuvé par 148 voix contre 6 *et 13 abstentions*.

Balladurien notoire, M. Galy-Dejean n'en est pas moins membre de la famille néogaulliste, et, à ce titre, particulièrement soucieux qu'une certaine discipline s'exerce au sein de la majorité. Qu'un quarteron de députés UDF puissent avoir quelques états d'âme au moment d'adopter un projet de loi qui détermine les moyens consacrés à la défense du pays pour les années à venir l'agace sans doute prodigieusement. Jusque-là, il avait tenu sa langue. Mais une demi-heure avant le scrutin, n'y tenant plus, il a fini par lâcher ce qu'il avait sur le cœur en *« appelant* [ses] *amis de l'UDF à renoncer à l'abstention »*. Après quelques mots à l'intention du chef de file des frondeurs, François Léotard – *« Je lui dis que je comprends sa position personnelle, mais qu'en l'état actuel de nos finances publiques, il n'était pas possible que cette loi soit autre chose que ce qu'elle est »* –, M. Galy-Dejean a expliqué à ses collègues, qui ne l'écoutaient déjà plus, que *« l'intérêt de nos armées est qu'un consensus aussi large que possible se dessine sur cette loi de programmation »*.

Sur les bancs de la confédération libérale on n'a guère goûté ce qui ressemblait fort à une injonction. Après avoir réclamé en vain la parole, Gilles de Robien, président du groupe UDF, est descendu en bas de l'hémicycle, suivi par une dizaine de ses collègues. Au milieu du brouhaha, Loïc Bouvard, député UDF du Morbihan, qui présidait la séance, est intervenu pour signifier clairement qu'*« une explication de vote, ce n'est pas faire la leçon à ses collègues »*. *« Nous avons pris nos responsabilités et n'avons de leçons à recevoir de personne »*, a souligné quant à lui Daniel Colin, porte-parole de l'UDF sur le projet de loi.

Les choses sont définitivement rentrées dans l'ordre grâce à l'intervention de Michel Péricard, président du groupe RPR. Sitôt les résultats du scrutin rendus publics, M. Péricard, qui a été pendant la campagne présidentielle aussi chiraquien que M. Galy-Dejean fut balladurien, s'est dit *« très satisfait que la majorité tout entière ait adopté ce texte »*. *« Je veux dire à ceux qui se sont abstenus qu'ils ont montré, par ce geste, qu'ils restaient fidèles à la majorité. Je déplore les propos qui ont été tenus tout à l'heure »*, a-t-il ajouté.

Quant au fond du litige – les abstentions dans les rangs de l'UDF –, bien malin qui pourrait en mesurer l'ampleur. Avec 167 votants (y compris les députés qui, n'étant pas présents dans l'hémicycle, avaient remis une délégation de vote à l'un de leurs collègues, ces derniers ne pouvant en détenir qu'une seule au maximum), sur un total de 576 députés actuellement, c'est moins de 30 % de la représentation nationale qui a participé au vote. Les 70 % restant sont passés au travers des mailles du filet, et le sens de leur vote n'a pu être comptabilisé au moment du scrutin. Parmi eux figurent des abstentionnistes dont il est impossible d'évaluer le nombre. Dans ces conditions, il n'est pas possible de mesurer l'impact du mouvement de fronde qui a agité les rangs de l'UDF, tout au long de l'examen du projet de loi, à la seule lumière des résultats officiels du scrutin.

L'ancien président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Charles Millon, le sait pertinemment. Interrogé dans les couloirs du Palais-Bourbon au sortir de dix-huit heures de débat marquées par l'expression de nombreuses inquiétudes dans les rangs de la majorité – Bertrand Cousin (RPR, Finistère) ayant vu en lui *« un saint Sébastien percé de flèches par l'opposition, mais aussi par une partie de la majorité »* –, le ministre de la défense se gardait bien de minimiser l'ampleur du mécontentement. Soulignant qu'*« un consensus s'établit au terme d'un processus et non au départ »*, M. Millon a affirmé qu'il *« comprenait que certains soient un peu craintifs »*. Se disant résolu à *« convaincre ceux qui sont plus prudents et plus effarouchés que les autres »*, il a affirmé que *« peu à peu, on se rendra compte qu'un consensus s'établit sur de nouvelles bases »*. Invité à commenter l'attitude de François Léotard, M. Millon a assuré que *« la tradition veut qu'un ministre en place ne parle pas de son prédecesseur, et inversement »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

148 pour, 6 contre et 13 abstentions

Le projet de loi de programmation militaire a été adopté par 148 *voix contre 6 et 13 abstentions*. Ont voté pour : 82 députés RPR et 66 UDF. Ont voté contre : 2 députés socialistes et 4 députés communistes. Onze députés UDF se sont abstenus : Marie-Thérèse Boisseau (Ille-et-Vilaine), Bernard Bosson (Haute-Savoie), Christine Boutin (Yvelines), Pascal Clément (Loire), Olivier Darrason (Bouches-du-Rhône), Georges Durand (Drôme), François Léotard (Var), François Rochebloine (Loire), Franck Thomas-Richard (Cher), Yves Verwaerde (Paris) et Pierre-André Wiltzer (Essonne). Jean-Louis Borloo (République et Liberté, Nord), Bruno Retailleau (non inscrit, Vendée) ont eu la même attitude. Hormis Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et Loïc Bouvard, qui présidait la séance au moment du scrutin, 176 députés RPR (sur 259), 128 UDF (sur 206), 61 socialistes (sur 63), 22 République et Liberté (sur 23), 19 communistes (sur 23) et un député non inscrit (sur 2) n'ont pas pris part au vote.

François Léotard veut s'appuyer sur le PR pour renforcer l'UDF face au RPR

AVOIR CONQUIS la présidence de l'UDF est une chose. Se donner les moyens de tirer tout le parti de cette victoire en est une autre. C'est ce à quoi s'affaire, depuis deux mois, François Léotard, dans un contexte politique qui le contraint à faire preuve de talents d'équilibriste. La réunion, samedi 8 juin, à Marseille, du conseil national du Parti républicain, l'un des deux principaux bataillons de l'UDF, que M. Léotard continue de présider, s'inscrit dans cette optique. Dépourvue d'enjeux de pouvoir – elle est consacrée à la rénovation des statuts du parti –, elle a pour objectif de remobiliser un PR toujours aussi affaibli par la dissidence de ceux de ses dirigeants, minoritaires, qui avaient été chiraquiens lors de la campagne présidentielle et qui se retrouvent aujourd'hui au côté d'Alain Madelin.

Face à François Bayrou, dont le parti, Force démocrate, est en meilleure santé et qui entend bien poursuivre sur sa lancée, François Léotard voudrait bien pouvoir disposer, dans le PR, d'un instrument efficace sur lequel s'appuyer pour faire de l'UDF davantage qu'une assemblée de chefs de clan. L'absence ostensible, samedi, de M. Madelin et de ses amis témoigne que la tâche ne sera pas simple. La venue à Marseille d'Alain Juppé peut, en revanche, être inscrite à l'actif de M. Léotard. Depuis l'élection de l'ancien ministre d'Edouard Balladur à la présidence de l'UDF, le chef du gouvernement offre sans rechigner des témoignages de sa nouvelle considération.

UN STATUT DE « PARTENAIRE »

Ces petites attentions prodiguées à son endroit peuvent bien flatter M. Léotard, elles ne peuvent cependant lui tenir lieu de stratégie. Aussi le président de l'UDF cherche-t-il à dégager un terrain sur lequel il pourra asseoir le statut de « partenaire » qu'il revendique, face au RPR, dans la perspective des élections de 1988. Alors que les secrétaires généraux du RPR et de l'UDF ont engagé les discussions sur les investitures, les pistes ne sont toutefois pas encore très bien balisées. La bronca suscitée chez une partie des députés UDF par la discussion du projet de loi de programmation militaire relevait davantage de la position personnelle de l'ancien ministre de la défense et des inquiétudes suscitées chez les élus locaux que de l'offensive organisée.

Sur le terrain économique, la bataille a été d'abord conduite par les balladuriens du RPR, même si les députés UDF ont pu obtenir quelque succès en promouvant avec obstination l'épargne-retraite et l'aménagement du temps de travail. Dans quasiment tous les domaines, les propositions de l'UDF restent à rebâtir. Aussi, le PR engageait, samedi, une discussion sur la réforme de l'Etat et la décentralisation, tandis que M. Léotard amorce, pour sa part, une critique de la dérive présidentialiste des institutions et de l'insuffisante séparation des pouvoirs, y compris judiciaires.

Cécile Chambraud

« Les gens ont besoin d'une information simple »

UNE SEMAINE POLITIQUE

LUNDI. Un nouveau, nouveau premier ministre est apparu. On s'y perd un peu, tant il y en a, ces derniers temps. Depuis que Jacques Pilhan et Jean-François Probst réunis s'acharnent à corriger l'image d'Alain Juppé, on a de quoi remplir tout un album-photos. Après Alain Juppé et les *« rugueux »* montagnards, Alain Juppé et les sympathiques Antillais, Alain Juppé bon mari, bon catholique et heureux papa, faisant baptiser sa fille sous les yeux de ses administrés bordelais et, au passage, sous l'objectif de *Paris-Match*, voici maintenant Alain Juppé bonne nouvelle. Un vrai défi, que cette image-là. Bien sûr, il y a ces chiffres, optimistes, de la croissance, et ceux, encourageants, du chômage, pour réchauffer les cœurs. Mais comme les chiffres, cela ne suffit pas vraiment à construire une image, on a eu recours aux mots. Ils sont tombés, dimanche 2 juin, à 15 h 37, sur les téléscripteurs des agences de presse : *« M. Juppé présentera les grandes lignes de la réforme de l'impôt, lundi 3 juin. »*

Dans une annexe de l'hôtel Matignon, les services du premier ministre ont aménagé, pour l'occasion, une salle *« spéciale bonne nouvelle »*. Devant un mur de fausse pierre blanche, *« très chaude, comme dans les maisons de Normandie »*, paraît-il, on a donc installé le premier ministre et sa bonne nouvelle : un jour, dans quelques mois, on paiera moins d'impôts. Au quotidien *Le Parisien*, un collaborateur inspiré d'Alain Juppé avait confié : *« Les gens ont besoin d'une information simple. »* Du discours du premier ministre, les *« gens »* ont retenu qu'on leur promettait, en quelque sorte, le printemps à l'automne. Ils ont dû tout simplement se dire, les *« gens »*, que c'est encore loin, l'automne. Puis, ils ont changé de sujet de conversation.

MARDI. Explosions en série. A Paris, une nouvelle détonation retentit du côté du cabinet d'instruction du juge Eric Halphen. On apprend que, pour installer socialement, mais néanmoins confortablement, son fils, Jean Tiberi, actuel maire (RPR) de Paris, avait ordonné à l'office HLM de la Ville de Paris des travaux d'un montant de plus de 1,5 million de francs, destinés, notamment, à faire refaire, en marbre, le sol de l'appartement. Une autre source précisera plus tard qu'il ne s'agit pas de marbre, mais de *« comblanchien »*. C'est moins banal et plus cher. Les *« gens »* ont dû se dire, simplement, qu'il fait parfois bon être fils d'élu parisien.

Quelques heures plus tard, à Kourou (Guyane), la nouvelle fusée européenne Ariane-5 explose en vol. Cet échec blesse l'orgueil national et fait, en annexe, deux victimes innocentes. La première est Gilles de Robien. Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale avait eu l'imprudente inspiration de recourir, dans l'après-midi, à l'image de la *« fenêtre de tir »* qui permettrait au chef de l'Etat de convoquer des élections législatives anticipées. Si tel devait être le cas, on ne peut que souhaiter à M. de Robien que le spectacle de la majorité ne ressemble pas à celui, offert, mardi, par le ciel guyanais.

La seconde victime est Philippe Séguin. Invité du journal télévisé de France 2 ce même soir, le président de l'Assemblée nationale n'a eu droit qu'à deux vagues questions pressées sur son livre consacré à l'emploi. Après plus d'un quart d'heure consacré aux déboires d'Ariane-5, et avant le résumé de Roland-Garros, il n'y avait pas place, ce soir-là, pour l'évocation télévisée d'un deuxième drame national.

MERCREDI. Mauvaise humeur à l'Assemblée nationale. Les députés commencent l'examen du projet de loi de programmation militaire, qui consacre le choix présidentiel en faveur de l'armée de métier. Le ministre de la défense, Charles Millon, fait des efforts méritoires pour les convaincre qu'ils participent à un débat historique. *« La démarche politique du gouvernement illustre son souci constant de respecter les prérogatives de chacun, en particulier celles du Parlement. (...) C'est vous qui allez décider d'engager, ou non, dans un domaine essentiel parce que régalien, la grande réforme voulue et annoncée par le président de la République »*, martèle-t-il face à des élus dubitatifs, qui ont encore en mémoire le maladroit encart publicitaire signé du même ministre, annonçant que, sur la suppression du service national, *« le débat est clos »*. Les députés sont finalement des *« gens »* comme les autres. Ils ont eux aussi besoin de choses simples : par exemple, qu'on ne les prenne pas absolument pour des imbéciles.

JEUDI. C'est arrivé à Nantes. L'opposition s'oppose ; on a même entendu Lionel Jospin. A l'occasion d'un banquet républicain, le premier secrétaire du Parti socialiste a violemment pris à partie Jacques Chirac, Alain Juppé et Jacques Toubon, après les révélations sur la gestion du domaine privé de la Ville de Paris et des circuits de financement occulte du RPR.

« Corruption généralisée », dénonce-t-il. *« Amnistie »*, rappelle simplement le garde des sceaux, interpellé le même jour au Sénat par un élu socialiste. Au passage, on apprend que le juge Eva Joly a mis en examen Bernard Tapie et son épouse pour banqueroute, et que le juge Mireille Fillipini a été invitée, par le parquet, à poursuivre ses investigations dans l'affaire de la villa tropézienne de Gérard Longuet. Fermez le ban.

Pendant ce temps, Jacques Chirac, de retour du sommet franco-allemand de Dijon, s'enferme dans son bureau de l'Elysée avec Helmut Kohl. Ils parlent « vache folle ». Après avoir annoncé il y a quelques semaines, à Londres, en présence de John Major, que les conditions étaient réunies pour un assouplissement de l'embargo qui frappe les produits bovins d'origine britannique, le chef de l'Etat semble soudainement épouser l'opinion, beaucoup plus restrictive, du chancelier allemand. C'est le dernier qui l'dit qui y est. Jacques Chirac devrait emprunter son conseiller à Alain Juppé. En matière de santé publique, surtout, les *« gens »* auraient bien besoin d'une *« information simple »*.

VENDREDI. La fête à Jean-Claude. Il y en a au moins un, au gouvernement, qui n'a pas besoin de conseiller. Pour fêter le dixième anniversaire de l'élection au suffrage universel des exécutifs régionaux, et surtout de celui qu'il préside, Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, maire (UDF) de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a organisé une grande fête, en présence de toutes les personnalités, politiques, artistiques, religieuses et économiques, de la région. Il en a confié l'animation à un spécialiste reconnu de la simplicité, Jean-Pierre Foucault, qui fut, paraît-il, en des jours anciens, l'élève du professeur d'histoire et de géographie Jean-Claude Gaudin.

Le temps d'une soirée, l'élève est passé maître, d'histoire, justement. Jean-Pierre Foucault présente dans le micro un certain Aldo Ricardi. Son titre ? *« Il avait dix ans en 1986. »* Applaudissements. *« Alors, Aldo, qu'est-ce qui s'est passé, il y a dix ans ? »* Aldo bredouille, puis se lance : *« Euh, moi, je suis devenu apprenti maçon. »* Applaudissements. On trinque à la santé d'Aldo. A Marseille, on est resté simple, non ?

Pascale Robert-Diard

EXPULSIONS Les forces de l'ordre ont interpellé, vendredi 7 juin en fin d'après-midi, les dix « exilés politiques » basques espagnols qui occupaient la cathédrale de Bayonne depuis le 3 juin. Quatre d'entre eux, encore sous le coup d'un arrêté d'expulsion, devaient être conduits, samedi, en Espagne. ● *CES DIX PERSONNES, soupçonnées d'être membres de l'ETA,* avaient été arrêtées en France entre 1984 et 1987. Elles avaient été alors expulsées au Cap-Vert, en Algérie et au Venezuela. *Revenus en France, ces militants affirmaient vouloir « sortir du néant dans lequel ils étaient plongés depuis dix ans ».* ● CETTE ACTION intervient alors que la mouvance radicale basque engage une épreuve de force avec le nouveau pouvoir espagnol. Est également visée la coopération renforcée entre la France et l'Espagne dans la lutte contre le terrorisme et l'ETA.

Le gouvernement met fin à l'action des réfugiés basques à Bayonne

Les forces de l'ordre ont évacué, vendredi 7 juin, la cathédrale occupée depuis lundi par dix « exilés politiques » basques espagnols qui demandaient la régularisation de leur situation. Plusieurs d'entre eux devaient être reconduits en Espagne

BAYONNE
de notre correspondant

Vingt-quatre heures après avoir cerné la cathédrale de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), les forces de l'ordre sont intervenues, vendredi 7 juin peu après 18 heures, à l'intérieur de l'édifice pour en expulser les dix « exilés politiques » basques espagnols qui y étaient réfugiés depuis cinq jours. Sans heurts, une trentaine de policiers en civil les ont sortis, menottes aux poignets, pour les conduire, dans un premier temps, au commissariat de la ville.

> Le non-respect d'un arrêté d'expulsion toujours en vigueur « ne peut qu'être poursuivi » en quelque lieu que ce soit

Samedi matin, quatre des dix réfugiés, parce qu'ils sont toujours sous le coup d'un mandat d'expulsion, devaient être amenés en Espagne à l'issue d'un séjour au quartier général de la Diccilec (ex-police de l'air et des frontières) à Hendaye. Les six autres demeuraient au commissariat de Bayonne. Tout avait commencé la semaine précédente à Bruxelles. La coalition nationaliste basque Herri Batasuna avait convoqué, le 1er juin, une manifestation dans la capitale belge pour protester contre les conditions qui, dans l'Union européenne, permettent de remettre une personne aux autorités de son pays d'origine *(lire ci-dessous)*. Deux militants, réfugiés dans un premier temps en France puis exilés en Amérique latine et en Afrique, avaient annoncé le retour dans l'Hexagone d'autres militants *« déportés » comme eux.*

A l'heure actuelle, quarante-huit hommes et femmes de nationalité espagnole ont été envoyés par les gouvernements français successifs dans d'autres pays en raison de leur appartenance présumée à l'organisation séparatiste basque ETA. Ainsi exilés depuis une dizaine d'années, dix d'entre eux sont revenus en France, le 3 juin, pour obtenir, en occupant une partie de la cathédrale de Bayonne, la régularisation de leur situation administrative.

Interpellés entre 1984 et 1987, mais ne faisant l'objet d'aucune *poursuite judiciaire en France ni* en Espagne, ils avaient été alors expulsés et, depuis, cinq d'entre eux étaient au Cap-Vert, quatre au Venezuela et un en Algérie. En occupant la cathédrale de Bayonne, les dix exilés avaient affirmé leur volonté de *« vivre au pays et de sortir du néant dans lequel ils étaient plongés depuis dix ans ».* L'écrivain Gilles Perrault, qui les soutient, avait souhaité que l'existence d'un espace juridique européen leur permette de retrouver *« leur identité et une existence normale ».*

Ce faisant, ces huit hommes et deux femmes mettaient au pied du mur les pouvoirs publics français à un moment où, précisément, Paris et Madrid renforcent leur coopération contre les actions terroristes. Bouclant à Bayonne le quartier de la cathédrale, les policiers paraissaient prêts à se saisir de ces *dix réfugiés, jeudi 6 juin dans* la soirée, à l'instant même où ceux-ci annonçaient leur intention de suspendre leur mouvement puisqu'ils avaient trouvé des familles d'accueil en Pays basque côté français.

Cependant, faute, semble-t-il, d'ordres précis venus de Paris, le dispositif policier restait en l'état vingt-quatre heures, le temps que soient rédigés les ordres d'expulsion du territoire national. Le dénouement interviendra finalement vendredi soir. Peu avant, l'évêque de Bayonne, Mgr Molères, avait *« regretté l'occupation de l'église-mère, pour un motif loin d'être religieux »*, tout en condamnant *« toute violence d'où qu'elle vienne ». « Nous souhaitons une solution de sagesse »*, ajoutait-il. Pour sa part, le ministère français de l'intérieur a affirmé, vendredi soir, que certains des Basques évacués étaient sous le coup d'un arrêté d'expulsion toujours en vigueur, dont le non-respect *« constitue un délit ».* Ce *« délit ne peut qu'être poursuivi quel que soit le lieu où se trouvent ceux qui s'en sont rendus coupables »*, a précisé le ministère. Dans le droit fil des récentes rencontres entre ministres de l'intérieur et chefs d'Etat des deux côtés des Pyrénées, le gouvernement français a donc fait à Bayonne un geste de bonne volonté à l'égard de Madrid. Les comités de soutien aux réfugiés et militants basques appelaient, de leur côté, à une manifestation de protestation, samedi après-midi, devant l'hôtel de ville de Bayonne.

Michel Garicoix

Koldo, douze ans de « prison sans barreaux »

BAYONNE
de notre correspondant

Après douze années d'exil pour certains d'entre eux, Rosa, Yolanda, Mikel, Jose Mari, Koldo, Ignacio, Gabriel, Jose, Patxi et Jose Luis sont rentrés lundi dernier, clandestinement, en France, dans le pays qui avait expulsé ces Basques espagnols après leur avoir refusé la qualité de réfugiés. Ces mesures d'expulsion prises par les autorités françaises débutent en 1984. Depuis quelques mois, la coopération entre les gouvernements socialistes installés à Paris et à Madrid s'est faite plus étroite. En septembre 1984 ont lieu les premières extraditions de réfugiés basques outre-Pyrénées. Egalement, les attentats des Groupes armés de libération (GAL) sèment alors la peur parmi les Basques espagnols vivant entre Bayonne et Hendaye. Dans ce contexte, les autorités françaises décident d'adopter une conduite plus sévère à l'égard des réfugiés politiques basques.

Désormais, il leur sera plus difficile d'obtenir un statut dans l'Hexagone ou même un récépissé à leur demande d'asile si elle est acceptée. A l'inverse, si lui est refusée la qualité de réfugié, l'intéressé a un mois pour quitter le territoire français. Faute de quoi il sera expulsé. Les avocats des Basques espagnols dénoncent alors la France pour ne pas respecter la Convention de Genève sur les réfugiés, définie en 1951, ni les procédures habituelles de la demande d'asile. De leur côté, les autorités font valoir la situation illégale de la personne, avançant même parfois que son expulsion la mettra à l'abri d'une éventuelle action du GAL.

Luis Koldo Saralegui Cornago arrive début 1982 en France. Natif de Tolosa, près de Saint-Sébastien, il demande, le 4 juin, à l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) le statut de réfugié. L'OFPRA le lui accordera le 7 décembre 1984 mais, entre temps, Koldo a été arrêté et condamné, en avril 1984, pour port d'armes. Après quatre mois de prison, il est assigné à Belleville-sur-Saône puis expulsé, faute de statut, vers le Panama qu'il quittera pour le Venezuela.

SITUATION DE NON-DROIT

Ce militant a aujourd'hui trente-neuf ans, dont douze passés en exil dans des conditions précaires. Il fait partie des dix réfugiés revenus début juin en France. Comme quarante-sept autres personnes depuis 1984, il aura donc été « expédié » par la France dans des « pays d'accueil » tels l'Algérie, le Cap-Vert, la République dominicaine, Cuba et le Venezuela. Pour la plupart, l'arrêté d'expulsion mentionne une *« appartenance à groupe armé organisé dont la présence porte atteinte à l'ordre public sur le territoire de l'Etat français ».*

A la suite de cette décision purement administrative, ces expulsés arrivent au-delà des mers sans documents d'identité, dans une situation de non-droit. Il en est ainsi des douze personnes amenées directement en Algérie le 5 octobre 1987, à la suite de la vaste opération de police menée en Pays basque français contre la mouvance nationaliste, sur ordre du ministre de l'intérieur d'alors, Charles Pasqua. *« Ils sont alors dans une espèce de prison sans barreaux, sans règlement,* explique l'un de leurs avocats, *et surtout sans limite dans le temps. »*

En fait la condition d'expulsé varie selon les années et les pays. Certains sont étroitement surveillés, brimés sinon battus. D'autres s'en sortent mieux, quitte à changer de pays au gré des situations politiques locales. *« Deux pays ont été corrects,* explique un membre du comité de soutien EPSK ; *Cuba et le Venezuela accordent d'emblée des garanties administratives à ceux qui arrivent. »* Ailleurs, très souvent, ils n'existent légalement pas. Et si, comme au Cap-Vert, le gîte et le couvert sont le plus souvent payés directement par les autorités espagnoles, une relative liberté de mouvements ne leur fait jamais oublier ni leur isolement ni qu'à cette situation aucun terme n'a été fixé.

M. G.

L'ETA tente une épreuve de force au moment où la collaboration franco-espagnole s'intensifie

MADRID
de notre correspondant

Pour le nouveau ministre de l'intérieur espagnol, Jaime Mayor Oreja, l'ETA tente de faire croire aux pays européens que rien n'a véritablement changé en Espagne depuis vingt ans et que les droits du peuple basque continuent d'être bafoués : *« C'est un piège dans lequel l'Espagne ne peut pas tomber »*, souligne-t-il. Franco est mort, et seule l'ETA n'a pas bougé. Il y a vingt-huit ans, le 7 juin 1968, l'organisation séparatiste faisait sa première victime. Depuis, 830 personnes environ ont péri au nom de la cause basque.

Aujourd'hui, alors qu'un nouveau pouvoir s'installe à Madrid, la *mouvance radicale basque* tente une nouvelle épreuve de force. Le retour à Bayonne de dix *etarras* (combattants), et leur expulsion de la cathédrale, paraît répondre à ce développement du combat afin d'*« obliger à la négociation par la force »*. Déjà, Herri Batasuna (HB), bras politique de l'ETA, avait délivré, le 26 avril, un message clair de durcissement, qui passe par une intensification de la lutte armée et par une agitation accrue. La pression se fait également plus forte pour que les quelque 500 prisonniers de l'ETA en Espagne et la quarantaine de ceux qui se *trouvent dans les prisons* françaises soient regroupés à proximité de leurs terres.

Ainsi, près de 4 000 sympathisants, *pour la grande majorité* convoyés par autobus depuis le Pays basque, se sont-ils rassemblés, samedi 1er juin, à Bruxelles. *Les portraits de 547 etarras ont été* alors exhibés et un appel a été lancé pour le retour en Euskadi (Pays basque) de la cinquantaine de *« déportés »* dans douze pays. Ce n'est pas un hasard si Bruxelles a été choisie pour cette « fête ». Un différend oppose la Belgique et l'Espagne après la décision de la justice belge de refuser l'extradition de deux militants présumés de l'ETA, Raquel Garcia et Luis Moreno.

C'est à la suite de ce rassemblement que dix exilés ont occupé la cathédrale de Bayonne. Madrid n'attache pas beaucoup d'importance à ces dix personnes, considérées comme du menu fretin. Aucun d'entre eux n'est recherché par la justice espagnole. *« Ils peuvent revenir au Pays basque français et également au Pays basque espagnol »*, a déclaré, mardi, à Paris, Jaime Mayor Oreja, à la suite de ses entretiens avec son homologue Jean-Louis Debré. Le ministre espagnol a ajouté : *« C'est seulement une action de propagande. Il faut savoir séparer l'essentiel de l'accessoire. Ce qui compte, c'est qui dirige l'ETA. »*

TRAITÉS D'EXTRADITION

Madrid se préoccupe davantage du démantèlement de l'organisation et a donc demandé un renforcement de la collaboration de la France. Les autorités espagnoles estiment que *« la direction de l'ETA continue d'être en France »* et que les membres des commandos opérant en Espagne trouvent refuge sur le sol français, en Bretagne et à Paris. A la suite des deux rencontres interministérielles, le 21 mai à Madrid puis le 3 juin à Paris, et du déjeuner, samedi 1er juin, entre MM. Jacques Chirac et José Maria Aznar, l'Espagne a semble-t-il obtenu gain de cause en ce qui concerne ce renforcement de la coopération. *« Il est difficile de trouver une relation plus sincère, avec plus de volonté de travailler en commun »*, a assuré Jaime Mayor Oreja.

Le plus grand secret plane sur les décisions prises. Mais il semble que Jacques Chirac ait offert son soutien total au président José Maria Aznar et l'ait assuré que les membres importants de l'ETA qui purgent des peines en France seraient extradés une fois celles-ci accomplies. Un premier geste a été effectué, le 4 mai, avec la reconduite à la frontière espagnole de José Antonio Urrutikoetxea, dit Josu Ternera, ancien haut dirigeant de l'ETA. Luis Iruretagoyena, arrêté en 1992 en France, le sera à son tour samedi 8 juin. D'autres suivront, comme Maria Nagore Mugika, appréhendée le 29 mai à l'aéroport de Roissy.

Jaime Mayor Oreja a indiqué que de nouveaux traités d'extradition étaient en cours de négociation avec la France et la Belgique qui permettraient la remise de sympathisants de l'ETA, même si ces derniers ne font pas l'objet de poursuites judiciaires en Espagne. La France a également proposé aux pays de l'Union européenne que l'extradition d'une personne faisant partie d'une bande armée ne puisse jamais être refusée. Pour Jaime Mayor Oreja, l'Allemagne a montré l'exemple en remettant cette semaine un membre du commando Barcelone, Benjamin Ramos Vega, que les autorités allemandes avaient, dans un premier temps, refusé d'extrader. Un accord aurait été également conclu afin que Paris renforce le nombre de policiers affectés à la lutte contre l'ETA et pour que leurs collègues espagnols puissent se livrer à des tâches de renseignements sur le sol national.

Michel Bôle-Richard

Le Monde poursuivi envers Hassa

Quatre ans de prison ont été requis contre le commissaire Féval



PROCÈS

« Le Monde » poursuivi pour offense envers Hassan II

Un rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues mettant en cause le pouvoir marocain dans le trafic international de haschisch avait été publié

« LE ROI a été particulièrement offensé et outragé par la publication de cet article. » En s'exprimant ainsi, vendredi 7 juin, devant la 17e chambre correctionnelle de Paris, Me François Sarda, conseil du souverain marocain, entendait bien montrer que *Le Monde* s'était directement attaqué à son client. L'article litigieux, publié dans nos éditions du 3 novembre 1995 sous la signature d'Erich Inciyan, était essentiellement consacré à l'analyse d'un rapport confidentiel commandé par l'Union européenne à l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD), une organisation non gouvernementale (ONG) spécialisée dans l'étude du trafic international de stupéfiants.

Pour Me Sarda, le fait de titrer : « Un rapport confidentiel met en cause le pouvoir marocain dans le trafic de haschisch » constitue déjà *« une offense à un chef d'Etat étranger »* prévue par l'article 36 de la loi sur la presse. Dire, comme le faisait le rapport de l'OGD, que ce trafic bénéficie de complicités *« jusque dans le premier cercle du pouvoir »* et de *« protecteurs (...) associés au trafic à tous les niveaux, du plus humble fonctionnaire des douanes aux proches du Palais »* relèverait de la même volonté d'offenser le souverain, qui *« incarne l'Etat »*.

Pourtant, Hassan II n'était cité qu'une fois, lorsque le rapport notait que la volonté politique affichée par le monarque en 1992 de s'attaquer à la drogue *« semble se limiter à des effets d'annonce, destinés à maintenir l'image du pays »*. Selon Me Sarda, c'est là que se situe la plus grave offense, dans la mesure où le roi s'est engagé personnellement à lutter contre le trafic de drogue. *« Vous dites que c'est du bluff, vous dites qu'il a laissé faire. C'est offensant au sens grammatical du mot »*, s'est insurgé l'avocat. En fait, Me Sarda avait d'autres reproches à faire. Il aurait notamment bien voulu que le journaliste évoque le Livre blanc publié par le Maroc en réponse au rapport de l'OGD et qui fut adressé aux ambassades étrangères.

Si l'avocat du souverain marocain a bien expliqué le sens de sa poursuite, pourquoi a-t-il fallu que le débat s'égare dans une longue discussion sur la nature d'un rapport *« officieux »* ou *« officiel »* ? *Certes, comme le précisait* l'article, un premier rapport, où figurait des noms de *« protecteurs »* de haut rang, a été refait. Les noms ont disparu, et le journaliste a précisé à l'audience que, selon ses informations, cette liste de noms avait été enlevée par les auteurs pour éviter des complications diplomatiques. Mais cette double rédaction, pourtant en marge de la notion juridique d'offense à un chef d'Etat étranger, a tracassé le tribunal.

DÉLIT CONSTITUÉ

Edith Dubreuil, substitut du procureur de la République, a présenté l'affaire d'une autre manière en déclarant tout net : *« On parle de la dictature des monarques, on parle de ce que pourrait être le terrible gouvernement des juges, mais on peut aussi mettre en cause la dictature des ONG. Ce qu'elles disent n'est pas toujours l'expression de la vérité. »* Cela posé, le magistrat a estimé que, en parlant de *« l'entourage du roi »* ou du *« pouvoir marocain »*, on ne pouvait penser qu'au *« pouvoir royal »* et que c'était bien *« la personne du roi qui était visée »*. Au chapitre de la bonne foi, le magistrat a admis que le roi du Maroc, dans sa lutte contre la drogue, *« a dû rencontrer des résistances considérables »* et que l'Union européenne *« voulait être sûre de sa volonté avant de lui donner de l'argent »*. Cependant, *« on aurait dû faire parler les uns et les autres, et mettre les deux thèses en présence »*, souligna Mme Dubreuil en estimant que le délit était constitué.

Dans cette poursuite particulière, la jurisprudence précise que *« la preuve de la vérité des faits est interdite afin de ne pas entraîner la personne d'un chef d'Etat à une discussion qui nuirait au respect qui lui est dû »*. La plaidoirie de Me Yves Baudelot fut donc consacrée à une contestation de la mise en cause personnelle du roi. *« Il a un pouvoir considérable, mais il n'a pas tous les pouvoirs. Il y a un Parlement, un gouvernement, une administration. Dans l'article, on parle de ceux qui, sur le terrain, sont chargés de mettre en œuvre sa politique. »*

En revanche, l'avocat a revendiqué le droit, pour un journaliste, de stigmatiser *« un effet d'annonce »*, *« un bluff »* selon le mot de Me Sarda. *« Dans les campagnes politiques françaises, nous connaissons les promesses non tenues. C'est la règle en matière politique*, expliqua Me Baudelot, *ce n'est pas une offense de le dénoncer, c'est le débat démocratique, c'est le libre droit de critique d'un acte politique ! Si vous condamnez, vous pouvez fermer toutes les rubriques étrangères de tous les journaux. »* Le jugement sera rendu le 5 juillet.

Maurice Peyrot

M. Ciolina demande une confrontation avec M. Tiberi

L'ancien responsable de l'OPAC maintient ses accusations contre le maire de Paris

François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'office HLM de la Ville de Paris, a demandé, *vendredi 7 juin*, au juge Eric Halphen d'être confronté à M. Tiberi et à son épouse. De son côté, le maire de Paris a annoncé son intention d'attaquer en diffamation Gérard Monate, ancien responsable du financement occulte du PS, qui l'avait mis en cause.

LE JUGE D'INSTRUCTION de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen a reçu, vendredi après-midi 7 juin, une demande de confrontation avec Jean Tiberi et son épouse, adressée par François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Paris. Au cours d'un interrogatoire chez le juge Halphen, le 30 mai, puis dans un entretien accordé au *Monde*, M. Ciolina avait dénoncé un « système » de contournement des procédures d'appels d'offres de l'OPAC, mettant en cause le rôle de M. Tiberi, en qualité de président de l'OPAC (*Le Monde* du 5 juin). Des travaux d'un montant de 1,5 million de francs, ajoutait M. Ciolina, auraient été effectués dans l'appartement du fils de M. Tiberi, dans un immeuble de l'OPAC, sur les consignes personnelles de Xavière Tiberi, l'épouse du maire de Paris.

La demande d'une confrontation avec M. Tiberi pourrait inciter le juge Halphen à solliciter promptement un réquisitoire supplétif. L'article 82-1 du code de procédure pénale autorise en effet les personnes mises en examen et les parties civiles à demander au juge d'effectuer un acte – audition d'un témoin, confrontation, transport sur les lieux, etc. – qu'elles estiment utile à l'enquête. Le juge dispose d'un délai d'un mois pour accéder à cette requête ou pour la rejeter – en motivant son refus. Mais le juge Halphen n'étant pas directement saisi des faits relatifs à l'appartement de Dominique Tiberi, l'organisation de cette confrontation nécessiterait l'élargissement de la saisine du juge à ces faits nouveaux. Le magistrat pourrait donc transmettre dans les jours à venir au parquet de Créteil les éléments collectés à sa demande par les policiers. Le 4 juin, ceux-ci avaient saisi au siège de l'OPAC une partie des factures des travaux effectués en 1988 dans l'appartement. Concernant uniquement la réfection de la peinture, ces factures totalisent *« plus de 200 000 francs »*, selon une source proche de l'enquête (*Le Monde* du 7 juin). Les autres factures seraient demeurées introuvables, mais M. Tiberi avait fait dire, le 4 juin, qu'il préparait *« des éléments de réponse complets »*.

Interrogé vendredi soir sur TF 1, M. Tiberi a assuré, pour sa part, que *« les sommes investies »* dans ces travaux étaient *« sans aucun doute inférieures à 500 000 francs »*, sans toutefois rappeler que lesdites sommes furent prélevées sur le budget de l'OPAC. Dénonçant une *« opération politique que les socialistes essaient de monter »*, le maire de Paris a annoncé son intention de déposer une plainte en diffamation contre l'ancien responsable d'Urba-Gracco, Gérard Monate. Plusieurs fois condamné pour avoir dirigé le système de financement occulte du Parti socialiste, ce dernier avait lui aussi mis en cause M. Tiberi devant le juge Halphen, dans un témoignage daté du 22 mai, dont *Le Parisien* et *Le Point* ont publié des extraits. S'agissant d'une éventuelle confrontation avec M. Ciolina, M. Tiberi s'est déclaré *« partisan que la justice agisse »*.

Hervé Gattegno

Quatre ans de prison ont été requis contre le commissaire Féval

DANS un court réquisitoire, Bernard Fos, substitut du procureur de la République de Paris, a demandé, vendredi 7 juin, quatre ans de prison contre le commissaire Philippe Féval, ancien chef adjoint de la Brigade de répression du banditisme (BRB), accusé de s'être rendu complice d'un important trafic de stupéfiants en 1992, et trois ans de prison contre son subordonné, l'inspecteur Thierry Pentz, également prévenu de complicité, mais aussi d'usage de cocaïne.


PROCÈS

Le représentant du ministère public a écarté de fait les témoignages des hauts policiers venus dire la veille la *« confiance »* qu'ils avaient en l'ancien responsable de l'antigang (*Le Monde* du 8 juin). Pour le substitut du procureur, au contraire, *« Philippe Féval n'est pas un bon policier. Il n'a pas eu un comportement digne d'un haut fonctionnaire »*, il a même eu *« une intention coupable, c'est certain »*, en révélant à Roland Plégat, la tête du réseau démantelé, patron du restaurant Les Muses, à Paris, qu'il faisait l'objet d'une enquête de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (Ocrtis). Les hauts policiers se seraient donc trompés sur son compte.

A l'audience, Philippe Féval a effectivement reconnu *« une erreur »* : avoir révélé à son indicateur, avant d'en référer à sa hiérarchie, qu'il était sur le point de se faire piéger par deux informateurs de l'Ocrtis, venus lui proposer 20 kilos de cocaïne à la vente. Mais il a toujours nié avoir été au courant des activités délictueuses de son informateur, un ancien braqueur, *« rangé »* selon lui depuis 1982. A sa décharge, Béatrice de Beaupuis, la présidente de la 16e chambre correctionnelle de Paris, a d'ailleurs remarqué que, dans les écoutes téléphoniques, les membres du réseau ne parlaient jamais ouvertement des trafics en sa présence. Et il a été mentionné que l'Ocrtis n'avait pas signalé aux autres services de police que Plégat constituait l'un de ses *« objectifs »*.

Or, pour M. Fos, Philippe Féval *« savait qu'il y avait un trafic de stupéfiants »*. Il a, selon lui, *« dynamisé, conforté, activé »* l'ensemble des trafiquants qui se *« sentaient protégés par des policiers »*. Et le substitut d'aller plus loin : *« Plégat n'était pas un indicateur »*, et c'est même *« Plégat qui a donné des ordres à Féval »*. Le commissaire a sursauté. Comme il a tressailli quand le substitut a qualifié de *« policiers »* les deux informateurs utilisés par l'Ocrtis. *« Philippe Féval avait un intérêt*, a enfin ajouté le substitut, *mais je ne l'ai pas trouvé. »* En s'expliquant, Philippe Féval avait indiqué le contexte de son *« erreur »* et dénoncé les *« méthodes irrégulières »* de l'Office, notamment les *« coups de vente »* de drogue illégaux. Le substitut du procureur est resté muet sur ce point. La 16e chambre, spécialisée dans les affaires de stupéfiants, et donc régulièrement alimentée par les enquêtes de l'Ocrtis, aura finalement tourné autour de ces questions sans vraiment les aborder.

En outre, M. Fos a demandé contre certains des vingt-neuf prévenus de lourdes peines de prison, dont quatre de dix ans, quatre de douze ans, une de quinze ans, une de seize ans, et une de vingt ans contre Roland Plégat. Les plaidoiries s'achèveront vendredi 14 juin.

Jean-Michel Dumay

La Croix-Rouge française compte « redynamiser » la générosité des donateurs

A l'occasion de sa journée annuelle, le dimanche 9 juin, l'organisation entend rénover son image

La Croix-Rouge française organise, dimanche 9 juin, sa journée annuelle. Ses 60 000 bénévoles et ses 1 200 comités locaux seront mis à contribution pour dépasser la somme de 18 millions de francs recueillie lors de la précédente quête publique. La CRF commence à se remettre des turbulences financières qu'elle a connues au début des années 90. Elle lance à cette occasion une campagne de communication.

LA CROIX-ROUGE française (CRF), qui organise sa journée nationale annuelle le dimanche 9 juin, est *« parfois regardée comme une grande dame un peu assoupie sur son passé »*, regrette son président, Pierre Consigny. Selon lui, cette *« image guindée »*, qui ne correspond pas à la réalité d'une organisation *« en perpétuel mouvement »*, provient aussi de la *« grande pudeur »* dont la CRF a jusqu'ici fait preuve sur le terrain médiatique. C'est pourquoi *« le premier réseau privé français de lutte contre toutes les formes de souffrances sociales et sanitaires »* a décidé de faire un effort particulier *en matière de communication.*

Sur le thème *« La Croix-Rouge bouge ! »*, une campagne d'information et de sensibilisation a été menée, depuis le 1er juin, par l'entremise de sa nouvelle direction de la communication et du partenariat, animée par Antoine Crouan, « ancien » de Médecins sans frontières. Elle s'est matérialisée, dans les médias et par voie d'affichage, par un slogan incitatif, *« La Croix-Rouge aide les autres, et vous ? »*, et par des images illustrant les diverses activités de ses 60 000 bénévoles – dont 30 000 secouristes.

Les 1 200 comités locaux de la CRF *ont été mobilisés afin de dépasser*, dimanche, la somme de 18 millions de francs recueillie lors de la journée nationale de 1995. La proximité du Sidaction, organisé le 6 juin, ne devrait pas, selon Antoine Crouan, constituer un frein à *la générosité publique, mais au* contraire un *« phénomène de tremplin »* dans la prise de conscience des besoins humanitaires de la CRF : aide aux plus démunis (912 000 « situations de pauvreté » prises en charge en 1995), assistance aux victimes d'accidents de la route et de catastrophes en France (160 000 personnes secourues l'an passé), prévention sanitaire (alcool, tabac, sida, toxicomanie) et soins dans ses centres *spécialisés, services à domicile ou* en foyer pour personnes âgées *dépendantes, handicapés et enfants* malades, lutte contre l'illettrisme...

L'organisme de la place Henri-Dunant compte d'autant plus sur la quête du 9 juin que les cotisations de ses adhérents – au nombre de 300 000 – ont baissé de 6 % en 1995 et que les dons des particuliers, des entreprises et des collectivités (268,7 millions de francs, au total, en 1994) ont stagné l'an dernier. L'exercice 1995, prochainement présenté à l'assemblée générale de l'association, devrait faire apparaître, selon Pierre Consigny, un *« léger passif »*, de l'ordre de 15 millions de francs – à *rapprocher d'un budget global de* 3,5 milliards de francs –, dû pour l'essentiel à des retards de paiement de la part de certains conseils généraux. Or l'essentiel du budget *de la CRF, qui emploie 14 800 salariés*, est constitué par des presta*tions rendues par les 660 établisse*ments sanitaires et médico-sociaux et instituts de formation qu'elle gère.

> La CRF vient de solliciter sa réintégration au sein du comité de la charte de déontologie

Les dons ne représentent donc que 8 % de son budget total. Mais, s'agissant de près de 270 millions de francs, la *« transparence »*, assure le président de la CRF, lui-même inspecteur général des finances, est l'un des *« mots d'ordre »* de l'association. Ainsi, 85,3 % des dons recueillis en 1994 ont été affectés aux *« actions caritatives et associatives de terrain »*, les 14,7 % restants étant absorbés par les frais de fonctionnement et *de collecte des fonds. Les comptes* de la CRF sont soumis à la certification de deux commissaires aux comptes, et Pierre Consigny vient de solliciter la « réintégration » de l'association *au sein du comité de* la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public. Membre fondateur de ce comité, la CRF s'en était retirée après les difficultés qu'elle avait connues au début des années 90.

Le produit de la quête restera, pour l'essentiel, dans les comités départementaux, afin de financer des *« actions de proximité »*. Parmi les projets de la CRF, figurent notamment sa participation accrue aux SAMU sociaux – elle est actuellement présente dans 24 départements –, l'extension des antennes de premiers soins gratuits et des petites structures pédiatriques dans les quartiers défavorisés, le développement d'« épiceries pédagogiques » et la distribution de « kits d'urgence » pour l'hébergement, l'hygiène, les soins aux tout-petits et la scolarité.

Par ailleurs, 200 000 Français seulement sont formés aux *« quatre ou cinq gestes qui sauvent »* en cas d'accident et en attendant l'arrivée des secours. La CRF veut arriver au chiffre d'un million de secouristes occasionnels en cinq ans (renseignements téléphoniques : 36-67-15-15). Beau*coup de vies pourraient être ainsi* sauvées de maladresses mortelles.

Michel Castaing

M. Toubon souhaite privilégier un juge unique expérimenté

LE MINISTRE de la justice, Jacques Toubon, a évoqué, dans un entretien paru samedi 8 juin dans *Le Point*, une éventuelle modification du statut des magistrats, de telle sorte qu'un juge ne puisse occuper des fonctions de juge unique avant d'avoir *« un minimum d'expérience »*. Estimant qu'*« il ne faut pas nommer de jeunes juges dans des fonctions de responsabilités »*, M. Toubon s'interroge : *« Pourquoi ne pas prévoir que le jeune magistrat doit exercer d'abord, avant d'avoir atteint une certaine ancienneté, ses fonctions en collège, c'est-à-dire comme assesseur au tribunal ou comme assesseur en cour d'appel ? »* Concernant les *« affaires »*, M. Toubon déclare : *« C'est l'affaire des juges ! Robert Badinter, l'autre jour, a dit : "Les juges et la presse sont aujourd'hui un pouvoir sans contre-pouvoir." Je contresigne : c'est la vérité : et c'est un sérieux problème pour une démocratie qui se fonde sur l'équilibre des pouvoirs. »*

DÉPÊCHES

■ **CASINOS : l'audience en référé du tribunal de commerce de Paris** du vendredi 7 juin portant sur la nomination d'un administrateur provisoire à la tête du groupe de casinos Emeraude du Crédit lyonnais a été reportée au 21 juin. La procédure a été engagée par le Consortium de réalisation (CDR), organisme public chargé de gérer et de vendre des actifs transférés par le Crédit lyonnais. Le CDR veut récupérer en direct la gestion des casinos (*Le Monde* du 6 juin).

■ **SECRET PROFESSIONNEL : un avocat du barreau de Paris, *Me Gilles Naudet, a été mis en examen*** pour violation du secret professionnel et recel de criminels, jeudi 6 juin, par le juge d'instruction versaillais *Sylvie Petit-Leclair*. Me Naudet a été écroué à la prison de la Santé. Le 3 juin, en sortant du cabinet du juge, qui venait de mettre en examen l'un de ses clients dans une affaire de trafic de stupéfiants, l'avocat aurait prévenu, avec son téléphone portable, l'un des principaux acteurs du dossier pour l'informer de sa prochaine arrestation alors que la ligne téléphonique du suspect était sur écoutes. – *(Corresp.)*

■ **DÉTOURNEMENTS : le président de la chambre de commerce et d'industrie de Villefranche-sur-Saône (Rhône)**, Jean-Paul Gasquet, par ailleurs maire de Liergues et conseiller général (RPR) du canton d'Anse, a été mis en examen, vendredi 7 juin, pour *« abus de confiance, prise illégale d'intérêt, faux et usage de faux, détournement de fonds et subornation de témoins »*. Des fonds de la CCI auraient servi à payer des voyages d'agrément et à rémunérer des salariés exerçant des tâches liées aux activités d'élu de M. Gasquet. Interrogé le 24 mai par l'AFP, M. Gasquet avait déclaré : *« Je n'ai rien à me reprocher. Si on me met en examen, c'est pour me nuire politiquement. »*

■ ***JACQUES MÉDECIN* : l'ancien maire de Nice, retiré en Uruguay** depuis le mois de janvier, s'est remarié, le 17 mai, avec une Paraguayenne de trente-huit ans, Berta Bittar Zaldivar van Humbeck, chargée des relations économiques à l'ambassade du Paraguay à Montevideo. M. Médecin, âgé de soixante-huit ans, a demandé la nationalité uruguayenne.

CARNET

DISPARITIONS

■ **JOSÉ MARIA VALVERDE**, philosophe et écrivain espagnol, est mort des suites d'un cancer à son domicile de Barcelone, jeudi 6 juin. Né en 1926, à Valencia de Alcantara, il avait étudié la philosophie à Madrid et obtenu son doctorat avec une thèse sur Wilhelm von Humboldt (*Guillermo de Humboldt y la filosofia del lenguaje*). Il avait enseigné à Rome de 1949 à 1954 et, en 1956, avait été nommé à la chaire d'esthétique de l'université de Barcelone, dont il devait démissionner en 1965 pour des raisons politiques. Il avait ensuite travaillé pour l'édition, notamment pour Planeta, et donné des cours aux Etats-Unis et au Canada. Après la fin de la dictature franquiste, il reprit sa chaire de Barcelone. Il est l'auteur de nombreuses traductions, en particulier de l'*Ulysse* de Joyce et des *Cahiers de Malte Laurids Brigge*, de Rilke. Il laisse une œuvre poétique importante – il a d'ailleurs obtenu, en 1991, le prix de poésie de la ville de Barcelone – ainsi qu'une monumentale *Historia de la literatura* (Planeta), écrite en collaboration avec Marti de Riquer.

■ **GUY LAUZIN**, metteur en scène connu pour son action en faveur de la décentralisation théâtrale, est décédé, mardi 4 juin à Paris, à l'âge de soixante-six ans, des suites d'une longue maladie. De son vrai nom Guy Dauvilliez, il avait débuté comme acteur en 1947 dans la troupe de Léon Chancerel avant d'entamer une carrière de metteur en scène à partir de 1954. Dès le début des années 50, il collabore avec les théâtres de Lyon, de Bourges, de la Loire, de Nice, et avec les Tréteaux de France. Il défend un large répertoire, alternant classiques français et étrangers aussi bien que les auteurs du vingtième siècle, tels que Bertolt Brecht ou Edward Bond. Amateur de chansons, il a mis en scène des récitals de Tino Rossi et Jean Ferrat. En 1982, il est nommé conseiller au théâtre et à l'action culturelle auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie, poste qu'il occupe jusqu'en 1990, année de sa retraite.

■ **PATRICK CORDIER**, alpiniste, professeur à l'Ecole nationale française de ski et d'alpinisme de Chamonix, est mort, mercredi 5 juin, dans un accident de moto à Marseille. Agé de cinquante ans, Patrick Cordier avait réalisé des premières dans des voies d'escalade difficiles, dans le massif du Mont-Blanc, le Vercors (Isère), mais aussi en Himalaya et aux Etats-Unis. Il avait notamment effectué la première ascension en solitaire de la face sud du Fou, dans l'envers des aiguilles de Chamonix. Parisien d'origine, Patrick Cordier était un des membres fondateurs de l'association indépendante des Guides du Mont-Blanc, association concurrente de la compagnie des guides de Chamonix.

■ **DON GROLNICK**, pianiste et compositeur de jazz, est mort samedi 1er juin. Il était âgé de quarante-neuf ans. Don Grolnick avait débuté sa carrière auprès du groupe de jazz-rock Dreams, aux côtés des frères Randy et Michael Brecker. Dès les années 70, Don Grolnick devait se partager entre des engagements de musicien de studio et d'arrangeur – avec le groupe Steely Dan ou comme directeur musical du chanteur James Taylor – et la participation à l'une des formations de jazz-rock les plus réputées, Steps Ahead. Il quitta la formation au début des années 80, souhaitant revenir à un jazz plus simple et aéré que la démonstration virtuose propre, alors, au jazz-rock. Ainsi le pianiste, tout en restant lié au milieu des grands studios de variété, continua une carrière discrète, s'inspirant de plus en plus des musiques latines.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 7 juin 1996 sont publiés :

● **Tribunal administratif** : un décret portant création d'un tribunal administratif à Melun (Seine-et-Marne). Ce texte précise la liste des sièges et ressorts des trente-cinq tribunaux administratifs et des cinq cours administratives d'appel, ainsi que le nombre de chambres dont les tribunaux sont composés.

● **TGV-Méditerranée** : un décret déclarant d'utilité publique et urgents les acquisitions et les travaux de construction d'une gare nouvelle de la ligne TGV-Méditerranée sur le territoire des communes de Saint-Marcel-lès-Valence et d'Alixan (Drôme), et portant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols de ces deux communes.

● **Environnement** : un décret portant création de la réserve naturelle de La Trinité (Guyane).

● **Architecture** : un décret instituant, dans chaque département, un service de l'architecture et du patrimoine relevant du ministre de la culture.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Nadine et Laurent RÉMOND,
ont la joie d'annoncer la venue au monde de

Auriane et Tristan,

le 28 mai 1996.

99, rue Saint-Denis.
75001 Paris.

Suzanne JAMET
et
Jacques-Pierre AMETTE,
Camille, Clémence et Paul,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Gabrielle,

le 17 mai 1996.

20, rue de Verneuil,
75007 Paris.

Didier et Catherine
SEYLER-VAN SURELL
ont la joie d'annoncer l'arrivée de

Victor,

le 4 juin 1996.

Bernard MARIS et Thérèse BOUCHE,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Raphaël,

à *Muret, le 5 juin 1996.*

4, rue Erasme,
31400 Toulouse.

Anniversaires de naissance

– Merveilleux anniversaire, ma tendre

Evelyne.

Mit dayne grine oygn
Host du mikh tsugetsoygn.

Cinq ans déjà.

Willy.

Décès

– Mme Benaïssa,
son épouse,
Ses enfants, sa belle-fille, ses gendres et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de *leur mari, père, beau-père et grand-père,*

Bouchta BENAÏSSA,
ancien secrétaire général de la faculté de médecine de Rabat,
chevalier du Wissam Alaouite
et de l'ordre du Mérite,

survenu le 4 juin 1996, à son domicile de Rabat, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

11, rue Sefrou,
Rabat, Maroc.

Clara CANDIANI-TRIAS

s'est endormie dans la paix du seigneur, le 3 juin 1996, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Bernard de la Chapelle, 11, rue Affre, Paris-18e.

De la part de
Claire Figueras,
sa fille,
Isabelle Clerté-Grébaut,
sa petite-fille,
Isabelle Galleron,
sa filleule,
Christina, Catalina, Jordi, Marc, Pau,
ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants.

(*Le Monde* du 8 juin 1996.)

– L'Association internationale de grands magasins
a la tristesse d'annoncer le décès de

James B. JEFFERYS,
secrétaire général de l'Association de 1955 à 1985,

survenu le 6 juin 1996, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Guy LAUZIN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des arts et des lettres,

a travaillé, aimé et servi le théâtre pendant quarante ans.

Il est mort le 4 juin 1996.

36, rue Etienne-Dolet,
75020 Paris.

– Henri Reboul,
Christine Reboul et Jean Landrin,
Julien et Johan,
Nicole et Bruno Raoux,
Thomas, Rémi et Simon,
Anne-Marie et François Imbach,
Mélody et Pauline,
Françoise Reboul,
Martin,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Andrée REBOUL,
née FABRE,

le 6 juin 1996.

Une bénédiction aura lieu à l'église *Notre-Dame-des-Anges, à L'Isle-sur-la-*Sorgue, lundi 10 juin, à 9 h 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Il n'y a pas de soleil sans ombre et il faut connaître la nuit. »
Albert Camus.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons peuvent être adressés à France Libertés, 1, place du Trocadéro, 75016 Paris.

9, route d'Apt,
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue.

M. et Mme Robert Renard
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Renard
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère,

Mme Madeleine RENARD,
née BENOIST,

survenu le 2 juin 1996, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale, le 6 juin, au cimetière de Couilly-Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne).

Familles Renard, Maille, Houdy, Mary.

M. et Mme Robert Renard,
7, rue Antonin-Blondin,
10160 Aix-en-Othe.

– *Mme le docteur*
Marie-Thérèse Roman,
Ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Marc ROMAN.

L'incinération a eu lieu le lundi 3 juin 1996.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Route par Favières,
77220 Seine-et-Marne.

Anniversaires

Laurent,

tu aurais eu trente ans, ce 9 juin.

Nous les aurions fêtés dans la joie avec Jérôme.

Tes grands yeux bleus, ton sourire merveilleux, ton humour, nous auraient, comme toujours, enchantés.

Tes parents qui t'aiment au présent.

Anniversaires de décès

– Le 10 juin 1991,

M. Michel KOULKÈS

nous quittait.

Sa famille, ses amis, se souviennent.

– Le 9 juin 1989, nous disions adieu à

Jean RABAUT.

Ses enfants et sa sœur se réjouissent de voir enfin paraître en juin 1996 sa dernière œuvre, la *biographie de Marguerite Durand*, fondatrice de La Fronde et de la bibliothèque féministe qui porte son nom, et de rendre ainsi hommage à sa mémoire.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Communications diverses

– **L'ANCEF** (Association nationale des centres de ski de fond) informe ses adhérents de la tenue de son assemblée *générale, le 14 juin 1996, à partir de* 9 heures, à l'Echaillon, Névache (Hautes-Alpes).

– **Mozart, Mendelssohn, Bach**, par les *ensembles vocaux Saint-Bernard et* Vaucresson, dir. V. Eloffe, M.-Ch. Pannetier (sop.), J.-J. Samuel (ténor), M. Richez (basse), C. Charles (orgue). Dimanche 9 juin, 18 heures, église réformée d'Auteuil, 53, rue Erlanger, Paris-16e. 90 F et 70 F. Gratuit moins de quinze ans.

Thèses

– Mardi 11 juin, à 14 h 30, à la faculté Jussieu, 2, place Jussieu, Eric Greff soutiendra sa thèse : *« Le jeu de l'enfant-robot : une démarche et une réflexion en vue du développement de la pensée algorithmique chez les très jeunes enfants. »*

CARNET DU MONDE
Renseignements :
42-17-29-94 ou 42-17-29-96
Télécopieur : 42-17-21-36

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communicat. diverses	110 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

HORIZONS

ENQUÊTE

Le calvaire des « sept » de Tibéhirine



L'enlèvement des moines français d'Algérie par le Groupe islamique armé a duré cinquante-six jours. Des informations commencent à filtrer, qui permettent d'éclairer en partie les circonstances du drame

> « Un groupe d'hommes exceptionnels qui a accepté de vivre l'ordinaire dans une situation nouvelle »

CETTE nuit-là, il s'est passé plus d'un drame à Médéa. Un étudiant islamiste du centre universitaire et un professeur du lycée Bougasmi ont été tués. Trois personnes ont été enlevées dans la banlieue, à Moualdia. Un commando a tenté d'assassiner l'ancien maire FIS (Front islamique du salut) de la ville et un autre de s'introduire chez le cheikh Slimani, une personnalité du Front islamique. Entre les groupes extrémistes abondent les règlements de comptes sanglants. Dans un tract placardé dès le lendemain à Médéa, l'un des chefs du GIA (Groupe islamique armé), Si-dali Belhadjer, condamnera l'enlèvement des moines, promettant de déposer les armes lorsque justice serait faite.

Donc, dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 mars, un groupe d'hommes, à visage découvert, arrive au village d'Aïn Elrais, à quelques kilomètres de la trappe de Tibéhirine. Il réquisitionne des taxis et, vers 1 h 30, se présente à la porte du monastère, brise un carreau, réveille le gardien, Mohamed, et demande le frère Luc pour soigner deux blessés graves. Deux versions divergent encore : dans la première, le médecin refuse tout net de sortir seul en pleine nuit et prétexte son âge (quatre-vingt-deux ans). *« Souviens-toi, tu m'as déjà soigné »*, dit l'un des membres du groupe. *« J'en ai soigné des milliers comme toi »*, réplique Luc Dochier. Le commando réveille alors le *« chef »*, Christian de Chergé, prieur de la communauté, qui répond : *« Nous allons avec lui. »* Cinq autres frères sont levés. Seuls Jean-Pierre, le portier, dont la cellule est à l'écart, et Amédée sont « oubliés ». Quant au gardien, on le retrouvera le lendemain, terré dans les jardins et trempé par une nuit de pluie.

La seconde hypothèse – tenue pour la plus probable – est celle d'un enlèvement prémédité. Outre les fils téléphoniques sectionnés, elle s'appuie sur le chiffre de sept moines qui figurait sans doute au « contrat ». Le commanditaire ne pouvait savoir que, cette nuit-là, neuf moines – et non sept – dormaient au monastère : Paul Favre-Miville était rentré la veille de Haute-Savoie et Bruno Lemarchand venait d'arriver de l'annexe du monastère à Fès (Maroc). Ayant mis la main sur leurs sept otages, les ravisseurs ont donc arrêté leurs recherches, ignorant les deux autres moines et des retraitants qui logeaient dans une autre aile du bâtiment.

Quelle route ont-ils ensuite empruntée ? On aurait retrouvé des traces de leur passage à Guerraou, un lieu-dit que l'on n'atteint pas sans traverser l'axe principal Blida-Médéa. A flanc de montagne, un équipage de mulets attendait le cortège. Après, on ne sait plus rien. C'est le trou noir. La rumeur dit à Alger qu'un hélicoptère, grâce à des appareils détecteurs, a pu suivre de nuit leur déplacement, que les moines ont été livrés ensuite au groupe Zitouni. Seule certitude : à Tibéhirine, les deux moines restés seuls ont tenu leur office de nuit, à 4 heures du matin, avant de donner l'alerte, non sans avoir remarqué deux signes troublants : dans le cloître, au pied d'une icône de la Vierge, avait été déposé l'un des deux fromages ramenés la veille de Savoie – avec sa croix blanche sur fond rouge – par le frère Paul. De même, la mosquée de Dra Es Mar, voisine du monastère, était vide ce matin-là. Comme si le village connaissait la nouvelle et se terrait.

Prémédité ou non, l'enlèvement hantait l'esprit des moines. N'était-ce pas déjà un rapt, qui avait dégénéré en massacre, le 27 décembre 1994, au presbytère des Pères blancs de Tizi Ouzou ? Une fourgonette était entrée en marche arrière dans la cour et trois Pères blancs avaient été maîtrisés, quand a surgi Charles Deckers, arrivé une heure plus tôt d'Alger. Les quatre ont été tués dans l'instant.

UN an auparavant, le 14 décembre 1993 près de Blida, on avait retrouvé, au bord d'un oued, les corps de quatorze techniciens croates de Bosnie, émasculés et égorgés, dont deux ont pu survivre à leurs horribles blessures. Cet assassinat avait été mis au compte de Sayah Attia. Le même qui, la nuit du 24 suivant, se présentait à la trappe de Tibéhirine pour réclamer de l'argent et, déjà, les secours du frère Luc. *« Vous n'avez pas le choix »*, lance-t-il. Simplement, mais fermement, le prieur les éconduit : les armes n'ont pas droit de cité au monastère, surtout une nuit de Noël. Attia n'insiste pas, mais ne lui donne pas l'*aman* (garantie de protection), comme on l'a écrit. Il est menaçant jusqu'au bout et promet de revenir, avant d'être bientôt éliminé.

Ces deux événements de décembre 1993 ont bouleversé la vie si bien huilée de la petite communauté monastique. C'est à ce moment que Christian de Chergé écrit son *« testament spirituel »*. Un vote est organisé. Deux moines se prononcent pour le maintien dans les lieux, les autres pour le repli au Maroc. Devant ce désaccord, le prieur décrète un temps de prière et de réflexion, auquel est associé l'évêque d'Alger, Henri Teissier. Peut-on quitter la région sans risquer de paraître trahir une population ? Le vote secret qui suit est unanime : les moines décident de rester. Il ne sera plus jamais remis en cause, alors même qu'à chaque menace on reprendra la consultation.

Ils n'ont pas de goût pour le martyre, mais à chaque fois que le *wali* (préfet) de Médéa propose sa protection – un poste armé à l'entrée du monastère –, les lettres du prieur font la même réponse : si vous nous obligez à partir, nous obéirons ; en attendant, il n'est pas question de faire du monastère un enjeu dans la guerre, ni d'hypothéquer, par une présence militaire, nos relations avec la population. Cette nuit du 27 mars, ont-ils pu au moins emmener une Bible, un bréviaire, un psautier ? Personne n'est en mesure de dire comment les sept otages ont supporté leurs cinquante-six jours de détention. *« S'ils étaient ensemble, ils ont vécu dans la paix »*, affirme le Père Veilleux, leur supérieur à Rome.

Rien ne permet aujourd'hui de penser qu'ils ont été séparés et que leur vie monastique, bien sûr réduite, mais avec ses temps de prière, de silence et de « chapitre », n'a pas continué. *« Ils ont dû rire parfois »*, veut se consoler Philippe, qui fit partie de cette communauté, dans une allusion au rôle de Luc, blagueur et bon vivant. Tibéhirine n'était pas du tout un monastère crispé. Après le vote de décembre 1993 décidant le maintien dans les lieux, Gilles Nicolas, prêtre à Médéa, a même aperçu le Père Célestin remonter de la cave à vin.

Dès l'annonce de l'enlèvement, l'ambassadeur de France, Michel Lévêque, est sur place à Médéa. Il s'attend à une lettre de revendication *« dans les deux ou trois jours »*. Le général Philippe Rondot, conseiller à la DST (direction de la surveillance du territoire), débarque à son tour à Alger. Les autorités françaises demandent aux Algériens de mettre en œuvre tous les moyens pour retrouver les moines, mais les mettent en garde contre une opération massive qui exposerait leur vie. L'affaire est grave pour un régime qui tente de retrouver un crédit international. Mais les ratissages systématiques de l'armée, dans la région de Médéa, ne donnent rien. Un jour, on les dit se déployant vers Tablat, à l'est, un autre jour vers Alger, mais rien n'est confirmé.

L'Algérie est chiche d'informations. Veut-elle tenir la France à l'écart ou n'a t-elle rien à annoncer ? Dans ce relief de gorges et de cavernes, des groupes armés peuvent vivre clandestinement de longs mois. Avant l'enlèvement des trappistes, dans une sorte de « tunnel », on avait retrouvé un quasi-hôpital et des réserves de nourriture pour une demi-année. Des magasins d'alimentation, des pharmacies sont régulièrement dévalisés. Alors, pour en savoir plus sur l'odyssée des moines, l'armée reporte ses espoirs sur des dissensions et des délations, mais les jours s'écoulent en vain.

Le communiqué numéro 43 portant le cachet de l'« émir » du GIA, Djamel Zitouni, en date du 18 avril – soit vingt-trois jours après l'enlèvement – et publié le 26 au Caire par *El Hayat* est accueilli avec soulagement. La revendication est enfin arrivée. Les moines sont en vie, détenus par un groupe apparemment organisé. Mais le chantage est évident : la France est tenue d'obtenir la libération d'Abdelhak Layada, un extrémiste extradé du Maroc et détenu à Alger.

C'est évidemment une demande impossible à satisfaire. *« C'est comme si Saddam Hussein demandait aux Etats-Unis de libérer quelqu'un qui est détenu à Cuba »*, affirme un responsable à Alger. L'inquiétude est d'autant plus grande que la lettre du GIA est accompagnée d'une *fatwah* qui en dit long sur sa résolution. Ceux qui en font l'exégèse sont frappés par ce texte qui témoigne d'une grande maîtrise de la langue et de la culture islamiques, rythmé comme un traité de droit musulman. En substance, il est dit que l'action des trappistes ne correspond pas à la définition des « moines » (quasiment des ermites) qu'en donne l'islam, que ce sont des *« prisonniers de guerre »*, promis, selon le Coran, à l'échange, à l'esclavage ou à la mort. Si l'échange ne se fait pas avec Layada, ils seront égorgés. La logique de l'exécution des moines imprègne déjà ce communiqué.

LES événements se précipitent. Le 30 avril, un « messager », prétendant agir au nom du GIA, dépose un paquet à l'entrée consulaire de l'ambassade de France à Alger. Il exige un reçu, qui sera griffonné sur un papier à en-tête. A partir de là, s'échafaudent des scénarios qui tiennent surtout du roman d'espionnage. En fait, personne ne peut décrire physiquement ce messager, pour la simple raison qu'il n'a jamais été filmé : les caméras de surveillance de l'ambassade n'enregistrent pas. Ensuite, il n'est pas, contrairement à ce qui a pu être dit, le frère du chef du commando zitouniste de l'Airbus d'Air France. La confusion vient de l'homme qui, en pleine vague d'attentats à Paris en 1995, avait remis à l'ambassade à Alger la fameuse lettre à Jacques Chirac (*« Embrassez l'islam et vous aurez la paix »*).

Son paquet contient une cassette audio et une lettre rappelant les exigences du GIA. Dans la cassette, d'une durée d'un quart d'heure, les voix de chacun des sept moines (et non de cinq, comme on a dit pour accréditer la mort des deux plus âgés), ont été enregistrées le 20 avril, comme le prouve un bulletin d'informations diffusé en fond sonore par la radio maroco-française Medi 1. Chacune des sept voix a été authentifiée par l'archevêque d'Alger, qui n'a hésité que sur celle de Célestin Ringeard, qu'il connaissait moins bien. Elles sont claires et ne trahissent pas d'affolement.

ON devine même qu'une relation vaguement complice – *« Christophe, à ton tour de parler... Christian, c'est à toi »* – a pu s'établir entre les otages et leurs geôliers. Au point que les milieux religieux aujourd'hui à Alger pensent que c'est probablement une autre équipe qui a procédé à leur exécution le 21 mai.

L'ambassadeur a informé les autorités algériennes, avant qu'un homme de la DST ne vienne s'emparer du document. Ensuite, le mystère s'épaissit. La cassette a-t-elle été remise à la sécurité militaire algérienne ? *« Je ne suis pas facteur »*, répond l'ambassadeur. Le contact a-t-il été repris avec le « messager » et si oui, comment et par qui ? La France a t-elle tenté d'entrer en relation directement avec le GIA ? Elle dément formellement tout *« contact »*. Le GIA a-t-il pris le reçu de l'ambassade pour un début de négociations ? On peut seulement penser que, s'il avait voulu préciser ses exigences et négocier, il avait d'autres moyens de le faire que d'envoyer un messager à l'ambassade à Alger.

Le voulait-il ou a-t-il estimé qu'il avait obtenu ce qu'il voulait : montrer l'incapacité des autorités militaires à les maîtriser, réussir un coup d'éclat médiatique, semer la zizanie entre Alger et Paris ? Le projet d'exécution, évoqué dans la *fatwah* du 18 avril, est implacablement mis en œuvre. Les moines ont la gorge tranchée et sont décapités le mardi 21 mai, à la date annoncée le lendemain par un coup de fil à Medi 1, qui sera authentifiée par les médecins légistes. Les *« restes »* des moines – comme disent pudiquement ceux qui les ont identifiés – ont été retrouvés le jeudi 30 mai, au bord d'une route à quelques kilomètres de Médéa. Ils avaient été enterrés, puis exhumés, ce qui est contraire à toute règle en terre d'islam. Mais par qui ? Par le GIA ? Par le gouvernement algérien, qui en savait plus sur les conditions de leur exécution ? Ou pour retarder l'annonce de la découverte des corps, qu'il aurait fait coïncider – pour en atténuer l'impact – avec celle de la mort, le matin même, du cardinal Duval, grande figure de la scène algérienne ? C'est l'ultime point d'interrogation d'une affaire qui comporte encore beaucoup de zones d'ombre.

Aujourd'hui, l'Algérie cache à peine son malheur et sa honte. A la fin de *La Peste*, de Camus, le docteur Rieux s'étonne des compliments qui s'adressent à son action. Il n'a fait que son devoir, plaide t-il. C'est aussi ce que dit sobrement le supérieur des « sept » de Tibéhirine : *« Un groupe d'hommes exceptionnels qui a accepté de vivre l'ordinaire dans une situation nouvelle. »*

Henri Tincq
Dessin : Slim.

10 / LE MONDE / DIMANCHE 9 - LUNDI 10 JUIN 1996 SOCIÉTÉ

Le patronat français, « parti de l'entreprise »

Le CNPF a cinquante ans. Sa naissance en 1946 fut douloureuse. Les syndicats lui menaient la vie dure. Et les patrons devaient se défendre de sympathies passées pour Vichy. Devenus au fil des années une force de proposition, ils doivent définir aujourd'hui une stratégie convaincante

FONDÉ le 12 juin 1946, le Conseil national du patronat français (CNPF) ne surgit pas du néant, mais représente un nouvel avatar d'un mouvement patronal déjà séculaire.

Contrairement aux idées reçues, ce mouvement ne se constitue pas d'abord pour faire face au syndicalisme ouvrier, alors inexistant, mais pour s'opposer aux velléités libre-échangistes de l'Etat. Les lointains ancêtres du CNPF s'appellent l'Association pour la défense du travail national (1846), le Comité des forges, le Comité des houillères (1864), l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM, 1901), puis – ascendant direct – la Confédération générale de la production française (CGPF), première véritable organisation interprofessionnelle nationale, créée en 1919 à l'initiative d'Etienne Clémentel, ministre de l'industrie et du commerce. Le régime corporatiste de Vichy et l'économie de guerre donnent paradoxalement un coup d'accélérateur à la structuration du milieu patronal en l'embrigadant dans les « comités d'organisation ».

La résurrection du mouvement patronal à la Libération résulte à nouveau d'une initiative gouvernementale : pressé de mobiliser les chefs d'entreprise pour l'effort de reconstruction, Pierre Lacoste, ministre socialiste de l'industrie et héros de la Résistance, mandate trois grands patrons – Pierre Ricard, polytechnicien, ingénieur des Mines, ex-président du Comité d'organisation de la fonderie sous Vichy ; Henri Laffont, également X-Mines, financier, secrétaire général de l'énergie jusqu'en 1942 ; Henri Davezac, ex-secrétaire du Comité d'organisation de la construction électrique – pour remettre sur pied une nouvelle confédération patronale.

C'est ce trio qui invente le CNPF et place à sa tête Georges Villiers, patron d'une entreprise métallurgique du Rhône (700 salariés), successeur désigné d'Edouard Herriot à la mairie de Lyon et surtout résistant indiscutable, rescapé de Dachau. S'il y a une période vraiment noire dans l'histoire du patronat français, elle ne se situe ni en 1936, ni en 1968, et pas davantage en 1981, mais bien au cours des trois années qui séparent la Libération de la rupture du tripartisme en 1947.

Le patronat se trouve alors confronté à un mouvement ouvrier plus combatif et plus mobilisé que jamais (la CGT réunifiée, sous direction communiste, compte 6,5 millions d'adhérents) ; à des élites politiques et administratives issues de la Résistance et d'autant plus dirigistes qu'elles sont convaincues que le laisser-faire libéral et le malthusianisme patronal sont responsables du déclin français ; à une opinion publique, enfin, qui reproche au patronat sa complaisance à l'égard de Vichy et de l'occupant. On connaît la cinglante réplique du général de Gaulle à la délégation patronale venue, le 4 octobre 1944, lui demander justice des *« accusations infâmes »* qui frappent les chefs d'entreprise : *« Messieurs, je n'ai vu aucun d'entre vous à Londres... Ma foi, vous n'êtes pas en prison ! »*

Le CNPF est marqué par les stigmates de cette douloureuse naissance. Acculé comme jamais à la défensive, le grand patronat privilégie l'unité de front des chefs d'entreprise sur toute autre considération. La nouvelle Confédération regroupe toutes les entreprises – petites, moyennes et grandes ; du commerce, des services de l'industrie – et fait la part belle au petit et moyen patronat traditionnel.



KEYSTONE

1946 : la délégation du patronat français, à la sortie de l'Elysée, où elle a été reçue par le président Vincent Auriol. A gauche, Georges Villiers, le premier « patron des patrons », répond aux questions des journalistes.

Jusqu'au milieu des années 60, le CNPF se comporte comme un groupe de pression conservateur, l'association de propriétaires de moyens de production et d'échange pour la survie de tous et l'opulence des meilleurs. Souhaitant rétablir l'ordre libéral d'avant août 40, et pour beaucoup d'avant juin 1936, il engage une série de batailles d'arrière-garde contre l'effort de modernisation entrepris par l'« arc résistancialiste » et dont la force motrice est la haute fonction publique.

Le traumatisme de mai-juin 68 convainc les chefs d'entreprise qu'il est grand temps de s'adapter et autorise l' aggiornamento du mouvement patronal

Le CNPF s'oppose au développement d'un Etat-providence à la française, conçoit le partage des gains de productivité avec les salariés sur le mode du pâté d'alouette, combat opiniâtrement le projet européen, en usant au besoin des « enveloppes » distribuées de la main à la main par le « comité de Penthièvre » qui siège à Paris dans la rue du même nom.

Bien sûr, tous les chefs d'entreprise ne partagent pas cette conception étriquée et passéiste de la défense des intérêts patronaux. Des « patrons éclairés » et des « ailes marchantes » existent, organisés parfois dans des « mouvements de pensée », comme le Centre français du patronat chrétien (CFPC), le Centre des jeunes patrons (CJP), l'Association des cadres dirigeants de l'industrie (Acadi) ou bien, plus tard, Entreprise et progrès. Mais ce patronat moderniste est alors très minoritaire.

Au milieu des années 60 se produit une relève de génération en même temps que se modifient progressivement les coordonnées de l'action patronale.

Avec le retour aux affaires du général de Gaulle, la menace dirigiste *s'est ravivée tandis que le plein emploi* conserve au mouvement syndical une puissance redoutable. La vigueur de la croissance économique (+ 5 % par an en moyenne depuis 1954 !) favorise l'essor de la politique contractuelle à laquelle incitent fermement les gouvernements.

L'ouverture de l'économie à la concurrence internationale, imposée par les Américains en échange du plan Marshall, accélère la mutation du capitalisme français. Au sein du monde des chefs d'entreprise, le poids du grand patronat managérial se renforce, celui de la culture entrepreneuriale aussi.

Le traumatisme de mai-juin 68 convainc les chefs d'entreprise qu'il est grand temps de s'adapter et autorise l'aggiornamento du mouvement patronal. Sous la houlette d'Ambroise Roux et de François Ceyrac, le CNPF des années 70 ne se contente plus de faire jouer son pouvoir d'empêchement, mais agit lui-même comme centre d'initiative et de proposition. Il préconise pour la France une *« croissance à la japonaise »* (8 %), confirme et accentue son tournant libre-échangiste amorcé au cours des années 60, *s'engage résolument dans une* grande politique contractuelle avec les syndicats.

20 avril 1970 : accord sur la mensualisation des salaires ; 30 avril 1971 : accord sur la formation et le perfectionnement professionnels ; 27 mars 1972 : accord sur les préretraites et les garanties de ressources ; 14 octobre 1974 : accord sur l'indemnisation du chômage. En juin 1973, le CNPF expose, dans un Livre blanc, son « projet de société ».

En 1978, lorsqu'il est devenu évident pour tout le monde que l'économie mondiale est entrée en stagnation, il met au point ce qu'il appelle lui-même la *« stratégie de la gestion concurrentielle du social »* qui vise à concurrencer les syndicats sur leur propre terrain : la prise en charge des aspirations et des revendications sociales des salariés : horaires souples, réforme de l'indemnisation du chômage... Les propositions patronales pleuvent et cette stratégie offensive contribue fortement à aggraver la crise des syndicats de salariés.

Avec la victoire de l'union de la gauche en 1981, le patronat semble revivre à nouveau l'année de tous les dangers. Mais Yvon *Gattaz, son nouveau président,* comprend vite que dans l'économie mixte, chère à François Mitterrand, les chefs d'entreprise ont un rôle éminent à jouer. Sous son égide, le CNPF met en œuvre – avec des succès inégaux – une stratégie de « dialogue et de confrontation » visant à retarder, infléchir, ensabler les projets de la gauche qui leur semblent pernicieux. La faiblesse du syndicalisme ouvrier aidant, il parvient, par exemple, à vider rapidement de leur substance et à retourner à ses propres fins les lois Auroux sur le dialogue social dans l'entreprise. Paradoxalement, les années 1983-1995 apparaissent comme une période faste, sinon pour les chefs d'entreprise soumis à une impitoyable guerre économique, du moins pour le mouvement patronal.

La combativité des salariés, surtout ceux du secteur privé, est au plus bas. Le dirigisme des élites politico-administratives ne semble plus qu'un souvenir. L'opinion publique reste encore favorable, quoiqu'on décèle, çà et là, des signes de retournement. Le CNPF a obtenu satisfaction sur la plupart de ses revendications historiques : de l'abrogation de la loi de 1945 sur les contrôles des prix et des changes à celle sur l'autorisation administrative de licenciement, en passant par la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés. On comprend que sous la présidence de François Perigot (1988-1993), il donne quelques signes d'atonie et adopte, dans l'ensemble, un profil bas.

Sentant sans doute revenir une période plus troublée, avec l'enlisement dans la crise et la montée du chômage de masse – dont tôt ou tard l'opinion leur fera grief –, les patrons ont porté récemment à leur tête un grand capitaine d'industrie moderniste (*lire ci-dessous*). Jean Gandois entend faire jouer à nouveau au CNPF le rôle de « parti de l'entreprise ». Cette ambition se heurte toutefois à deux difficultés majeures :

– la crise d'orientation stratégique du patronat : l'actuel président du CNPF sait bien que la course à la déréglementation, à la flexibilité et au dégraissage à outrance mène à l'impasse. Mais on ne voit pas quelle stratégie de rechange il propose à la place qui pourrait, dans les conditions présentes, gagner l'adhésion du patronat français.

– une défense dynamique, non corporatiste, des intérêts patronaux doit prendre en compte à sa manière les intérêts des salariés et procéder par compromis. Il n'est pas sûr que, dans l'état actuel des rapports de forces, les chefs d'entreprise acceptent d'en payer le prix. A moins que le souvenir encore frais du grand mouvement social de l'hiver 95 et la *perspective* très ouverte des élections législatives de 1998 ne les incitent à une salutaire réflexion.

Henri Weber

★ Henri Weber est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Le Parti des patrons : CNPF 1946-1990, Le Seuil, 1991.*

Jean Gandois, un chantre du dialogue social

DEPUIS le 13 décembre 1995, date à laquelle Jean Gandois a été élu président du CNPF en remplacement de François Perigot, il ne se passe guère de mois sans que l'on se demande si le *« patron des patrons »* est bien représentatif. Certes, depuis qu'il y a cinquante ans, Georges Villiers inaugurait la fonction, cette question sur le pouvoir du chef de l'organisation patronale hante l'esprit des gouvernants et des syndicalistes, tant le monde des patrons est complexe.

F. REGLAIN/GAMMA

La plupart des dirigeants d'entreprise se reconnaissent dans Jean Gandois. Ils se retrouvent dans son parcours de l'Ecole polytechnique jusqu'à Cockerill Sambre, en passant par la présidence de Rhône-Poulenc et celle de Pechiney.

RESPECTUEUX DES HOMMES

Les patrons des entreprises plus modestes qu'il rencontre dans ses tournées provinciales sont séduits par sa forte personnalité qui lui évite la langue de bois en matière d'aides à l'emploi, dont il dit la faible efficacité, ou de monnaie unique européenne dont il juge la création vitale pour les entreprises. Il a été élu par ses pairs, séduits par son désir de ranimer le dialogue avec les syndicats afin de réduire les interventions de l'Etat dans le domaine social.

Il a méthodiquement appliqué ce programme en parvenant à rassembler au siège du CNPF les cinq centrales syndicales tout au long de l'année 1995. De ces discussions sont sortis des accords sur l'emploi des jeunes, la retraite anticipée des salariés ayant quarante ans de cotisations, en échange d'embauches correspondantes, et l'ouverture de négociations sur l'annualisation-réduction du temps de travail.

D'un autre côté, le président du CNPF exaspère plus d'un de ses confrères. Il le reconnaît lui-même : *« Je ne suis pas un homme de consensus,* déclarait-il au Monde, le 4 octobre 1995. *Dans un patronat très divers, cela conduirait à ne dire que des banalités (...). Sur les options essentielles qui sont aussi celles de ma vie, il n'est pas de transaction possible. »*

Or Jean Gandois est un patron social, une sorte de gaulliste de gauche qui croit que l'entreprise doit être *« citoyenne »*, c'est-à-dire attentive à son environnement humain. Même s'il a supprimé cent mille emplois au cours de sa carrière *« pour en sauver trois cent mille »*, selon lui, il est respectueux des hommes. Il tient à maintenir des relations privilégiées avec les deux syndicats réformistes que sont Force ouvrière et la CFDT.

AMI DU PRÉSIDENT

Ces options passent facilement pour gauchistes dans un monde patronal où les fanatiques du cash-flow et les pourfendeurs de syndicats ne manquent pas. D'autant que le patron du CNPF adore se livrer à des déclarations à l'emporte-pièce qui font dresser les cheveux sur la tête de maints PDG. Il y a un an, il leur avait donné l'impression d'être partisan de hausses salariales fortes et générales. En décembre 1995, au sortir du sommet social de Matignon, il en minimisait les résultats en parlant de *« Noël du pauvre »*... En fait, Jean Gandois est adapté à la période complexe que vit la France. *« Homme du passé »* de soixante-six ans, selon certains « jeunes turcs » ultra libéraux, il recueille les applaudissements des progressistes du Centre des jeunes dirigeants (CJD). En sympathie avec Nicole Notat, la secrétaire générale de la CFDT, il ne craint pas de s'opposer à elle sur une réduction du temps de travail forte et généralisée. Ami du président de la République dont il peut comprendre les réflexes dirigistes, il lui tient tête lorsque Jacques Chirac s'emporte contre les grandes entreprises qui licencient ou qui ne respectent pas le *« donnant donnant »* en percevant des aides sans embaucher.

Les patrons les plus radicaux jugent le CNPF inutile avec la mondialisation, la décadence syndicale et la mort de l'Etat-providence. Même s'il croit à la prééminence du marché et à la nécessité de *« redessiner l'Etat »*, Jean Gandois devrait parvenir à démontrer qu'une telle affirmation est pour le moins prématurée.

Alain Faujas

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Milan, cité à la dérive

Suite de la première page

Le vide devait bien être comblé : il l'a été par deux créations politiques nouvelles, la Ligue du Nord et Forza Italia. Deux inventions milanaises, elles aussi.

A ses débuts, le mouvement d'Umberto Bossi s'appelait Ligue lombarde. A peine sortie de ses débuts folkloriques dans les vallées alpines, la Ligue gagne Milan. Aux municipales de mai 1993, où, pour la première fois, les électeurs choisissent directement leur maire, la Ligue obtient 57 % des voix.

Par ce vote protestataire, Milan se distingue des autres grandes villes, comme Turin, Rome, Venise, Naples, qui ont élu des intellectuels ou des personnalités de la société civile. Elle semble être passée à côté d'un des phénomènes les plus passionnants de l'Italie actuelle, la renaissance de la démocratie citadine. Trois ans après, le contraste est criant : alors qu'on vante partout le « miracle » napolitain, que Turin retrouve son dynamisme, la seule grande municipalité de la Ligue passe pour totalement incompétente – *« la pire depuis le départ des Espagnols en 1707 »*, ironise Marco Vitale, professeur et consultant d'entreprises.

Alors qu'on vante partout le « miracle » napolitain, que Turin retrouve son dynamisme, la seule grande municipalité de la Ligue passe pour totalement incompétente

« La Ligue à Milan a trahi tous ses mots d'ordre. Ces messieurs ont commencé à faire leurs petites affaires [l'adjointe au maire Cristina Gandolfi, accusée de corruption, a dû démissionner]. *N'ayant pas la moindre idée de ce qu'il fallait faire, ils se sont reposés sur la bureaucratie, ont tout centralisé. Ils n'ont pas compris le message d'innovation que leur donnait cette grande ville européenne et italienne. »* Et de prédire : *« Milan a fait la grandeur de la Ligue, Milan la détruira. »* Aux législatives du 21 avril, la Ligue a dépassé 30 % dans les anciens fiefs ruraux de la Démocratie chrétienne, tandis qu'elle ne recueillait dans la capitale du Nord que 12,6 %, à peine plus que la moyenne nationale.

Le bénéficiaire du recul « ligueur » est un mouvement plus typiquement milanais encore, celui de Silvio Berlusconi. Nul n'a oublié la façon dont le magnat des télévisions privées qui a construit sa fortune dans les années 1980 avec la bénédiction de Bettino Craxi – et s'est vu confier La Cinq par les socialistes français – a monté en quelques mois, fin 1993, un parti politique situé à droite, Forza Italia.

Le souriant patron de la Fininvest et du Milan AC, pilotant au plus près des sondages d'opinion, offrait à l'Italie un rêve de réussite post-moderne. En mars 1994, la coalition de droite emporte les élections et le « Cavaliere », porteur des espoirs du Nord industrieux, devient président du conseil. Il ne faudra pas longtemps pour qu'éclate la contradiction entre cette charge publique et les intérêts privés d'un grand patron talonné pour fraude fiscale par la justice, dont il essaiera en vain d'arrêter l'action.

Silvio Berlusconi tombe, à la fin de 1994, après la défection de son allié de la Ligue du Nord. C'est moins le clinquant que les zones d'ombre du pouvoir berlusconien et son incompétence, sanctionnée par la chute de la lire, qui ont fait tourner court l'expérience. Milan, une fois encore, a vu échouer une proposition politique qu'elle avait faite à l'Italie. Et, une fois encore, elle s'est retrouvée à contre-courant en donnant aux dernières législatives une nette victoire au candidat Silvio Berlusconi (51,53 % des voix) et à Forza Italia (30 %). Milan n'a pas reconnu en L'Olivier sa vieille fibre socialiste.

Cette ville ne demande au fond qu'une chose, selon Piero Bassetti : *« Rester la partie la plus riche et la plus avancée du pays »*, par son travail et son professionnalisme. La découverte de la corruption qui gangrenait leurs élites et minait l'efficacité publique a été un coup terrible pour les Milanais. Mais, en même temps, une source de fierté : l'opération « Mani pulite » – « Mains propres » – a commencé dans un recoin de l'énorme bloc de style fasciste qu'est le palais de justice de Milan, dans le bureau du substitut Antonio Di Pietro, le 7 février 1992. Ce jour-là, Mario Chiesa, directeur socialiste d'une vieille institution charitable milanaise, le Pio Albergo Trivulzio, était pris sur le fait au moment où il recevait une valise de billets d'un fournisseur.

En détricotant les mécanismes politiques et financiers de la corruption, le petit juge allait déclencher un cataclysme historique : comme des dominos tombèrent tous les partis au pouvoir dans l'après-guerre, des centaines d'élus, des ministres, sans parler de bon nombre de grands patrons. Bettino Craxi en fuite, ses anciens féaux et leurs victimes-complices en corruption se retrouvèrent à la prison de San Vittore, certains choisissant le suicide, comme le patron d'ENI, Gabriele Cagliari, et celui de Ferruzzi, Raul Gardini.

Pendant ces quatre ans qui ont ébranlé l'Italie, l'équipe dirigée par le procureur Borrelli a poursuivi son travail. Selon un pointage effectué fin mars par le substitut Gherardo Colombo, un peu plus de deux mille personnes ont été renvoyées en jugement et, pour les procédures arrivées à leur terme, le taux des condamnations avoisine les 90 %, ce qui prouve a posteriori le bien-fondé des actions. 250 milliards de lires (830 millions de francs) ont pu être récupérés, permettant par exemple à Milan d'acheter des autobus et des tramways neufs, dont certains ont symboliquement reçu le nom de magistrats tués. La justice, normalement à l'abri des entraves sous un gouvernement de gauche où siège l'ex-juge Di Pietro, continue sa marche. Silvio Berlusconi, chef de l'opposition, joue contre elle une partie qui risque d'entraîner sa chute. Pour les Milanais, la boucle serait bouclée.

Sophie Gherardi

RECTIFICATIF

L'inhumation de Tibéhirine

Dans l'article consacré à l'inhumation, au monastère de Tibéhirine (Algérie), des sept moines assassinés par le GIA (*Le Monde* du 6 juin), il fallait lire que la famille représentée était celle de Christophe Lebreton, et non Lemarchand (nom de Bruno, un autre prêtre tué).

Le Monde

ÉDITORIAL

Ordre moral

C'EST peut-être près de Toulon, à Châteauvallon, où chaque été se déroule l'un des festivals de danse les plus cotés de l'Hexagone, que se développe le débat politique le plus exemplaire de la période. Le plus clairement identifié en tout cas : l'affrontement des tenants de l'ordre moral et de ceux de la liberté d'expression.

L'élection d'un maire Front national à Toulon a eu le mérite de clarifier les choses. Confronté à une manifestation artistique tournée résolument vers la création contemporaine, et à un homme, Gérard Paquet, qui avait décidé de ne rien céder, Jean-Marie Le Chevallier devait bien finir par faire quelque chose. Il a donc réclamé la tête de Paquet, pour des raisons officiellement gestionnaires, mais sans faire d'effort particulier pour cacher l'aversion que les ultraconservateurs en général entretiennent à l'égard de l'art moderne, celui qui se développe hors des canons de la beauté classique, et contre eux. Celui qu'en d'autres temps ils appelaient « l'art dégénéré » et qu'ils hésitent encore, par un dernier réflexe de prudence, à nommer ainsi.

Les goûts de M. Le Chevallier en la matière n'ont, à vrai dire, surpris personne. L'intervention – ès qualités – du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, était plus inattendue. Cet ami de Charles Pasqua, spécialiste par ailleurs des négociations secrètes pour la libération d'otages, s'est ému de la programmation, dans le cadre des journées hip-hop de Châteauvallon, du groupe de rappeurs banlieusards parisiens Suprême NTM. Il a réclamé à Gérard Paquet de les retirer de son affiche, sous la menace de faire sauter les subventions allouées à sa manifestation. Le plus surprenant est que dans sa lettre il se situait moins en défenseur de l'ordre public qu'en défenseur de l'ordre moral, affirmant qu'il parlait surtout en tant que « *chrétien et homme* », choqué par le nom du groupe (NTM sont les initiales de « Nique ta mère », expression courante dans les banlieues et qui signifie – en bon français – « va te faire voir ») et par son répertoire de révoltés des « quartiers ».

Certes, NTM, ce n'est pas Charles Trenet, on l'accordera à M. Marchiani. D'ailleurs, M. Marchiani n'en a cure. Fidèle à la ligne défendue par Charles Pasqua pour endiguer la vague lepéniste, il a trouvé là le moyen d'accompagner le discours de l'extrême droite pour tenter de lui couper l'herbe sous le pied. Objectif : situer clairement la « droite classique » dans le camp des partisans des valeurs de la famille (contre les attaques supposées à la mère), de la patrie (contre les attaques dirigées contre la police).

NTM n'est qu'un exemple, bien choisi évidemment, car ces jeunes de Saint-Denis sont de parfaits repoussoirs à bourgeois, comme on disait jadis. Mais après NTM ? L'art abstrait ? Le cinéma marginal ? Le théâtre expérimental ? Tout ce qui fait évoluer la création artistique et qui est forcément, en ses débuts, révolutionnaire ? Nous voilà au cœur de la question. Dans de nombreux pays qui se réclament de la démocratie, les partisans de l'ordre moral s'attaquent à la liberté d'expression. On le voit tous les jours aux Etats-Unis. Ce débat n'est pas neuf, il a marqué toutes les époques, mais il est regrettable qu'aujourd'hui la République, par la voix de l'un de ses représentants *qualifiés, se range dans le camp des censeurs.*

AU COURRIER DU « MONDE »

L'AVIS DU MÉDIATEUR

Le débat ouvert par la publication d'un point de vue de M. Jacques Benveniste (*Le Monde* du 22 mai) et les répliques que lui ont données MM. Alexandre Ghazi et Axel Kahn (*Le Monde* du 29 mai) ne s'est pas clos avec les extraits de courrier qui ont paru, accompagnés d'un commentaire du médiateur, dans le numéro daté 2-3 juin. Aussi trouvera-t-on d'autres lettres de lecteurs, ci-dessous, dont une de M. Benveniste, mis personnellement en cause. Les collaborateurs de ce chercheur nous ont aussi écrit pour inviter MM. Kahn, Ghazi, ou tout autre scientifique, à venir à leur laboratoire pour vérifier les résultats *« obtenus en aveugle »* lors de leur visite et les publier. *Le Monde* n'a pas l'intention de poursuivre indéfiniment le débat sous cette forme. Il y reviendra prochainement avec ses moyens d'information propres, un de nos collaborateurs ayant été chargé de faire le point sur l'état de cette polémique qui déborde du strict cadre de la vérification scientifique.

Silence bruyant

Les réponses à mon article (*Le Monde* du 22 mai) reflètent le désarroi de leurs auteurs, et la crise de la recherche que j'y décrivais. L'incapacité de se remettre en question, manifeste, est à elle seule gage de stérilisation de toute recherche. *Le Monde* est aussi la cible de cette arrogance : *« La question n'aurait pas dû être posée »*, disent-ils, tentant d'imposer, comme en d'autres âges, leur loi et leur ordre. On s'étonne des attaques *ad hominem* : *« paranoïaque »*, *« délire égocentrique »*... La comparaison, dans n'importe quelle banque de publication, de nos contributions scientifiques respectives les rendrait plus modestes et leur épargnerait quelques mensonges (escroquerie intellectuelle ? S'agit-il du flot médiatique quotidien de découvertes non publiées ?) et d'exercer illégalement la psychiatrie, de façon diffamatoire, en tout cas peu déontologique. Dans ce fatras, où est passé le débat sur le fond ? Tentons de le ranimer en deux questions :

1) Pourquoi, de quoi êtes-vous si fâchés ? Ne questionnez-vous jamais le sens, le résultat de vos actions ? Moi, si. Après trente ans de recherches, la mortalité par asthme a augmenté de 130 % : est-ce criminel de se demander si on pourrait faire mieux, autrement, plus vite, moins cher ? Ai-je proposé de supprimer la recherche en biologie ? Ai-je nié l'existence et le rôle des molécules ? Pour avoir postulé qu'entre le doigt et la lampe il y a non seulement un fil mais des électrons qui bougent, ne puis-je plus user de mon grade, droit conservé aux psychiatres de comptoir évoqués plus haut ? Et si les molécules se parlaient dans la bande des kHz, où serait le drame ?

2) Pourquoi n'avez-vous pas pu citer un seul progrès médical dû à la biologie fondamentale ? L'insuline, Axel Kahn (merci au moins pour la dignité de ton texte et ta condamnation des gourous), date de 1920 ; substitution d'un produit naturel par un autre, dont les auteurs ont été les plus insultés de l'histoire de la médecine ; quelques points de pression artérielle en moins et des effets espérés sur le sida, le cancer et les accidents cérébraux... C'est fort peu, pour des centaines de milliers de chercheurs et quelques centaines de milliards.

Comme ce silence est bruyant, alors que l'on est au cœur du problème, une corporation tout entière réclame de plus en plus de moyens sans rendre compte, et répond par des attaques personnelles à toute interrogation. Je repose ma question : *« Quelle est l'avancée issue de la recherche fondamentale qui a influencé le cours d'une des grandes entités pathologiques dont souffrent les gens ? »* S'il y a une réponse, on doit l'obtenir en quelques jours. J'attends.

Jacques Benveniste

Critiques excessives

Je suis passionné par les recherches du docteur Benveniste sur la mémoire de l'eau, sur les hypothèses révolutionnaires qu'il propose pour interpréter certains de ses résultats (les molécules agiraient par émission d'ondes hertziennes), et je lis régulièrement les échos s'y rapportant dans les colonnes du *Monde*. Certes, l'exactitude de ces théories est loin d'être prouvée, mais les conséquences scientifiques seraient tellement gigantesques si le docteur Benveniste avait raison...

J'ai cependant été profondément choqué par l'article qu'il a fait paraître dans *Le Monde* du 22 mai, car je trouve très excessives ses critiques contre la science *« officielle »*, et tout à fait insuffisantes (ou plus exactement cruellement absentes) les autocritiques, remises en question ou doutes concernant ses propres théories. Je m'étonne d'ailleurs d'un tel relâchement scientifique chez un chercheur du calibre du docteur Benveniste, et je m'étonne aussi que *Le Monde*, qui compte certainement dans son équipe rédactionnelle des scientifiques compétents, ait publié cet article que de nombreux lecteurs ont dû prendre naïvement pour l'expression de la vérité. (...)

Je participe à la mise au point de procédés permettant de rechercher des médicaments anti-sida, et je suis donc particulièrement bien placé pour savoir que, contrairement à ce que M. Benveniste écrit, et comme les médias l'ont d'ailleurs largement souligné, des progrès significatifs sont intervenus récemment dans le domaine des substances anti-HIV.

Charles-Henri Dupont, maître de conférences à l'université Bordeaux-II

Les manants et la sacristie

Puisque tout cela se passe dans *Le Monde*, le lecteur lambda est sans doute en droit de se faire une opinion, surtout après les appels à l'autocensure que lance l'un des protagonistes. Assisterions-nous à une querelle de curés, théologique et mesquine ? Cet échange d'arguments et d'invectives paraît plein d'enseignements, non point sur la validité ou la vanité d'une unique voie électromagnétique et numérique en matière de recherche biologique (laissons cela aux « experts »), mais sur la place et la justification de la recherche scientifique en général dans notre société.

En effet, que nous rappelle cet échange de propos ? Une évidence : la recherche ne sert qu'à comprendre le monde, à l'expliquer, avec l'espoir de transformer peut-être un jour, toujours trop lointain, ce savoir en pouvoir. Jacques Benveniste dit carrément qu'en biologie cela ne sert à rien et qu'aucune découverte fondamentale n'a influé sur le traitement du cancer. Diable, si cela est vrai, que l'on ferme les portes, comme le demandait Voltaire lorsque l'on mettait en cause l'existence de Dieu : les domestiques pourraient entendre !

Les lecteurs du *Monde* et de toute presse sont les domestiques d'aujourd'hui, ou plutôt les manants taillables à merci. M. Axel Kahn reconnaît que certains scientifiques forment avec les médias un *couple infernal*, et savent faire appel à la générosité du public en le prenant pour un crétin : encore un effort, encore 100 francs, et nous allons vaincre le cancer !

Ce martelage médiatique, dans les journaux, à la télévision, un homme, souvent accompagné d'un « garant du secteur », l'a fait pendant des années alors que beaucoup savaient, au moins depuis quelque temps, qu'il s'agissait d'une arnaque. Les arguments étaient faux et l'argent, partiellement corrupteur, était manifestement détourné. Maintenant que cela est de notoriété publique, la corporation des chercheurs condamne de tels procédés avec une vigueur et une rigueur qui l'auraient honorée si elle l'avait fait plus tôt, puisqu'elle *savait*. Querelle de curés, mais vraiment bien mesquine, car elle donne un peu l'impression qu'il s'agit d'abord de partager la quête et qu'il importe que les ouailles n'aillent pas voir dans la sacristie comment cela se passe.

Roland Bouchet, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

Monsieur Plus

L'article de M. Benveniste m'avait laissé quelque peu perplexe. Pensez, ondes hertziennes, traitement numérique, ce sont des mots qui sonnent bien aux oreilles de nombreux physiciens. D'ailleurs, ce nom de Benveniste me rappelait quelqu'un...

Et voilà, c'est comme M. Plus, à travers l'article de M. Alexandre Ghazi, j'ai reconnu le monsieur à la « mémoire de l'eau » !

Merci, Alexandre Ghazi, merci de l'avoir rappelé, merci pour votre article, et zéro pointé du *Monde*, car vous auriez dû signaler – le 22 mai – le tapage scientifique de M. Benveniste, dorénavant *« Benveniste, récidiviste »* ! (...)

José Olivo, Rambouillet

Au détriment des savoirs naturalistes

Vous avez eu raison de publier le point de vue de M. Benveniste, car la liberté d'expression est une valeur trop importante pour qu'elle soit monopolisée par quelques pontifes de la « vraie » science ou de la « vraie » philosophie. Cela étant, dans leurs réponses respectives, MM. Kahn et Ghazi ont omis de préciser que l'essor de la biologie moléculaire et de la génétique s'est fait au détriment des disciplines naturalistes : écologie, botanique, ornithologie, etc.

On a ainsi en partie sacrifié une forme de connaissance globale des êtres vivants et de leur milieu à une approche réductionniste du vivant, avec tous les risques éthiques et écologiques que cela implique. A une époque où l'on se soucie malgré tout de valoriser la biodiversité au profit de l'humanité, il est temps de réhabiliter les savoirs naturalistes et de donner à l'écologie la place qu'elle mérite.

Jean-Claude Courbis, Chambéry

Révisionnistes de tous les laboratoires, unissez-vous !

Un membre de ma corporation accuse explicitement Benveniste et *Le Monde* d'inaugurer en biologie un procédé utilisé par certains historiens révisionnistes. Le procédé consisterait à crier à la censure pour justifier une position intellectuellement indéfendable. Cette accusation fait un amalgame entre une position ultraminoritaire de pseudo-historiens et la position certes minoritaire mais non isolée de chercheurs confirmés dans leur discipline. Elle néglige aussi le fait que la censure dans la science a été documentée par des sociologues de la science.

Au risque de passer moi-même pour révisionniste, je signale à vos lecteurs qu'après avoir déployé des trésors d'ingéniosité pour discréditer les travaux réalisés à l'Inserm sur les hautes dilutions l'*establishment* scientifique fait actuellement la conspiration du silence sur un fait aisément vérifiable : la grande majorité des travaux sur les hautes dilutions publiés par l'équipe de Benveniste (*cf. The Memory of Water*, Harper Collins, 1995, pp. 150-153). La première de ces publications émane d'une équipe du professeur Bastide et date de 1982 ! Au total, dix-sept groupes de chercheurs ont publié des résultats positifs sur les hautes dilutions dans une revue indexée par la bible des scientifiques (le *Science Citation Index*). Révisionnistes de tous les laboratoires, unissez-vous !

Michel Schiff, CNRS (Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques)

L'absence des trois Guyanes

Je vous signale que, dans *Le Monde* du 1er juin, il y a une erreur à la page 7, sur la carte du Venezuela, il manque les trois Guyanes (Guyana, Surinam, et Guyane française) et vous avez mis le Brésil à la place. Je m'en suis aperçu parce que je ne voyais pas d'où devait partir Ariane 5.

J'aime beaucoup la géographie, vos cartes et vos photos. J'espère que ma lettre vous apportera beaucoup de renseignements.

Edouard Brousse, 9 ans, Paris

TOURISME Le marché hôtelier sud-africain, sinistré sous l'apartheid, explose depuis l'avènement de la démocratie multiraciale en 1994. Plus d'un million de touristes étrangers ont visité l'Afrique du Sud en 1995. ● LES GROUPES HÔTELIERS veulent augmenter leurs capacités. Plus de vingt projets d'ampleur, représentant 7 milliards de francs d'investissements, doivent être lancés ces prochaines années. ● LES AMÉRICAINS Hyatt, Sheraton, Hilton prennent position dans l'hôtellerie de luxe. ● LA CHAÎNE FRANÇAISE Accor, présente depuis 1992, mise, avec l'aide de son partenaire local Southern Sun, sur les formules économiques. ● LE CLUB MED fait évoluer son concept initial sous l'effet de la concurrence. Le spécialiste des villages de vacances mise aussi sur la clientèle entreprises avec l'ambition de parvenir à un chiffre d'affaires de un milliard de francs en l'an 2000.

L'Afrique du Sud, nouvelle destination des groupes hôteliers internationaux

Les chaînes américaines (Hyatt, Hilton, Sheraton...), comme la française Accor, prévoient d'y investir plus de 7 milliards de francs au cours des prochaines années. Le développement touristique du pays reste handicapé par les incertitudes politiques

JOHANNESBURG
correspondance

Moribond sous l'apartheid, le marché hôtelier sud-africain connaît une frénésie d'activité qui en fait un des secteurs les plus dynamiques de la « nouvelle » Afrique du Sud. Ce marché, sinistré par l'isolement du pays et le ralentissement de l'économie causé par les sanctions internationales, bénéficie de l'ouverture du pays et du retour à la croissance depuis l'avènement de la démocratie multiraciale en 1994. Dans les grandes villes et les régions touristiques, les hôtels affichent un taux moyen d'occupation de 80 % et refusent des clients à certaines périodes de l'année. *« Les affaires n'ont jamais été aussi bonnes et les hôtels jamais aussi pleins »*, affirme Hans Enderle, patron de la chaîne City Lodge, qui enregistre un bénéfice en hausse de 50 % par rapport à 1994.

L'Office national du tourisme a répertorié plus de vingt projets d'ampleur destinés à augmenter la capacité de l'hôtellerie sud-africaine (environ 50 000 chambres aujourd'hui). Ces projets représentent près de 7 milliards de francs d'investissements pour les prochaines années. Les groupes sud-africains se restructurent pour faire face à ces investissements ; ils essaient de s'associer avec les grandes chaînes internationales qui s'implantent sur ce marché prometteur. Les américains Hyatt, Hilton, Sheraton sont en train de prendre position dans l'hôtellerie de luxe. Days Inn prévoit d'ouvrir une quinzaine d'hôtels de moyenne catégorie dans les cinq prochaines années.

Pour une fois, dans un pays où ils sont revenus en général avec retard, les Français ont pris de l'avance sur la concurrence, avec Accor. Le groupe hôtelier a occupé, dès 1992, le créneau alors vide de l'hôtellerie bon marché en lançant sa chaîne Formule 1. Depuis, Accor n'est plus seul sur ce secteur et va élargir sa gamme, dès 1997, en implantant des Ibis et des Novotel.

En attendant, les onze hôtels à l'enseigne jaune et bleu (un douzième a ouvert cette semaine) enregistrent un taux d'occupation de 84 %, le plus fort de la chaîne Formule 1 à travers le monde. Leur clientèle est composée à 90 % de Sud-Africains, dont une bonne partie de Noirs et d'employés en voyage pour leur travail. Le succès de la chaîne repose sur l'émergence d'une population noire accédant à l'hôtellerie et sur la reprise économique qui occasionne davantage de déplacements professionnels.

GRANDS ÉVÉNEMENTS

Les milliers de participants à de grands événements économiques, politiques ou sportifs, dont l'Afrique du Sud était privée auparavant, représentent un autre apport de clientèle pour l'hôtellerie. Le retour effréné de ce pays dans la communauté internationale entraîne une multiplication de ces événements sur son territoire, comme, tout récemment, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) ou la Coupe d'Afrique des nations de football en début d'année.

Le boom du tourisme constitue une autre source de clientèle supplémentaire. En 1995, l'Afrique du Sud a accueilli plus de un million de visiteurs étrangers (non africains). Beaucoup moins que le Maroc ou la Tunisie, les leaders du marché du tourisme africain, mais 50 % de plus qu'en 1994. Le potentiel est énorme, l'Afrique du Sud disposant d'une faune et d'une flore exceptionnelles, facilement accessibles grâce à des infrastructures de transports uniques sur le continent.

« C'est vrai que les perspectives sont très prometteuses mais il faut être prudents », estime Jean-Luc Motot, le directeur de Formule 1 pour l'Afrique du Sud. Avec des taux d'intérêt autour de 20 % et une inflation proche de 10 %, les investissements lourds nécessités pour la construction d'hôtels sont très coûteux à financer. La forte criminalité, la succession de Nelson Mandela à la tête de l'Etat et les violences dans la deuxième province du pays, le Kwazulu-Natal, sont d'autres facteurs incitant les groupes hôteliers internationaux à la prudence. Ces groupes tiennent à être présents sur le marché sud-africain. Mais comme Accor, associé au numéro un national, Southern Sun, ils cherchent à partager le risque avec un partenaire local.

Frédéric Chambon

Une absence de chambres bon marché

En exportant le concept Formule 1 en Afrique du Sud, le groupe français Accor a su profiter d'un *« énorme trou »* dans le marché local de l'hôtellerie, selon le directeur de la chaîne dans ce pays. *« Au-dessous de trois étoiles, il n'y avait rien »*, se souvient Jean-Luc Monnot. D'abord à majorité blanche, la clientèle de la chaîne est aujourd'hui constituée à 50 % de Noirs. La politique de rattrapage des inégalités menée par le gouvernement commence à porter ses fruits. A 114 rands la chambre (135 francs), Formule 1 représente la première marche d'accès à ce luxe interdit au temps de l'apartheid. Le week-end, beaucoup de Noirs viennent, pour la première fois, à l'hôtel. La population noire représente 35 millions de clients potentiels. Le groupe Formule 1 veut même élargir sa clientèle en lançant, dès cette année, des hôtels à 90 rands la chambre.

Les nouveaux chantiers du Club Med

LE CLUB CHANGE. Fini le confort spartiate des années 50. Aujourd'hui, le Club Med a engagé une vaste opération de rénovation, qui va au-delà de la traditionnelle maintenance de ses villages. Si le Club change, c'est parce que sa clientèle modifie ses exigences : elle devient plus pointilleuse sur la qualité de l'hébergement ainsi que sur les prestations offertes. Que les inconditionnels de la formule se rassurent, les gentils organisateurs (GO) sont toujours là pour assurer l'animation et le bon fonctionnement des villages, mais il n'est plus rare, désormais, de trouver dans sa chambre un téléviseur voisinant avec un bar et un téléphone comportant un accès direct à l'extérieur. Des détails qui en disent long sur la volonté des dirigeants du groupe de village de vacances de s'adapter aux attentes de la nouvelle génération de gentils membres (GM). Avec un objectif ambitieux : atteindre le seuil des 2 millions d'adhérents en l'an 2000, contre 1,4 million actuellement.

Chaque rénovation de site représente un investissement de l'ordre de 50 à 100 millions de francs. Une dizaine d'unités ont déjà été rénovées, et une quinzaine le seront dans les trois prochaines années, pour un montant annuel estimé entre 250 et 400 millions de francs. Pour accueillir deux millions de clients en l'an 2000, le Club doit faire progresser son taux d'occupation, mais aussi ouvrir de nouvelles structures. Une vingtaine de villages devraient voir le jour dans les cinq prochaines années – soit en partenariat, soit en contrat de gestion – en Asie, mais aussi en Europe et en Amérique. Ces nouvelles ouvertures nécessiteront un quasi-doublement des investissements annuels, qui atteindront près de 700 millions de francs. Le nombre des villages devrait être porté à 120.

CHANGEMENTS CULTURELS

L'accent sera également mis sur l'informatisation (un investissement de 300 millions de francs) afin de connaître en temps réel les disponibilités, village par village, chambre par chambre.

Au-delà de l'aspect matériel, les nouveaux chantiers du Club se traduisent par des changements profonds dans la culture. Ne serait-ce que le tutoiement, dont l'usage n'est plus systématique. Le PDG, Serge Trigano, admet vouloir *« faire évoluer le Club en fonction de l'écoute »*. On ne tutoiera le GM que si celui-ci fait le premier pas. Dans le cas contraire, le vouvoiement sera de mise jusqu'à la fin du séjour... Dans le même ordre d'idée, les grandes tables pour le déjeuner ont été remplacées par des tables de deux et les horaires de service se sont allongés. Ces entorses au concept initial sont nécessaires, tant la concurrence est forte, qu'elle vienne aussi bien des rivaux qui se sont inspirés de la formule que des croisières américaines ou des grandes chaînes hôtelières (les Hyatt, Marriot ou Shangrila).

Le Club Med s'intéresse également à la clientèle du « business ». Depuis près de vingt-cinq ans, pour répondre à la demande des entreprises, le Club a créé une division affaires. Un quart des villages disposent ainsi de salles de réunion et peuvent accueillir des comités de direction, des congrès, conventions et autres voyages de stimulation. Au cours de l'exercice 1994-1995, cette division a accueilli 1 035 groupes, pour 89 000 participants. L'activité affaires a produit un chiffre d'affaires de 352 millions de francs sur la même période – soit une contribution de 5 % au chiffre d'affaires – réparti à peu près à parité entre les séminaires (52 %) et les voyages de simulation ou parrainés, les chèques cadeaux, les bons à valoir (48 %). Sylvie Trigano, sœur du PDG, qui dirige Club Med affaires, affiche ses ambitions : la division veut atteindre le milliard de francs de chiffre d'affaires à l'horizon 2000.

François Bostnavaron

Les PME de la défense victimes des retards de paiement de l'Etat

JEAN GONDOLO n'avait jamais imaginé pareille situation. Des produits pointus et une grande habitude de travailler avec la défense paraissaient au créateur de Systella technologies, petite société spécialisée dans l'architecture des réseaux informatiques, la meilleure garantie pour développer son entreprise. L'illusion s'est dissipée. Les commandes, de plus en plus rares, sont payées avec des retards considérables. En 1995, Jean Gondolo a dû patienter plus de neuf mois pour se faire payer une facture représentant 10 % de son chiffre d'affaires. Cette année, les règlements se font à nouveau attendre. Mais, cette fois, il ne peut plus, comme l'an dernier, apporter des capitaux pour tenir. *« Je suis à la merci des banques. Si je n'avais pas de facilités bancaires, je serais en liquidation »*, explique-t-il.

PAYÉS A DEUX CENTS JOURS

De plus en plus de petites et moyennes entreprises travaillant pour la défense ont le sentiment d'être les premières à faire les frais de la rigueur budgétaire. Depuis plus d'un an, la Délégation générale pour l'armement (DGA) ne respecte plus ses engagements financiers. Faute de crédits suffisants, les délais de paiement se sont allongés au-delà du raisonnable. De soixante jours normalement, ils sont passés en 1995 à cent vingt, voire deux cents jours, bien au-delà des seuils que le gouvernement souhaiterait voir respecter dans les relations commerciales privées.

La situation s'était un peu détendue avec l'arrivée des dotations budgétaires de début d'année, qui avaient permis d'honorer les factures en souffrance. Mais depuis mars tout se dégrade à nouveau. *« La DGA n'est pas la plus fautive. Les dossiers de son ressort suivent un cheminement à peu près normal. Mais dès qu'ils arrivent dans les mains des organismes liés au ministère des finances la situation devient inextricable »*, explique un dirigeant.

Au fil des mois, les patrons de PME ont appris à connaître toutes les étapes du circuit administratif, ses dysfonctionnements internes, ses blocages. La plupart d'entre eux dénoncent le manque de transparence des procédures, le trop grand poids des relations avec les interlocuteurs et surtout l'absence totale de prévision. *« Personne n'est capable de nous dire s'il faut patienter trois mois, six mois ou un an. Si nous avions un calendrier, nous pourrions au moins nous organiser »*, note un dirigeant d'une entreprise d'ingénierie.

Les petites sociétés parent au plus pressé. Elles négocient avec leurs banquiers des avances de trésorerie, utilisent au maximum les « procédures Dailly », qui permettent d'escompter des factures. Mais les frais financiers s'accumulent. Les anciens contrats, signés avant 1994, prévoient des intérêts moratoires payés par l'Etat avantageux (autour de 14 %), qui permettent de compenser ces dépenses imprévues, mais les nouveaux offrent des taux bien moins élevés (7 %), qui ne permettent pas de couvrir les frais bancaires.

Sur un contrat de deux ans de 5 millions de francs, représentant presque un an de chiffre d'affaires, la société Castor technologies (informatique-électronique) a dû payer 200 000 francs de frais financiers liés au retard de paiement sur une de ses factures. Les laboratoires Soparec (électrochimie), de leur côté, ont calculé que, malgré les intérêts moratoires, les retards de paiement leur coûtaient de 2 à 3 % du montant de chaque facture. *« On ne gagne plus d'argent avec les commandes de la défense. Notre marge est dévorée par les banques »*, constate son dirigeant, Serge Chavanne.

PAS LE CHOIX

Devenus méfiantes, certaines PME, qui possèdent une clientèle élargie, hésitent à s'engager dans de nouveaux contrats avec la défense, d'autant que les avances forfaitaires à la passation des commandes accusent, elles aussi, des retards. La plupart d'entre elles, toutefois, n'ont pas le choix : elles réalisent parfois de 60 à 80 % de leur chiffre d'affaires avec la défense.

La DGA, qui, pendant longtemps, ne voyait pas trop d'inconvénients à avoir des fournisseurs si dépendants, les encourage désormais à se diversifier. Beaucoup s'y essaient, peu réussissent. Pour développer de nouveaux produits et prospecter de nouveaux clients, elles manquent d'expérience, de temps, et surtout de moyens financiers. *« Avec le bilan que nous avons, nous sommes peu attrayants pour les investisseurs. Nous sommes tout juste à l'équilibre »*, souligne M. Chavanne.

Pour survivre, quelques PME commencent à envisager de supprimer des emplois. Mais, pour ces sociétés, qui ne comptent souvent qu'une dizaine de personnes, la plupart du temps des ingénieurs, la mesure prend des allures de condamnation. *« Notre valeur ajoutée repose sur les hommes. Diminuer nos effectifs revient à amputer notre création de richesse, et à tuer une partie de notre avenir »*, souligne un dirigeant.

Martine Orange

Bercy débloque 4,5 milliards de francs pour les armées

Le ministère de la défense vient d'obtenir du ministère du budget une dérogation au principe qui veut que toute administration ne devra pas avoir dépensé, au 30 juin, plus de la moitié des fonds publics qui lui sont alloués pour 1996. Cette règle avait obligé la délégation générale pour l'armement – qui avait d'importants retards de paiement à résorber et qui avait consommé la moitié de ses crédits fin avril – à interrompre l'acquittement de ses factures. Ce qui avait provoqué des difficultés de trésorerie chez les industriels de la défense et, notamment, dans les PME/PMI (*Le Monde* du 16 mai). Avec l'accord d'Alain Lamassoure, ministre du budget, Charles Millon a pu débloquer 4,5 milliards de francs pour régler les dettes les plus évidentes. Le ministre de la défense a donc invité les entreprises à saisir les préfets et les élus locaux pour que les dossiers en souffrance soient transmis à ses services financiers.

Les actionnaires de Renault ont tenu leur dernière assemblée avant la privatisation

CHEZ RENAULT, on s'attendait au pire pour la troisième assemblée générale des actionnaires du groupe, vendredi 7 juin dans l'après-midi : c'était le dernier rendez-vous de l'entreprise publique avec ses actionnaires avant la privatisation. Dans quelques jours, l'Etat aura cédé de gré à gré 6 % des actions Renault, faisant passer sa part de 53 à 47 %, et, du même coup, l'entreprise aura basculé dans le privé.

Alors que la CFDT Renault rendait publique une lettre ouverte à Louis Schweitzer dans laquelle elle soulignait que *« l'annonce de la privatisation n'enrayait en rien la chute de l'action et démontrait qu'il existait bien des problèmes à l'intérieur de Renault »*, les trente-cinq salariés actionnaires CGT, intervenant aux cris de *« Loulou, démission »*, *« Reviens, Raymond* [Levy] *! »*, ont failli, l'espace d'un quart d'heure, empêcher le président de présenter à ses actionnaires les résultats de l'entreprise pour 1995.

Le président de Renault a pu finalement expliquer à ses actionnaires pourquoi les résultats de 1995 (bénéfice net en baisse de 41 % à 2,14 milliards de francs) avaient été décevants dans l'automobile (perte d'exploitation de 1,7 milliard). Les actionnaires de toutes origines, plus encore que les salariés, ont fait part de leur inquiétude sur l'évolution de l'entreprise. *« Compte tenu de notre stratégie commerciale, des mesures d'économies engagées, j'envisage l'avenir avec confiance »*, a répondu Louis Schweitzer. Reste à voir si les futurs administrateurs de Renault société privée, qui doivent être nommés lors d'une assemblée générale extraordinaire le 26 juillet, renouvelleront son mandat de président.

Les actionnaires ont approuvé les comptes du groupe ainsi que la mise en place d'un plan de « stock options » sur deux ans pour quelque cinq cents cadres. Hormis les adhérents de la CGT, les dernières résistances à l'adoption de cette mesure ont été peu nombreuses : un actionnaire s'y est opposé, un autre a proposé que les stock options ne soient pas réservées qu'à certains cadres. Plus rien ne s'oppose désormais à la privatisation de Renault.

Virginie Malingre

DÉPÊCHES

■ **ING BARINGS : la filiale britannique de la banque néerlandaise** a déposé plainte vendredi 7 juin auprès de la Cour suprême de New York contre la Deutsche Bank, pour *« compétition déloyale, rupture de contrat, appropriation d'informations confidentielles »*. ING Barings demande plus de 10 millions de dollars (50 millions de francs) de dommages et intérêts, après le *« débauchage »* de 44 de ses salariés en Amérique latine par la banque allemande.

■ **SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE SATELLITES (SES) : l'opérateur des satellites de télévision directe Astra** a commandé son prochain satellite de diffusion numérique Astra 2B à Matra Marconi Space (MMS), ont annoncé conjointement les deux sociétés vendredi 7 juin. MMS a remporté la commande de neuf satellites de télécommunications auprès de la SES ces neuf derniers mois, pour un total d'un milliard de dollars (5,18 milliards de francs).

■ **USINOR SACILOR : le groupe sidérurgique**, qui a enregistré une baisse de 9,9 % de son chiffre d'affaires au premier trimestre en raison d'importants déstockages, s'attend cette année à des résultats *« nettement moins bons qu'en 1995 mais toujours positifs »*, selon les propos de Francis Mer, son PDG, lors de l'assemblée générale du 7 juin.

■ **DIAMANTS : le producteur australien de diamants Argyle Diamonds a décidé, vendredi** 7 juin, de ne pas reconduire l'accord de commercialisation avec la Central Selling Organisation (CSO), filiale du géant minier sud-africain De Beers. Celle-ci estime que la rupture de cet accord ne lui portera pas préjudice, les diamants produits par Argyle représentant 6 % des achats de la CSO.

■ **BBA : le conglomérat britannique** a annoncé, vendredi 7 juin, qu'il renonçait à lancer une offre publique d'achat sur l'équipementier anglais Lucas, qui avait rendu publique la semaine dernière sa fusion avec son concurrent américain Varity.

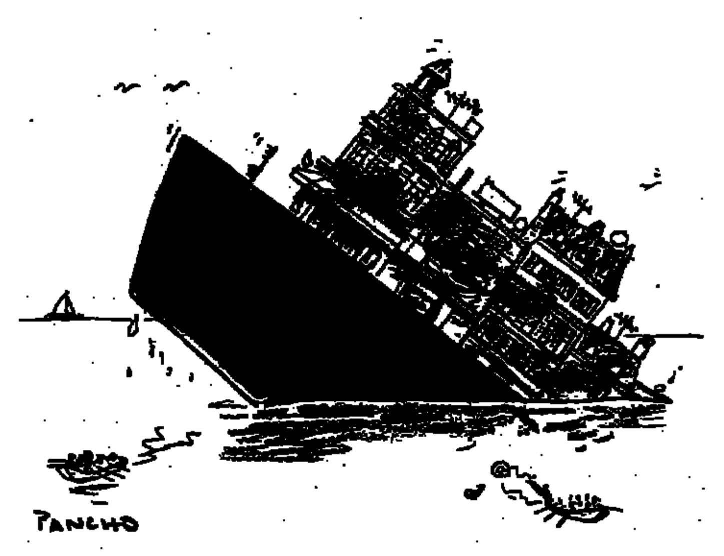


MARASME Les plus-values – réelles – des années 60 et 70 et celles – provisoires – des années 80 avaient créé le mythe d'un marché immobilier qui permet de gagner à tous les coups. Aujourd'hui, la prudence *s'impose.* ● *SUR LE LONG* TERME, la valeur d'un logement évolue, comme le revenu des acquéreurs. Les gains réalisés lors de la revente ne seront plus la règle *mais l'exception. Et dépendent* aussi du recours ou non à un crédit qui reste cher. ● L'EMPRUNTEUR aujourd'hui n'est pas du tout certain d'être gagnant, contrairement *à ce qui aurait été le cas dans les* décennies 60 et 70, compte tenu du niveau élevé des taux réels (hors inflation). ● UNE AUTRE DIFFICULTÉ, pour l'acquéreur comme *pour le vendeur particulier,* provient du fait qu'il n'existe plus de marché, faute d'un nombre suffisant de transactions.

L'investissement immobilier ne sert plus à développer un patrimoine

Les prix des logements s'apprécient avant tout dans les périodes économiques marquées par une forte croissance et des taux d'intérêt réels (hors inflation) faibles. La situation aujourd'hui est tout à fait contraire

LA BAISSE SPECTACULAIRE du prix des logements et le marasme persistant des ventes, malgré la multiplication des incitations fiscales, conduisent les acheteurs immobiliers à s'interroger. S'agit-il d'une occasion d'achat exceptionnelle ou du début d'une longue période de difficultés pour la pierre ? La réponse dépend en grande partie du type de bien considéré.



Selon les chiffres les plus récents publiés par la chambre des notaires de Paris, en quinze ans, de 1984 à 1995, le prix moyen du mètre carré des appartements parisiens vendus vides a augmenté en francs constants (en valeur réelle) de 70 % dans le 7e arrondissement mais de seulement 40 % dans le 19e (47 % tous arrondissements confondus). Tous les arrondissements résidentiels (1er, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e) font mieux *que la moyenne, et les arrondissements les plus populaires* moins bien. La tendance est nette : le beau prend davantage de valeur.

L'augmentation de la valeur d'un logement – la plus-value immobilière – provient d'un afflux d'acheteurs disposant de moyens financiers croissants en direction d'un bien rare (ou réputé tel). Il faut donc distinguer les biens exceptionnels s'adressant à une clientèle très aisée mais peu nombreuse et les logements de situation et de confort plus ordinaires, destinés à un public plus vaste dont les capacités financières ne vont sans doute pas évoluer très favorablement.

Ne pouvant très souvent s'intéresser au meilleur, trop cher, la grande majorité des acheteurs font l'acquisition de logements aisément reproductibles ou souffrant de certains handicaps. Et, pour acheter, ils doivent s'endetter. Or l'emprunteur aujourd'hui n'est pas du tout certain d'être gagnant, contrairement à ce qui aurait été le cas dans les décennies 60 et 70. Il court le risque du chômage ou d'un reclassement professionnel ayant pour effet de réduire ses revenus. Les assurances prenant en charge le remboursement des mensualités représentent certes une protection, mais leur effet est limité dans le temps.

Le deuxième danger est que l'inflation reste faible et ne vienne pas réduire le coût des prêts. Emprunter aujourd'hui à 7,5 % sur quinze ans, le meilleur taux du marché, revient, si l'inflation moyenne sur l'ensemble de la période de remboursement ne dépasse pas 3 % annuellement (elle est actuellement inférieure à 2 %), à contracter un prêt d'un intérêt réel de 4,5 %. Ce surcoût financier représente à l'arrivée 40 % du prix d'achat initial dans le cas où l'acheteur emprunte 80 % du montant total. Le salut ne peut pas venir des économies d'impôt éventuellement réalisées à cette occasion (au plus quelques dizaines de milliers de francs). Pour que l'augmentation de la valeur de l'appartement compense les frais financiers, il faudrait que la valeur du logement acquis croisse annuellement de 2,5 % de plus que l'inflation (soit 3 % + 2,5 % = 5,5 %). Une hypothèse plus qu'optimiste, pour ne pas dire illusoire.

ÉCARTS CONSIDÉRABLES

Les plus-values de l'immobilier d'habitation situé en centre-ville, le seul susceptible par sa rareté d'engendrer des gains, n'ont, contrairement à une opinion répandue, existé de façon durable que durant les années 60 et 70. Durant la première moitié des années 80, la valeur moyenne des logements s'est en effet seulement maintenue en francs constants du fait d'une très forte inflation. Quant à la flambée des prix immobiliers de 1987 à 1990, elle a été en grande partie annihilée par les six dernières années de baisse des prix.

Le retournement du marché immobilier dans la capitale s'est produit il y a maintenant six ans, à l'été 1990, lors de l'invasion du Koweït. Selon l'indice des notaires, le prix moyen du mètre carré, tous arrondissements confondus, des appartements parisiens anciens vendus libres a reculé de 22 % de la fin 1990 à la fin 1995 (passant de 22 200 francs à 17 200 francs), revenant de ce fait à leur niveau de 1987-1988.

Ce chiffre moyen recouvre cependant des écarts considérables, puisque le prix moyen d'un cinq-pièces a chuté de 45 %, un studio de seulement 17 %, un deux-pièces de 15 %, un trois-pièces de 20 %.

De nombreux agents immobiliers avancent des chutes de prix plus importantes. Patrick Testot Ferry, dirigeant de l'agence Vaneau, évalue, par exemple, la baisse à 60 % pour les appartements de bon niveau du 7e arrondissement. Dans la plupart des grandes villes de province, les agents immobiliers font état d'un retour aux prix de 1987. Jusqu'en 1992, la glissade des prix a surtout touché la Côte d'Azur, qui vit au rythme du marché parisien. Mais, depuis cette date, la baisse est générale, même dans les villes bon marché, comme Nantes et Bordeaux, même dans les plus actives économiquement, comme Strasbourg. Selon les villes, les quartiers et les biens, la diminution de valeur avancée par les agents immobiliers est comprise entre 10 % (à Nantes) et 30 % (Aix-en-Provence).

La difficulté, pour l'acquéreur comme pour le vendeur particulier, provient du fait qu'il n'existe plus aujourd'hui de références incontestables, car il n'existe plus de marché, faute d'un nombre suffisamment important de transactions. Le candidat à l'acquisition n'a donc pas d'autre solution que de visiter des dizaines de biens de qualité et de prix disparates pour se forger une opinion. Et pour constater que le prix demandé n'a très souvent qu'un rapport lointain avec la qualité du logement. A l'heure actuelle, en région parisienne, il n'est pas rare de devoir visiter 40, voire 60, logements avant d'acheter.

GRÂCE AU CRÉDIT

Il y a un an, un débat télévisé consacré à la baisse des prix immobiliers anglais (plus précoce et plus spectaculaire qu'en France) avait soulevé une vive émotion outre-Manche. Les participants – de très sérieux professeurs d'économie – développaient la thèse selon laquelle la valeur des logements allait décroître durant les vingt prochaines années en Grande-Bretagne. Le principal argument avancé n'était pas la progression du chômage, ni la précarité croissante de l'emploi, mais la distribution à profusion de crédits bon marché dans les années 80, grâce aux dépôts non rémunérés des épargnants.

Cette abondance de crédits peu chers, avec lesquels, compte tenu de l'inflation, l'emprunteur ne remboursait qu'une partie de la valeur empruntée, avait fait flamber les prix au-delà du raisonnable. L'ouverture des marchés de capitaux rend désormais impossibles ces prêts bon marché, et le marché immobilier dans son ensemble va se trouver durablement frappé.

Ce type de débats a le mérite de remettre en question les fausses évidences. Il est certes juste de dire qu'en France, sur quarante ans, l'immobilier a largement battu l'inflation. Mais c'est sur la première moitié de la période, grâce au crédit bon marché et à la croissance rapide des revenus d'une vaste classe moyenne, avide de confort, que le placement pierre a fait des étincelles. En revanche, si l'on considère seulement ces vingt dernières années, l'immobilier a (sauf pour les acheteurs ayant acheté entre 1984 et 1986 dans la capitale et peut-être dans quelques grandes villes) seulement fait jeu égal avec l'érosion monétaire, ce qui n'est somme toute pas si mal.

L'investissement immobilier conserve tout de même deux vertus. C'est d'abord un bien réel dont la possession rassure en période de crise. Ensuite, le remboursement d'un crédit impose une discipline d'épargne.

Alain Vernot

Le retour des « immeubles de rapport »

« *La baisse des taux d'intérêt, qui rend moins intéressants les placements obligataires, et le sentiment d'une stabilisation dans les prix de l'immobilier suscitent une demande émanant des grosses fortunes privées* », affirme Jean-Marie Forestier, directeur général d'Auguste Thouard Habitat Foncier. Cet agent immobilier a relevé l'an dernier une baisse spectaculaire des prix des transactions dans la capitale sur les « immeubles de rapport ». Les soixante et une transactions analysées ont été réalisées en moyenne à 11 000 francs le mètre carré. Le prix observé avait été de 16 000 francs le mètre carré en 1994 et de 18 500 francs en 1993. Certes, un certain nombre de ces immeubles revendus ou achetés par des marchands de biens nécessitent des travaux importants, pouvant représenter de 3 000 à 5 000 francs le mètre carré. Mais la rentabilité offerte par ces immeubles – à condition d'arriver à les louer – redevient compétitive par rapport aux autres types de placement.

L'imposition des revenus de l'assurance-vie

***L'épargne investie sur un contrat* d'assurance-vie peut être récupérée à tout moment avant huit ans, le délai fixé par l'administration fiscale pour bénéficier de l'exonération des intérêts. Il suffit pour cela de demander un rachat total ou partiel du contrat. Mais dans ce cas, le retrait effectué supportera l'impôt. L'assuré a deux solutions. Soit il choisit d'intégrer les intérêts à ses autres revenus, et ils seront dans ce cas imposés au barème progressif de l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques). Soit il opte pour le prélèvement libératoire. Le taux d'imposition appliqué varie alors en fonction de la date à laquelle intervient le retrait : 39,4 % pendant les quatre premières années ; 19,4 % de la cinquième à la huitième année incluse. Parallèlement, les intérêts acquis chaque année sur le contrat sont soumis à la CRDS au taux de 0,50 % (régime applicable aux contrats en francs qui offrent une rémunération minimale garantie). Reste à déterminer la part d'intérêt imposable.**


FISCALITÉ

***L'administration fiscale considère* que la part taxable du retrait sera d'autant plus importante que l'épargne aura fructifié longtemps. Conséquence : tant que le taux du prélèvement libératoire reste constant – de la première à la quatrième année, puis de la cinquième à la huitième année –, l'impôt à payer en cas de retrait augmente d'une année sur l'autre. Exemple : un épargnant verse 600 000 francs en début d'année sur un contrat dont les frais sur versement sont de 5 %. Rendement annuel : 6,50 %, soit 6,47 % après prélèvement de la CRDS. Il effectue des retraits partiels de 5∟000 francs par an, en optant pour le prélèvement forfaitaire libératoire. Compte tenu de la méthode de calcul retenue par l'administration fiscale, si l'assuré effectue des retraits partiels de 50 000 francs en fin d'année, il devra payer 223 F d'impôt la première année, 1 407 F la seconde, 2 519 F la troisième, 3 563 F la quatrième, 2 237 F la cinquième, 2 691 F la sixième, 3 116 F la septième et pour finir 3 517 F la huitième année. Au-delà, les retraits ne *seront plus* imposables.**

Laurent Edelmann

Parking : une rentabilité souvent moins forte qu'annoncé

***Quiconque cherche à se garer dans une grande* ville en arrive à la conclusion que les places de parking sont en nombre insuffisant. Cette pénurie chronique explique pourquoi ce type d'investissement immobilier résiste bien à la crise. Deux possibilités d'achat sont offertes à un acquéreur : l'achat en pleine propriété ou l'acquisition temporaire d'une concession. Dans le premier cas, l'investisseur achète une place de parking 90 000 francs à 250 000 francs. C'est naturellement dans les quartiers de bureaux et dans les arrondissements bourgeois que les prix sont les plus élevés. Ainsi, à Paris, comptez plus de 200 000 F pour une place dans les 6, 7 et 8e arrondissements et à peu près autant dans le 16e.**

L'achat d'une concession repose sur un principe totalement différent, puisque l'investisseur n'acquiert qu'un droit d'usage – appelé *amodiation – d'une durée le plus souvent* limitée à soixante-quinze ans. A ce terme, le propriétaire (ou ses ayants droit) a soit la *possibilité de renouveler cette amodiation en* cassant une nouvelle fois sa tirelire ou de devenir... locataire de la société à laquelle il avait acheté la place.

Aussi surprenant qu'il puisse paraître, les places vendues en concession, en raison de coûts de construction élevés, se commercialisent à des prix équivalents à ceux des places acquises en pleine propriété. Il est donc préférable d'opter pour une formule d'achat classique, d'autant que la revente d'une concession ancienne (au-delà de vingt-cinq ans) n'est pas chose aisée.

Quel que soit le système de propriété, d'indispensables précautions doivent être prises. Ainsi, l'acquéreur aura avantage à se faire communiquer le montant des charges de copropriété ou celui des frais d'exploitation (concession).

Après imputation des charges diverses, la rentabilité brute d'une place de parking dépasse rarement 5 %, c'est-à-dire beaucoup moins que les chiffres aguichants annoncés par *certaines sociétés privées.*

IMMOBILIER

Arnaud de Fréminville

Le Crédit agricole veut organiser un marché des parts de SCPI

LES ASSOCIATIONS de défense des actionnaires minoritaires s'attaquent aujourd'hui aux placements proposés aux particuliers, notamment les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Le cabinet belge Deminor, qui s'est distingué dans le passé en forçant Accor à relever le prix de son offre publique d'achat sur *Wagons-Lits*, en 1991, ou en obtenant pour les actionnaires d'Eurodisney, en 1994, l'attribution de bons de souscription d'actions, veut défendre les porteurs de parts d'Unipierre V, une SCPI gérée par le Crédit agricole.

Lancé en 1988, Unipierre V compte 14 800 associés, pour une capitalisation de l'ordre de 1,5 milliard de francs. Sentant le désarroi des porteurs de SCPI, dont la valeur des parts a baissé et qui se trouvent dans l'incapacité de les vendre, Deminor était décidé à faire entendre sa voix lors de l'assemblée générale d'Unipierre, prévue le 13 juin.

En réaction, le Crédit agricole a indiqué, jeudi 6 juin, qu'il allait organiser dès cet automne un « *marché de gré à gré* », pour permettre aux détenteurs de parts de SCPI de vendre leurs parts. « *L'idée est d'organiser un marché de gré à gré entre les porteurs de parts qui souhaitent vendre et les acheteurs* », a indiqué Christian Peene, directeur général d'Unifica, filiale immobilière du Crédit agricole qui gère la SCPI Unipierre V. « *Dans ce cas, il n'y aura plus de prix de cession conseillé, mais un prix de transaction* », a-t-il ajouté. Le prix conseillé, imposé aux gérants de SCPI depuis 1993, était devenu nettement supérieur aux prix pratiqués par le marché. S'il n'y a plus cette référence, le marché pourra être débloqué, a ajouté M. Peene.

PRÉCIEUSES COMMISSIONS

Dans les années 80, avec le boom de l'immobilier, les banquiers ont proposé aux particuliers d'investir dans de la « pierre-papier », les fameuses SCPI. Les investisseurs apportent leurs fonds à un gestionnaire, qui se charge d'investir dans de l'immobilier et de relouer les locaux ainsi acquis. Avantage pour le souscripteur : il est déchargé des contraintes de gestion directe, mais touche des revenus et bénéficie de l'appréciation du patrimoine. En contrepartie, le gérant de la SCPI touche de précieuses commissions de gestion : dans le cas précis d'Unipierre V, la filiale de gestion du Crédit agricole, Uniger, percevait des droits d'entrée de 6 % des sommes investies dans la SCPI. S'y ajoutaient des commissions de 5 % sur les loyers perçus et un prélèvement de 1 % sur les produits financiers.

Tant que le marché s'envole, tout va bien : les investisseurs, à qui l'on promet une rentabilité mirobolante, ne vérifient pas si leur gérant ne ponctionne pas l'essentiel de leurs profits. Le gérant, lui, n'a pas d'efforts à faire. Les droits d'entrée, lors de la montée en puissance du fonds, lui permettent de vivre confortablement. Les immeubles achetés génèrent des loyers et des revenus.

Lorsque le marché de l'immobilier se retourne, comme ce fut le cas au début des années 90, c'est la catastrophe. La valeur des biens de l'investisseur se déprécie. Les frais de gestion, passés sous silence, lorsque le marché était haussier, deviennent intolérables pour les petits porteurs. Les gérants sortent de derrière les fagots des augmentations de rémunérations. Ainsi, dans le cas d'Unipierre V, les commissions sur les loyers ont été relevées de 5 % à 8 % en 1993 et les commissions sur produits financiers augmentées de 1 % à 8 %. La vie n'est pas rose non plus pour le gérant : il ne perçoit plus de droits d'entrée, les investisseurs fuyant l'immobilier. Les loyers baissent et les immeubles sont moins occupés.

Le malentendu entre les gérants et les investisseurs est aggravé par le fait que les épargnants sont « collés » avec leurs parts de SCPI qu'ils ne parviennent pas à vendre. Les SCPI font l'objet d'une évaluation annuelle par des experts. Mais, au prix actuel, il ne trouve aucun acheteur dans un marché paralysé. Le Crédit agricole tente de remédier à cette situation en organisant un marché au « vrai » prix.

Ar. L.

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	07-06-96	Diff.
Bongrain	2529	−1,01
Danone	759	+0,39
Eridania Beghin	806	−0,49
Fromageries Bel	4971	−1,75
LVMH Moet Vuitton	1273	+1,51
Pernod-Ricard	339,70	−0,02
Remy Cointreau	151	−1,37
Saint-Louis	1402	+0,14
	—	—
	—	—

ASSURANCES	07-06-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	139,90	+1,30
Axa	293	+0,03
GAN	141	−4,08
SCOR SA	200	−0,64
UAP	100	−2,15
Union Assur.Fdal	660	−2,07
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATERIAUX	07-06-96	Diff.
Bouygues	570	+1,42
Ciments Fr.Priv.B	239,50	−0,62
Colas	971	+3,29
Eiffage	649	−10,60
Eurotunnel	8	+6,66
GTM-Entrepose	330	+8,01
Imetal	777	−2,99
Jean Lefebvre	314,10	+1,32
Lafarge	328,60	−3,46
Poliet	546	−2,15
Saint-Gobain	667	+1,06
SGE	109,90	−5,25
	—	—

CHIMIE	07-06-96	Diff.
Air Liquide	909	+1,11
Gascogne (B)	485	+0,83
Michelin	261,50	+0,38
Plastic-Omn.(Ly)	451	+0,22
Rhone Poulenc A	129,60	+0,62
Roussel Uclaf	1190	−0,66
Sanofi	388,40	−2,36
Synthelabo	435	−2,90
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	07-06-96	Diff.
BIC	647	+9,66
Chargeurs	1439	−2,44
Christian Dior	697	+4,52
Clarins	772	−3,22
DMC (Dollfus Mi)	243	−1,41
Essilor Intl	1269	−0,87
Groupe Andre S.A.	477	−1,64
L'Oreal	1589	+1,01
Moulinex	76,50	−3,16
Salomon (Ly)	3865	+4,17
S.E.B.	900	+0,78
Skis Rossignol	1930	+0,05
Sommer-Allibert	1392	−0,21
Zodiac ex.dt divid	1224	+1,24
	—	—
	—	—

CRÉDIT ET BANQUES	07-06-96	Diff.
Bancaire (Cie)	573	+1,23
B.N.P.	189	−2,47
C.C.F.	251,10	+0,84
Cetelem	1090	−3,53
Comptoir Entrep.1	12,70	−0,28
CPR	418	−1,41
Cred.Fon.France	32,40	+3,51
Credit Local Fce	436	+2,95
Credit Lyonnais CI	140	−1,75
Credit National	364	+1,67
Societe Gale A	558	+1,45
UFB Locabail	501	−3,09
UIC	69,90	−10,96
Via Banque	176	−5,27
	—	—

Coup de froid

EN DÉPIT d'un petit accès de faiblesse le mardi 4 juin, tout allait plutôt bien cette semaine à la Bourse de Paris. Jusqu'à vendredi 14 h 30, la tendance restait ensoleillée, les valeurs françaises gagnant encore 1,62 %. Las ! les statistiques concernant les créations d'emplois en provenance des Etats-Unis – bonnes pour l'économie, mauvaises pour les marchés de taux – ont mis un terme à l'embellie, provoquant un tel coup de froid que les valeurs françaises ont terminé la période sur un repli de 0,38 %, à 2 101,99 points.

VALEURS

Les « situations spéciales », comme les décrivent les boursiers, ont continué, à l'image de la semaine précédente, de mobiliser l'attention des opérateurs. Rexel (distribution de matériel électrique), *filiale de Pinault-Printemps-Redoute*, a bien réagi au rachat de Selga, deuxième grossiste en matériel électrique suédois. Depuis le début de l'année, Rexel a racheté six sociétés représentant un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs. Selon la société de Bourse Leven, le rachat de Selga permet au groupe Rexel de prendre une part de marché significative de 20 % sur le marché suédois, qui a une structure *oligopolistique* et présente un niveau de rentabilité attrayant. Pour Leven, Rexel est une belle valeur pour le long terme, mais ses perspectives de développement seraient déjà inscrites dans le cours actuel. Depuis le début de l'année, le titre a progressé de 68 % ; il termine la semaine à 1 389 francs, en hausse de 9,2 % sur son cours du vendredi précédent.

Les AGF finissent la semaine à 139,90 francs, en repli seulement de 0,29 %. Preuve que le marché a plutôt bien absorbé le retour du papier acquis dans le cadre de la privatisation.

Canal Plus a également retenu l'attention des investisseurs. Le titre termine la semaine à 1 183 francs, en recul de 6,70 %. Selon les intervenants, le quotidien britannique *Financial Times* aurait mis le feu aux poudres en faisant état de frictions entre les groupes Bertelsmann, Canal Plus et Murdoch dans leurs négociations préalables au lancement d'un bouquet de programmes de télévision numérique en Allemagne. Moins de trois mois après la signature d'un accord, ce dernier pourrait voler en éclats, Murdoch envisageant de se retirer.

Eurotunnel a flambé en début de période, avant de terminer la semaine sur ses niveaux de la période précédente. Un mouvement de hausse, amorcé après la déclaration de ses coprésidents sur le plan de restructuration financière, s'est poursuivi *lundi* et *mardi*, séances au cours desquelles le titre a gagné plus de 20 %.

Le titre a terminé la semaine à 7,9 francs, en hausse de 3,95 %. Dans un communiqué publié vendredi après la clôture du marché, l'Adacte, qui représente des petits actionnaires d'Eurotunnel, a appelé ses adhérents à *« ne pas vendre »* leurs titres et à *« ne pas accepter que leur pouvoir d'achat soit confisqué par des achats à 8 francs par action, alors qu'ils ont été incités à y investir leurs économies au prix moyen d'émission de 25 francs »*.

Le Crédit foncier de France (CFF) finit la semaine à 32,50 francs, en hausse de 3,50 %. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, a indiqué mardi devant l'Assemblée nationale, en réponse à la question de M. Jean-Jacques Guillet, député (RPR) des Hauts-de-Seine, que les pouvoirs publics, afin de résoudre les difficultés de cet organisme, avaient accepté qu'une *« issue par adossement* [à un groupe financier] *puisse être trouvée, et nous avons accepté l'échéance du 31 juillet »*. Pour les actionnaires du CFF, inquiets de la chute du titre en Bourse, M. Arthuis a indiqué que *« tout ce qui est fait actuellement par le gouvernement est de nature à préserver la spécificité de cette institution et à préserver les intérêts des actionnaires, mais en la circonstance l'Etat n'est pas actionnaire, et les épargnants qui investissent avec sagesse assument bien sûr un risque »*.

F. Bn

DISTRIBUTION	07-06-96	Diff.
Carrefour	2725	−3,71
Casino Guichard	218,10	+0,50
Castorama Dl (Li)	977	+7,98
Comptoir Moder.	2275	−1,98
Damart	3961	−0,22
Docks France	1122	−4,59
Galeries Lafayette	1740	+2,65
Guilbert	775	+0,51
Guyenne Gascogne	1835	+1,66
Pinault-Prin.Red.	1650	+3,12
Primagaz	563	+2,17
Promodes	1320	−2,29
Rexel	1375	+8,35
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	07-06-96	Diff.
Alcatel Alsthom	466	+1,06
Alcatel Cable	457	−1,72
CS Signaux(CSEE)	280	−8,70
Intertechnique 1	581	−8,16
Labinal	725	−2,81
Legrand	933	+1,96
Sagem SA	3150	+4,30
Schneider SA	242,20	[illegible]
Thomson-CSF	136	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	07-06-96	Diff.
G.F.C.	420,40	−0,14
Rue Imperiale(Ly)	4265	−2,95
Sefimeg	345,50	+0,43
Simco	464	−1,06
UIF	429	−1,37
Lucia	54	[illegible]
Silic	748	−0,79
Sogeparc (Fin)	667	−2,91
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	07-06-96	Diff.
Bollore Techno.	603	−2,42
Cerus Europ.Reun	109,80	[illegible]
CGIP	1212	[illegible]
Eurafrance	1983	−0,86
Gaz et Eaux	2195	−0,13
Lagardere (MMB)	139,60	−0,89
Marine Wendel	452	[illegible]
Nord-Est	139,60	−0,28
Paribas	317,70	+1,17
Suez	198,50	−0,50
Worms & Cie	270	+1,42
Navigation Mixte	758	+0,66
Parfinance	—	—
Montaignes P.Gest.	700	−3,97
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	07-06-96	Diff.
Bertrand Faure	182,20	[illegible]
Dassault-Aviation	706	[illegible]
De Dietrich	269	+0,09
Eramet	366,50	[illegible]
Fives-Lille	577	[illegible]
Legris Indust.	250	[illegible]
Metaleurop	57,50	[illegible]
Pechiney CIP	248	+3,76
Pechiney Intl	106,50	[illegible]
Peugeot	719	[illegible]
Renault	137	[illegible]
Strafor Facom	373,10	[illegible]
Valeo	276	[illegible]
Vallourec	242,60	[illegible]
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	07-06-96	Diff.
Anglo American #	327,60	−3,19
De Beers #	162,10	−3,46
Driefontein #	72,10	[illegible]
Gencor Limited #	20,10	+0,24
Harmony Gold #	56,50	−4,23
Randfontein #	36,50	[illegible]
Saint-Helena #	31,50	[illegible]
Western Deep #	219,50	−7,42
	—	—
	—	—

PÉTROLE	07-06-96	Diff.
Elf Aquitaine	379,10	+1,80
Esso	630	[illegible]
Geophysique	289	−4,30
Total	382	+2,22
BP France	140	[illegible]
Erap-Elf CPet.	330,10	−5,55
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	07-06-96	Diff.
Bail Investis.	848	[illegible]
Interbail	270,70	+3,26
Klepierre	631	[illegible]
Locindus	830	−4,04
Selectibanque	103	[illegible]
Unibail	530	[illegible]
Genefim	—	—
Immobail	115,50	[illegible]
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	07-06-96	Diff.
Accor	739	−0,80
BIS	677	+1,04
Canal +	1176	−2,18
Cap Gemini Sogeti	195	[illegible]
CEP Communication	441	−3,85
Club Mediterranee	481	+0,20
Eaux (Cie des)	552	−0,18
Ecco	1373	+18,72
Euro Disney	14,70	+7,29
Filipacchi Medias	995	+0,91
Havas	424,10	−4,04
Lyonnaise Eaux	500	+0,19
Publicis	404	[illegible]
S.I.T.A	1210	+7,17
Sligos	489	−0,82
Sodexho	2025	+1,39
Technip	470	+0,57
Scac Delmas(SVD)	—	—
Dauphin OTA	287	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.	—	—
TF1-1	627	+3,98
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	07-06-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,84	−0,08
CNB TMO 82-97 (S)	101	−0,59
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,18
CNB Suez 97 TMO(S)	—	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	101	−0,59
	—	—

LES PERFORMANCES DES SICAV OBLIGATAIRES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 31 mai

OBLIGATAIRES FRANÇAISES DE CAPITALISATION
Performance moyenne sur 1 an : 9,74 %, sur 5 ans : 49,90 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CPR OAT-PLUS	CPRGESTI	1	14,94	1	68,36	20711,30
PARTNER OBLIGATIONS 2002	LA MONDI	2	14,68	4	67,76	20166,81
FRASECUR	PARIBAS	3	14,17	13	63,54	253394,44
OAT INDICE GESTION	CDC GEST	4	14,11	—	—	17113,88
SYNTHESIS	CNCA	5	14,01	—	—	15618,96
LION OAT	CL	6	13,99	5	67,31	200924,45
BATI PREMIERE	INVESTIM	7	13,60	17	62,50	21322,03
OBLIPAR	PARIBAS	8	13,46	6	66,98	16794,12
FIMINDEX PREMIERE	FIMAGEST	9	13,43	12	63,54	10318,07
PROFICIUS	CNCA	10	13,36	67	55,32	1003,07
BIP OAT INDEX (C)	BIP	11	13,35	14	63,44	23112,10
BIP OAT INDEX (D)	BIP	12	13,35	15	63,32	17794,15
CPR OBLIG	CPRGESTI	13	13,31	8	65,16	2099
REFLEX PREMIERE (C)	SCAF	14	13,20	11	64,39	1886,91
REFLEX PREMIERE (D)	SCAF	15	13,20	10	64,40	1690,50
FINORD INDEX OBLIGATIONS	CDT NORD	16	13,17	24	60,31	3002,05
MDM LONG TERME	MDMASSUR	17	13,05	18	62,21	150,45
LION TRESOR	CL	18	13,03	53	56,19	2299,60
SELECTION PREMIERE	CCF	19	13,01	72	54,32	12770,77
FRUCTI-PREMIERE (D)	CCBP	20	12,96	21	60,76	12450,11
FRUCTI-PREMIERE (C)	CCBP	20	12,96	21	60,76	12450,11
UAP ALTO	UAP	22	12,96	16	62,58	161,74
CAPISCOR	SCOR	23	12,88	30	59,60	1192,11
STATE STREET OAT PLUS (D)	STATE ST	24	12,85	—	—	1478,42
STATE STREET OAT PLUS (C)	STATE ST	24	12,85	—	—	1478,42
LION INSTITUTIONNELS	CL	26	12,80	28	59,79	43061,59
TOPOBLIG	CPRGESTI	27	12,74	19	61,69	1874,38
EPARGNE INSTITUTIONS	CDT NORD	28	12,70	35	58,45	10988,38
AZUR-OBLIGATIONS (D)	GROUPAZU	29	12,66	2	67,87	306,86
AZUR-OBLIGATIONS (C)	GROUPAZU	29	12,66	2	67,87	306,86
PLACEMENTS REASSURANCE	SCOR	31	12,63	20	61,38	1112,77
OBLICIC REGIONS	CIC PARI	32	12,62	43	57,43	1167,67
UNI-GARANTIE (C)	CNCA	33	12,62	70	54,35	1669,89
UNI-GARANTIE (D)	CNCA	34	12,60	71	54,33	1357,73
MORGAN PREMIERE CATEGORIE	JP MORGA	35	12,60	36	58,22	1513,96
OPPORTUNITE OBLIGATAIRE	PARIBAS	36	12,53	27	59,98	77201,30
SELECTION VALEURS DU TRESOR	CCF	37	12,52	51	56,50	109033,30
OBLIFUTUR	CNCA	38	12,51	107	50,13	3870,92
SELECTION L PRIME	CCF	39	12,51	116	49,67	121717,66
FIMARENTE (C)	FIMAGEST	40	12,50	55	56,07	1764,08
FIMARENTE (D)	FIMAGEST	40	12,50	55	56,07	1764,08
MORGAN NET	JP MORGA	42	12,49	40	57,86	2156,25
SOGEPREMIERE (D)	SG	43	12,46	46	56,87	5133,14
SOGEPREMIERE (C)	SG	44	12,46	47	56,87	5619,12
UAP PREMIERE CATEGORIE (C)	UAP	45	12,45	44	57,34	12353,57
UAP PREMIERE CATEGORIE (D)	UAP	46	12,44	45	57,33	11581,88
GROUPAMA OBLIGATIONS	GROUPAMA	47	12,41	109	50,07	560,75
NOVEPARGNE	CHOLET	48	12,37	76	54 [illegible]	12433,58
PARTNER VT	LA MONDI	49	12,35	179	45,14	17580,64
PARIBAS CAPITALISATION	PARIBAS	50	12,20	29	59,74	2159,19
PLACEMENTS CAPITALISATION	NSM	51	12,20	50	56,53	18342,52
BRED OBLI-PREMIERE	BRED	52	12,18	106	50,34	4427,74
SUD HORIZON	L.B.	53	12,16	160	46,85	385,52
LION PLUS (C)	CL	54	12,10	48	56,86	1374,54
LION PLUS (D)	CL	54	12,10	48	56,86	1374,54
AVEC COUPON	BQ EUROF	56	12,09	66	55,40	1137,23
GAN RENDEMENT	GAN	57	12,06	—	—	5291,29
NATIO EPARGNE OBLIGATIONS	BNP	58	12,01	31	59,28	208,34
SELECTION RENDEMENT	CCF	59	11,95	79	53,25	212,69
PLACEMENTS OBLIGATIONS (D)	NSM	60	11,93	41	57,75	15438,60
PLACEMENTS OBLIGATIONS (C)	NSM	61	11,93	42	57,75	17874,17
SUVARENTE	CL	62	11,92	87	51,55	232,85
OBLITYS	SOGEPOST	63	11,89	—	—	570,01
LION OBLIGATIONS C	CL	64	11,78	69	54,36	1005,06
VICTOIRE OBLIREA	VICTOIRE	65	11,78	7	65,36	465,30
NATIO EPARGNE CAPITAL (C)	BNP	66	11,75	38	57,87	15356,40
NATIO EPARGNE CAPITAL (D)	BNP	66	11,75	38	57,87	15356,40
AGF FRANCE TAUX FIXE	AGF	68	11,73	68	55,21	6314,82
SAINT-HONORE CAPITAL	CF ROTHS	69	11,68	104	50,47	17317,11
PASQUIER RENDEMENT (C)	BIMP	247	6,44	227	39,90	148,35
MULTIASSOCIATIONS (C)	MULTIFON	248	6,37	211	42,51	21281,19
MULTIASSOCIATIONS (D)	MULTIFON	249	6,37	212	42,51	20168,48
ABF COURT TERME	ABF	250	6,35	187	44,44	1879,06
OBLI-CIAL (C)	CIAL	251	6,35	209	42,84	12944,17
OBLI-CIAL (D)	CIAL	252	6,35	210	42,83	11581,49
EPARC CONTINENT	CONTINEN	253	6,32	241	32,05	64,56
SOPRANE COURT TERME (D)	BACOT	254	6,26	192	[illegible]	8795,53
SOPRANE COURT TERME (C)	BACOT	255	6,26	193	[illegible]	9489,86
SESTERCES	BGP	256	6,19	208	42,87	86866,23
NATWEST TAUX VARIABLE (D)	NATWEST	257	6,18	—	[illegible]	1041,13
NATWEST TAUX VARIABLE (C)	NATWEST	258	6,08	—	[illegible]	1090,59
INDOSUEZ REGULARITE	INDOSUEZ	259	6,08	178	[illegible]	18344,64
HAUSSMANN INSTITUTIONNELS	WORMS	260	6,07	233	[illegible]	1652,89
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (C)	SNVB	261	6,06	201	[illegible]	11530,67
SNVB EPARGNE DYNAMIQUE (D)	SNVB	262	6,06	202	[illegible]	10489,63
BIP TRESORERIE	BIP	263	[illegible]	206	[illegible]	11932,07
PYRAMIDES OBLIG PLUS (D)	VERNES	264	6,03	—	[illegible]	10424,31
PYRAMIDES OBLIG PLUS (C)	VERNES	265	6,03	—	[illegible]	11314,01
BTP MONEPLUS	B BTP	266	5,95	181	[illegible]	19712,59
BFT COURT TERME	BFT	267	5,98	—	[illegible]	118002,01
PARIBAS EPARGNE (C)	PARIBAS	268	5,78	219	[illegible]	26877,42
PARIBAS EPARGNE (D)	PARIBAS	269	5,78	220	[illegible]	25094,07
PROVAL MT (D)	WORMS	270	5,64	235	[illegible]	11282,88
PROVAL MT (C)	WORMS	271	5,64	234	[illegible]	14808,35
ELAN SECURITE	ROTHSCHI	272	5,64	240	36,25	16814,22
COSMOS ELYSEES	ABF	273	5,63	216	[illegible]	188,07
ECOFI ARBITRAGE (C)	ECOFI FI	274	5,59	176	[illegible]	1765,80
ECOFI ARBITRAGE (D)	ECOFI FI	275	5,59	177	[illegible]	1630,74
NATWEST PREMIERE	NATWEST	276	5,43	222	[illegible]	1731,43
AA MOYEN TERME	GEREROPC	277	5,36	242	[illegible]	1472,29
PYRAMIDES PLACEMENTS	VERNES	278	5,26	215	[illegible]	42963,99
OPFIS CT+SICAV	ORSAY	279	5,23	—	—	294861,80
VIA OBLIGATAIRE	VIA BANQ	280	5,08	214	[illegible]	7193,18
ALFA LONG TERME (D)	GEREROPC	281	[illegible]	244	[illegible]	1057,49
ALFA LONG TERME (C)	GEREROPC	282	3,51	245	[illegible]	1463,34
ORSAY PREMIERE	ORSAY	283	2,96	191	[illegible]	1874,42
ORSAY VALORISATION	ORSAY	284	2,18	151	[illegible]	18538,72
FINANCE PREMIERE A	CL	285	−0,22	—	—	103924,73

OBLIGATAIRES FRANÇAISES COUPONS MULTIPLES
Performance moyenne sur 1 an : 9,02 %, sur 5 ans : 47,52 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
NATIO REVENUS	BNP	1	12,23	2	[illegible]	1069,48
FRANCE TRIMESTRIELLE	CDC GEST	2	11,84	—	—	5633,43
ECUREUIL TRIMESTRIEL	ECUREUIL	3	11,31	20	45,43	1954
EPAROBLIG	NATWEST	4	11,18	13	49,89	1249,97
PARIBAS REVENUS	PARIBAS	5	11,11	1	58,36	103,18
NORWICH REMUNERATION	NORWICH	6	10,86	—	—	110,45
REVENU-VERT	CNCA	7	10,79	17	47,48	1173,93
FINORD TRIMESTRIEL	CDT NORD	8	10,70	7	51,79	1097,46
LION TRIMESTRIEL 5	CL	9	10,15	10	50,84	4673,23
LION TRIMESTRIEL 4	CL	10	10,04	12	50,52	4525,73
FRUCTIDOR	CCBP	33	6,54	16	[illegible]	254,15
BIP CAPI-RENTE D	BIP	34	5,70	—	—	169,33
BIP CAPI-RENTE C	BIP	35	5,70	—	—	228,04
INTERETS TRIMESTRIELS	CORTAL	36	4,66	26	37,31	1069,56
REVENU MENSUEL	GEREROPC	37	3,63	28	36,44	2012,12

OBLIGATAIRES FRANÇAISES INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 9,59 %, sur 5 ans : 40,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
MDM OBLIG-INTER	MDMASSUR	1	23,86	6	54,51	124,44
CONVERGENCE EUROPE GESTION	CDC GEST	2	23,52	—	—	12433,41
INDOSUEZ MULTIOBLIGATIONS	INDOSUEZ	3	19,11	5	56,01	672,25
MDM ECU	MDMASSUR	4	18,62	7	32,35	130,56
VIVLONGTERME	FERRI	5	15,08	3	57,40	18812,68
VICTOIRE ANDROMEDE	ABEILLE	6	14,47	—	—	1267819,07
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (C)	INDOSUEZ	7	14,08	—	—	1226,08
INDOSUEZ STRATEGIE MONDE (D)	INDOSUEZ	8	14,08	—	—	1225,54
VICTOIRE SECURITE	VICTOIRE	9	13,58	2	59,28	190,41
VICTOIRE OBLIGATIONS	VICTOIRE	10	13,42	1	59,24	415,61
EUROPE PREMIERE	CDC GEST	11	13,30	—	—	1131,16
BIP INTER-OBLIGATIONS	BIP	12	12,26	4	57,21	81085,35
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (D)		13	12,15	9	51,48	2164,95
NORD-SUD DEVELOPPEMENT (C)	CDC GEST	13	12,15	9	51,48	2164,95
EPARGNE REVENU	CDT NORD	15	12,13	14	48,27	469,98
INTEROBLIG	SG	16	11,67	11	50,40	6393,74
VALEURS INTERETS PLACEMENTS	BIP	17	11,54	15	47,97	119881,70
ATHENA OBLIGATIONS	ATHENA B	18	11,39	19	45,56	259,04
AGF INTERFONDS	AGF	19	11,07	39	32,20	397,25
PARIBAS OBLIGATIONS PLUS (D)	PARIBAS	20	10,81	12	50,21	413,13
STRATEGIE RENDEMENT	LEGAL FR	58	6,72	34	37,18	1723,78
UNI-OBLIGATIONS	SANPAOLO	59	6,58	46	22,09	2962,68
CL INTER OBLIGATIONS	CL	60	6,37	—	—	128242,96
MONDOBLIG (D)	BGP	61	6,25	48	19,35	124,21
MONDOBLIG (C)	BGP	62	6,24	47	19,38	141,74
SOPRANE OBLIG-INTER	BACOT	63	6,20	—	—	11249,49
CPR MOBIDIV	CPRGESTI	64	6,12	17	46,57	89619,70
CPR CASH SME	CPRGESTI	65	5,81	18	46,22	15947,25
OBLILION	CL	66	5,70	22	[illegible]	1792,05
PRIVOBLIG	BIMP	67	5,60	31	[illegible]	304,83
OFIMABOND	OFIVALMO	68	5,32	43	27,06	10977,81
PRIMSET	SG	69	4,97	—	—	5452,36
INTERLION	CL	70	4,27	28	[illegible]	1874,40
ORSAY INTERNATIONAL BONDS	ORSAY	71	3,12	—	—	11040,28
CHASE INVESTISSEMENT	CHASE	72	2,97	33	[illegible]	17150,30

Les obligataires restent devant

Les sicav obligataires françaises affichent depuis cinq ans une performance supérieure à leurs homologues monétaires et actions.

Mieux que les monétaires

SUR CINQ ANS, les sicav obligataires françaises affichent encore aujourd'hui des performances légèrement supérieures à leurs homologues monétaires et aux actions. Elles le doivent avant tout à la forte baisse des taux à long *terme au cours de l'année 1995. Un* mouvement qui s'est interrompu depuis le début de l'année, puisque les taux à dix ans en France sont stables, autour de 6,60 %.

Du coup, les rachats ont commencé à se multiplier sur les sicav obligataires, profitant de façon un peu étonnante aux sicav monétaires dont la rémunération ne cesse pourtant de diminuer, en conséquence de la baisse des taux à court terme. Mais les réflexes traditionnels des épargnants sont les plus forts.

Pourtant, si la faiblesse de la croissance en Europe se prolonge, ce que semblent craindre de plus en plus d'analystes, les taux à long terme pourraient recommencer à baisser. La réduction un peu partout en Europe des taux à court terme dans la semaine du 3 au 7 juin, conséquence de la faiblesse de l'activité, milite pour cette hypothèse. Le Matif (marché à terme des obligations françaises d'Etat) s'était d'ailleurs redressé au début de la semaine, avant d'être victime vendredi de la chute du marché obligataire américain, qui craint à nouveau la surchauffe et l'inflation outre-Atlantique. Une situation totalement opposée à celle du Vieux Continent.

Les difficultés du marché obligataire américain, dont les taux à trente ans sont passés depuis janvier de moins de 6 % à plus de 7 % (les cours des obligations baissent quand les taux montent), ont fort logiquement des conséquences sur les sicav obligataires internationales orientées vers les Etats-Unis. C'est le cas notamment de Chase Investissement et de Orsay International Bonds, qui affichent les plus mauvaises performances des sicav internationales, soit respectivement + 2,97 % et + 3,12 % depuis douze mois.

Pour autant, la performance moyenne des sicav obligataires internationales sur un an (9,59 %) est presque équivalente à celle des sicav investies en *obligations françaises* (9,74 %). Ce qui signifie que les grands marchés obligataires non américains, notamment européens, ont un comportement similaire au marché français. Les meilleurs performances des sicav obligataires françaises sont réalisées sur un an par CPR OAT Plus (14,94 %), Partner Obligations, de La Mondiale (14,68 %), et Frasecur, de Paribas (14,17 %). En revanche, Finance Première, du Crédit lyonnais (−0,22 %), Orsay valorisation (2,18 %) et Orsay première (2,96 %) affichent les résultats les plus médiocres.

E. L.



La Banque de France ignore l'immobilisme de la Bundesbank

Le conseil de la politique monétaire de l'institut d'émission a surpris les opérateurs en annonçant, jeudi 6 juin, une baisse de 0,10 % du taux de ses appels d'offres, ramené de 3,70 % à 3,60 %

Les banques centrales d'Espagne, de Suède, du Danemark, d'Angleterre et de France, ont réduit cette semaine leurs taux directeurs. Cette salve de baisses, alors même que la Bundesbank reste immobile, a surpris les marchés financiers. La Banque de France a réduit, jeudi 6 juin, de 0,10 %, à 3,60 %, *le taux de ses appels d'offres, qui* n'avait plus été abaissé depuis le 11 avril. L'étonnement a été d'autant plus grand que le franc, affecté par les remous sociaux dans le secteur public, avait cédé un peu de *terrain face au mark. Cet assouplissement* monétaire est le bienvenu alors que la croissance économique a sérieusement ralenti au second trimestre. Aux Etats-Unis, l'annonce, vendredi 7 juin, d'une progres*sion plus forte que prévu des créations* d'emplois au mois de mai a provoqué un vif recul du marché obligataire.

LA SÉANCE du vendredi 7 juin a confirmé que les statistiques du chômage américain étaient bien l'indicateur économique à la mode sur les places financières internationales. *Leur publication a provoqué*, comme au début des mois de mars et d'avril, de très violentes secousses. Alors que les économistes prévoyaient 165 000 créations d'emplois aux Etats-Unis au mois de mai, leur nombre a été deux fois plus élevé : 348 000.

Fidèles à leur raisonnement, selon lequel un marché du travail trop dynamique finira immanquablement par provoquer des tensions salariales et inflationnistes et *obligera la Réserve fédérale* – peut-être dès le début du mois de juillet, lors de sa prochaine réunion – à resserrer sa politique monétaire, les investisseurs se *sont empressés* de vendre les obligations. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans – les taux montent quand le cours des titres baisse – a bondi en quelques minutes de 0,19 %, passant de 6,91 % à 7,10 %. Le choc s'est transmis, de façon toutefois atténuée, sur les marchés obligataires européens. Le contrat notionnel du Matif n'a cédé que 60 centièmes, soutenu il est vrai par l'assouplissement monétaire décidé la veille par la Banque de France.

Un geste politique

taux de base (en %)

11 – 10,5 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 5,75 7 juin

1992 – 93 – 94 – 95 – 96

Source : Bloomberg

La baisse d'un quart de point du taux de base de la Banque d'Angleterre a été considérée comme un geste politique destiné à regagner la confiance des électeurs.

L'institut d'émission français n'a guère l'habitude de surprendre les marchés financiers, surtout de façon agréable. C'est pourtant ce qu'il a fait, jeudi 6 juin, en annonçant une baisse de 0,10 % du taux de ses appels d'offres, le principal instrument de refinancement des banques françaises. A la veille de la réunion du conseil de la politique monétaire (CPM), les analystes étaient pourtant persuadés que celui-ci allait opter pour le *statu quo* sur son principal taux directeur, comme il l'avait fait depuis le 11 avril.

Ils ne voyaient guère de raison pour que le CPM ait changé d'avis depuis sa précédente réunion, il y a deux semaines. En premier lieu, la Bundesbank avait, elle, choisi, jeudi 30 mai, le *statu quo*. Elle avait en particulier reconduit, à 3,30 %, pour deux semaines, le niveau de ses prises en pension hebdomadaire (REPO). Elle avait jugé insuffisant le ralentissement de la croissance de l'agrégat de monnaie M3 observé au mois d'avril : 11,2 % (après 12,3 % en mars), un rythme bien supérieur à l'objectif de progression, compris entre 4 % et 7 %, *qu'elle s'est fixé pour l'année. Le* taux des appels d'offres français étant étroitement lié à celui du REPO allemand, l'immobilisme de la Bundesbank *semblait impliquer* une attitude identique de la Banque de France.

Les opérateurs s'étaient d'ailleurs accoutumés à l'idée que l'écart entre les deux taux directeurs français et allemands allait désormais rester stable, à 0,4 %. Les responsables monétaires français accréditaient ce scénario en répétant à l'envi qu'en termes réels (hors inflation), les rendements à court terme à Paris étaient désormais inférieurs à ceux de Francfort (1,4 % contre 1,7 %).

IMPATIENCE FRANÇAISE

Plusieurs éléments étaient même apparus, depuis deux semaines, de nature à empêcher toute initiative de l'institut d'émission français. En premier lieu, les statistiques du produit intérieur brut (PIB), publiées vendredi 31 mai, avaient révélé une croissance plus forte que prévu (+1,2 %), semblant diminuer du même coup la nécessité d'un assouplissement monétaire. En deuxième lieu, le franc se montrait un peu moins vigoureux, affecté par les remous sociaux dans le secteur public. Au moment même où les neuf membres du CPM commençaient leur réunion, le franc s'échangeait à 3,3920 francs pour 1 deutschemark. Or il n'est pas dans les habitudes de la Banque de France de baisser sa garde quand le franc cède ne serait-ce qu'un pouce de terrain face à la monnaie allemande.

Comment dès lors expliquer ce changement d'attitude et ce geste presque audacieux ? La Banque de France aurait-elle décidé de s'affranchir de la tutelle de la Bundesbank ? Aurait-elle pris en compte le *décalage monétaire qui existe* entre les deux pays (alors que M3 progresse très fortement outre-Rhin, il a augmenté à un rythme très modeste de 2,9 % en France au mois d'avril) pour déconnecter sa politique de celle mise en œuvre à Francfort ?

Les experts rejettent catégoriquement cette interprétation. Ils estiment que la Banque de France n'a nullement l'intention de ramener ses taux au niveau de ceux de l'institut d'émission allemand ni, *a fortiori*, au-dessous. Ils jugent en revanche que la banque centrale française, à défaut de velléités d'indépendance vis-à-vis de Francfort, a pu éprouver quelque impatience devant l'immobilisme monétaire allemand. Comme tous les observateurs, les membres du CPM, qui ne disposent pas à cet égard d'informations privilégiées, avaient parié sur une baisse rapide du REPO lorsque la Bundesbank avait réduit, à la mi-avril, d'un demi-point son *taux d'escompte et son taux Lombard*. Ce mouvement tardant toutefois à se concrétiser, ils se sont finalement décidés à agir seuls.

La Banque de France est également consciente de l'impact favorable qu'aura sur le climat général des affaires et l'activité économique – qui a donné des signes nets d'essoufflement au deuxième trimestre – une détente des taux d'intérêt. Elle cherche enfin à encourager et à récompenser les efforts de rigueur budgétaire du gouvernement qu'elle a elle-même réclamés à cor et à cri.

Pierre-Antoine Delhommais

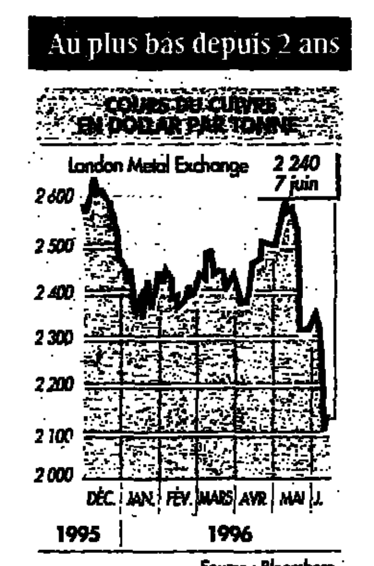
Hausse du dollar face au yen

La chute du marché obligataire américain, vendredi 7 juin, à la suite de la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis au mois de mai, a épargné le dollar. Le billet vert a terminé la semaine sur une note soutenue, s'échangeant à 1,5370 mark, 5,20 francs et 109,30 yens.

Jeudi, la monnaie américaine était montée jusqu'à un cours de 109,45 yens, son niveau le plus élevé depuis dix-huit mois face à la devise nippone. La publication, vendredi matin, de la dernière enquête trimestrielle de conjoncture réalisée par la Banque du Japon – le Tankan –, qui a reflété une croissance économique plus forte que prévu, n'a pas réussi à renverser cette tendance. Le rebond de l'économie nippone risque pourtant de relancer les spéculations sur un éventuel resserrement de la politique monétaire japonaise, lequel rendrait le yen plus attractif. Il est vrai que, parallèlement, la Réserve fédérale américaine pourrait elle aussi être amenée à relever ses taux afin d'éviter toute surchauffe de l'économie.

MATIÈRES PREMIÈRES

Au plus bas depuis 2 ans



Source : Bloomberg

LE CUIVRE a été gagné par la fièvre sur le London Metal Exchange (LME) : deux heures d'une activité proche de la panique ont suffi, jeudi 6 juin, pour lui faire perdre 15 % de sa valeur. En cours de séance, le prix à trois mois est tombé à 1 910 dollars la tonne, perdant *337 dollars* par rapport à la veille. Du jamais vu de mémoire de *trader*.

L'ampleur et la rapidité de la chute ont surpris tout le monde. Les responsables du LME ont dû intervenir sur le marché pour le calmer. La tentative a été payante et, à la clôture, les prix s'étaient légèrement repris, à 2 105 dollars.

Entre mai et juin, le métal rouge aura plongé de 25 %. Un industriel parisien explique en partie ce phénomène par l'annonce, en début de semaine, d'une hausse des stocks de cuivre dans les entrepôts du LME (308 000 tonnes actuellement) révélant l'atonie du marché, alors que d'importants contrats chinois attendus par le marché depuis plusieurs semaines ne se concrétisaient toujours pas. De nombreux intervenants financiers ont pris peur. Ils ont voulu *« se couvrir »*, c'est-à-dire se garantir contre les fluctuations des prix et, lorsque l'un d'entre eux a mis brusquement un tonnage important sur le marché déjà tiré à la baisse, il a déclenché un *« effet de boule de neige »*. Plus les prix baissaient, plus les courtiers vendaient...

Curieusement, estime un autre professionnel, ce sont les contrats à terme qui ont provoqué la chute. Le cuivre qui se traite au comptant reste plutôt stable : il s'établissait le 7 juin à 2 585 dollars la tonne contre 2 240 pour les livraisons à 3 mois.

Le cuivre, comme la plupart des non-ferreux, *est soutenu par la* forte expansion de l'Asie du Sud-Est et par la bonne tenue nord-américaine. L'Europe reste à la traîne. Alors qu'à l'est on ne voit rien de nouveau, l'espoir d'une reprise reste lié à la Chine, qui a besoin de reconstituer ses stocks stratégiques. L'offre s'annonce en 1996 plus forte que la demande, gonflant d'autant les stocks. Et, sauf surprise, les prix continueront à baisser.

Carole Petit

Marché international des capitaux : le poids des incertitudes européennes

LES INCERTITUDES de la construction européenne commencent à prendre une importance prépondérante sur le marché des capitaux. Vue de Tokyo, la situation apparaît si confuse que certains investisseurs ont décidé d'interrompre leurs acquisitions de titres internationaux libellés en devises européennes, préférant le dollar. En Europe même, le problème se pose avec acuité, incitant tout particulièrement les emprunteurs à la plus grande prudence. On en a eu de nombreux exemples durant la première semaine de juin, dont les plus frappants proviennent du marché des titres en francs luxembourgeois.

Ce marché doit son succès au fait que *ses taux d'intérêts sont inférieurs aux taux* associés au franc belge, alors que, pourtant, les deux devises ont la même valeur extérieure. La différence de rendement, *qui attire les emprunteurs, s'explique* par des disparités fiscales, le fisc luxembourgeois ne prélevant aucune retenue à la source sur les revenus de placements des capitaux. Les deux pays sont liés par un traité d'union monétaire jusqu'en 2002.

Jusqu'au début de ce mois, les débiteurs étaient partagés quant à la solidité de ce traité. Le camp des sceptiques est en train de se renforcer rapidement, comme viennent d'en témoigner les deux emprunteurs étrangers qui ont levé des fonds en francs luxembourgeois la semaine passée. Il s'agit d'une entreprise qui bénéficie de la double garantie du Danemark et de la Suède et d'un établissement public allemand. L'un et l'autre sont des habitués du marché luxembourgeois et jamais, auparavant, ils n'avaient jugé utile de se prémunir contre un éventuel risque de change entre les deux francs.

L'emprunteur nordique considère aujourd'hui que le risque est réel et qu'à *l'avenir, il ne le courera plus. Quant à l'établissement* allemand, il a pris la précaution, pour la première fois, de s'assurer contre une possible modification des parités. De tels changements d'attitude sont dus à la perspective de l'euro, la future monnaie européenne, à laquelle le Luxembourg pourrait prétendre immédiatement car il remplit toutes les conditions préconisées par le traité de Maastricht.

Du fait de l'ampleur de la dette publique, la Belgique est dans une position beaucoup moins confortable. Si elle ne parvenait pas à s'associer d'emblée à l'Union monétaire, le traité qui unit les deux francs cesserait d'être en vigueur. L'euro, qui serait alors la devise du Luxembourg, pourrait être beaucoup plus fort que le franc belge qui subsisterait de son côté.

UN PLACEMENT POUR L'AVENIR

Il faut préciser que dans la plupart des cas, les emprunteurs n'ont pas l'emploi des francs luxembourgeois. *Ils ont besoin de* ressources libellées dans leur propre monnaie ou en dollars. A cette fin, ils concluent des contrats d'échange avec des établisse*ments financiers spécialisés*. Mais ces contrats partent normalement du franc belge, le marché du franc luxembourgeois n'étant pas assez développé pour permettre directement de de telles opérations. Le risque résiduel se situe à ce niveau, dans le passage d'un franc à l'autre.

L'emprunt international le plus remarquable de la semaine a été émis, vendredi 7 juin, par Rabobank, une banque néerlandaise qui jouit d'un excellent crédit. Son montant est de 500 millions de florins pour une durée inhabituellement longue, son échéance finale étant 2018. Il ne rapportera rien durant les dix-huit premières années et son remboursement, y compris les intérêts, se fera en cinq annuités à partir de 2014. Calculé comme s'il s'agissait d'obligations classiques, le rendement est voisin de 7 %.

La formule répond à la demande de nombreux parents soucieux d'assurer le financement des études des enfants qui naissent *aujourd'hui. Elle convient* également à ceux qui songent à leur retraite. En plus de son ingéniosité, cette affaire a le mérite de faire fi des incertitudes du mo*ment et d'offrir, pour une fois, des pers*pectives à long terme. La plupart des émissions libellées dans des monnaies européennes et offertes en souscription à des particuliers sur le marché international sont de courte durée (trois, quatre ou cinq ans) et, partant, entretiennent les craintes ambiantes liées à une éventuelle introduction de l'euro.

Christophe Vetter

Wall Street sème le doute sur les places européennes

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 0,93%	↗ + 0,96%	↘ – 0,38%	↘ – 1,09%	↗ + 0,58%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

ENTRE TOUTES les grandes places boursières internationales, Wall Street a plutôt bien tiré son épingle du jeu au cours des derniers jours, parvenant à terminer la semaine en hausse après avoir semé le trouble sur le Vieux Continent. L'indice Dow Jones a terminé vendredi à 5 697,11, en hausse de 53,93 points, soit un gain de 0,96 % sur la semaine.

« La semaine s'est résumée en une journée », a indiqué Hugh Johnson, responsable chez First Albany, en faisant référence à l'annonce vendredi, par le département du travail, de la création de 348 000 emplois en mai, contre 165 000 prévus par les analystes. *« Cette semaine a été très positive pour Wall Street. Nous avons eu une très mauvaise surprise du côté de l'emploi, mais le marché a réussi à s'en débarrasser »*, a observé M. Johnson. Selon lui, les dernières statistiques de l'emploi impliquent que la Réserve fédérale pourrait resserrer le coût du crédit dès la prochaine réunion de son comité monétaire le 2 juillet.

En Europe, les baisses hebdomadaires qu'affichent les places de Londres et de Paris sont essentiellement le fait de la dernière séance. Pour la seule journée de vendredi, Londres a abandonné 1,4 % et Paris 1,46 %, alors que ces deux places affichaient encore des *gains substantiels après quatre* jours de cotations. La Bourse de Londres termine la semaine sur un repli de 1,09 %, l'indice Footsie des cent principales valeurs perdant 41 points, à 3 706,8 points.

C'est la troisième semaine de baisse consécutive pour la Bourse de Londres. Avant la séance de vendredi, les valeurs avaient peu évolué. Les volumes de transactions observés ont été plus faibles que la moyenne. Dès mardi, la perspective des chiffres de l'emploi américain a incité les investisseurs à la prudence. Pour l'avenir, les analystes ne sont guère optimistes sur la capacité de Londres à reprendre de l'altitude : la maison de courtage américaine Goldman Sachs voit même l'indice Footsie descendre jusqu'à 3 400 points à la fin de l'année, estimant que les valeurs britanniques sont surévaluées. *« Il se pourrait bien que le meilleur soit derrière nous »*, a remarqué Bob Semple, de NatWest Markets.

En outre, la Bourse craint de plus en plus un relèvement des taux d'intérêt en Grande-Bretagne. La baisse d'un quart de point du taux directeur de la Banque d'Angleterre, décidée jeudi par le gouvernement, a été mal reçue par le marché qui y a vu une décision électoraliste.

FRANCFORT ÉPARGNÉE

A la Bourse de Paris, les mêmes causes ont provoqué les mêmes effets. Les chiffres américains pesant sur les marchés de taux ont entraîné les valeurs françaises à la baisse. L'indice CAC 40 n'a toutefois reculé que de 0,38 % sur la semaine, à 2 101,99 points. Interrogé par Reuter, Gérard Augustin-Normand, président de Richelieu Finance, estimait vendredi soir que le marché français avait profité des chiffres américains pour consolider. La semaine prochaine, *« Paris va chercher de nouvelles raisons d'espérer, qu'il pourra trouver dans une éventuelle poursuite de la baisse des taux en Europe »*, a-t-il expliqué. Mais il considère que *« la Banque de France n'a qu'une faible marge de manœuvre »* et que *« Paris est actuellement assez chère en terme de PER [price earning ratio,* le rapport cours/*bénéfice] »*.

Seule place européenne épargnée par le coup de froid américain de fin de semaine, en raison de son heure de clôture, Francfort a vécu une semaine au ralenti, entrecoupée d'un jour de congé jeudi. Seul le regain de santé du dollar a animé quelque peu le marché, mais dans des volumes de transactions très ténus, relève la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. L'indice DAX s'est établi à 2 557,43 points vendredi, en hausse de 0,58 % par rapport à la clôture du vendredi 31 mai. La semaine a été d'autant plus calme que de nombreux opérateurs avaient décidé de prendre un week-end prolongé à partir de jeudi.

La place francfortoise avait commencé la semaine sur une baisse de 0,39 %, limitant les pertes après le fort recul de Wall Street le vendredi précédent. La Bourse a enregistré des gains modestes les jours suivants. *« Les hausses enregistrées ces dernières semaines, de même que les faibles volumes de transactions, vont entraîner des mouvements de correction dans les semaines à venir »*, a estimé la Commerzbank. La fourchette de correction à la baisse devrait se situer entre 2 480 points et 2 500 points, a-t-elle précisé.

La Bourse de Tokyo a terminé la période en baisse, n'ayant connu que deux séances de hausse – mardi et mercredi – dans un marché déprimé par les faibles perspectives de reprise de l'économie japonaise à court terme. L'indice Nikkei a terminé la semaine en baisse de 0,93 % à 21 751,81 points. Le volume moyen des échanges quotidiens s'est réduit à 332,8 millions de titres, contre 397 millions la semaine dernière.

« La tendance baissière du marché devrait se confirmer en raison du maintien des taux à un niveau historiquement bas et du repli du yen face au dollar », a pronostiqué Takashi Ootsubo, directeur de Fuji Investment Trust Management. *« Le marché dispose d'une faible marge de hausse du fait de son manque d'activité »*, a-t-il ajouté.

La publication, vendredi, du rapport trimestriel *Tankan* de la Banque centrale (BoJ), faisant état d'un regain de confiance inattendu des industriels, n'a pas permis aux valeurs de reprendre le dessus en fin de semaine.

F. Bn

AUJOURD'HUI

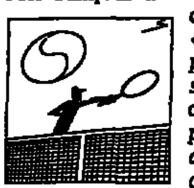
SPORTS

TENNIS La finale messieurs des Internationaux de France de Roland-Garros opposera, dimanche 9 juin, le Russe Evgueni Kafelnikov, tête de série n° 6, à l'Allemand Michael Stich (n° 15). ● LA SURPRISE est venue du joueur de l'Est, qui, dans la chaleur du central, a éliminé l'Américain Pete Sampras (n° 1). Dominé en trois manches, celui-ci s'est dit à bout de forces après un parcours exténuant jusqu'en demi-finales. ● MICHAEL STICH a balayé le Suisse Marc Rosset (n° 14), qui a semblé dépassé par l'enjeu du match en s'inclinant, lui aussi, en trois sets. ● EN DOUBLE DAMES, l'Américaine Gigi Fernandez et la Biélorusse Natasha Zvereva (n° 2) rencontreront, dimanche, Lindsay Davenport et Mary Jo Fernandez (n° 4). Les Américaines ont battu l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario et la Tchèque Jana Novotna (n° 1), qui, la veille, avaient disputé une demi-finale du simple dames.

Evgueni Kafelnikov hisse la Russie en finales de Roland-Garros

Le numéro 7 mondial a mis fin au superbe parcours de Pete Sampras en demi-finales des Internationaux de France. Surtout connu pour sa capacité à accumuler les matches en simple et en double, il mise sur l'ultime partie, contre l'Allemand Michael Stich, pour accroître sa notoriété

EVGUENI KAFELNIKOV a brandi sa raquette en fixant la pointe de ses chaussures maculées de terre battue. Comme s'il s'en voulait de priver Pete Sampras de cette finale tant convoitée.



ROLAND-GARROS

« Pete n'était pas dans son assiette, a-t-il déclaré. *C'est un peu frustrant d'avoir gagné comme ça, mais je suis si heureux d'être en finale. »* Sous les 34 degrés de chaleur du central, vendredi 7 juin, le numéro un mondial a payé sa débauche d'énergie des jours précédents. A force de patience, il avait vaincu les maîtres ès terre battue : Sergi Bruguera et Jim Courier. Dans une salle de conférence de presse pleine, la poignée de journalistes russes témoins de l'exploit d'un compatriote de vingt-deux ans n'a pu contenir ses applaudissements. Seul Alex Metreveli, aujourd'hui citoyen géorgien, défait en trois sets par le Tchèque Jan Kodes en finale de Wimbledon en 1973, était parvenu à ce stade d'un tournoi du Grand Chelem.

Kafelnikov marquera doublement les mémoires parisiennes. Samedi 8 juin, la veille de sa finale de simple, il devait disputer, pour se mettre en jambes, la finale du double face à la paire franco-suisse Guy Forget-Jakob Hlasek. Après sa victoire sur Sampras, son partenaire le Tchèque Daniel Vacek s'extasiait : *« Evgueni est incroyable, il n'a concédé qu'un set en simple cette quinzaine, au tie-break en quart de finale contre Richard Krajicek. Et encore, il lui en a fait cadeau. Il est tellement sérieux qu'après chacun des ses simples, nous avons encore fait une petite demi-heure d'entraînement, mais on fera sans doute une exception aujourd'hui. La journée a été éprouvante mentalement. »*

Kafelnikov a également surpris Michael Stich. L'Allemand, vainqueur de Marc Rosset en demi-finales, tablait sur l'expérience de Sampras en tournoi du Grand Chelem. Mais, malgré les encouragements du public prodigués à son adversaire, le blond Russe n'a pas faibli. *« Peut-être parce que j'ai grandi »*, a-t-il suggéré, en référence à sa demi-finale trop brève de l'an passé sur cette même terre battue.

Il s'y était invité aux dépens d'André Agassi pour s'incliner en trois manches face au vainqueur du tournoi : l'Autrichien Thomas Muster. La perspective d'un nouveau face-à-face avec Stich réjouit Kafelnikov. Sur neuf rencontres préalables, il en a remporté, six, dont trois sur quatre sur terre battue. Il a, en outre, abordé la quinzaine bien plus confiant que l'an passé. A l'époque, il avait même failli renoncer.

L'AIR INQUIET

« J'ai enfin trouvé une bonne tactique pour la terre battue, mais je préfère la garder pour moi, affirme-t-il. *L'année dernière, j'avais connu quatre semaines de galère sur cette surface. J'ai travaillé dur, depuis. »* Chacune des sept semaines qui ont précédé Roland-Garros, Kafelnikov a joué un tournoi sur terre battue : il l'a emporté à Prague et est parvenu en demi-finales à Hambourg avec une victoire sur Bruguera.

Depuis son arrivée chez les professionnels en 1992, Kafelnikov n'a pas chômé. En 1994, il avait joué 171 matches en simple ou en double : plus que n'importe qui sur le circuit. Et il terminait, fait rarissime, sa saison parmi les vingt meilleurs mondiaux dans les deux spécialités. Aujourd'hui numéro 7 mondial, il est ravi d'être *« devenu quelqu'un »*. Même s'il ratatine instinctivement sa haute taille (1,90 mètre) et prend toujours l'air vaguement inquiet lorsqu'on l'interroge.

Conscient de sa valeur intrinsèque, Evgueni Kafelnikov a longtemps considéré qu'on ne lui accordait pas la déférence méritée. En remportant en 1994 les trois titres qui l'ont hissé aux portes du Top 10, il a forcé le respect. *« Maintenant, Sampras et Stich me parlent,* disait-il fièrement à l'automne de cette même année. *Ils me demandent de m'entraîner avec eux, et ça signifie beaucoup.*

Ce talentueux fainéant s'est « réveillé » lorsqu'il a vu percer son copain Andreï Medvedev, plus travailleur, deux ans avant lui. *« Jusqu'à douze ans, j'étais meilleur que lui, alors il n'y avait pas de raison »*, rappelle Kafelnikov, dernier produit du régime ex-soviétique en matière de tennis.

Dans sa ville natale de Sotchi, station balnéaire des bords de la mer Noire où le temps lambine, Evgueni a été repéré à six ans par une amie de la famille pour ses qualités athlétiques. Sur les courts en terre battue en plein air, il tapait dans de vieilles balles. Suffisamment bien pour rejoindre l'équipe nationale junior ex-soviétique dirigée par Anatoli Lepeshin, son entraîneur actuel. Ce petit homme rondouillard et peu friand de publicité lui a, depuis, sauvé la mise.

Rêveur et fauché, Kafelnikov faillit bien voir sa carrière avorter par manque de moyens après l'effondrement des structures sportives de l'Union soviétique éclatée. Condamné au chômage, Lepeshin l'a installé à Moscou début 1992 avec des conditions optimales d'entraînement dans leur pays en pleine mutation : des partenaires à sa mesure et autant d'heures sur le court qu'il était nécessaire à une préparation de haut niveau.

Et le puissant groupe McCormack, qui gère la carrière de nombreux sportifs, a déniché les sponsors qui ne regrettent pas leur pari. Dans l'ombre, Lepeshin veille sur son poulain, lui signalant ses moindres failles sur le court comme dans la vie. *« Il veut que je garde les pieds sur terre »*, l'excuse Evgueni, qui, sans vouloir ouvertement l'avouer, comprend sans doute mieux aujourd'hui pourquoi on lui prédit depuis déjà deux ans un avenir de numéro un mondial.

Patricia Jolly

Pete Sampras anéanti par son héroïsme

PUISQU'IL AVAIT ÉTÉ sublime, Roland-Garros le tenait pour son héros. Dans toutes les bouches, dans toutes les oreilles, le parcours de Pete Sampras s'est fait épopée. Pour arriver en demi-finales, il avait notamment terrassé Sergi Bruguera, Todd Martin et Jim Courier, tous trois en cinq sets. En raison de ce parcours triomphal, il était devenu le favori. A cause de ce cheminement si épineux, il a été éliminé, vendredi 7 juin, par Evgueni Kafelnikov, en demi-finales d'un tournoi qu'il n'a toujours pas gagné.

Lorsqu'il s'effondre de fatigue, dans sa victoire sur Jim Courier, mardi, le numéro un mondial a bataillé 21 sets, 213 jeux pendant près de quatorze heures dans ses cinq matches, soit cinq heures de plus que son futur adversaire. S'il s'est étonné de lui-même et de ses talents, Pete est épuisé. Ses jambes lui font mal, sa force de concentration a été mise à extrême épreuve. Il a remué tant d'émotions, dont celle, bien sûr, du deuil de Tim Gullikson, son entraîneur. Mercredi, il veut tenter de tout gommer de ses fragilités. Il pose sa raquette pour s'offrir une journée de détente entre son hôtel et les promenades, et n'écoute plus les louanges. La télévision est éteinte, les journaux pliés.

Que sait-il de l'état de ses forces ? Une grande fatigue dont il veut pouvoir contenir les dégâts jusqu'à dimanche. Las, elle l'assaille dès le début de la demi-finale, la chaleur tuant ses dernières énergies. Le premier set se passe, dur et déjà éprouvant. Sourcils bas, dos cassé, Pete s'échine à chercher des clés qu'il ne trouve pas. Kafelnikov est tenace et sans faille. Bientôt, Sampras sauve deux balles de break. Pour s'infliger le tie-break. Il s'y accroche, laisse filer la manche. en commettant trop de fautes.

C'est la fin du match. Les deux prochains sets seront tristes. Trop fourbu pour aller ramasser des amorties, trop éreinté pour tendre son corps à la recherche d'un passing-shot, Pete Sampras s'éteint dans la deuxième manche sans gagner son service. Il perd la partie en trois sets secs. En ayant servi neuf aces.

PNEU CREVÉ

« Je ne sais pas ce qui est arrivé, dit-il. *En rentrant sur le central, j'avais du jus. Très vite, j'ai été très, très, très, fatigué. Après la perte du premier set, j'ai senti que quelque chose s'était cassé. C'est comme si j'avais crevé un pneu. Il y avait eu tous ces matches. »* Et puis, ces trop-pleins : la lutte pour le seul titre du Grand Chelem qui lui manque encore, le deuil et les adversaires, presque tous battus à l'extrême limite de ses forces. *« De ma carrière,* dit-il, *je n'ai jamais été aussi crevé émotionnellement, physiquement, mentalement. »*

Il ne se sera jamais imaginé en vainqueur dans une partie devenue douloureuse. Il en est terriblement déçu. Match après match, il avait compris comment apprivoiser cette terre battue. *« Contrairement à l'année dernière et à toutes les autres années, je sais désormais que je peux gagner Roland-Garros parce que j'y ai battu d'anciens vainqueurs. »* Pete Sampras rentrait aux Etats-Unis, samedi. Il reviendra en Europe pour disputer les championnats de Grande-Bretagne, à Wimbledon, où il est le triple tenant du titre. D'une semaine de vacances, il espère revenir en champion moins fragile : *« Pour y retrouver mes sensations et mes bons souvenirs. »* Pour gagner en son jardin une quatrième fois.

Bénédicte Mathieu

RÉSULTATS

BASKET-BALL
NBA (finale)
Chicago-Seattle 92-88
Chicago mène la série 2-0

CYCLISME
CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ
5e étape : contre-la-montre à Beaumes-de-Venise
1. M. Induraín (Esp., Banesto), les 42,1 km en 49 min 31 s ; 2. T. Rominger (Sui.), à 28 s ; 3. C. Boardman (G-B), à 40 s ; 4. L. Jalabert (Fra.), à 50 s ; 5. L. Brochard (Fra.), à 1 min 49 s.
Classement général : 1. L. Jalabert (Fra., ONCE), 20 h 29 min 43 s ; 2. M. Induraín (Esp.), à 3 s ; 3. T. Rominger (Sui.), à 1 min 42 s ; 4. L. Brochard (Fra.), à 1 min 46 s ; 5. R. Virenque (Fra.), à 1 min 58 s.

TENNIS
INTERNATIONAUX DE FRANCE
Simples messieurs
Demi-finales : E. Kafelnikov (Rus., n° 6) b. P. Sampras (E-U, n° 1) 7-6 (7-4), 6-0, 6-2 ; M. Stich (All., n° 15) b. M. Rosset (Sui., n° 14) 6-3, 6-4, 6-2.

Zinedine Zidane et Youri Djorkaeff veulent profiter de l'Euro 96 pour faire fructifier leur association

La réussite de l'équipe de France dépend de ses deux meneurs de jeu

Après le match d'ouverture, Angleterre - Suisse, samedi 8 juin, puis Bulgarie-Espagne, Danemark-Portugal et Allemagne-République tchèque, dimanche, l'équipe de France entame l'Euro 96, lundi 10 juin, contre la Roumanie à Newcastle. L'équipe d'Aimé Jacquet mise sur l'alliance entre Youri Djorkaeff et Zinedine Zidane, deux milieux offensifs, pour tenir les promesses d'une série de 23 matches sans défaite.

NEWCASTLE
de notre envoyé spécial

Aimé Jacquet va enfin savoir. L'Euro 96 s'apprête à livrer cette *« vérité du terrain »* que le sélectionneur national honore comme les anciens vénéraient les éléments naturels qu'ils savaient indomptables. Qui est entraîneur depuis vingt ans a forcément appris à respecter cette évidence au ras du gazon. *« On peut aller au bout »*, lance-t-il à la « une » de *L'Equipe*. On peut également sombrer en rade, doit-il se dire en son for intérieur. Un premier élément de réponse devrait arriver, lundi 10 juin, face à la Roumanie, à Newcastle. Aimé Jacquet l'attend avec impatience et, sans doute, un soupçon de fatalisme.


EURO 96

« Cette équipe n'a rien gagné pour l'instant », explique le responsable technique. Elle n'a rien perdu non plus : 23 matches sans défaite, c'est a priori le gage de ne pas être ridicule. Depuis deux ans et demi qu'il s'est vu confier le destin des Bleus, après la déroute de 1993, Aimé Jacquet est invaincu. Il ne s'est pourtant épargné aucune élucubration, aucune piste, voire aucun errement, pendant tout ce temps. Patiemment, il a tamisé les championnats de clubs, il a pressé la jeune et fine fleur du football jusqu'à en extraire l'essence, ces vingt-deux joueurs que les grands d'Europe s'arrachent aujourd'hui à prix d'or.

Au hasard de ses manipulations de petit chimiste, le sélectionneur est également tombé sur une jolie trouvaille. Il en est venu à associer Zinedine Zidane et Youri Djorkaeff. Un coup d'essai, un parmi tant d'autres. Physiquement, il y avait quelque chose de l'assemblage de la carpe et du lapin entre le colosse aux rondeurs nonchalantes et l'intenable pète-sec de la surface de réparation. Dans le jeu, un duo s'est immédiatement fait jour, dont l'inespérée complémentarité fait se pâmer d'aise même les intéressés.

DOUBLE EMPLOI

« Sur le terrain, c'est né brutalement. C'était la solution. Elle s'est imposée, même à nous, raconte Youri Djorkaeff. *A deux, on s'est mis à faire la différence. L'un fait la passe, l'autre la met au fond. »* Simple comme un moteur à deux temps.

Encore fallait-il y penser. L'idée de jumelage n'est pas venue d'emblée. La première rencontre entre les comparses se déroula en A', contre la Biélorussie, au début de 1995. Elle n'a laissé ni à l'un ni à l'autre de souvenir particulier, si ce n'est celui d'une cohabitation plutôt réussie. Aimé Jacquet, lui, rejeta cette option pendant un an. Le jeu des deux hommes se ressemblait trop à son goût. Il y avait double emploi.

Zinedine Zidane a d'ailleurs été appelé en équipe de France, le 17 août 1994, contre la République tchèque afin de pallier la blessure de Youri Djorkaeff. Les deux joueurs ont été sélectionnés en alternance durant cinq matches. Pendant deux autres rencontres, ils se sont remplacés en cours de partie. Il a fallu patienter jusqu'au 16 août 1995 et France-Pologne pour que les doublures se côtoient enfin. Et encore le pas de deux ne dura-t-il que vingt et une minutes, le temps pour Youri Djorkaeff de marquer le but égalisateur et de sauver la dernière chance de qualification de la France.

Les fiançailles se firent, on le voit, dans les règles les plus strictes. Heureusement, les impétrants avaient su imposer leur sélection, chacun de son côté, chacun dans son registre, l'un par sa technique virtuose, l'autre par son insolence à marquer. Ils furent finalement unis le 6 septembre 1995, face à l'Azerbaïdjan, puis le 11 octobre en Roumanie pour une victoire capitale. Depuis lors, les Bleus n'ont cessé de repousser leurs limites et le tandem d'étendre son magistère jusqu'aux portes de l'Euro, où ils se doivent de faire bonne figure. *« C'est notre première grande compétition ensemble*, explique Youri Djorkaeff. *Nous serons forcément épiés. »* En une demi-douzaine de rencontres à peine, les deux joueurs sont devenus l'emblème de cette équipe de France, *« modeste et ambitieuse »*, comme aime à la définir son patron. Zinedine, vingt-quatre ans, le Kabyle des quartiers nord de Marseille, et Youri, vingt-huit ans, l'Arménien mâtiné de sang kalmouk, sont deux pères de famille qui ont taillé leur route jusqu'en haut, à la Juventus de Turin et à l'Inter de Milan. Leur réussite en équipe de France avait bien donné des idées à des grands clubs qui avaient pensé les associer pour leur propre compte. Le grand marchandage des transferts en a décidé autrement.

Leur vie commune se circonscrit donc à la formation nationale et aux affinités électives du terrain. Les deux joueurs n'ont guère de contact en dehors, ne partagent d'autres points communs que cette balle qu'ils s'échangent de manière privilégiée. Il n'y a là qu'un signe de reconnaissance mutuelle. *« Elle repose sur le fait que nous avons la même façon de voir le football*, définit Youri Djorkaeff. *Nous avons cette faculté chacun de lire le jeu de l'autre. Mais, par-dessus tout, nous n'avons jamais eu de revendication l'un envers l'autre. Vraiment, je ne me vois pas m'engueuler un jour avec Zinedine. »*

Benoît Hopquin

Le boxeur Oscar De la Hoya domine Julio Cesar Chavez

OSCAR DE LA HOYA est entré dans l'histoire de la boxe, vendredi 7 juin à Las Vegas (Nevada). L'Américain d'origine mexicaine a dominé le Mexicain Julio Cesar Chavez, tenant du titre, stoppant son idole d'enfance à la quatrième reprise d'un combat prévu en douze, pour s'emparer de la couronne mondiale WBC des super-légers. A vingt-trois ans, De la Hoya a donné une leçon de boxe à son aîné, âgé de trente-quatre ans. Celui-ci, le visage ensanglanté, a été arrêté par l'arbitre – sur les conseils du médecin – à 23 secondes de la fin de la quatrième reprise. *« Un boxeur mûr doit savoir conserver son calme. Je me suis dit : tu prends ton temps et le K.O. viendra »*, a déclaré De la Hoya, qui a conservé ainsi son invincibilité après vingt-deux combats. Seul champion olympique américain à Barcelone, en 1992, il a battu seize de ses adversaires professionnels en quatre reprises.

Pour Julio Cesar Chavez, cette défaite est la deuxième – la première avant la limite – d'une carrière impressionnante qui compte 97 victoires et un nul. Elle confirme un déclin amorcé depuis quelque temps, mais que le Mexicain se refuse d'admettre. Il a d'ailleurs insisté sur son désir de combattre encore deux fois, avec l'espoir de se voir accorder une revanche. – *(AFP.)*

Anatoli Karpov gagne la première partie du mondial d'échecs FIDE

LE RUSSE Anatoli Karpov a gagné, avec les blancs, vendredi 7 juin, la première partie du championnat du monde de la Fédération internationale des échecs (FIDE). Son adversaire, Gata Kamsky (vingt-deux ans),joueur d'origine sibérienne qui vit aux Etats-Unis, a abandonné sans reprendre cette partie ajournée la veille après 56 coups et six heures de jeu. Le match, qui se déroule à Elista, capitale de la République russe de Kalmoukie, dont le président, Kirsan Ilioumjinov, est aussi président de la FIDE, doit se jouer en vingt parties. Karpov (quarante-cinq ans) est tenant du titre FIDE depuis que son compatriote Garry Kasparov a claqué la porte de la Fédération pour créer, en 1993, la *Professional Chess Association*, dont il est champion du monde.

■ **BASKET-BALL : les Bulls de Chicago ont difficilement battu (92-88)** les Supersonics de Seattle dans la deuxième manche de la finale du championnat professionnel américain, vendredi 7 juin à Chicago. S'imposant dans les dernières secondes du match, les équipiers de Michael Jordan, auteur de 29 points mais malmené par la défense des « Sonics », mènent désormais la série 2-0. Les deux rencontres suivantes ont lieu à Seattle, dimanche 9 et mercredi 12 juin.

■ **FOOTBALL : Christophe Dugarry, l'attaquant international des Girondins de Bordeaux,** a annoncé, vendredi 7 juin, avant l'entraînement de l'équipe de France près de Newcastle, qu'il avait signé pour trois ans au Milan AC. *« J'ai envoyé par fax mon accord jeudi soir après que les deux clubs se sont entendus. C'est une joie énorme, un rêve que je réalise »*, a déclaré l'attaquant de vingt-quatre ans, sélectionné à onze reprises et formé à Bordeaux.

■ **Le milieu de terrain lillois Antoine Sibierski a signé,** vendredi 7 juin, un contrat de quatre ans en faveur de l'AJ Auxerre, champion de France en titre. Agé de vingt et un ans, formé à Lille, le joueur a porté les couleurs de l'équipe de France espoirs. Le montant de son transfert est de 9 millions de francs, selon le club lillois.

■ **BSkyB, bouquet satellitaire britannique dirigé par Rupert Murdoch, et la BBC ont signé,** jeudi 6 juin, un contrat de quatre ans d'un montant de 743 millions de livres (environ 5,8 milliards de francs) avec l'association anglaise des clubs de football de première division, portant sur la diffusion des rencontres du championnat anglais. BSkyB devra payer 670 millions de livres (environ 5,4 milliards de francs) et la BBC aura à débourser 73 millions de livres (environ 580 millions de francs). Pour signer le précédent contrat de cinq ans, BSkyB avait dépensé 214 millions de livres (environ 1,7 milliard de francs).

■ **Jean-Pierre Bernès, l'ancien manager général de l'Olympique de Marseille,** a indiqué, vendredi 7 juin, que la FIFA *« a levé l'interdiction l'empêchant d'exercer des fonctions officielles dans le milieu du football international »*. Cette décision signifie que l'ancien dirigeant, condamné pour corruption dans l'affaire Valenciennes-OM, peut à nouveau travailler dans un club à l'étranger. *« La France réétudiera mon cas dès que la Cour de cassation aura statué*, a-t-il ajouté. *Cela devrait se faire rapidement. »*

Le vestiaire porte-bonheur de Wembley

L'ENDROIT ne paie pas de mine : des banquettes en skaï bleu, une table de massage, un lavabo. Rien d'autre. Il y a bien, dans la salle voisine, quatre baignoires, cinq douches et une mini-piscine, mais il est des vestiaires plus luxueux et mieux agencés que ceux du stade de Wembley. Voilà pourtant trente ans que l'équipe d'Angleterre y a ses habitudes. Question de tradition. De superstition, aussi : c'est en effet dans ce vestiaire « sud » au décor un brin spartiate que la sélection anglaise avait élu domicile en 1966, année de son succès en finale de la Coupe du monde. L'Allemagne, elle, occupait le « nord ». Samedi 8 juin, la formation anglaise retrouve ce vestiaire avant le premier match de l'Euro 96, où elle rencontre la Suisse.

Les statisticiens du jeu, friands de vérités chiffrées, ont examiné le palmarès de la Coupe d'Angleterre, la Cup, la plus prestigieuse des compétitions nationales. Or il se trouve que, depuis 1923, année de la première finale disputée à Wembley, les formations installées au « nord » ne se sont imposées qu'une fois sur trois. Le football anglais s'est donc enrichi d'une légende supplémentaire : si l'on veut s'imposer sur cette pelouse, mieux vaut prendre ses quartiers dans le *« lucky south »*, le « sud chanceux ». En finale de la Cup, un tirage au sort est organisé entre les deux clubs finalistes. Lors d'un match international, en revanche, il revient de droit aux Britanniques. Leurs maillots blancs sont déjà accrochés aux portes-manteaux individuels lorsqu'ils arrivent dans les vestiaires. Certes, ils se sentent un peu à l'étroit, mais, pour se concentrer, ils peuvent se rabattre sur la salle d'eau.

LA « PLAQUE SHILTON »

Le gardien Peter Shilton, qui détient le record de sélections (125), avait ainsi l'habitude de s'entraîner seul, près des douches. Sautillant sur place, les mains gantées, il faisait rebondir le ballon contre le mur et le rattrapait, pour améliorer ses réflexes. Les employés de Wembley décidèrent alors d'apposer une plaque de bois à cet endroit afin de protéger la peinture. Elle est aujourd'hui surnommée la *« plaque Shilton »*.

Passé la phase de concentration, le rituel est immuable, au « sud » comme au « nord ». Douze minutes avant le coup d'envoi, une sonnerie retentit. Une sonnerie façon « public school », quand les garnements doivent s'aligner illico devant le directeur. Sitôt sortis, les joueurs retrouvent leurs adversaires dans le tunnel d'accès à la pelouse, cinquante mètres plus loin. Premiers regards, premiers défis. A en croire les habitués du lieu, c'est ici que se gagnent les matches, lorsque les deux équipes sont alignées côte à côte, épaule contre épaule, et que résonne le cliquetis des crampons sur le sol. Il n'est pas rare que les novices, trop émotifs, soient pris de nausées. Les anciens, eux, admettent avoir des frissons en entendant la foule, au bout du tunnel.

Philippe Broussard

COMMUNICATION

Canal Plus va s'enrichir des 5 000 films du catalogue UGC

AVEC LE SPORT, le cinéma est le principal vecteur d'abonnements des chaînes de télévision à péage. Le lancement des bouquets de programmes numériques en Europe accélère les rapprochements entre les firmes détentrices de catalogues de films et les opérateurs de télévision. Pour alimenter les chaînes, les diffuseurs tentent de grossir leurs portefeuilles de longs-métrages.

Après le rachat, en mars, du catalogue américain Carolco, et, en mai, la prise de 49 % du capital des Productions Lazennec, Canal Plus a annoncé, vendredi 7 juin, le lancement d'une offre publique d'échange (OPE) *« amicale »* sur UGC droits audiovisuels (UGC-DA), filiale de l'Union générale cinématographique (UGC).

Avec le rachat de Lumière, (*Le Monde* du 18 janvier), UGC-DA possède l'essentiel de la production française et britannique de 1949 à 1990, soit un catalogue de 5 000 films. Ce rapprochement devrait permettre, selon UGC-DA, *« la mise en œuvre de synergies [...] au niveau de la gestion des droits et de la commercialisation, notamment auprès des chaînes numériques »*.

En juillet 1995, Guy Verrecchia, PDG d'UGC et d'UGC-DA, n'excluait pas *« une association avec un diffuseur français ou étranger »*. Canal Plus était déjà sur les rangs. Mais, en rivalité lors de la prise de contrôle du catalogue Lumière, les deux prétendants avaient mis leur négociations *« entre parenthèses »*. Outre l'intérêt de gonfler son catalogue, la reprise de Lumière offrait pour UGC-DA l'avantage de valoriser les actions de la filiale d'UGC.

Selon Laurent Perpère, directeur générale des finances de la chaîne cryptée, *« l'OPE sera déposée, lundi 10 juin, à la Commission des opérations de Bourse (COB), qui va l'examiner avant de la déclarer recevable. L'OPE sera valable pendant un mois »*. Selon les termes de son OPE, Canal Plus propose d'échanger quatre actions d'UGC-DA contre un titre de la chaîne cryptée. A l'occasion de cette opération, la cotation de l'action UGC-DA (307 francs) a été suspendue. Vendredi 7 juin, à la clôture, le titre Canal Plus a terminé à 1 194 francs, en baisse de 0,42 %. Ce système permet aux deux futurs partenaires de *« ne pas sortir d'argent »*.

L'objectif de Canal Plus est d'acquérir au moins 51 % du capital d'UGC-DA. Déjà, Audiopar, la Générale des eaux, Paribas et UGC, détenteurs de 47,42 % du capital d'UGC-DA, ont jugé cette parité *« équitable »*. Ils estiment qu'il est *« de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires d'apporter leurs titres à l'échange »*. D'après le directeur général des finances, *« un autre bloc d'actionnaires d'UGC-DA, formés par les anciens propriétaires du catalogue Lumière (27,6 % du capital), auraient décidé de souscrire à l'échange »*.

« Cette opération sera neutre pour les actionnaires de Canal PLus », précise Laurent Perpère. Le directeur général ajoute qu'il n'y aura pas de perte en termes de bénéfice par action. Selon lui, *« il ne devrait pas y avoir d'effet dilutif »*. Les grands équilibres entre les actionnaires de la chaîne cryptée, notamment Havas et la Générale des eaux, sont préservés. Seule, *« la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire à hauteur de 15 % du capital d'UGC-DA et à 6,2 % dans celui de Canal Plus, va gagner près d'un point dans le tour de table de la chaîne cryptée »*.

Guy Dutheil

Serge July propose une trêve au personnel de « Libération »

APRÈS UNE SEMAINE agitée, l'assemblée générale du personnel de *Libération*, vendredi 7 juin, a été celle de l'accalmie. Serge July a d'abord retracé, sur un ton qualifié d'*« apaisant »* par plusieurs rédacteurs, l'histoire récente du journal. Le PDG de *Libération* a indiqué que la proposition qui a été faite aux journalistes d'entériner la nomination de Jeanne Villeneuve au double poste de directeur général et de directeur délégué de la rédaction, après le départ de Pierre-Jean Bozo, est *« la seule possible »*, même si la majorité des salariés de *Libération* n'est pas de cet avis (*Le Monde* du 7 juin).

Serge July a également expliqué qu'il était nécessaire d'instaurer une trêve de huit jours afin de *« réfléchir »* et de permettre à Chargeurs, actionnaire majoritaire du journal, de *« faire face à une échéance importante »*. Le groupe de Jérôme Seydoux doit soumettre ses comptes 1995 à ses actionnaires, mercredi 19 juin. Une assemblée qui constitue le prologue à la scission du groupe Chargeurs en deux entités, Chargeurs (activité industrielle) et Pathé (activité de communication), qui doit être effective le 24 juin et préparer la nouvelle cotation boursière.

Cette date signifie aussi pour Libération l'entrée dans une nouvelle ère : le poids de son chiffre d'affaires dans l'entité Pathé (chargée de la partie presse, cinéma et télévision de l'ancien groupe Chargeurs) devrait représenter environ 30 % du total. Les salariés en sont conscients et ne souhaitent pas *« bloquer le processus de restructuration de Chargeurs »*, selon l'expression de plusieurs rédacteurs. Mais ils expriment toujours des réticences devant le cumul des fonctions de Serge July, à la fois PDG et directeur de la rédaction, et de Jeanne Villeneuve, directeur général et directeur délégué de la rédaction, cumuls sur lesquels se sont cristallisées les inquiétudes et les critiques.

Pour le personnel, ce refus du cumul constitue le principe de séparation des pouvoirs du pacte d'indépendance signé avec Chargeurs. Il traduit également la volonté de voir Serge July s'occuper pleinement de ses tâches de PDG ou de directeur de la rédaction et de choisir son statut à la tête du journal.

Yves-Marie Labé

Le temps du voyage, le poids des bagages

Plus légers, plus solides, plus souples. Portés sur le dos, à bout de bras ou à roulettes, sacs ou valises sont souvent des hybrides

PARTIR LÉGER, sans rien oublier. Sur le dos, à bout de bras ou à roulettes, valise-cabine ou sac à dos, les nouveaux bagages sont souvent des hybrides. En ajoutant des roulettes et une poignée supplémentaire aux sacs de voyage et aux mallettes, les créateurs ont pensé aux voyageurs en transit entre différents modes de transport.

Chez Longchamp, en toile enduite polyester et polyamide, en rouge ou en vert, on trouve la valisette Régate (1 490 F environ) qui se laisse tirer sans bruit, grâce à une poignée escamotable, deux roulettes protégées par un carcan et des barres de protection. Les poches zippées, dont une à soufflet. Lancée au printemps, elle se présentera bientôt en cuir (4 300 F), réalisée dans ce veau foulonné imperméable et traité antitache, caractéristique de la marque française siglée du cavalier.

La légèreté, c'est une qualité incontestable des sacs de voyage introduits dans la ligne MD 20 de Mandarina Duck, lancée, elle, à la fin des années 80 (690 F le sac Oceano). Poignées rigides en ABS, en forme de demi-lune de couleur assortie à la matière, bandoulière, poches à fermetures Eclair ou scratchs, curseurs traités comme des médailles, allient l'exigence esthétique au souci pratique.

On soulève ces grands sacs (vides) avec le petit doigt ! *« La matière, très originale, se compose de trois fils de coloris différents et entrelacés, ce qui explique son aspect irisé »*, indique Eric Gusman, directeur général de Mandarina Duck France. *« Fabriquée exclusivement pour notre marque, cette fibre présente une grande robustesse et résiste à l'abrasion et à la lacération. Sa légèreté fait que cette gamme est achetée par des jeunes et des personnes âgées. »* Classiques beige, bleu marine, rouge foncé ou coloris de saison proposés deux fois par an (abricot ou paille actuellement), les couleurs font la différence.

Dans les lignes de maroquinerie Tank et Dune, la marque italienne propose aussi une valise-cabine trolley (790 F et 890 F environ) dotée d'une double poignée de portage, d'une poignée télescopique, d'un cadre en polypropylène, d'une sangle accroche-bagage amovible et de roues larges et silencieuses. Fidèle au « design » immédiatement identifiable des sacs noirs lancés au début des années 80, protégés par des boudins en caoutchouc, le modèle Tank bénéficie de la résistance de la toile Cordura, fabriquée par Du Pont de Nemours. Quant au modèle Dune, bicolore et caractérisé par les coques arrondies protégeant les poignées, il est taillé dans une toile polyamide.

> **Les créateurs ont pensé aux transits entre différents modes de transport**

En version Tank ou Dune, un nouveau sac à ouverture frontale facilite les opérations de chargement : on y dépose directement en piles les vêtements extraits de la commode puisque les flancs du bagage, suffisamment rigides, ne s'affaissent pas. Inutile, à l'arrivée, de vider son sac : il fait office d'« armoire roulante », le nom de ce bagage astucieux.

Chez Delsey, les nouveautés de la gamme Enduro se distinguent par une ingéniosité qui semble inspirée du fameux couteau suisse. Multi-usage et multiportage, réalisés dans une toile polyester résistante (660 F) lavable, imperméable, ils s'adaptent à tous les contextes. Pile, côté ville, face, côté plein air : en quelques coups de zip, le tour est joué. *« Version sac à dos ou version polochon, chaque configuration est un bagage à part entière, et non pas un hybride avec des éléments ajoutés »*, indique Frédéric Coubronne, chef de produits de loisir chez Delsey.

Le sac à dos en cinq couleurs (325 F) renferme l'extension polochon pliée en accordéon : le renfort plastique thermoformé, qui assure la tenue du sac à dos, tombe alors dans le fond du polochon, lui conférant une base rigide, tandis que les bretelles, devenues inutiles, se rangent dans une autre poche zippée. Grâce à des bretelles, la valise-cabine de la gamme (450 F environ) peut se porter en sac à dos et libère un deuxième petit sac à dos qui devient, arrivé à destination, sac de ville, porté à l'épaule.

Autre adepte de la métamorphose dans la même gamme : un gros polochon à roulettes (750 F environ), à porter en sac à dos ou à tirer grâce au système trolley (bretelles ou poignée, les accessoires requis sont dissimulés dans des poches zippées).

Chez Samsonite, la valise-cabine à roulettes Jet Star (720 F environ) en toile polyester à poignée rétractable peut être complétée d'un porte-habit Launch également à roulettes, bien conçu, et d'une petite valise à main Tinsel à bandoulière escamotable (715 F environ). Ces trois bagages de la gamme Spark, que l'on pourra choisir dans un éclatant coloris turquoise (existe en bleu foncé, vert foncé et noir), sont dotés d'une serrure à combinaison.

L'américain Tumi, qui, fort de sa notoriété outre-Atlantique, a entrepris de conquérir l'Europe, joue la carte du « tout en un » pour son dernier modèle de valise-cabine à roulettes avec porte-habit incorporé (3 995 F ; version valise-cabine simple, 3 495 F). Confectionné dans un nylon balistique, *« conforme aux normes de l'armée américaine »*, accompagné d'une *« garantie à vie »*, doté de poignées en cuir (entourant une base d'acier) rivetées, ce bagage profond (25 centimètres), très masculin de ligne et de couleur (noir uniquement), privilégie la fonctionnalité et la solidité.

C'est au toucher que l'on reconnaît la facture de l'italien Bric's. La gamme Rodeo Star décline des sacs de voyage en cinq coloris (vert, orange, bleu ciel, cuir, gris), en toutes tailles, dans un coton pressé et imprimé traité imperméable (lavable au savon) que l'on confondrait volontiers avec du daim. Deux modèles (1 000 F environ) présentent une ouverture en large U qui facilite le chargement.

La gamme Mimésis, soulignée de finitions en cuir naturel, se signale aussi par une matière mêlant coton et nylon qui lui confère une texture soyeuse. On retiendra la valise-cabine Troller, la plus féminine, surtout en beige (1 320 F environ, existe en bleu).

Elle n'oublie pas d'être pratique grâce à une deuxième poignée, un fond amovible, un crochet pour atteler un autre bagage et des barres de protection qui lui permettent de grimper les escaliers. Si nos bagages sont encore trop lourds, la responsabilité ne leur en incombe plus.

Véronique Balizet



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

De l'air, de l'air !

Article saisonnier s'il en est, le ventilateur disparaît des rayons dès que le soleil darde les siens d'un peu trop près. L'été dernier, même les meilleurs fournisseurs ont vu brusquement fondre leurs stocks sous la pression caniculaire : cette fois, ils se déclarent prêts. On raconte que cet article a trouvé durant l'hiver des amateurs parmi les échaudés de l'année d'avant.

Quel modèle choisir, s'il est encore temps ? Il y a les classiques exotiques, à fixer au plafond, parfois bruyants, mais rafraîchissants à l'œil : on voit bouger les pales, c'est *Key Largo* juste avant le cyclone. Il y a ceux qu'on pose, encombrants, mais tellement décoratifs. Presque tous fabriqués en Extrême-Orient, ils affichent diverses marques (Bluewind chez Carrefour, 199 F sur pied ; Team, de 99 à 189 F, en blanc, aux Galeries Lafayette ; autres appellations dans les bazars asiatiques) ou portent une enseigne européenne comme : Calor, par exemple, propose une gamme complète, trois pales sous grillage noir et chic, pivotant, à trois vitesses, de 250 F à 359 F pour le modèle sur pied télescopique (grands magasins et grandes surfaces).



De l'air, de l'air ! On réclame de l'air, mais sans forts courants d'air, difficiles à maîtriser et peu compatibles avec les feuilles volantes de la vie de bureau : Philips y a pensé, et propose dans la gamme Cool Air System un appareil compact doté d'une grille tournante qui démultiplie le mouvement aéré et le diffuse plus délicatement (409 F au Printemps, trois vitesses et minuterie d'arrêt automatique).

Mais le champion, tout chrome et fil chromé, celui des films policiers en noir et blanc, est américain et porte le nom d'un général. C'est le Patton orientable, à trois vitesses (699 F en 30 cm de diamètre, 799 F en 46 cm, au rayon ventilation du BHV, qui édite un catalogue). Cet appareil a un débit beaucoup plus important (2 175 m³ à l'heure), mais il n'est pas du tout directif : c'est un « brasseur d'air » qui n'interdit pas de brasser des affaires pendant qu'il tourne. Enfin, dans le genre plus discret, et donc sans effet d'épate particulier, les fabricants proposent toute une série de « tours » à turbine tangentielle, oscillante ou pas, de 200 à 500 F (Calor et autres marques, dans les grands magasins et les grandes surfaces). Après, c'est la « clim »...

M. Ch.

LIEU

Une librairie à Babelville

OBJETS de première nécessité, les livres ne sont pourtant pas répertoriés produits d'urgence et de santé publique et les librairies ne comptent pas, telles les pharmacies, parmi les services dont la répartition géographique est réglée par force de loi. Pourtant, une librairie n'est jamais une boutique tout à fait ordinaire. Le marchand de mots distribue le goût des livres comme d'autres le lait ou le pain, mais c'est de commerce amoureux qu'il s'agit. Commerce d'idées, d'émotions, échange tacite entre ceux qui lisent et ceux qui écrivent. Le libraire aide à propager une curiosité, il accompagne l'amateur désorienté, ouvre des pistes aux hésitants. Il encourage cette « fureur de lire », premier nom donné à la manifestation automnale qui s'appelle maintenant « Le temps des livres ».

Ainsi, c'est par choix et non par hasard, que Blandine Vecten, une ancienne de la Fnac inscrit « Libralire », à la fin de 1988, au-dessus d'une vitrine modeste de la rue Saint-Maur, dans le 11e arrondissement de Paris. A l'endroit où cette voie, longue comme un jour de juin, sous-titrée *« chemin conduisant de l'abbaye de Saint-Maur à l'abbaye de Saint-Denis »* croise, au pied de Belleville, la rue Jean-Pierre-Timbaud, *« syndicaliste et résistant »*. Un carrefour coloré, sangs mêlés, du bas-Belleville, avec son carroyage d'enseignes pointées sur une mappemonde imaginaire, pizza turque, épicerie chinoise, restaurant sénégalais, dans un air lourd de senteurs épicées qui pénètre dans l'échoppe confinée du tailleur mais n'atteint pas forcément, un peu plus haut, l'agence *« spécialisée dans les pèlerinages à La Mecque »*.

RESPIRATION DANS LA VILLE

La rue Jean-Pierre-Timbaud est le chenal naturel pour descendre de Belleville, son école d'architecture, ses ateliers d'artistes, ses grands espaces moins chers où une frange de nouveaux bourgeois et d'intellectuels avertis a pris ses quartiers de respiration dans la ville, en accordant aux difficultés de voisinage leur part de pittoresque et leur part de fatalité. C'est là, loin de Montparnasse et du Quartier latin, et constatant qu'il n'y avait à l'époque rien de comparable à son projet dans ce Paris encore populaire et souvent misérable, que Blandine Vecten décida d'officier à livres ouverts. L'endroit est familier, plancher de bois, kilims, étagères comme chez soi, et grande verrière sur la cour d'où s'échappent en fin de journée bruits de fourchettes et de télé vespérale.

L'enseigne, peinte par une artiste du quartier, Edith Dufaux, est une tour de livres, d'un rouge profond, Babel de livres. Des deux vitrines, en ce moment, l'une est consacrée aux poètes, l'autre aux enfants, à qui un espace est offert, dès l'entrée. En fait, chaque semaine, durant toute l'année, un groupe d'une quinzaine d'élèves de maternelle vient passer ici une heure, sur le temps scolaire, à entendre raconter des histoires. Une action pédagogique amicale qui symbolise cette passion que la responsable de Libralire veut transmettre aux enfants et, par eux, à leurs parents. Avec un quartier encore déshérité pour terre de mission, avec la lecture comme acte de liberté.

Classés par territoires linguistiques, les ouvrages de poche sont rangés ici parmi les autres éditions, afin que chacun trouve directement son affaire. Les « beaux livres », art, photo, voyages, souvent trop coûteux à stocker pour un libraire indépendant, sont moins bien représentés que les textes littéraires, qui constituent maintenant un véritable fonds. Et régulièrement, dans la salle du bas qui accueille aussi des expositions, un auteur vient lire ses propres textes. A la rencontre de ses lecteurs.

Michèle Champenois

★ Librairie-galerie Libralire, 116, rue Saint-Maur, 75011 Paris. Tél. : 47-00-90-93. Du lundi au samedi de 9 h 30 à 19 h 30. Exposition, jusqu'au 15 juin, des gravures d'Olivier Besson. Rencontre-lecture, *jeudi 13 juin à 19 heures*, avec l'écrivain Gérard Macé.

Temps orageux à l'Est

UNE DÉGRADATION orageuse se produira sur les régions de l'Est, tandis que le soleil reviendra plus franchement sur une bonne moitié ouest du pays.

Dimanche matin, du Nord-Pas-de-Calais aux Ardennes jusqu'au Nord-Est, les nuages seront nombreux et il y aura quelques ondées. Des Alpes du Nord au Massif Central jusqu'aux Pyrénées et en Aquitaine, le ciel sera très nuageux avec quelques éclaircies. Quelques ondées locales se produiront localement sur le relief. De l'Ile-de-France au Centre, les éclaircies deviendront de plus en plus belles au fil des heures, après dissipation de brumes ou brouillards locaux. Plus à l'ouest, de la Bretagne à la Normandie jusqu'aux Charentes, le soleil sera prédominant, après dissipation de quelques brouillards locaux. Sur le pourtour méditerranéen, le soleil sera encore au rendez-vous.

L'après-midi, quelques orages locaux éclateront du Nord-Est aux Alpes et pourront être localement violents sur le relief. Dans le Massif Central et les Pyrénées, le ciel restera nuageux, et un orage isolé est possible en fin de journée. De la région Midi-Pyrénées au Lyonnais jusqu'à la Bourgogne et aux Ardennes, les nuages et les belles éclaircies alterneront. Près de la Méditerranée et en Corse, il fera beau. Sur une bonne moitié ouest du pays, le soleil brillera largement. En Bretagne, quelques passages de nuages élevés voileront le ciel par moments en fin d'après-midi. En Aquitaine, les nuages et les éclaircies alterneront avec un risque local d'orage en fin de journée.

Les températures minimales seront plus fraîches, avec 11 à 15 degrés au Nord et 14 à 19 degrés au Sud. L'après-midi, les températures seront en baisse, avec 22 à 26 degrés au Nord et 27 à 31 degrés au Sud.

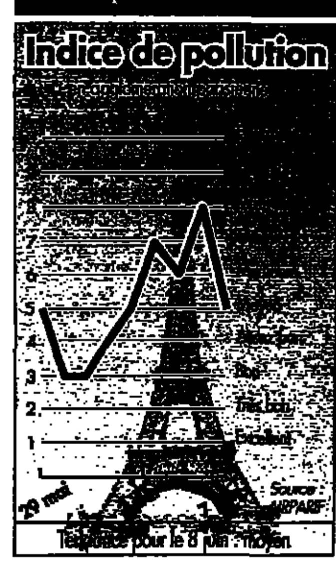
Lundi, il fera beau sur l'ensemble du pays avec des températures voisines de 26 à 30 degrés du Nord au Sud.

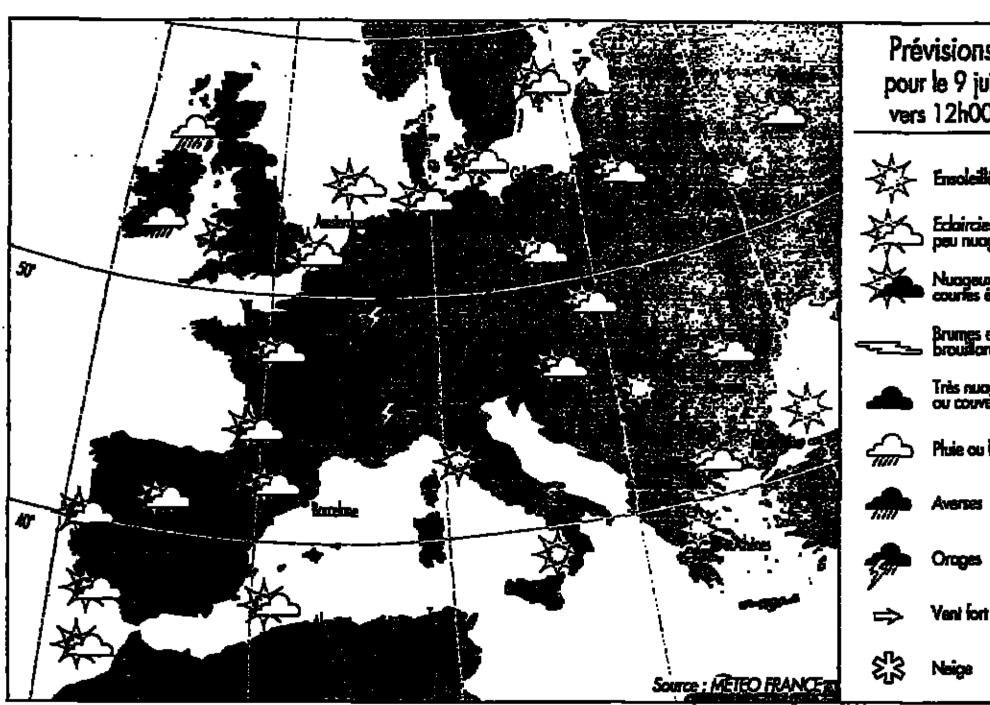
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 9 juin vers 12h00

La qualité de l'air





TEMPÉRATURES		GRENOBLE	32/17	TOURS	32/17	CHICAGO	23/11	LISBONNE	23/16	PRETORIA	21/7
		LILLE	33/21	ÉTRANGER		COPENHAGUE	24/13	LONDRES	32/15	RABAT	24/16
du 7 juin		LIMOGES	31/17			DAKAR	29/23	LOS ANGELES	21/17	RIO DE JAN.	-/-
maxima/minima		LYON	31/17	ALGER	25/13	DUBAI	41/27	LUXEMBOURG	31/18	ROME	28/16
		MARSEILLE	28/18	AMSTERDAM	33/22	DUBLIN	20/5	MADRID	31/15	SAN FRANC.	18/12
FRANCE		NANCY	33/18	ATHÈNES	30/15	FRANCFORT	33/19	MARRAKECH	34/20	SANTIAGO	22/8
		NANTES	30/16	BANGKOK	39/26	GENÈVE	31/17	MEXICO	24/14	SÉVILLE	31/17
AJACCIO	27/15	NICE	27/18	BARCELONE	26/17	HANOÏ	34/27	MILAN	30/16	ST-PÉTERS.	17/11
BIARRITZ	30/17	PARIS	34/22	BELGRADE	30/17	HELSINKI	14/7	MONTRÉAL	21/14	STOCKHOLM	21/9
BORDEAUX	34/17	PAU	33/17	BERLIN	32/19	HONGKONG	33/28	MOSCOU	21/12	SYDNEY	19/9
BOURGES	32/17	PERPIGNAN	30/18	BOMBAY	34/29	ISTANBUL	27/15	MUNICH	30/13	TENERIFE	28/20
BREST	27/11	POINTE-À-PIT.	31/25	BRASILIA	27/15	JAKARTA	32/24	NAIROBI	22/13	TOKYO	24/18
CAEN	31/14	RENNES	32/13	BRUXELLES	33/21	JÉRUSALEM	30/25	NEW DELHI	38/28	TUNIS	16/16
CHERBOURG	27/13	ST-DENIS-RÉUNION	27/20	BUCAREST	30/14	KIEV	27/17	NEW YORK	23/18	VARSOVIE	29/14
CLERMONT-F.	31/17	ST-ÉTIENNE	30/18	BUDAPEST	30/17	KINSHASA	27/22	PALMA DE M.	26/14	VENISE	30/19
DIJON	30/17	STRASBOURG	33/17	BUENOS AIRES	16/3	LE CAIRE	34/21	PÉKIN	31/20	VIENNE	28/17
FORT-DE-FR.	30/26	TOULOUSE	31/17	CARACAS	25/16	LIMA	17/14	PRAGUE	30/16		






Situation le 8 juin, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 10 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Nuit foraine 1900

DANS QUELQUES JOURS une affiche archaïque, endiablée, couleur de feu, va recouvrir nos murs encore fiévreux de principes électoraux et annoncer la nuit foraine des Champs-Elysées au bénéfice de la Croix-Rouge française. On soulage depuis longtemps la misère des uns par le plaisir procuré aux autres. C'est un principe aussi vieux que la civilisation, adapté aux besoins de la charité. On ne le *discute plus. Je vous souhaite simplement* d'être dans le second groupe et d'aller revivre ou découvrir cette nuit foraine 1900, les 21, 22 ou 23 juin.

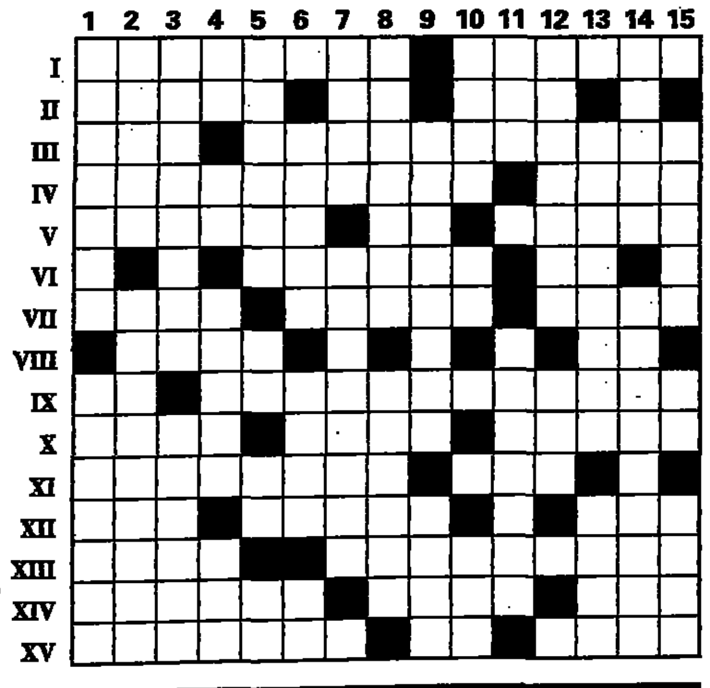
Cela se passera au Théâtre des Champs-Elysées, avec tambours et trompettes. Les forains planteront leurs tentes au sein de l'architecture des frères Perret. De vrais forains, qui ne seront pas ceux du ballet. La lumière inscrira ses fantaisies dans la pièce montée pâtissière du chapiteau de cirque. De colonnes Morris en fontaines Wallace, on dansera par-dessus les fauteuils d'orchestre et sous les lampadaires 1900 de la rue de Rivoli. On tirera sur sa guimauve en ignorant le chewing-gum. On poussera le cerceau en costume marin, on chevauchera des vaches de bois. On s'imaginera que l'on vient de quitter l'impériale du « Madeleine-Bastille », que les automobilistes établissent des records de 25 km/h et que l'on en est à la première ligne de métro.

Paris sera la ville la plus agréable du monde. La grande saison battra son plein comme la fête. Soirée d'habits, soirée étudiante, soirée populaire. Les midinettes redeviendront grisettes et leurs compagnons calicots. Charmante époque où chaque coiffure de femme était un nid de colibris. Ceux qui l'ont connue regretteront seulement de ne la revivre que le temps d'une nuit d'été.

Jean-Marc Théolleyre
(9-10 juin 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6839



HORIZONTALEMENT

I. Ils ne s'intéressent pas à ce qui est au-dessous de la ceinture. Peut être noir avec des raies. – II. Petites quantités. Alla sur le pré. Un point d'union. – III. Refusa d'admettre. Qui tiennent avec des ficelles. – IV. Est utile pour travailler dans le bruit. Gouverné. – V. Forme une ligne sinueuse. Note. Un marteau pointu. – VI. Assomme quand il est de plomb. Conjonction. – VII. Un bruit inquiétant. Ville d'Espagne. Petit, c'est la bagatelle. – VIII. Apprécié quand il est de Bordeaux. Petite difficulté. – IX. Pronom. Minerve en était la déesse. – X. Rivière. Petite, peut finir par faire une moitié. Cherchas à tromper. – XI. La plus ancienne forme du grec. Elle a la tête dure. – XII. Origine de bâtards. Pousse sur les vieux arbres. Coule en Suisse. – XIII. Qui n'avait peut-être pas été compris. Ne monte pas à la tête. – XIV. Difficile à cacher. Contiennent des enzymes. Place. – XV. Mesures anciennes. *Lettre grecque.* Restaurant de quartier.

VERTICALEMENT

1. Souhait. Peuvent être noircis par les flammes. – 2. Libre, c'était la « colle ». On peut en avoir plein la lampe. – 3. Quand on en fait, il peut y avoir des éclats. Félin d'Amérique. – 4. Utile pour faire des projets. Nappe. Est gênante dans le pied. En Suisse. – 5. Blanchit en hiver. Pronom. Qui a tout quitté. Tranche de melon. – 6. Un séjour des morts. Caches. Dans le groupe des lanthanides. – 7. Un comportement invariable. Bouge s'il est mal tenu. – 8. Tirer sur les avirons. Gros porteurs. – 9. Petite peau. Grandes, à Versailles. – 10. Echancrure. Donné par le chef. Bas, ce n'est pas le paradis. – 11. Souvent marquée par un grand événement. Les petites demoiselles. – 12. On est gêné quand on s'adresse à lui. D'un auxiliaire. – 13. Il y en a plusieurs dans une bonne compagnie. A gauche quand on passe. – 14. Espagnol qui combattit Napoléon. Petits voyages. – 15. Manifestation qui laisse les gens assis. Forme d'être. Filets.

SOLUTION DU N° 6838

HORIZONTALEMENT

I. Glaciaire. – II. Auréolées. – III. Reg. Nones. – IV. Guet. Salé. – V. Orna. – VI. Uster. – VII. Garçon. – VIII. Légumiers. – IX. Loi. Asa. – X. Indigente. – XI. Erses.

VERTICALEMENT

1. Gargouillis. – 2. Lueurs. Eon. – 3. Argent. Gide. – 4. Ce. Taegu. – 5. Ion. Ramage. – 6. Alose. Riser. – 7. Iéna. Océans. – 8. Réels. Or. Te. – 9. Esse. Ansées.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** Depuis le vendredi 7 juin, 2,5 kilomètres de chaussée dans le bois de Vincennes sont interdits à la circulation des véhicules motorisés. Les promeneurs disposent ainsi d'un espace de 400 hectares boisés sans voiture. Sont concernées par ces dispositions la route de la Tourelle, entre l'avenue Daumesnil et le carrefour de la Patte-d'Oie, près de la ferme municipale Georges-Ville, et la route du Ruisseau, non loin de l'autoroute A4.

■ **TRANSMANCHE.** Le trafic des navettes tourisme d'Eurotunnel a progressé de 0,5 % au mois de mai par rapport au mois d'avril, avec 154 523 voitures (soit une de plus que le mois dernier) et 6 115 autocars contre 5 372 un mois plus tôt. – *(AFP, Reuter.)*

■ **PÉKIN.** Les rues de Pékin, qu'empruntent un million de voitures et quelque huit millions de vélos, sont devenues très dangereuses pour les cyclistes. 490 d'entre eux ont trouvé la mort et 4 600 ont été blessés au cours des cinq dernières années. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Leisure International Airways, compagnie de charters britannique, qui effectue des liaisons vers l'Espagne, les pays méditerranéens, la Floride et les Caraïbes, va équiper son personnel de menottes pour pouvoir immobiliser les passagers agités. Les équipages de la compagnie se plaignent régulièrement de l'augmentation de la violence et des abus verbaux des voyageurs. – *(AFP.)*

■ **STRASBOURG.** Pour lutter contre la progression du taux d'ozone dans l'air due à l'ensoleillement, la municipalité de Strasbourg a augmenté, jeudi 6 juin, l'offre des transports en commun (le trafic de la ligne de tramway a été augmenté d'environ 15 %) et la capacité des parkings à la périphérie (300 places supplémentaires ont été créées sur deux parkings-relais aux accès autoroutiers nord et sud de la ville). – *(Reuter.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 11 juin

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE**, berceau de l'Université (50 F), 10 h 30 et 14 h 30, parvis de Notre-Dame devant la statue de Charlemagne (Frédérique Jannel).

■ ***DE L'ÉTOILE AU TROCADÉRO*** (60 F), 11 heures, angle de la place de l'Etoile et de l'avenue Kléber (Vincent de Langlade).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Chaptal (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE ZADKINE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 100 *bis*, rue d'Assas (Musées de la Ville de Paris).

■ **NOTRE-DAME DU TRAVAIL** (37 F), 14 h 30, sortie du métro Pernety (Monuments historiques).

■ **LE PANTHÉON** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée côté place du Panthéon (Monuments historiques).

■ **LE PARC DE LA VILLETTE** (50 F), 14 h 30, devant la fontaine aux lions (Institut culturel de Paris).

■ **PLACE DES VOSGES**, de Mme de Sévigné à Victor Hugo (40 F), 14 h 30, 1, place des Vosges (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LA PROMENADE PÉREIRE** (35 F), 14 h 30, devant la gare SNCF-RER, Porte Maillot (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER DES GOBELINS** (45 F), 14 h 30, angle du boulevard *Arago et de l'avenue des Gobelins* (Le Passé simple).

■ **LES TEMPLES BOUDDHIQUES DU BOIS DE VINCENNES** (65 F), 14 h 30, sortie du métro Liberté, côté escalier roulant (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE CIMETIÈRE DU MONTPARNASSE** (40 F), 15 heures, 3, boulevard Edgar-Quinet (Sauvegarde du Paris historique).

■ **DOUZE FONTAINES** (60 F), 15 heures, sortie du métro Port-Royal (Vincent de Langlade).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ ***MARAIS : hôtels, jardins et place*** des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

هكذا من الاصل

POLÉMIQUE Le Musée de Grenoble présente, en ce moment, une exposition consacrée au peintre abstrait Aurélie Nemours. Le directeur du musée, Serge Lemoine, entend mettre en avant l'apport de l'abstraction à l'art du XXè siècle et, ainsi, répondre à Jean Clair. Ce dernier avait en effet défendu, en 1995 à la Biennale de Venise, *le portrait comme genre dominant de ce siècle.* Ces deux personnalités confrontent leur vision de la modernité. ● JEAN BAUDRILLARD, qui a qualifié de « nullité » l'art contemporain, est critiqué par les spécialistes, qui voient un « mauvais coup » porté contre un secteur fragile. Il explique, dans un entretien, son approche de la création. ● CHRISTIAN BOLTANSKI, un des principaux artistes en France, explique que le débat porte surtout entre *« ceux qui parlent de la peinture comme un champ spécifique et ceux qui relient leur activité à un discours sur le monde ».*

Un débat passionné sur la « modernité » divise le monde de l'art

Quelle lecture donner de la création au XXe siècle ? A Venise, en 1995, Jean Clair a mis l'accent sur le portrait. Au Musée de Grenoble, Serge Lemoine défend l'abstraction. Et Jean Baudrillard vient de qualifier l'art actuel de « nul »...

LE DÉBAT vient de resurgir en France sur la « modernité » de l'art. Mais souvent il tourne court, avec, pour seuls arguments, l'invective et l'insulte. Car le milieu est nerveux, fragilisé par la crise du marché, les difficultés des galeries, la désertion du public, les subventions en baisse, les lieux menacés par des municipalités en quête d'économies... Deux événements ont relancé le débat : la Biennale de Venise 1995 d'abord. Jean Clair, dans l'exposition *« Identité et altérité. Une brève histoire du corps humain »* proposait une vision essentiellement figurative de l'art du XXe siècle, gommant notamment l'abstraction. Les critiques ont été violentes, certains traitant le directeur du Musée Picasso de *« révisionniste »*. Ensuite vint la chronique de Jean Baudrillard. Dans *Libération* du 20 mai, le philosophe dénonçait ce qu'il appelle *« la nullité de l'art contemporain »*. Cet article a causé un bel émoi. *« Réactionnaire »*, *« fasciste »*, *« thèse proche du Front national »*, a-t-on pu entendre.


« Nu sur un canapé » (1989-1991), par Lucian Freud, peintre présenté par Jean Clair à la Biennale de Venise en 1995.

LUCIAN FREUD

« Dièdre IV » (1990), d'Aurélie Nemours, exposé par Serge Lemoine au Musée de Grenoble.

PHOTO ANDRÉ MORAIN/1995, WILHELM HACK MUSEUM, ED. WIENAND

Pour nombre de directeurs d'institutions, comme Denis Zacharopoulos, directeur du centre d'art de Kerguéhennec, Jean Clair et Jean Baudrillard reflètent une pensée *« conservatrice »* et *« réactualisent le vieux thème de la mort de l'art »*. Beaucoup constatent que ces points de vue interviennent alors que la création est déjà fragilisée. Ou alors que ce débat, très franco-français, traduit d'abord un désarroi, une perte de repères et de confiance dans l'art actuel. D'autres encore font une distinction entre le *« coup de gueule »* de Baudrillard, qui semble rejeter en bloc, sans nuance aucune, tout ce qui se fait, et le propos de Jean Clair, plus construit, porteur d'un véritable projet, et qui proposait une vision désespérée du monde.

CRISE MARCHANDE ET MORALE

Xavier Douroux, le directeur du Consortium de Dijon, est un des rares à affirmer que *« Baudrillard est l'un de ceux qui se risquent à penser quelque chose aujourd'hui »*. Selon lui, le sociologue place le débat sur l'art contemporain *« à un niveau d'actualité »*, qui concerne les formes les plus novatrices, au lieu de se focaliser sur des problèmes obsolètes comme le retour à la peinture, à la représentation, et au sempiternel débat entre figuration et abstraction – une allusion à Jean Clair.

Rédacteur en chef de la revue *Chroniques de l'Art vivant*, au début des années 70, Jean Clair publiait des textes remarqués sur la création contemporaine. En 1975, il claque la porte : *« J'étais excédé par le discours lacano-marxiste des artistes et par la spéculation des marchands. J'ai pris un virage violent, certes, mais le contexte le voulait. »* Jean Clair brûle ce qu'il a adoré et émet de sérieuses réserves sur la validité des avant-gardes. Mais à l'époque, il prêche dans le désert, l'art contemporain triomphe, les prix montent et le marché enfle. Jusqu'à l'implosion de 1990.

Après la chute du marché, vient le doute. Des revues, puis la presse, s'emparent de la crise. De marchande, elle devient morale, selon un point de vue cher aux anglo-saxons : une œuvre qui ne se vend pas ne sert à rien. C'est dans ce contexte difficile, que Jean Clair présente son exposition-manifeste sur le corps, suscitant des critiques violentes. Commentaire de l'intéressé : *« La critique française retarde de vingt ans. Les Américains et les Allemands, eux, sont d'une extrême curiosité visuelle. Représenter Pollock, uniquement avec ses dernières toiles figuratives ne les scandalise pas »*.

En d'autres termes, Jean Clair propose une relecture de la modernité, rejetant la chronologie qui irait de Cézanne au cubisme, de l'abstraction au conceptuel, et du minimalisme jusqu'aux mouvements néo-conceptuels. Il met en avant une lecture *« moins maniériste »*, plus en liaison avec *« le contexte politique et social »* des œuvres. Il écrit : *« Le XXe siècle n'est pas le siècle de l'abstraction ou de la formalisation, comme on le suppose, mais au contraire le siècle de l'autoportrait et de la revendication subjective la plus effrénée. La parenthèse de l'abstraction n'est qu'un maniérisme passager »*.

La réponse la plus articulée à Jean Clair est venue de Serge Lemoine, directeur du musée de Grenoble, avec l'exposition qu'il consacre au peintre abstrait Aurélie Nemours (*Le Monde* du 1er juin). Dans la préface du catalogue, intitulée *Moins c'est plus* (traduction du célèbre *Less is more* de l'architecte Mies Van der Rohe), il écrit : *« L'une des leçons donnée par l'art abstrait concerne en effet la nature même de la peinture et se situe dans le droit fil de la salutaire déclaration de Maurice Denis en 1890 : « Se rappeler qu'un tableau avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote est essentiellement une surface plane, recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées. »* La citation est célèbre, mais elle a un défaut, que Jean Clair épingle : *« Toute l'œuvre de Maurice Denis dénie cette sempiternelle citation. Je persiste : l'art du XXe siècle, ce n'est pas l'abstraction, c'est le portrait, l'autoportrait plutôt »*.

Deux conceptions s'affrontent qui portent moins sur l'art que sur le regard que l'on porte dessus. Pour Jean Clair, Serge Lemoine *« souffre d'une idiosyncrasie singulière, le réductionnisme scientifique. Comme un physicien qui procède par réduction pour arriver à la maîtrise du monde. C'est une forme d'appauvrissement par rapport à l'œuvre, et une négation de ce qu'est la démarche artistique. »*. Et Serge Lemoine de rétorquer : *« Jean Clair joue toujours au médecin. Si mon idiosyncrasie est scientiste, la sienne est tourmentée, fondée sur l'exclusive et la subjectivité. Sa reflexion est littéraire. La mienne est picturale. Le contenu de l'art, c'est la forme, pas le sujet. Et pas l'angoisse »*

MÉTIERS ABANDONNÉS

Quelles répercussions, ce débat a-t-il sur l'art contemporain ? Nombre d'artistes rejettent l'opposition figuration-abstraction. Mais poussant son raisonnement, Jean Clair met en doute la validité d'une bonne partie de la création actuelle. *« Je regrette, non pas la perte du métier au sens académique du terme, mais la perte des moyens techniques qui permettent aux artistes de s'exprimer pleinement. A force de se priver, au nom de la rigueur abstraite, de toute la richesse d'un métier acquis au cours des siècles, le plasticien se trouve complètement démuni »*.

Cet argument était utilisé par Claude Levi-Strauss dans la revue *Le Débat*, en mars 1981. Intitulé « Le Métier perdu », le texte s'attira dans le numéro suivant une réplique cinglante du peintre Pierre Soulages. Ce dernier signalait à l'anthropologue qu'il n'existe pas de métiers perdus, mais des métiers abandonnés parce qu'ils ont cessé d'être pertinents. C'est l'opinion de Serge Lemoine, qui prend un tour plus radical : *« Je n'exclus rien. Si Jean Clair déteste la peinture abstraite, c'est son affaire. Moi je ne déteste pas la peinture figurative. Le XXe siècle est beaucoup plus riche que les précédents par la liberté qu'il apporte. La perte du métier ne correspond à rien. Si on en a besoin, on le retrouve. L'art change de nature et remplit d'autres fonctions. Il n'y a pas toujours eu des peintres, et il se peut qu'il n'y en ait plus un jour. Mais des artistes, il y en aura toujours. »*

Harry Bellet et Michel Guerrin

Christian Boltanski : « Peut-on encore croire à l'utopie ? »

« Le débat entre figuration et abstraction n'a plus beaucoup de sens, affirme l'artiste Christian Boltanski : *tout tableau depuis le début de la peinture a toujours été abstrait et figuratif à la fois. S'il y a une opposition, ce serait entre ceux qui parlent de la peinture comme un champ spécifique et ceux qui relient leur activité à un discours sur le monde. Il me semble que beaucoup de jeunes créateurs tâchent de parler de morale. L'art est toujours* "témoin de son temps" *et parfois précurseur du changement de la société. La chute du mur de Berlin a ouvert une nouvelle période, les grandes utopies ont été mises entre parenthèses, de nouvelles manières d'agir apparaissent. Le texte de Baudrillard, même s'il contient des éléments intéressants, émane d'un homme coupé de la création. Il est plus intéressant de regarder les mouvements de la pensée que de s'arrêter à une vision de surface. La plupart des créateurs parlent du vrai débat : peut-on encore croire à l'utopie ou sommes-nous arrivés à une situation sans espoir et post-humaine ? »*

Jean Baudrillard, sociologue

« Je n'ai pas la nostalgie des valeurs esthétiques anciennes »

« Vous avez publié le 20 mai dans *Libération* une chronique intitulée « Le complot de l'art », dans laquelle vous répétez que l'art contemporain est nul, archinul. Quelles œuvres, quelles expositions vous ont inspiré un tel discours ?

– Tout le malentendu, que je ne cherche d'ailleurs pas à dissimuler, c'est que l'art, au fond, n'est pas mon problème. Je ne vise pas l'art, ni les artistes personnellement. L'art m'intéresse en tant qu'objet, d'un point de vue anthropologique ; l'objet, avant toute promotion de sa valeur esthétique, et ce qu'il en est après. On a presque la chance d'être dans une époque où la valeur esthétique, comme les autres d'ailleurs, bat de l'aile. C'est une situation originale.

» Je ne veux pas enterrer l'art. Si je dis la mort du réel, ça ne veut pas dire que cette table qui est là n'existe plus, c'est idiot. Mais c'est toujours pris comme ça. Je n'y peux rien. *Que se passe-t-il* lorsqu'on n'a plus un système de représentation pour se figurer cette table-là ? Que se passe-t-il quand on n'a plus le système de valeurs apte au jugement, au plaisir esthétique ? L'art n'a pas le privilège d'échapper à cette provocation, à cette curiosité. Il y aurait cependant un sort à lui faire, parce qu'il prétend le plus échapper à la banalité, et qu'il a le monopole d'une espèce de sublime, de valeur transcendante. Ça, je le conteste vraiment. Je veux dire qu'on doit pouvoir lui faire le même procès qu'à tout le reste.

– Vous ne donnez pas un nom d'artiste, sauf celui d'Andy Warhol, dont vous faites d'ailleurs l'éloge, ce qui donne à penser que votre discours n'est peut-être pas aussi réactionnaire qu'on l'a dit...

– Si je fais de Warhol un point de repère, c'est qu'il est hors des limites de l'art. C'est d'un point de vue presque anthropologique de l'image que je lui fais ce sort. Je ne reviens pas sur lui esthétiquement. Et puis, qu'est-ce qui me permettrait d'aller dire « celui-là est nul, celui là n'est pas nul »...

– Vous vous permettez, pourtant, de dire que presque la totalité de l'art contemporain est nul...

– Mais je ne me mets pas en position de vérité. A chacun de se débrouiller. Si ce que je dis est nul, il n'y a qu'à laisser tomber, c'est tout. En fait, cet article a été fait un peu rapidement. Je n'aurais pas *dû partir comme ça. J'aurais dû* dire qu'il y a dans l'art contemporain un soupçon de nullité. Est-il nul, ne l'est-il pas ? La nullité, c'est quoi ? Mon article est parfaitement contradictoire. A un moment, j'emploie la nullité comme nulle, c'est-à-dire rien, et à un autre, je dis : la nullité, c'est une singularité fantastique. Ça, on aurait pu me le renvoyer, comme critique.

» Mon texte reflète une humeur, une obsession de je ne sais quoi, de quelque chose de plus. Qu'on soit passé de l'art à proprement parler dans une espèce de transesthétisation de la banalité... Ça vient de Duchamp, d'accord. Je n'ai rien contre Duchamp, c'est un coup de théâtre fantastique. Mais c'est vrai qu'il a enclenché un processus dont tout le monde finalement, aujourd'hui, est complice, y compris nous. Je veux dire que, dans la vie quotidienne aussi, on a cette « ready-madisation », ou cette transesthétisation de tout, qui fait qu'il n'y a plus exactement d'illusion. Ce collapse de la banalité dans l'art et l'art dans la banalité, enfin ce jeu respectif, complice et tout... Bon, de la complicité au complot... On est dedans. Je ne le récuse pas, je n'ai surtout pas de nostalgie des valeurs esthétiques anciennes.

> « L'art ne meurt pas parce qu'il n'y en a plus ; il meurt parce qu'il y en a trop »

– C'est quoi l'art pour vous ?

– L'art, c'est une forme. Une forme, c'est quelque chose qui n'a pas exactement d'histoire. Mais un destin. Il y a eu un destin de l'art. Aujourd'hui, l'art est tombé dans la valeur, et malheureusement à un moment où les valeurs en ont pris un coup. Valeurs : c'est de la valeur esthétique, de la valeur marchande... c'est de la valeur, ça se négocie, ça se marchande, ça s'échange. Les formes, en tant que telles, ne s'échangent pas contre quelque chose d'autre, elles s'échangent entre elles, c'est de l'art, et l'illusion esthétique peut-être est au plus fort. Par exemple dans l'abstraction, au moment où il y a cette déconstruction de l'objet, déconstruction du monde et du réel, c'est encore une façon de faire s'échanger symboliquement l'objet en lui-même. Mais, après, c'est devenu un procédé simplement pseudo-analytique de décomposition du réel, et non plus de déconstruction. Il y a quelque chose qui est tombé en quenouille, peut-être par le simple effet de répétition.

– Avez-vous vu l'exposition de « L'informe », au Centre Pompidou, qui traite de ce problème avec des œuvres superbes ?

– Non. L'art peut avoir encore une très grande puissance d'illusion. Mais la grande illusion esthétique est devenue une désillusion : désillusion analytique concertée, qui peut être pratiquée génialement – ce n'est pas le problème, sinon qu'au bout d'un moment elle tourne à vide. L'art peut devenir une espèce de témoin sociologique, ou socio-historique, ou politique. Il devient une fonction, une sorte de miroir de ce qu'est effectivement devenu ce monde, de ce qu'il va devenir, y compris dans les engagements virtuels. On va peut être plus loin dans la vérité du monde et de l'objet. Mais l'art n'a jamais été question de vérité, bien entendu, mais d'illusion.

– Vous ne trouvez pas qu'il y a des artistes qui s'en sortent bien, quand même ?

– Je pourrais dire qu'ils s'en sortent trop bien...

– Vous croyez que c'est le moment de dire ça ?

– Je ne m'occupe pas de la misère du monde. Je ne veux pas être cynique, mais on ne va tout de même pas protéger l'art. Plus on fait de protectionnisme culturel, plus les déchets sont grands, plus il y a de fausses réussites, de fausses promotions. Là, on entre dans le territoire publicitaire de la culture...

» Dit bêtement, c'est quand même la prétention de l'art qui me choque. Et c'est difficile d'y échapper, ce n'est pas venu comme ça. On a fait de l'art quelque chose de prétentieux dans sa volonté de transcender le monde, de donner une forme exceptionnelle, sublime, aux choses. C'est devenu un argument de pouvoir mental. Le racket mental exercé par l'art et le discours sur l'art est considérable. Je ne voudrais pas qu'on me fasse dire que l'art, c'est fini, mort. Ce n'est pas vrai. Ça ne meurt pas parce qu'il n'y en a plus, ça meurt parce qu'il y en a trop. C'est l'excès de réalité qui m'emmerde, c'est l'excès d'art. »

Propos recueillis par Geneviève Breerette

Le Festival de Châteauvallon déprogramme les rappeurs de NTM

Le directeur de la manifestation a décidé de se plier aux injonctions du préfet du Var

Déjà menacé par le maire Front national de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui réclame son éviction, le directeur du Festival de Châteauvallon (Var), Gérard Paquet, a dû déprogrammer le groupe de rap NTM sur injonction du préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, un proche de Charles Pasqua, qui estime que le répertoire du groupe porte atteinte à la dignité de la femme et de la police (*lire aussi notre éditorial page 13*).

GÉRARD PAQUET, directeur du Théâtre de la danse et de l'image de Châteauvallon, a décidé de déprogrammer le groupe NTM du Festival de Châteauvallon, se pliant du même coup aux injonctions de Jean-Charles Marchiani, préfet du Var. Celui-ci menaçait de supprimer les subventions de la manifestation au cas où le concert des rappeurs, accusés de bafouer l'image de la femme (NTM sont les initiales de Nique ta mère) et des forces de l'ordre (dans un morceau intitulé *Police*), serait maintenu.

Les rappeurs ne participeront donc pas au Festival, le 26 juillet, dans le cadre de la manifestation Connexions hip-hop. Gérard Paquet, qui depuis un an tient tête à la municipalité Front national de Toulon, a fait savoir dans un communiqué daté du 7 juin qu'« *après mûre réflexion* » il avait décidé de « *prendre en compte les observations relatives à l'ordre public exprimées par le préfet. En conséquence, le groupe NTM ne sera pas à Châteauvallon. Il ne sera pas remplacé* ». Les raisons invoquées par le préfet du Var n'étaient pas seulement d'ordre public, mais aussi d'ordre moral puisqu'il s'exprimait en tant que « *représentant de l'Etat, chrétien et homme* » (*Le Monde* du 8 juin 1996).

« *Le climat local est trop chaud,* explique Gérard Paquet, joint par téléphone. *Il y avait de vrais risques d'affrontements, voire d'affrontements physiques. Je ne veux de ça en aucun cas à Châteauvallon. Nous devons continuer une réflexion sans complaisance sur le Front national, l'évolution de la société, les dangers qu'on peut observer. Je ne me suis pas déterminé en fonction de la lettre de M. Marchiani. Je tiens à préciser que Connexions hip-hop ne fait l'objet d'aucune subvention spécifique, que cette manifestation est organisée sur le budget global de Châteauvallon.* »

SOUS LE FEU DU MAIRE

Gérard Paquet a décidé de renoncer à la présence de NTM sans pour autant s'être entretenu avec les rappeurs, dont les premiers disques avaient provoqué la colère de certains policiers : « *Ce ne sont pas eux qui sont en cause, mais les risques de troubles d'ordre public. Ma stratégie n'a jamais été la surenchère. Je ne peux mettre ni le public ni les artistes en situation délicate.* » Gérard Paquet estime, par ailleurs, qu'« *il ne s'agit pas d'un acte de censure puisque le groupe n'est pas remplacé. Le 26 juillet, toutes les manifestations prévues dans le grand amphithéâtre, en plein air, auront lieu dans le théâtre couvert* ».

Certains pensent, à Toulon, que Gérard Paquet n'aurait pas programmé NTM s'il avait su que le groupe de rap faisait l'objet d'une information judiciaire. Pour justifier sa position, ils expliquent que, déjà sous le feu du maire, qui a réclamé sa tête au président du conseil d'administration de Châteauvallon (*Le Monde* daté 2-3 juin), il ne pouvait se confronter, en plus, au représentant de l'Etat : « *Il n'a pas*, dit-on, *les moyens d'avoir autant d'ennemis à la fois.* »

Au ministère de la culture, qui a toujours soutenu la position de Gérard Paquet contre le Front national, l'initiative du préfet jette un certain trouble. « *NTM est un prétexte*, dit Stéphane Martin, directeur de cabinet de Philippe Douste-Blazy. *Le groupe est programmé dans tous les festivals. Il s'agit davantage d'une divergence de conception dans la lutte contre le FN entre le préfet Jean-Charles Marchiani et Gérard Paquet. M. Marchiani estime qu'une attitude rigoureuse, exigeante – celle de Gérard Paquet – fait localement le lit du Front national. Mais lutte-t-on contre le populisme en utilisant les mêmes méthodes, les mêmes armes que lui ? Par ailleurs, les problèmes d'ordre public ne se règlent pas avec des menaces sur les subventions. Le préfet nous a écrit qu'en cas de non-déprogrammation de NTM il supprimerait une partie des crédits décentralisés : le ministère a donné un avis contraire. Est-ce qu'une chanson peut déclencher la guerre ? Vu de Paris, je dirais non ; localement, je n'en sais rien.* »

Censure ou pas censure ? Les rappeurs de NTM ne veulent pas intervenir dans le débat. « *NTM pense qu'il s'agit là d'une réaction fascisante*, dit Jules Frutos, directeur de la société Alias, qui s'occupe des tournées du groupe. *La chanson incriminée*, Police, *est une chanson dure, mais pas une incitation au meurtre, comme il a été souvent écrit. L'information judiciaire ouverte* [pour outrage à personnes dépositaires de l'autorité publique] *après le concert de juillet 1995 à La Seyne devrait aboutir à la rentrée. Quand on voit ce qui se passe avec la musique techno, les raves, leur interdiction sous prétexte de drogue, tout va dans le même sens, celui d'une restriction de la liberté. Cette situation est d'une totale contradiction. NTM est dans tous les festivals de l'été, notamment aux Francofolies de La Rochelle, aux Eurockéennes de Belfort. Nous vivons le règne de l'arbitraire. Mais je comprends la réaction de Gérard Paquet. Nous ne l'attaquerons pas pour rupture de contrat.* »

Dans l'équipe de Châteauvallon, on craint toutefois que le refus de faire venir NTM n'entraîne le désistement d'autres compagnies, mettant en question toute la programmation hip-hop du Festival.

Dominique Frétard

Un groupe révélateur de la fracture sociale

SELON Jean-Charles Marchiani, le groupe Suprême NTM porterait atteinte, par son nom même, à la dignité de la femme. Mais si ces rappeurs de Saint-Denis ont choisi dans la seconde moitié des années 80 de se baptiser de l'invective « Nique Ta Mère » (équivalent de « va te faire voir ») alors en *cours dans les banlieues*, ce n'est pas par haine des mamans mais pour signifier leur appartenance et leur besoin de révolte.

Certes, Joey Starr et Kool Shen, les deux chanteurs du groupe, n'ont jamais caché leur antipathie pour « *les flics* ». Mais en épluchant les chansons figurant sur leurs trois albums, on s'aperçoit que l'attaque frontale antipolicière ne concerne essentiellement qu'un morceau, *Police*, tiré de *1993 : J'appuie sur la gâchette*, leur deuxième album (la chanson du même nom contait le suicide d'un chômeur). Ce texte avait valu au duo de se faire convoquer au commissariat, mais il n'avait jamais été l'objet de poursuites judiciaires jusqu'au 6 mai 1996 quand un juge d'instruction toulonnais les a mis en examen pour « *outrage à personnes détentrices de l'autorité publique* ».

Particulièrement violente (« *Comment peut-on prétendre défendre l'Etat, quand on est soi-même / En état d'ébriété avancée ? Souvent soi-même mentalement retardé / Le portrait type, le prototype du pauv'type. Police machine matrice d'écervelés mandatés par la justice sur laquelle je pisse (...) Donne-moi des balles pour la police municipale* »), cette chanson où le groupe met en scène son exaspération face au harcèlement et aux bavures avait amené certains à s'interroger sur les dérives du rap.

D'abord danseurs et « graffeurs », pionniers en France de la culture hip hop, les NTM ont pris la parole pour « *réagir* » et « *revendiquer* ». Leur mode d'expression ne manque pas d'ambiguïtés. Naturellement porté par le défi et la surenchère, l'écriture rap se nourrit de transgression comme avant elle le jazz, le rock et aujourd'hui la techno. La violence des mots, l'âpreté des rythmes (leur genre de rap est baptisé *hardcore*) est la source de leur originalité musicale et un argument commercial pour Sony, leur maison de disques. Mais le groupe a toujours insisté sur sa sincérité portée par une indignation viscérale qui se soucie peu de formulation consensuelle.

« *Je ne comprends pas qu'on nous parle de provocation*, confiait Kool Shen (*Le Monde* du 7 mai 1994). *La réalité, c'est le désespoir. Certains trouvent qu'on exagère, j'ai envie de dire qu'on minimise.* ». Sans attendre de lire Emmanuel Todd, Suprême NTM parlera crûment de fracture sociale, de malaise suburbain, des antagonismes radicaux entre jeunes des cités et policiers. Ce qui lui valut souvent d'être boycotté à la radio et à la télévision. En 1995, leur troisième album, *Paris sous les bombes* (ils parlaient de bombes aérosols), s'affirmait comme une des plus belles réussites du rap francophone. Ils prenaient à nouveau pour cible le Front national, mais parlaient aussi de leur jeunesse perdue et de la fragilité de l'amitié. Vendu à plus de cent mille exemplaires, l'album fut récompensé d'un disque d'or.

Stéphane Davet

LES SAISONS THÉÂTRALES 1996-1997

ODÉON-THÉÂTRE DE L'EUROPE

Ouverture de la saison avec *Bienvenue*, un spectacle conçu et mis en scène par Georges Lavaudant, et donné sous un chapiteau, « La cabane », qui sera installé devant le théâtre (24 septembre au 6 octobre). Cette « cabane » partira ensuite sur les routes de France, où Georges Lavaudant créera, dans une ville encore indéterminée, un spectacle intitulé *Triptyque* (en janvier-février).

Grande salle : *Horror Suite Macbeth*, d'après Shakespeare, par Carmelo Bene (15 au 20 octobre, en italien surtitré). *Edouard II*, de Marlowe, mise en scène d'Alain Françon (29 octobre au 15 décembre). *Time Rocker*, musique de Lou Reed, m.e.s. de Bob Wilson, livret de Darryl Pinckney (7 au 19 janvier, en allemand et anglais surtitrés). *Reflets*, de Jean-Christophe Bailly, Michel Deutsch, Jean-François Duroure et Georges Lavaudant, m.e.s. de Georges Lavaudant (30 janvier au 3 février). *Frères et Sœurs*, d'après Fedor Abramov, m.e.s. de Lev Dodine (6 au 9 février, en russe surtitré). *Maison de Poupée*, d'Henrik Ibsen, m.e.s. de Deborah Warner (18 mars au 11 mai). *Un chapeau de paille d'Italie*, d'Eugène Labiche, m.e.s. de Georges Lavaudant (27 mai au 22 juin). *Pawana*, de J. M. G. Le Clézio, m.e.s. de Georges Lavaudant (4 au 13 juillet).

Petite salle : *La Promenade*, d'après Robert Walser, m.e.s. de Gilberte Tsaï (6 janvier au 5 février). *Voyages dans le chaos*, textes de Drouskine, Harms, Lipavski, Vaguinov et Védienski, m.e.s. de Lukas Hemleb (20 février au 22 mars). *Égaré dans les plis de l'obéissance au vent*, de Victor Hugo, m.e.s. de Madeleine Marion (7 avril au 7 mai). *La Dernière Nuit, de Georges Lavaudant, m.e.s. de l'auteur (23 mai au 21 juin).*

Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place de l'Odéon, Paris 6e. Tél. : 44-41-36-36.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT

Salle Jean-Vilar : *Le Bourgeois gentilhomme*, de Molière, m.e.s. de Jérôme Savary (10 octobre au 28 décembre). *Le presbytère n'a rien perdu de son charme, Messe pour le temps présent, King Lear-Prospero, Le Mandarin merveilleux*, chorégraphies de Maurice Béjart (17 janvier au 9 février). Guy Bedos (18 au 23 février). *Dommage qu'elle soit une putain*, de John Ford, m.e.s. de Jérôme Savary (20 mars au 1er juin).

Salle Gémier : *Quartier libre*, d'après Guy Bedos, m.e.s. de Didier Vignali (19 septembre au 16 octobre). *Vivre libre*, récital de Catherine Ribeiro (10 au 27 octobre). *Virginia*, d'Edna O'Brien, m.e.s. d'Anne-Marie Lazarini (14 novembre au 22 décembre). *Mowgli l'enfant loup*, d'après Rudyard Kipling, m.e.s. d'Éric de Dadelsen (spectacle pour enfants, du 27 novembre au 13 décembre). *Macbeth*, de Shakespeare, m.e.s. de Katharina Thalbach (23 janvier au 8 mars). *Adam et Eve*, de Jean-Claude Grumberg, m.e.s. de Gildas Bourdet (24 avril au 28 juin).

Grand foyer : *Le Défilé*, de Jérôme Deschamps et Macha Makeieff (18 septembre au 6 octobre, et 25 février au 9 mars). *Le Bal moderne 96*, conçu par Michel Reilhac (13 octobre au 22 décembre).

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Tél. : 47-27-81-15.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

Grande salle : *Slaves*, de Tony Kushner, mise en scène de Jorge Lavelli (3 octobre au 1er décembre). *Kinkali*, d'Arnaud Bedouet, m.e.s. de Philippe Adrien (9 janvier au 2 mars). *Le Radeau de la Méduse*, de Roger Planchon, *m.e.s. de l'auteur (8 mars au 20 avril). La Tragédie du roi Christophe*, d'Aimé Césaire, m.e.s. de Jacques Nichet (15 mai au 22 juin).

Petite salle : *Bonbon acidulé*, de Ricardo Sued, m.e.s. de Dominique Poulange (12 septembre au 27 octobre). *Les Trompettes de la mort*, de Tilly, m.e.s. de l'auteur (21 novembre au 12 janvier). *Molly S.*, de Brian Friel, m.e.s. de Jorge Lavelli (20 février au 6 avril). *Le Siège de Leningrad*, de José Sanchis Sinisterra, m.e.s. de Dominique Poulange (3 mai au 22 juin).

***Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e.* Tél. : 44-62-52-52.**

Compay Segundo, légende de la musique cubaine, en concert à Paris

COMPAY SEGUNDO Y SUS MUCHACHOS. *Le 8 juin à 22 heures.* Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, parc de La Villette, Paris-19e. *Mº Porte-de-Pantin.* Tél. : 42-00-14-14. 100 F.

Jusqu'en octobre dernier, Compay Segundo n'avait encore jamais mis les pieds par ici. De la France, il ne connaissait qu'Edith Piaf, son idole. Il se promet même de lui consacrer très bientôt une chanson. Elle viendra enrichir un répertoire immense, plus de cent titres, composés tout au long de sa vie et dont on peut avoir un bel aperçu dans le double disque compact récemment publié par East West, *Antologia de Compay Segundo.* Sa vie, il l'a tout entière dédiée au *son*, source mère de la salsa, ou à *ses déclinaisons chaloupées, guaracha, bolero, guajira*... La salsa, il ne faut pas lui en parler. « *Une musique valable pour faire gigoter les jeunes, mais qui manque terriblement de cœur. Le* son, *c'est tout le contraire de cela. Tendre et romantique.* »

AUTODIDACTE

Lui, en tout cas, on n'est pas près de l'oublier. A quatre-vingt-huit ans, il pétille comme un adolescent. Son secret ? « *Prendre bien soin de soi, n'abuser de rien et, surtout, travailler.* » Pour ce fils de mineur, ce fut l'usine, où il roulait des cigares ; et, bien sûr, la musique, apprise d'abord en autodidacte sur un *tres*, petite guitare traditionnelle à trois cordes doubles, puis *avec une voisine, qui lui donna* des cours de solfège. A la clarinette, dans la *banda municipale* de Santiago, ensuite. Mais c'est la guitare qui attise vraiment ses rêves. Avec un instrument bricolé, il va tisser sa légende. Sept cordes accordées d'une manière originale, et dont il tire de savoureuses sonorités.

Sa carrière démarre à La Havane dans les années 30. Il s'y produit d'abord au sein du groupe de Niquito Saquito, puis avec Evilio Machin, frère du légendaire Antonio Machin. Il reprend un temps la clarinette pour rejoindre le légendaire Trio Matamoros qui a décidé de changer sa formule orchestrale. Il y rencontre Bény Moré, chanteur historique de boléros suaves et sucrés. Né Francisco Repilado, en 1948, il *gagne le surnom sous* lequel il deviendra célèbre. Avec Lorenzo Hierrezuelo, il crée cette année-là Los Compadres. Au milieu des années 50, il monte son nouveau groupe, Los Muchachos.

Si ses compositions sont reprises par de nombreux *salseros* à travers le monde, Compay Segundo ne fut découvert en Europe qu'en 1994, lors des premières rencontres « Flamenco y Son » organisées à Séville. Sur le prochain disque du guitariste, un autre public va pouvoir découvrir l'une des dernières légendes vivantes de la musique cubaine.

Patrick Labesse

Berg et Bruckner convoquent Bach

L'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam à Paris sous la direction de Chailly



MAGNIFIQUE PROGRAMME : deux œuvres opposées (concentration et « toxicité » chez Alban Berg ; dilatation et « pureté » chez Anton Bruckner) mais toutes deux tournées vers Bach : Berg cite, à la fin de son *Concerto*, un choral harmonisé par le Cantor de Leipzig, tandis que Bruckner, dans son ultime symphonie, continue de servir la mémoire des polyphonistes allemands sans les citer mais en se situant dans leur descendance évidente (longues marches, densité et horizontalité des voix). Frank-Peter Zimmermann a signé au disque (EMI) l'une des plus belles versions du *Concerto à la mémoire d'un ange*, de Berg (avec l'excellent chef d'orchestre Gian-Luigi Gelmetti). Quant à Chailly, dont la latinité originaire pourrait le faire passer pour un étranger à l'univers brucknérien, sa direction claire et lyrique pourrait étonner. Quoi qu'il en sera, l'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam est un plaisir sensuel à lui seul...

★ Berg : *Concerto à la mémoire d'un ange* ; Bruckner : *Neuvième Symphonie* ; Frank-Peter Zimmermann (violon), Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, Riccardo Chailly (direction). Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris 1er. 17 heures, le 9 juin. Tél. : 40-28-28-40. De 70 F à 230 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Festival Voix de femmes de Méditerranée
Avant que ces rituels de deuil disparaissent, le spectacle *Amer* de Valérie Joly restitue les *lamenti* des pleureuses professionnelles. En complément du répertoire traditionnel, Georges Aperghis et Hugues de Courson ont composé deux chants contemporains. Après *Amer*, le festival propose des concerts de musique méditerranéenne traditionnelle : flamenco d'Aqua Flamenco et Eva Duran (le 11), chants sardes d'Elena Ledda (le 14), Sanacore, groupe de chanteuses inspirées par Giovanna Marini (le 16), et des chanteuses bulgares ou marocaines. Des tissages et des tapis d'Egypte sont exposés dans le hall du théâtre.
Théâtre du Lierre, 22, rue du Chevaleret, Paris 13e. RER C, arrêt Boulevard Masséna. Bus 27, 62, PC. Amer, *jusqu'au 9 juin. Concerts jusqu'au 22 juin. Tél. : 45-86-55-83. De 70 F à 100 F.*

Europa Galante
A ceux que guette l'overdose « mondonvillienne » à Versailles, on ne saurait trop conseiller un détour par les banlieues rouges pour une cure de quelques petits chefs-d'œuvre de Luigi Boccherini. Europa Galante étant l'un des meilleurs ensembles baroques du moment, le voyage à Saint-Denis ne devrait pas décevoir.
Œuvres de Boccherini. Fabio Biondi (violon, direction). *Saint-Denis (93). Maison de la Légion d'honneur, 5, rue de la Légion-d'Honneur. Mo Saint-Denis-Basilique. 20 h 30, le 8 juin. Tél. : 48-13-06-07. 150 F.*

Week-end de musique et de danse à la Cinémathèque
Ne ratez pas ce week-end sous le signe de l'Art Council Films et du producteur Rainer Moritz, établi à Londres. Choisissez de préférence la découverte des films de DV8, compagnie de l'excellent Llyod Newson, injustement méconnu en France. Sûrement parce que son œuvre très sulfureuse, mais aussi très juste, dérange. Mais il y a toute la danse anglaise si peu programmée en France.
Cinémathèque française, salle du palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16e. Mo Trocadéro. De 19 heures à 21 heures, le 8 ; de 18 heures à 21 heures, le 9. Tél. : 47-04-24-24.

Sierra Maestra
Ce groupe cubain a pris le nom des montagnes de l'île qui furent le creuset du *son*. Il a été créé par de jeunes étudiants de La Havane en 1970. Depuis, Sierra Maestra a évolué vers davantage de cuivres, rénové ses cadres, alangui les rythmes et la danse, et « revisité » les tubes de l'âge d'or de la musique cubaine d'avant la révolution.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 8 juin. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BETWEEN THE TEETH (à partir de vendredi 7 juin). Film américain de David Byrne, David Wild, avec Bobby Allende, Jonathan Best, Angel Fernandez, Ite Jerez, Lewis Kahn, George Porter Jr. (1 h 11).
VO : Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
Film français d'Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon (1 h 53).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FLIRTER AVEC LES EMBROUILLES
Film américain de David O. Russell, avec Ben Stiller, Patricia Arquette, Téa Leoni, Mary Tyler Moore, George Segal, Alan Alda (1 h 32).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Danton, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.

LES NOUVEAUX MECS
Film allemand de Sönke Wortmann, avec Til Schweiger, Katja Riemann, Joachim Krol, Rufus Beck (1 h 33).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10). 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

PEUR PRIMALE
Film américain de Gregory Hoblit, avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton (2 h 11).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LE ROMAN DU GENJI
Film japonais de Kimisaburo Yoshimura, avec Kazuo Hasegawa, Denjiro Okochi, Machiko Kyo, Michio Kogure (2 h 32).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

TWO MUCH
Film américain de Fernando Trueba, avec Antonio Banderas, Melanie Griffith, Daryl Hannah, Danny Aiello, Joan Cusak, Eli Wallach (1 h 57).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
Film français de Nicolas Philibert, (59).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

UN HÉROS ORDINAIRE
Film italien de Michele Placido, avec Fabrizio Bentivoglio, Michele Placido, Philippine Leroy-Beaulieu, Omero Antonutti, Daan Hugaert (1 h 33).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
L'ARÈNE DU MEURTRE (isréalien, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
BROOKLYN BOOGIE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES CAPRICES D'UN FLEUVE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
CASINO (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LE CŒUR FANTÔME (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES (Fr.-It.-Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
CRYING FREEMAN (*) (Fr.-Can., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DES LENDEMAINS QUI CHANTENT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DIABOLIQUE (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
EXCÈS DE CONFIANCE (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LE FACTEUR (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10).
LES GENS DES BARAQUES (Fr., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
GIRL 6 (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
GOOD MEN, GOOD WOMEN (Taï., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LE HUITIÈME JOUR (Fr.-Bel.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
KANSAS CITY (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LEAVING LAS VEGAS (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MONDO (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
NICO ICON (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
NOS ANNÉES SAUVAGES (H., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
RIDICULE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LE ROCHER D'ACAPULCO (**) (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
SAFE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10).
SH'CHUR (Isr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE SILENCE DE NETO (guatémaltèque, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SMOKE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SUNCHASER (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
LE TEMPS DE L'AMOUR (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
UN VAMPIRE À BROOKLYN (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LE VENT DU WYOMING (Fr.-Que., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
VISAGE ÉCRIT (Jap.-Suis., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

ASSURANCE SUR LA MORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; MacMahon, 17e (43-29-79-89).
LA VIE DES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
VILLE HAUTE VILLE BASSE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

BABY DOLL (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) samedi 17 h 40.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h.
LE CABINET DU DOCTEUR CALIGARI (All.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 10 h 45.
CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 25.
LE CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov.) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h 30.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h 20.
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) dimanche 13 h 50, 17 h 40.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h 50.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 20.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 18 h.
JULES ET JIM (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) samedi 20 h, dimanche 12 h.
PAULINE À LA PLAGE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 40.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 40.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 40.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 19 h.
LA VILLE LOUVRE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) samedi 15 h 55, 17 h 55, 20 h 35, 22 h 20.

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). les Trente-Neuf Marches, sam. 17 h, 20 h 30 ; la Maison du docteur Edwardes, sam. 18 h 35, 22 h 10 ; Une femme disparaît, dim. 14 h, 17 h 15, 20 h 30 ; la Corde, dim. 15 h 45, 19 h, 22 h 15 ; The Skin Game, lun. 13 h 40, 17 h 10, 20 h 40 ; Saboteur, lun. 15 h 15, 18 h 45, 22 h 15 ; Numéro 17, mar. 14 h, 17 h 20, 20 h 40 ; le Procès Paradine, mar. 15 h 20, 18 h 40, 22 h 05.
BORIS BARNET EN DEUX FILMS (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Au bord de la mer bleue, dim. 21 h 30, mar. 20 h ; la Jeune Fille au carton à chapeau, dim. 16 h 15, lun. 14 h 15.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Comment je me suis disputé, dim. 10 h 15.
CINÉ-LIBRE : PHILIPPE GARREL (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Liberté la nuit, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U : JEAN RENOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Crime de M. Lange, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉMA D'ARCHITECTURE, Centre Pompidou. Salle J. Renoir. Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Henri Michaux ou l'Espace du dedans, sam. 18 h ; Charlotte Perriand crée l'habitat au XXe siècle, dim. 18 h.
CINÉMA HAUTE TENSION (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Blood Simple, sam. 19 h 50 ; Reservoir Dogs, dim. 19 h 50 ; En quatrième vitesse, lun. 19 h 50 ; le Silence des agneaux, mar. 19 h 50.
CINÉMATHÈQUE DE L'IMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). le Péché, dim. 14 h 30 ; Nous, les étudiants, dim. 17 h.
COMÉDIES DE CARY GRANT (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Chérie je me sens rajeunir, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Indiscrétions, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cette sacrée vérité, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Un million clés en main, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
EXOTICA, L'ATTRACTION DES LOINTAINS, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). les Voyages de Miss Isobel Wylie Hutchinson, sam. 18 h ; 90 South, sam. 20 h 30 ; le Grand Silence blanc, dim. 16 h ; la Croisière jaune, dim. 18 h 30.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Bianca, lun. 12 h 05.
JEAN RENOIR, Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Journal d'une femme de chambre, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Grande Illusion, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Carrosse d'or, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Fleuve, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs; une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MARSEILLE, GUÉDIGUIAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Rouge midi, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Ki lo sa ?, dim. 14 h, 16 h ; Dieu vomit les tièdes, lun. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; A la vie, à la mort !, mar. 14 h, 16 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). les Marx au grand magasin, mar. 12 h 10 ; la Soupe au canard, sam. 12 h 10 ; Une nuit à l'opéra, dim. 12 h 10 ; Panique à l'hôtel, lun. 12 h 10.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Masaccio, lun. 12 h 30.
NEUF FILMS JAPONAIS À VOIR ET À REVOIR (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). l'Idiot, mar. 13 h 50, 17 h 15, 20 h 40 ; Barberousse, sam. 17 h 15, 20 h 40 ; Hara-kiri, dim. 13 h 50, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 20 ; Dode's Kaden, lun. 13 h 50, 17 h 15 20 h 40.
NOIRS EN SÉRIE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Kiss of Death, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Desperado, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Usual Suspects, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Prête à tout, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LA PARADE DES STARS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Autant en emporte le vent, sam. 16 h, 20 h ; Lord Jim, dim. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; Docteur Jerry et Mister Love, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Main au collet, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LE PRINTEMPS CELTE (v.o.), Grande Halle de la Villette, 19e (40-03-75-03). Toujours une femme, sam. 19 h 30 ; Venus Peter, dim. 17 h 30 ; Hush-a-Bye, Baby, dim. 19 h 30.
RÉTROSPECTIVE DISTINCTION GLACES GERVAIS, Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14). Et la vie continue, dim. 14 h, 22 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 18 h ; Bab el-Oued City, sam. 18 h, dim. 18 h, mar. 20 h, 22 h ; Bye-bye, sam. 20 h, dim. 16 h, mar. 14 h, 16 h ; Latcho Drom, sam. 16 h, dim. 20 h ; The Pillow Book, sam. 22 h.
SPÉCIAL ABEL FERRARA (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Bad Lieutenant, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The King of New York, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Ange de la vengeance, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). l'Amour est plus froid que la mort, lun. 14 h 10 ; l'Année des treize lunes, lun. 19 h 20 ; les Larmes amères de Petra von Kant, mar. 17 h 20 ; Lola, une femme allemande, lun. 15 h 40.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; les Ailes du désir, sam. 16 h 40.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
LUNDI
Avant-première : Tabu, dernier voyage (1996), d'Yves de Peretti, 20 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Indépendances : 20 films soutenus par l'ACID : les Amoureux (1993), de Catherine Corsini, 17 h ; Grand Bonheur (1992), d'Hervé Le Roux, 19 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma turc : Voyage de nuit (1987, v.o. s.t.f.), d'Omer Kavur, 14 h 30 ; la Bru (1973, v.o. s.t.f.), de Lütfi Omer Akad, 17 h 30 ; le Sacrifice (1979, v.o. s.t.f.), d'Atif Yilmaz, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma turc : le Consensus (1991, v.o. s.t.f.), d'Oguzhan Tercan, 14 h 30 ; Siffle si tu reviens (1993, v.o. s.t.f.), de Orhan Oguz, 17 h 30 ; le Temps d'aimer (1965, v.o. s.t.f.), de Metin Erksan, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Avoir 20 ans : Jeux d'hiver (1991), d'Alain Le Breton ; la Désenchantée (1990), de Benoît Jacquot, 14 h 30 ; Trust me (1991, v.o. s.t.f.), de Hal Hartley, 16 h 30 ; Max le voyou (1990), d'Henri-Paul Korchia ; Douce France (1995), de Malik Chibane, 19 h ; Avant... mais après (1994), de Tonie Marshall ; Kids (1994, v.o. s.t.f.), de Larry Clark, 21 h.
MARDI
Avoir 20 ans : Une visite (1994), de Philippe Harel ; Muriel fait le désespoir de ses parents (1995), de Philippe Faucon, 14 h 30 ; la Pierre de l'attente (1991), de Tran Anh Hung ; Ma vie sur le bicorne (1993, v.o. s.t.f.), d'Ermek Shinarbaev, 16 h 30 ; le Flic (1994), de Xavier Durringer, 19 h ; Vies de toxicos (1995), de Marie Roche, 16 h ; Comme un dimanche (1994), d'Olivier Jahan ; Faute de soleil (1995), de Christophe Blanc, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

صكنا من الاجل

SAMEDI 8 JUIN

TF 1

[illegible].45

LES GROSSES TÊTES
Divertissement présenté par Philippe Bouvard. Avec Francis Perrin, Jacques Pradel, Philippe Castelli, Evelyne Leclercq, Sim, Pierre Bellemare, Carlos, Guy Montagné, Amanda Lear, Vincent Perrot...
(120 min). 499408

22.45

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Désir de femme, de Robert Ginty, avec Jeff Fahey, Bo Derek (105 min). 6804866
Le voilier, à bord duquel un ambassadeur et sa maîtresse étaient en croisière, s'échoue sur une île. La femme accuse le capitaine du meurtre du diplomate et prétend avoir été violée...

0.30 Les Rendez-vous de l'entreprise. (rediff.)
0.50 Journal.
1.00 L'Eternelle Jeunesse. Téléfilm de Vittorio De Sisti (180 min). 20273088

4.00 et 4.30 TF 1 nuit. 4.10 Mésaventures. Série. 5.00 Musique.

France 2

20.50

N'OUBLIEZ PAS VOTRE BROSSE A DENTS
Divertissement présenté par Nagui.
(175 min). 65921682

23.45

CÉLINE DION : D'EUX
Un portrait inédit, d'Eric Briand, André Saint-Pierre et Pierre Seguin (75 min). 2727021
Réalisée au Canada lors de la sortie de son dernier album, D'eux *(avril 1995), cette émission alterne interviews, confidences et des extraits de concerts.*

1.00 Journal, Côté court, Météo.
1.15 Euro 96. Magazine.
2.05 Tennis. Roland-Garros. Finale dames, résumé (90 min). 5166446

3.35 Vive la France. L'étoile [5/5]. 5.00 Bouillon de culture (rediff.).

France 3

20.55

▶ UN AMOUR IMPOSSIBLE
Téléfilm de Patrick Volson [2/2] (100 min). 2595886
Deux candidats adverses à la mairie d'un petit port du Midi tombent amoureux l'un de l'autre. Un joli sujet mal traité.

22.35

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Magazine. La vie en bleu : du Front populaire à nos jours, un demi-siècle de luttes ouvrières
(55 min). 4232779
Les grands moments de l'histoire de la classe ouvrière et du mouvement syndical : 1936, 1945-1947, 1968, et la crise actuelle, symbolisée par la fermeture de l'usine Renault de l'île Seguin en 1992.

23.30 Journal, Météo.

0.00 Musique et compagnie. Les violons ont-ils une âme ? 1.05 Les Incorruptibles. 1.50 Musique Graffiti. *Papillons*, de Schumann par Catherine Collard, piano (20 min).

Arte

20.45

▶ L'AVOCAT
Série [1/6]. Le candidat, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug (40 min). 7992040
Une série policière allemande un peu loufoque.

21.25 Métropolis. Les Pitoëff ; Akyo ; François Nourissier ; la revue de presse photographique ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : M comme maladie (2) ; l'agenda culturel (60 min). 9904885

22.25

MUSIC PLANET
Magazine [5/12]. World Collection. Jimmy Cliff, Moving on, de François Bergeron et Hélène Lee (60 min). 1717595
Autour du chanteur jamaïcain Jimmy Cliff, un voyage aux sources du reggae.

23.25 2 bis, rue de la Combine
Téléfilm d'Igaal Niddam, avec Clémentine Célarié, Yves Afonso (95 min). 4230882
Dans un quartier défavorisé, plusieurs familles sur le point d'être expulsées se lancent dans le travail au noir.

1.00 ▶ L'île aux trente cercueils. Feuilleton [1/12] (rediff.). 1.30 Cartoon Factory. Dessins animés. (rediff.). 2.00 Court-circuit. Charlotte et son steak. Court métrage français d'Eric Rohmer avec les voix de Jean-Luc Godard, Anna Karina, Stéphane Audran (1951, N., 12 min). Véronique et son cancre. Court métrage français d'Eric Rohmer (1958, 20 min). Nadja à Paris. Court métrage français d'Eric Rohmer avec Nadja Tesich (1964, 13 min) (rediff.). 8194427

M 6

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série.
Au royaume des sables [1 et 2/2] (120 min). 780408
La nouvelle génération (50 min). 4301330

23.35

DANCE MACHINE
En direct de Bercy.
Avec N'Trance, Sarah, Corona, Boyzone, B-One, Boris, E-Type, Gusto, Fun Factory, Voice, J.K....
(130 min). 1132576
Le Palais omnisports de Paris-Bercy est dédié ce soir aux inconditionnels de la Dance Music, un courant musical qu'on annonçait comme éphémère et qui continue à faire fureur dans les discothèques de l'Hexagone. 3.500 mètres carrés de pistes et 70.000 watts, pour une fête à laquelle 17.000 jeunes sont attendus.

1.45 Best of Dance. 3.15 Jazz 6. 4.35 E = M 6. 5.00 Boulevard des clips.

Canal +

20.30

AMOUR, SEXE ET SANG-FROID
Téléfilm de H. S. Longstreet (83 min). 7398069
A sa sortie de prison, avec l'aide d'une call-girl, un homme va poursuivre un banquier qui a pris la fuite avec son butin...

21.55 Il était une fois. Série.

22.00

LE GAZ MORTEL DU LAC NYOS
Documentaire d'Antoine de Maximy (53 min). 35934

22.50 Flash d'information.
23.00 Les Démons du maïs-Les Moissons de l'enfer
Film de David F. Price (1992, 90 min). 36885
0.30 Carrington ■
Film de C. Hampton (1995, v.o., 118 min). 1167408
2.30 Le Journal du hard.
2.35 Pornovista
Film de P. Hamelin-Delaunay (1995, 77 min). 1592243

Radio

France-Culture

20.30 Photo-portrait. Besnik Mustafaj, écrivain et ambassadeur d'Albanie.
20.45 Fiction : Comédie-Française. L'Imaginaire irlandais. Pentecôte, de Stewart Parker.
22.35 Musique : Opus. James Conlon. Un chef d'orchestre américain à la Bastille !

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. L'Imaginaire irlandais. Nouvelles de Sigerson Clifford : La Fille aux cheveux rouges, Le Vieux maître et L'Arriviste. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Berlin, une ville sans qualité (4) ; 1.58, Les parsis de Bombay ou les derniers zoroastriens ; 3.24, Le Gai Savoir : Catherine Weinberger ; 4.06, Barbey d'Aurevilly ; 5.32, Gilbert Dragon (Empereur et prêtre).

France-Musique

20.00 Opéra. Donné le 19 juillet 1995, au Royal Opera House, à Londres, par le Chœur et l'Orchestre du Royal Opera House de Londres, dir. Carlo Rizzi : Œuvres de Verdi.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Les années 90. Concert donné le 3 juin, à la Cité de la musique, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pascal Rophé : Œuvres de Nunes.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Tempête de Shakespeare. La Tempête, extrait, de Purcell ; La Tempête, extrait, de Sibelius ; Sonate nº 17 La Tempête, de Beethoven ; Lélio, de Berlioz ; La Tempête ; An Silvia D 891, de Schubert. Prey, baryton, Karl Engel, piano ; La Tempête, extraits, de Chausson ; Trois Shakespeare Songs, de Vaughan Williams ; Prélude pour la Tempête, de Honegger ; Œuvres de Martin.

22.35 Da Capo. Quintette op. 4, de Brahms, par le Quatuor de Budapest, Curzon, piano ; Symphonie nº 4, de Tchaïkovski, par l'Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. Erich Kleiber. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 La Grande Dune.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Perdu de vue (TF1 du 3/6/96)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 L'Apocalypse des animaux. [4/6] Traquer le chasseur.
20.35 De Suez à la guerre du Golfe. [2/2] La paix américaine 1956-1991.
21.30 15 jours sur Planète.
21.55 Les Plus Beaux Jardins du monde. [4/12] Des havres de tranquillité.
22.20 Les Rois de la piste.
23.15 500 nations. [8/8] La culture en péril.

Paris Première

20.30 Golf.
22.00 Bertignac, portrait. De Patrick Savey et Emmanuel Pampuri.
22.30 Paris dernière.
23.25 Concert : Jazz Masters [1/2] Vintage Collection 1958-1959 (50 min). 61619088

France Supervision

19.25 IXe Symphonie de Beethoven. Ballet de Maurice Béjart, en direct de l'Opéra-Bastille.
20.45 Neuf étoiles pour un ballet.
21.15 Le temps d'un ballet.
22.45 (et 23.05) Cyclisme.
23.20 Cap'tain Café.
0.25 Tennis (120 min).

Ciné Cinéfil

19.50 Actualités Pathé nº 2.
20.45 Le Club. Invité : François Périer.
22.00 Hollywood Forever.
23.00 Menaces ■ Film d'Edmond Gréville (1938-39, N., 80 min) 1087514

Ciné Cinémas

20.30 Fils de l'Etoile du matin. Téléfilm américain de Mike Robe [2/2] (1991) (90 min) 8099048
22.00 Ciné Cinécourts. Invité : Christophe Rossignon.
23.10 Maman ■ ■ Film de Romain Goupil (1989, 85 min) 39404243

Série Club

19.55 Agence Acapulco. Intuition féminine.
20.45 Miami Vice. Deux flics à Miami.
22.15 Les Têtes brûlées. Les orphelins.
23.00 La Loi selon Mac Clain. Les anges des barreaux.
23.50 Cogne et gagne.

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Sacrifice et rédemption.
21.50 Friends. Celui qui hallucine.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Surtout ne pas se laisser faire.
22.25 T'as pas une idée ?
23.25 La Conquête du ciel.
0.25 Motor Trend.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Internationaux de France à Roland-Garros : finale dames et finale double messieurs (240 min). 10575872
19.00 Motocyclisme.
20.00 (et 0.00) Football. En différé : Angleterre-Suisse.
22.00 Tennis.
23.00 Basket-ball (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.30 La Chanteuse et le Milliardaire. Film de Jerry Rees (1991, 115 min). Avec Kim Basinger. *Comédie.*
0.05 Les Ecorchés 3. Film d'Anthony Hickox (1992, 90 min). Avec Terry Farrell. *Horreur.*

Rendez-vous

18.10 France-Inter
Bilan du Sidaction.

22.00 France-Inter
Nous les femmes.
Kate Barry, fondatrice de la Maison d'entraide aux toxicomanes et aux alcooliques.

DIMANCHE 9 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.25 Walker Texas Ranger. Tueurs à gages. [1/2] Série.
14.25 Arabesque. Le manuscrit perdu. Série.
15.20 Football. En direct de Leeds. Euro 96. Groupe B : Espagne-Bulgarie ; 16.15, Mi-temps ; 16.30, 2e période (125 min). 3488002
17.25 Euro 96. Magazine.
17.55 Football. En direct de Manchester. Euro 96. Groupe C : Allemagne-République tchèque ; 18.45, Mi-temps ; 19.00, 2e période (125 min). 72332828
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

LIAISON FATALE
Film américain d'Adrian Lyne avec Michael Douglas, Glenn Close (1987, 125 min). 158064
Des scènes d'adultères torrides et un numéro de cinglée de Glenn Close tellement insupportable qu'on accepte la fin « édifiante » de ce film.

22.50 Ciné dimanche.

23.00

LES NANAS ■
Film français d'Annick Lanoë avec Marie-France Pisier, Dominique Lavanant (1985, 90 min). 1594064
Quittée par l'homme avec lequel elle vit depuis sept ans, une jeune femme se réfugie chez une amie qui, aidée par ses copines, la soutient contre sa rivale. Comédie satirique composée de saynètes et bien enlevée.

0.40 Journal, Météo.

0.50 Visouze 1994. Concert. 1.55 et 2.35, 3.40, 4.15 TF 1 nuit. 2.05 Côté cœur. Série. 2.45 et 5.00 Histoires naturelles. 3.50 Intrigues. 4.50 Musique.

France 2

12.05 et 3.40 Polémiques.
12.50 Loto.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Le Renard. Série. La voyante.
14.30 Tennis. Internationaux de France en direct de Roland-Garros. Finale messieurs (205 min). 91552557
Commentaires de Michel Drey, Lionel Chamoulaud, Jean-Paul Loth, Patrice Dominguez et Nelson Monfort.
17.55 et 4.55 Stade 2.
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

L'INSPECTEUR LAVARDIN ■ ■
Film français de Claude Chabrol (1985, 100 min). 988286
Une fois de plus, Chabrol démontre avec esprit et talent que le polar peut être une étude de mœurs contemporaines.

22.40

▶ TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Spécial Brésil. Avec Chico Buarque, le Trio Esperança, Carrapicho, Patrick Bruel, Didier Sustrac (95 min). 9325557

0.15 Journal, Météo.
0.25 Euro 96. Magazine.
1.15 Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros. Finale messieurs, résumé (90 min). 7883422

2.45 Secret diplomatique. Série [2/6] 4.30 Profession pilote. 5.45 Dessin animé.

France 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. Au pays des kangourous, de David Parer et Dione Gilmour [1/6].
14.10 New York District. Le clochard. Série.
15.00 Tiercé. Prix de Diane, en direct de Chantilly.
15.35 Incident à Crestridge. Téléfilm de Jud Taylor, avec Eileen Brennan, Pernell Roberts (90 min). 9960373
17.05 Magnum. La lettre volée. Série.
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.

20.10

FOOTBALL
En direct de Sheffield. Euro 96. Groupe D : Danemark-Portugal (135 min). 4377286

22.25 Un cas pour deux. Série. Meurtre dans l'ascenseur.
23.30 Dimanche soir.
0.15 Journal, Météo.

0.35

TRAIN DE NUIT POUR MUNICH ■ ■
Film britannique de Carol Reed avec Rex Harrison, Magaret Lockwood (1940, N., v.o., 91 min). 7608731
L'intrigue est passionnante, les interprètes sont bien à l'unisson de la mise en scène et des intentions de l'œuvre, restée inédite en France, malgré la célébrité de Carol Reed après la guerre.

2.05 Les Incorruptibles. L'histoire de Ginnie Littlesmith. Série. 2.55 Musique Graffiti. Messe pour la paix. *Agnus Dei*, de Schnittke, *Lacrimosa*, de Penderecki, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Vladimir Ashkenazy (20 min).

La Cinquième

12.00 Les Tortues. 13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Le pneumatique. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Michael Schumacher. 15.00 Teva. 16.00 La Cloche tibétaine [2/7]. Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Le grand tournant. Invités : Alain Minc, Pierre Mauroy. 18.30 Va savoir. Les rois de l'ardoise.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. Arablantics (1928) ; Placide aviateur (1930) ; Circus Capers (1930) ; Betty Boop and the Little King (1936).
19.30 Maestro. Magazine. Opus Schubert. *Voyage d'hiver*. Avec Hans Potter et Thomas Quasthoff (45 min). 45002
20.15 Maestro. (suite).
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA RONDE

20.46 La Ronde ■ ■ ■
Film français de Max Ophüls avec Anton Walbrook, Simone Signoret (1950, N., 89 min). 100455712
Vienne 1900. Une prostituée raccole un soldat. Il courtise une femme de chambre au Prater. La femme de chambre couche avec le fils de la maison, qui séduit une femme mariée. Le mari, lui, séduit une grisette... Une adaptation de la pièce audacieuse et mélancolique d'Arthur Schnitzler.
22.20 A propos de la Ronde. Documentaire. Souvenirs en images et en entretiens. Avec Daniel Gélin (25 min). 807731
22.40 Reigen. Opéra. De Philippe Boesmans, livret et mise en scène de Luc Bondy, d'après la pièce d'Arthur Schnitzler, chorégraphie de Lucinda Childs. Avec Lucinda Childs, Deborah Raymond, Herbert Lippert, Elzbieta Ardam, Roberto Sacca et l'Orchestre symphonique de la Monnaie, dir. Patrick Davin. Enregistré en novembre 1994 au Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles (145 min). 444731

1.00 Métropolis. Les Pitoëff ; Akyo ; François Nourissier ; la revue de presse photographique ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : M comme maladie (2) ; l'agenda culturel (rediff.). 2.00 L'Art de coiffer les sumotori. Documentaire de Kohki Shigeno (30 min).

M 6

12.35 Grand Prix de France moto. En direct du Castellet, Grands Prix des 125 cc, des 250 cc et des 500 cc.
14.50 Surfer détectives. Série.
15.40 Le Pouvoir et la haine. Téléfilm de Tom Wharmby, avec Lindsay Wagner (173 min). 47605880
19.00 Models Inc. Série. Rien n'est jamais gagné.
19.50 Génération net.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 3.30 E = M 6. L'enquête : France, la natalité en panne. Le train qui vole. Les cuisiniers de l'espace. La fête des petits chimistes. La cryogénisation des grenouilles.
20.35 et 0.50 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Destination vacances. Reportages : Rêves sur catalogue ; Croisières : du luxe pas cher ; Ile de Ré : invasion imminente ; Les dessous du routard. Etre mince en été (125 min). 427064

22.50 et 4.55 Culture pub. L'Espagne (30 min). 8261441

23.20

LUSSURIA
Film italien de Joe d'Amato avec Martin Philips, Lili Carati (84 min). 6777808
Un garçon de vingt ans fait des cauchemars érotiques liés à un souvenir d'enfance et aux relations bizarres de sa famille. L'hypocrisie habituelle du porno soft dont M 6 semble ne pas pouvoir se passer... Interdit aux moins de seize ans.

1.00 Grand Prix de France moto. Résumé.

2.00 Best of 100% nouveaux. Musique. 4.00 Jazz 6. Magazine. 5.20 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Une ombre dans la nuit. Téléfilm de Kevin Connor (86 min). 6289825
15.30 Surprises.
15.40 Le Pélican de Ramzan le Rouge. Documentaire (26 min). 1319424
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Joyeuses Pâques ■ Film de Georges Lautner (1984, 95 min). 30354
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.30 Flash d'information.
19.40 Ça cartoon.

20.35

LA LIBERTÉ AU BOUT DU CHEMIN ■ ■
Film de Richard Pearce (1990, 92 min). 759731
L'amitié d'une blanche et de sa domestique noire. Un beau film sensible et remarquablement interprété.

22.05 Flash d'information.

22.10

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (200 min). 82413441

23.40 Les Révoltés d'Attica. Téléfilm de John Frankenheimer (110 min). 6561199
1.30 Basket américain. Troisième rencontre de la finale du championnat de la NBA : Seattle - Chicago (environ 180 min). 91884880
La finale est disputée au meilleur des sept rencontres.

Radio

France-Culture

19.00 Projection privée. Eric Rohmer pour son film Contes d'été.
19.40 For intérieur. Marcel Jullian.
20.30 ▶ Atelier de création radiophonique. Coup de feu, par Marie-Hélène Bernard.
22.25 Poésie sur parole. Aloysius Bertrand (6).
22.35 Musique : Le Concert. Enregistré au Pavillon de Musique dans le cadre du Festival de Saint-Denis. Eluard à Saint-Denis.

0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Berlin, une ville sans qualités (5) ; 2.00, Robert Mitchum, le démon de minuit ; 3.27, Jean-Noël Vuarnet (L'Aigle-mère) ; 3.53, Oscar Wilde par Alain Baroux ; 4.50, Comment l'Afrique écrit son histoire ; 6.25, Hélène Tournaire.

France-Musique

18.30 Il était une fois... Shakespeare.
20.05 Voix souvenirs. Don Juan : Or sai chi l'onore (Donna Anna, acte I), de Mozart (enregistré en 1950) ; Salomé : scène finale, de R. Strauss, par l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Fritz Reiner, Lujba Welitsch, soprano, Alessio de Paolis, ténor (enregistré en 1949) ; La Dame de pique, de Tchaïkovski : Il sera bientôt minuit (Lisa, acte III), par l'Orchestre Staatstoper de Vienne, dir. Rudolf Moralt, Ljuba Welitsch, soprano (enregistré en 1948) ; Arioso de Hermann (acte I), Nicolaï Figner, ténor ; Œuvres de J. Strauss.
21.00 Capitale Prague. Par Mildred Clary.
22.30 Transversales. 1. Déclic : Nouveau disque du percussionniste Sunny Murray (concert donné le 6 juin, à la galerie Templon). - 2. Les Magiciens de la Terre : Ti Raoul Interprété par Raoul Grivalliers ; Guadeloupe : Le Maître du Gwo-ka, de Carnot ; Cuba : Le chanteur Eleades Ochoa et le Cuarteto Patria ; Bolivie : La chanteuse Luzmila Caspio ; Inde : Les Bauls ; Algérie : Tankoul, le dernier disque du maître du luth arabe, Béchar. - 3. Le jazz, probablement : Philippe Deschepper, guitariste-sculpteur de sons.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Carmen, de Bizet, par le Chœur, la Maîtrise et l'Orchestre de la RTF, dir. Sir Thomas Beecham, V. de Los Angeles (Carmen), Gedda (Don José).

22.45 Soirée lyrique (Suite). La Vie brève, de De Falla, par l'Orchestre d'Espagne, dir. Frühbeck de Burgos, V. de Los Angeles (Salud), Rivadeneyra (La Abuela), Higueras (Carmela), Cossutta (Paco). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 52 sur la Une.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Choix des armes ■ ■ ■ Film d'Alain Corneau (1981, 135 min) 69260557
0.45 Soir 3 (France 3).

Planète

20.20 A mots couverts.
20.35 Port Saint-Louis du Rhône.
21.30 Mon ami Fred.
21.55 Louise Weiss, l'Européenne.
22.55 Les Grands Commandants. [6/6] Gheorghi Joukov et la bataille de Berlin.
23.40 Le Chemin de la liberté. [1/3] L'effondrement de Berlin.

Paris Première

20.30 Top - Flop.
21.00 Mo' Better Blues ■ Film de Spike Lee (1990, v.o., 130 min) 74215828
23.10 Le court en dit long.
0.05 Eco, écu et quoi ?

France Supervision

20.30 Levy et Goliath ■ Film de Gérard Oury (1987, 95 min) 30862915
22.05 (et 22.25) Cyclisme.
22.50 Concert : Festival de jazz du Mans (50 min). 31244977
23.40 Tennis (120 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Flamme sacrée ■ ■ Film de George Cukor (1942, N., v.o., 100 min) 4726712
22.10 Don't Worry, We'll Think of a Title ■ Film de Harmon Jones (1966, N., v.o., 80 min) 80840847
23.30 Le Journal d'Anne Frank ■ ■ Film de George Stevens (1959, N., 150 min) 8382248

Ciné Cinémas

19.35 Peter O'Toole. De Frances Dickinson.
20.30 Au revoir les enfants ■ ■ ■ Film de Louis Malle (1987, 100 min) 4728170
22.10 Police Story 3 Film de Stanley Tong (1992, v.o., 95 min) 24630441
23.45 Kafka ■ ■ Film de Steven Soderbergh (1991, N. et couleurs, v.o., 100 min) 60796538
1.25 Un compagnon de longue date ■ Film de Norman René (1989, 105 min) 30921861

Série Club

20.45 Cimarron Strip. Poursuite.
22.00 Les Têtes brûlées. Ces dames s'en vont en guerre.
22.45 La Loi selon Mac Clain. Les anges des barreaux.
23.40 Les Evasions célèbres. Le joueur d'échecs.

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Le distributeur de bonbons.
20.25 Dream On. Même les moutons sont nerveux.
20.55 Top bab.
21.40 Absolutely Fabulous.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues. Episode nº 52.
23.10 Le Meilleur du pire. Invité : José Benazeraf, réalisateur (30 min).

Eurosport

11.25 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde de vitesse, au Castellet. Grand Prix de France : 125, 250 et 500 cc (215 min). 53768441
15.00 Tennis. En direct. Internationaux de France à Roland-Garros. Finale messieurs (150 min). 8507286
17.30 (et 21.30, 23.00) Football.
19.00 Formule Indy. En direct. Grand Prix de Detroit (Michigan, 150 min). 7393335
0.30 Motocyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Les Imposteurs. Film de Michael Lindsay-Hogg (1991, 110 min). Avec John Malkovich. *Comédie.*
22.20 Le Camp de l'enfer. Film d'Eric Karson (1986, 105 min). Avec Tom Skerritt. *Aventures.*
0.20 On a volé la Joconde. Film de Michel Deville (1966, 95 min). Avec Marina Vlady. *Comédie.*

TMC

20.35 La Race des seigneurs. Film de Pierre Granier-Deferre (1974, 90 min). Avec Alain Delon. *Drame.*

Rendez-vous

18.00 Europe 1.
Le Club de la presse.
Invité : Jack Lang

18.30 RTL.
Grand jury RTL - *Le Monde*
Invité : Louis Viannet.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 9 - LUNDI 10 JUIN 1996

Droit de réponse

EXTRAIT de l'ordonnance de référé de la cour d'appel de Versailles, rendue, vendredi 7 juin 1996, par Jean-Louis Gillet, président de chambre : *« L'insertion du texte suivant dans* Le Monde *a été ordonnée, à la demande du Front national, par jugement rendu le 17 avril 1996 par le tribunal de grande instance de Nanterre. Appel a été relevé de ce jugement par la société Le Monde et par Jean-Marie Colombani, directeur de la publication, devant la cour d'appel de Versailles. La présente insertion résulte seulement de l'exécution provisoire assortissant le jugement, elle est faite sous réserve de l'arrêt à rendre par la cour d'appel. »*

Contrairement à ce qui est sous-entendu dans votre article en date du 12 mai 1995, et publié en dernière page, intitulé « Les squatters du racisme », concernant la mort d'un jeune Marocain le 1er mai et l'arrestation des présumés coupables, le Front national n'a jamais eu de discours xénophobe. Rien dans nos propositions ne peut prêter le flanc à une telle accusation. Une nouvelle fois, je rappelle que le FN n'est pas un parti raciste. Il comptait d'ailleurs dans son service d'ordre du 1er mai un certain nombre de gens de couleur, fait qui a été passé sous silence.

Il est vrai que le Front national propose que soient inversés les courants migratoires. Cela ne signifie nullement qu'il tienne un prétendu *« langage de haine et d'exclusion »*. Bien au contraire, il propose que soit renforcée la solidarité entre Français et restaurés les bons rapports entre les nations. La destruction des structures nationales, on le constate chaque jour dans le monde, hier au Liban, aujourd'hui dans les Balkans, amène inéluctablement la guerre et la misère. Les sociétés multiculturelles ont toutes abouti à des échecs sanglants. Le discours du Front national a justement pour objectif d'éviter la généralisation d'affrontements sur notre sol entre personnes d'origines différentes.

Jamais, dans aucun discours ou aucun écrit, le Front national ne s'en est pris aux immigrés, victimes comme les Français du règne de l'argent-roi et du Nouvel Ordre Mondial, jamais il n'a cherché à faire d'eux le bouc émissaire de nos échecs et de nos faiblesses. On ne soulignera jamais assez que les vrais responsables de notre décadence et de notre affaiblissement sont les politiciens français, qui ont laissé s'accroître sans réagir le chômage, l'insécurité, l'immigration, le fiscalisme, le laxisme...

Il faut qu'il soit bien clair dans l'esprit de tous que le Front national, loin d'être un nouveau croque-mitaine, n'est pas un parti *« raciste »*, *« xénophobe »* ou *« fasciste »*. Il n'est ni de droite ni de gauche. De tels critères apparaîtront comme totalement désuets. Il est le parti de la France.

Jean-Marie Le Pen
Président du Front national

La justice dénie la qualité de syndicat au FN-RATP

LE TRIBUNAL de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) a interdit, vendredi 7 juin, au syndicat FN-RATP de *« se prévaloir »* de *« la qualité de syndicat professionnel »*. La direction de la RATP et la CFDT avaient contesté le caractère syndical du FN-RATP, nouveau syndicat créé dans l'entreprise publique (*Le Monde* des 24 et 25 mars), en dénonçant notamment *« la confusion de dénomination d'un parti politique et d'un syndicat »*.

Le tribunal a estimé qu'il *« n'est pas licite* [pour un syndicat] *de se servir de l'action syndicale à des fins politiques »*. Or, a-t-il jugé, *« le syndicat professionnel FN-RATP privilégie l'action politique »*. Bruno Mégret, délégué général du FN, a aussitôt critiqué cette décision.

Les opposants à Mme Notat veulent « réorienter la CFDT » vers l'action unitaire

CLERMONT-FERRAND
de notre envoyé spécial

Ils étaient au moins huit cents délégués de la CFDT, réunis vendredi 7 et samedi 8 juin à Clermont-Ferrand, pour clamer leur désaccord avec la ligne suivie par leur confédération. Six mois après le mouvement social de novembre-décembre 1995, le premier auquel la CFDT n'a pas participé depuis mai 1968, le traumatisme reste profond. Dans les interventions des délégués dominait un besoin d'exprimer leur désarroi face au *« rapt »* de la CFDT par le *« clan Notat »*.

L'initiative de Nicole Notat, leur secrétaire générale, de poser la candidature de la CFDT à la présidence de la Caisse nationale d'assurance maladie en remplacement de FO a été jugée *« inacceptable »* par René Defroment, secrétaire de l'union régionale d'Auvergne, car elle recevrait *« le soutien du CNPF et l'accord tacite du gouvernement »*. L'assemblée générale de Clermond-Ferrand visait à *« redonner le moral »* aux cédédistes déboussolés et à les rassembler. A l'origine de cette initiative, la Fédération générale des transports et de l'équipement (FGTE) et les unions régionales Auvergne, Basse-Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont constitué l'association Tous ensemble et un mensuel du même nom. Il s'agit de passer la vitesse supérieure en élaborant *« une plate-forme revendicative alternative »* à la ligne confédérale.

Les opposants à Mme Notat ont donc gagné le pari du nombre qu'ils s'étaient fixé, mais ils n'ont guère mordu au-delà de leurs troupes habituelles. Etaient majoritairement rassemblés tous les opposants de longue date à l'actuelle direction, provenant des trois unions régionales oppositionnelles ainsi que des transports, de l'éducation nationale, des banques, de l'ANPE, de l'Office national des forêts (ONF). Ces contestataires se sont vu débouter, en janvier, dans leur demande d'un congrès extraordinaire par une majorité de 82 % au conseil national confédéral, le parlement de la CFDT. Ils demeurent minoritaires dans les instances dirigeantes, qui, en avril, avaient condamné *« les pratiques de tendance fractionnelle »*.

Un silence gêné planait autour de la question de SUD. *« Doit-on sortir massivement de la CFDT ? Très peu de délégués en parlent, mais une partie des absents ont déjà créé un SUD ou sont en train de le faire »*, a déclaré le responsable de la chimie de Gironde. *« Nous sommes au pied du mur. Certains syndicats vont quitter la CFDT »*, avait estimé auparavant la déléguée du collectif de Gironde, qui préconisait le retour à *« un syndicalisme de lutte et de transformation sociale »*. La réunion de Clermont-Ferrand s'est conclue par un appel lancé à tous les syndicats afin de réorienter la CFDT vers une pratique d'action et de mobilisation unitaires et d'entamer une rénovation du syndicalisme.

Alain Beuve-Méry

Un jugement du tribunal de Nanterre contraint « Le Monde » à publier un point de vue du FN

Le parti d'extrême droite réagissait aux « sous-entendus » d'une chronique de Pierre Georges

LA PREMIÈRE chambre du tribunal de grande instance de Nanterre a condamné *Le Monde* à publier un droit de réponse du Front national, signé par son président, Jean-Marie Le Pen, dont nous avions refusé la publication.

Ayant fait appel de ce jugement rendu le 17 avril, *Le Monde* a demandé que son exécution soit suspendue dans l'attente du procès en appel. Mais, vendredi 7 juin, une ordonnance de référé, rendue par Jean-Louis Gillet, président de chambre à la cour d'appel de Versailles, n'a pas fait droit à notre demande. En l'attente de l'examen au fond, le 28 juin, devant la quatorzième chambre de la cour d'appel de Versailles, *Le Monde* est donc contraint de publier le droit de réponse qu'on lira ci-contre.

Dans nos éditions du 12 mai 1995, la chronique de notre collaborateur Pierre Georges, publiée en dernière page, était intitulée « Les squatters du racisme ». Elle était consacrée à la mort d'un jeune Marocain, Brahim Bouaraam, poussé dans la Seine, où il devait mourir noyé, par des skinheads qui participaient au défilé du 1er mai organisé par le Front national.

UN TEXTE REFUSÉ

Pierre Georges y écrivait notamment : *« Les mots sont nos plus fidèles ennemis qui tuent parfois. Au moment même où un collègue rapportait cette scène, cinq jeunes gens étaient en garde à vue à Paris. Cinq crânes rasés aux idées rases, qui fêtèrent Jeanne d'Arc à la bière et à la haine. L'un d'eux a avoué sa présence sur les quais de Seine et fourni le nom d'un autre comme étant l'auteur présumé du meurtre de Brahim Bouaraam. Il a raconté comment ils étaient venus de Reims, et comment d'ailleurs ils y étaient retournés : dans un car affrété pour la manifestation par la Fédération de la Marne du Front national.*

» Ces jeunes n'étaient pas des militants du Front national. Et probablement pas des militants de quelque organisation que ce soit, hormis leur adhésion ponctuelle et imbibée à une littérature néo-nazie et à des idées folles. Ils voyagèrent dans les fourgons du Front comme probablement ils participèrent à la manifestation. Dedans-dehors, en marge. Utiles parfois pour la "baston". Encombrants souvent. incontrôlables toujours.

» Des paumés et des violents, des squatters du racisme ordinaire. Ils sont descendus sur les quais pour pisser toute la bière du 1er mai. Un arabe passait. Et un gamin de dix-neuf ans avoue l'avoir frappé et jeté à la Seine. Le service d'ordre du FN, apparemment, savait fort bien à qui il avait à faire. Il a fini par aider la police à débusquer ces "incontrôlables" infréquentables, ces "provocateurs" familiers. »

Le 15 mai 1995, Jean-Marie Le Pen adressait au *Monde* un droit de réponse en tant que président du Front national. Répondant à *« ce qui est sous-entendu »*, selon lui, dans la chronique de Pierre Georges, ce texte n'évoquait ni la mort du jeune Marocain, ni le défilé du Front national auquel avaient participé ceux qui l'avaient jeté à la Seine. Son seul propos était d'affirmer que le Front national n'était pas un parti raciste ou xénophobe. Ne répondant pas directement à ce qu'avait écrit Pierre Georges, ce droit de réponse n'entrait pas, selon la rédaction du *Monde* et son conseil, Me Yves Baudelot, dans le cadre légal qui régit cette procédure. Il fut donc refusé.

Le 25 juillet 1995, le Front national assignait *Le Monde* et son directeur, Jean-Marie Colombani, pour obtenir sous astreinte l'insertion de ce texte. Rendu le 17 avril dernier par le tribunal de Nanterre, sous la présidence de Xavier Raguin, avec pour assesseurs Michèle Martinez et Anne-Marie Brocard-Laffy, le jugement de première instance lui donne entièrement satisfaction.

Le jugement stipule notamment : *« Bien qu'il affirme clairement : "Ces jeunes n'étaient pas des militants du Front national", l'article écrit par Pierre Georges réintroduit immédiatement après cette dénégation l'idée qu'il existait un lien entre les auteurs présumés du meurtre de Brahim Bouaraam et ce parti politique.* [...] *L'article met donc bien en cause le Front national par l'amalgame auquel il se livre. Le droit de réponse instauré par l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 est général et absolu. Il a pour but de rétablir le caractère contradictoire d'une information et de permettre l'expression d'une personne physique ou morale mise en cause par un journaliste.*

»S'il trouve une de ses limites dans le défaut de pertinence de la réponse par rapport à l'article de presse, ce défaut s'analyse comme une absence de lien entre le contenu de l'article et de la réponse qui se transforme alors en tribune libre. En l'espèce, l'article incriminé a pour thème le racisme et pour illustration le Front national.

» La réponse proposée expose la philosophie de ce parti en la matière qui proteste n'être ni raciste, ni xénophoble, ni fasciste. Sans avoir à porter d'appréciation sur la validité de ces affirmations, le tribunal doit constater qu'il existe un lien inconstestable avec le contenu de la mise en cause et que la réponse y est adaptée.

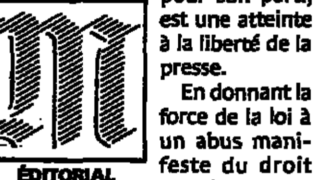
» Dans ces conditions, c'est à tort que le journal Le Monde *a cru pouvoir refuser ses colonnes au Front national. Par ce refus, il a permis qu'une expression unilatérale s'imprime dans l'esprit du lecteur sans le contrepoids de la contradiction et a causé un préjudice indéniable au Front national, préjudice qui ne pourra être réparé intégralement par la publication de la réponse en raison de son caractère tardif. »*

En conséquence, le tribunal ordonne *« l'insertion de la réponse faite par le Front national dans l'un des sept numéros qui suivront la signification du présent jugement, à la même place et dans les mêmes caractères que l'article auquel il est répondu et ce sous astreinte de 20 000 francs par numéro de retard. »*

Ordonnant l'exécution provisoire du jugement, le tribunal a également condamné *in solidum* Jean-Marie Colombani et la société Le Monde à payer au Front national la somme de 10 000 francs à titre de dommages et intérêts.

Extrême droit

LE JUGEMENT du tribunal de Nanterre qui nous contraint, *« sous astreinte de 20 000 francs par numéro de retard »*, à publier un plaidoyer irréel de M. Le Pen pour son parti, est une atteinte à la liberté de la presse.


ÉDITORIAL

En donnant la force de la loi à un abus manifeste du droit de réponse, il met en cause le droit de critique, de commentaire, d'analyse et de jugement sans lesquels il n'est pas de presse libre et, plus largement, de liberté d'expression.

Si ce jugement est confirmé en appel et s'il est ainsi amené à faire jurisprudence, toute expression d'une opinion sur le Front national devra être suivie d'une mise au point du parti d'extrême droite au nom du refus d'*« une expression unilatérale »* et du respect du *« caractère contradictoire d'une information »*.

Le droit de réponse *« général et absolu »* invoqué par les juges de Nanterre est un abus de droit. Dans son emploi courant, la procédure du droit de réponse constitue une contrepartie légitime au pouvoir des médias et contribue positivement à la libre circulation des informations. Mais l'utilisation abusive et délibérément dissuasive qu'en fait, de façon systématique, le Front national – au point d'y avoir recours dès que nous le qualifions, à juste titre, de parti d'extrême droite –, vise clairement à limiter la liberté d'expression à son propos.

Il s'est, hélas, trouvé des juges pour lui donner raison. Au nom du droit, la justice exprime parfois l'air du temps. L'extrême droit qui vient ainsi d'être accordé à l'extrême droite nous inquiète.

J.-M. C.

